

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2000 B 19250  
Numéro SIREN : 585 580 202  
Nom ou dénomination : SONEPAR

Ce dépôt a été enregistré le 11/05/2022 sous le numéro de dépôt 46902

# DOSSIER D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022



<b>1</b>	<b>Organisation de l'Assemblée générale</b>	<b>3</b>
1.1	Ordre du jour	4
1.2	Comment participer à l'Assemblée générale ?	5
<b>2</b>	<b>Gouvernance</b>	<b>7</b>
2.1	Organisation de la gouvernance	8
2.2	Missions et travaux du Conseil d'Orientation et des comités	22
2.3	Direction de Sonepar	26
2.4	Comités internationaux	31
<b>3</b>	<b>Rapport du Président de la société</b>	<b>33</b>
3.1	Présentation de l'activité du Groupe	34
3.2	Situation financière du Groupe	43
3.3	Gestion des risques	45
3.4	Information sur la société et le capital	59
3.5	Annexe au rapport du Président de la société	66
<b>4</b>	<b>Bilan – Compte de résultat de l'exercice 2021 et annexe</b>	<b>69</b>
4.1	Bilan	70
4.2	Compte de résultat	71
4.3	Annexe aux comptes annuels	72
4.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	88
4.5	Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	92
4.6	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	95
<b>5</b>	<b>Commentaires et texte des résolutions</b>	<b>101</b>
	Comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2021	102
	Comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2021	102
	Quitus au Président, au Directeur Général et au Directeur Général Délégué	103
	Affectation du résultat	104
	Conventions réglementées	105
	Modification des Statuts	105
	Composition du Conseil d'Orientation	107
	Pouvoir pour les formalités	108

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 14 AVRIL 2022



Nous vous réunissons en Assemblée générale annuelle, conformément aux dispositions légales et aux Statuts de Sonepar SAS (la « société » ou « Sonepar ») afin de vous présenter le rapport du Président sur les activités de Sonepar et du Groupe, de vous rendre compte des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels sociaux et consolidés de cet exercice.

Malgré un contexte incertain, nous avons connu un nombre incroyable de succès permettant au Groupe de réaliser les meilleurs résultats de son histoire. Au-delà de cette performance remarquable, nous avons préparé l'avenir et 2021 a vu l'accélération de notre transformation ambitieuse et complexe dans tous les domaines.

Cette transformation en profondeur était le bon moment pour renouveler notre image de marque.

Notre nouvelle image de marque reflète notre identité : qui nous sommes, comment nous agissons et ce qui nous différencie.



***Nos collaborateurs** sont animés par une incroyable envie de réussir, de construire le futur et d'obtenir d'excellents résultats. Ils sont le moteur de notre succès.*



Notre logo renouvelle le sens initial de nos deux ellipses. Il repose sur des bases solides, jalonnées des réussites antérieures. Dorénavant, l'entrelac redessiné des ellipses désigne l'alliance, unique à Sonepar, du local et du global. Le nouveau logo a été pensé pour être facilement déployé sur l'ensemble des canaux de distribution du Groupe, notamment numériques.

Enfin, et parce que le développement est au cœur de notre stratégie, nous avons réalisé de nouvelles acquisitions, ouvrant de nouveaux horizons pour le Groupe. Notre ambition et notre énergie puisent leur force dans notre esprit de conquête et la passion qui nous anime depuis nos débuts.

Tout au long de ce rapport, le terme « Groupe » ou « Groupe Sonepar » désigne le groupe constitué par Sonepar et l'ensemble des filiales et participations qu'elle détient directement ou indirectement.

Les comptes annuels sociaux qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, en observant les principes de prudence, de continuité d'exploitation et de permanence des méthodes.

Les comptes consolidés ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales (IFRS). Les Commissaires aux Comptes vous donneront, dans leurs rapports, toutes les informations quant à la régularité, l'image fidèle et la sincérité des comptes annuels sociaux et consolidés qui vous sont présentés.

Tous les documents, comptes, rapports et autres renseignements s'y rapportant, vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et décisions fixées par les textes en vigueur.

**Marie-Christine COISNE-ROQUETTE**

Président





 sonepar

Power

# Organisation de l'Assemblée générale

1

1.1 ORDRE DU JOUR

4

1.2 COMMENT PARTICIPER À  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

5

## 1.1 ORDRE DU JOUR

L'Assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Quitus au Président ;
- Quitus au Directeur Général ;
- Quitus au Directeur Général Délégué ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et fixation du dividende ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- Modification des Statuts de la société (articles 12.2, 13.1.1 à 13.1.4, et 14.1) ;
- Renouvellement du mandat de Madame Nathalie COISNE au sein du Conseil d'Orientation ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-François CIRELLI au sein du Conseil d'Orientation ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Christian MAURIN au sein du Conseil d'Orientation ;
- Nomination de Monsieur Stéphane COISNE, en qualité de membre du Conseil d'Orientation ; et
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

## 1.2 COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

1

### JE SUIS ASSOCIÉ DE LA SOCIÉTÉ SONEPAR

Je suis invité à participer à l'Assemblée générale qui se tiendra le **14 avril 2022 à 9h30 précises** au « 3 Mazarium », 3 rue Mazarine, 75006 Paris.

Si je ne peux pas participer à l'Assemblée générale, je suis invité à exprimer mon **vote par correspondance** (ou à donner procuration) par le biais de la plateforme AGATHE, comme l'an passé. Les informations techniques de connexion me seront communiquées par courriel séparé.

Si je choisis de voter par correspondance, je dois le faire au moins **trois (3) jours** avant la date de l'Assemblée, soit le **11 avril 2022** au plus tard, pour que mon vote soit pris en compte.

L'Assemblée générale ne sera pas diffusée en direct, mais un enregistrement sera mis à disposition des associés après la tenue de l'Assemblée.

### JE NE SUIS PAS ASSOCIÉ DE LA SOCIÉTÉ SONEPAR

Je suis invité à l'Assemblée générale, qui se tiendra le **14 avril 2022 à 9h30 précises** au « 3 Mazarium », 3 rue Mazarine, 75006 Paris.

Si je ne peux m'y rendre, je suis invité à visionner l'enregistrement qui sera mis à ma disposition après l'Assemblée. Les informations techniques de connexion à cet enregistrement me seront communiquées par courriel séparé.

### MON CONTACT POUR TOUTE QUESTION

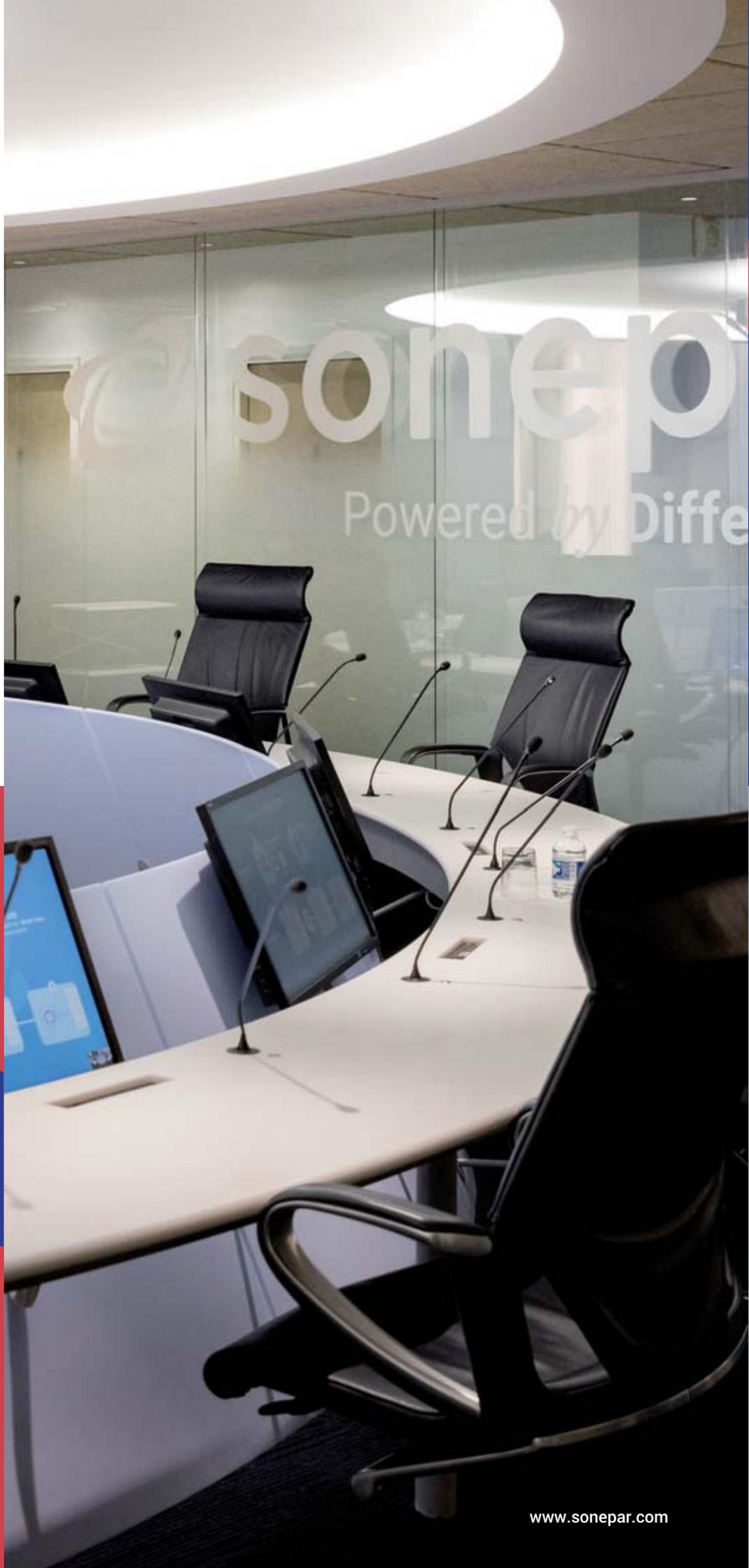


**Sabine UNGER, Paralegal**

Tél. : + 33 (0) 1 58 44 13 36

Mob. : + 33 (0)7 63 22 42 64

Courriel : [sabine.unger@sonepar.com](mailto:sabine.unger@sonepar.com)



# Gouvernance

## 2

<b>2.1</b>	<b>ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE</b>	<b>8</b>	<b>2.3</b>	<b>DIRECTION DE SONEPAR</b>	<b>26</b>
2.1.1	Principes directeurs	8	2.3.1	Le Président	26
2.1.2	Acteurs de la gouvernance	8	2.3.2	La Direction Générale	27
2.1.3	Actionnariat et rôle de l'Assemblée générale	9	2.3.3	Le Comité exécutif	28
2.1.4	Conseil d'Orientation	11	2.3.4	Gouvernance opérationnelle	31
2.1.5	Déontologie – Conflits d'intérêts	21			
<b>2.2</b>	<b>MISSIONS ET TRAVAUX DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DES COMITÉS</b>	<b>22</b>	<b>2.4</b>	<b>COMITÉS INTERNATIONAUX</b>	<b>31</b>
2.2.1	Le Conseil d'Orientation	22		Comités	31
2.2.2	Les Comités du Conseil	24		Communautés	31

## 2.1 ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

### 2.1.1 PRINCIPES DIRECTEURS

La gouvernance de Sonepar est régie par les Statuts, la Charte de Gouvernance et le Règlement Intérieur du Conseil d'Orientation.

Les Statuts affirment les principes fondamentaux de la société :

- son caractère privé ;
- le fort *affectio societatis* liant ses associés ;
- la détermination à développer l'actionnariat d'entreprise par l'association de ses collaborateurs à son capital ;

→ la pérennité de l'engagement de l'Associé majoritaire, Colam Entreprendre, au capital de la société.

L'organisation décentralisée de Sonepar obéit au principe de subsidiarité qui vise à établir au sein du Groupe des responsabilités claires au niveau le plus pertinent, sans lacune ni redondance.

Le Code de Conduite constitue le document de référence au sein du Groupe sur toutes les questions de conformité et d'intégrité.

### 2.1.2 ACTEURS DE LA GOUVERNANCE

#### HOLDINGS ACTIONNARIALES

##### COLAM ENTREPRENDRE

Société de Négoce et de Participation SAS  
Associé majoritaire et *holding* animatrice  
Actionnariat familial  
Plus de 400 associés familiaux

##### SONEPACK SAS

1<sup>er</sup> associé minoritaire  
Actionnariat salarié  
2 100 actionnaires

#### SONEPAR SAS

##### Gouvernance Corporate

Conseil d'Orientation  
Président du Conseil  
Comité d'Audit  
Comité des Nominations et des Rémunérations

##### Gouvernance opérationnelle

Président  
Directeur Général  
Directeur Général Délégué  
Comité exécutif

## 2.1.3 ACTIONNARIAT ET RÔLE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### DROITS ET DEVOIRS DES ASSOCIÉS DE SONEPAR

L'actionnariat familial de Sonepar est l'une de ses forces essentielles. Ses valeurs et son engagement à long terme garantissent l'indépendance et la pérennité du Groupe.

Les actionnaires familiaux, réunis dans Colam Entreprendre, entretiennent le lien qui les unit à Sonepar de multiples façons. Ils partagent la volonté de donner accès au capital aux équipes dirigeantes pour les associer à la valeur qu'elles contribuent à créer par la prise de risque en commun.

Ensemble, les associés familiaux et collaborateurs du Groupe détiennent, via leurs *holdings* respectives, le capital de la société pour la faire prospérer dans la durée et en partager les fruits.

La détention du capital de Sonepar est strictement encadrée. La transmission de titres est soumise à l'agrément préalable du Conseil d'Orientation. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Les droits et devoirs fondamentaux de l'actionnariat de Sonepar consistent à :

- partager l'*affectio societatis* liant ses membres ;
- connaître le mode d'organisation et de gouvernance en vigueur dans le Groupe ;
- obtenir, à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle de la société, des informations pertinentes et sincères sur la marche du Groupe et ses résultats ;
- approuver la politique de dividende et percevoir un dividende sur les bénéfices ;
- voter aux Assemblées générales qui les concernent ;
- bénéficier d'une administration complète de leurs titres par Sonepar ;
- soutenir dans la durée l'ambition poursuivie par Sonepar.

### COMPÉTENCES DE LA COLLECTIVITÉ DES ASSOCIÉS

La collectivité des associés est consultée aussi souvent que l'intérêt social l'exige par le Président de la société ou par le Conseil d'Orientation.

L'Assemblée générale est le lieu privilégié d'information et d'expression de l'actionnariat de Sonepar. Les associés indirects, familiaux et collaborateurs y sont représentés par leurs *holdings* respectives, Colam Entreprendre et Sonepack.

Sans préjudice des dispositions légales et réglementaires en vigueur, les décisions suivantes relèvent de la compétence exclusive de la collectivité des associés :

- l'approbation des comptes sociaux annuels ;
- l'affectation du résultat et la distribution de dividendes, réserves ou primes ;
- l'approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- la nomination du ou des Commissaires aux Comptes ;
- la nomination et la révocation des membres du Conseil d'Orientation ;
- la fixation du montant global de la rémunération du Conseil d'Orientation ;
- l'augmentation, l'amortissement ou la réduction du capital ainsi que toute émission de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital et tout rachat d'actions ;
- toute opération de fusion, scission ou apport partiel d'actifs de la société ;
- la transformation de la société en une autre forme sociale ;
- la prorogation de la durée de la société ;
- le sort de la société si, du fait de pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social ;
- la dissolution de la société ;
- l'insertion ou la modification des clauses visées à l'article L. 227-19 du Code de Commerce ;
- tout changement de nationalité de la société ;
- toute modification des Statuts, à l'exception du transfert de Siège social et du changement de dénomination sociale.

Les décisions qui ne relèvent pas expressément d'une décision collective des associés ou de la compétence du Conseil d'Orientation ou d'un autre organe relèvent de la compétence du Président de la société.



10

MEMBRES



4

NATIONALITÉS



5

RÉUNIONS



98%

TAUX D'ASSIDUITÉ

3,4 ANS\*

ANCIENNETÉ  
AU CONSEIL  
D'ORIENTATION

40%

DE FEMMES

ÉVOLUTION DU  
CONSEIL EN 2021 :  
NOMINATION DE  
QUENTIN DEVILDER  
ET CHRISTOPHE  
LAMBERT \*\*

# Composition du Conseil d'Orientation

au 31 décembre 2021

Les membres du Conseil d'Orientation (Conseillers) sont nommés par décision collective des associés, sur proposition de l'Associé majoritaire de Sonepar. Le Conseil d'Orientation comprend des personnalités familiales, des personnalités indépendantes issues du monde des affaires et un ancien membre de la Direction du Groupe.



**Henri Coisne**  
Président d'honneur



**Marie-Christine Coisne-Roquette**  
Président de Sonepar SAS



**Patricia Bellinger**



**Jean-François Cirelli**



**Nathalie Coisne**



Représentant permanent  
de Société de Négoce  
et Participation  
**Stéphane Coisne**



**Quentin Devilder**



**Maria Götsch**



**Frank H. Lakerveld**



**Christophe Lambert**



**Christian Maurin**



## COMITÉ D'AUDIT



présidé par  
Christian Maurin

→ 7 MEMBRES  
→ 4 RÉUNIONS  
→ 100 % ASSIDUITÉ



## COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS



présidé par  
Patricia Bellinger

→ 4 MEMBRES  
→ 3 RÉUNIONS  
→ 100 % ASSIDUITÉ

\* L'ancienneté est calculée depuis la transformation de la société en SAS en 2016.

\*\* Nommés par l'Assemblée générale d'avril 2021.

## 2.1.4 CONSEIL D'ORIENTATION

### 2.1.4.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ORIENTATION

#### PRINCIPES

Le Conseil d'Orientation est composé de 3 à 12 membres (Conseillers) nommés par décision collective des associés, statuant à la majorité simple sur proposition de l'Associé majoritaire.

Les Conseillers sont nommés pour une durée de quatre ans et renouvelés par moitié tous les deux ans. Par dérogation à ce principe, afin de permettre un renouvellement échelonné des mandats, un ou plusieurs membres du Conseil d'Orientation peuvent être nommés pour une durée comprise entre un et trois ans.

Le nombre des membres du Conseil d'Orientation ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut dépasser le quart de ses membres.

Une attention particulière est portée à la composition du Conseil d'Orientation afin qu'il reflète une représentation équilibrée entre :

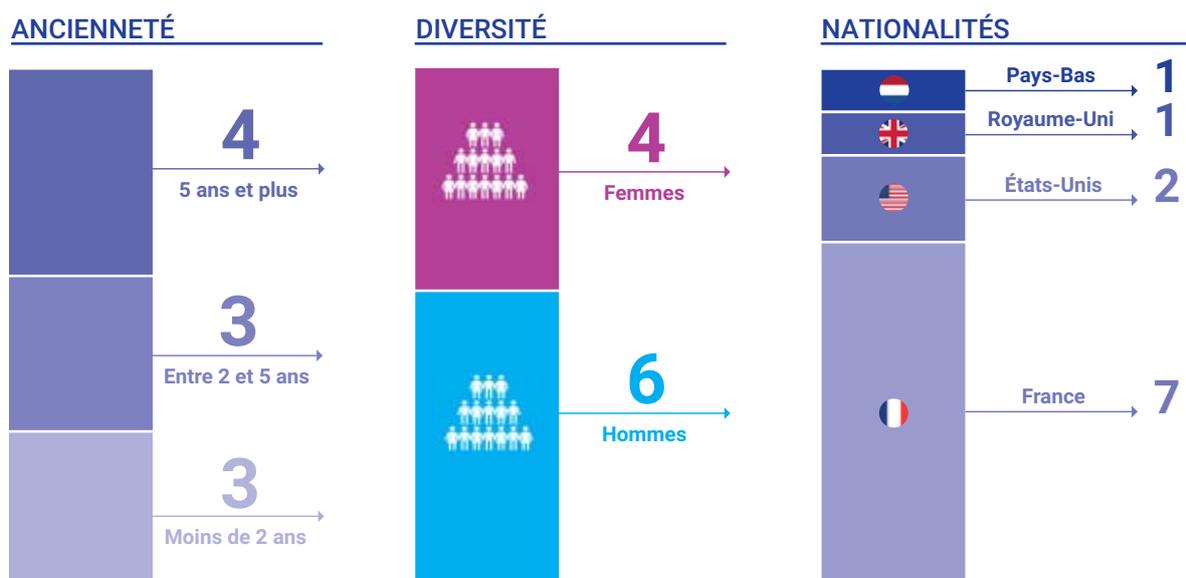
- des personnalités familiales, capables de s'assurer de la conformité du développement de l'activité et des réalisations du Groupe par rapport à ses objectifs, valeurs et principes ; et
- des personnalités indépendantes issues du monde des affaires ou du Groupe, qui apportent, grâce à leur contribution, une vision et des pratiques dans divers domaines d'activité et de compétences.

Le Conseil d'Orientation peut également associer à ses travaux des auditeurs familiaux sans voix délibérative et astreints aux mêmes engagements de confidentialité que les Conseillers.



#### COMPOSITION DU CONSEIL D'ORIENTATION AU 31 DÉCEMBRE 2021

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'Orientation était composé de 10 membres, quatre femmes et six hommes, de quatre nationalités différentes<sup>(1)</sup>.



(1) Un membre du Conseil est binational (nationalités américaine et britannique).



## MARIE-CHRISTINE COISNE-ROQUETTE

Membre et Président du Conseil d'Orientation de Sonepar

Nationalité française

Âge : 65 ans

Échéance du mandat :  
2024

Adresse professionnelle :  
25 rue d'Astorg,  
75008 Paris

Juriste de formation, Madame Coisne-Roquette est titulaire d'une licence d'anglais, d'une maîtrise en droit et d'un *Specialized Law Certificate* du barreau de New York. À partir de 1981, associée au Cabinet Sonier & Associés de Paris, elle exerce comme avocat aux barreaux de Paris et de New York. En 1984, elle entre au Conseil d'Administration de Colam Entreprendre, *holding* familiale qu'elle rejoindra à temps plein en 1988. En tant que Président du Directoire de Colam Entreprendre et du Conseil de surveillance de Sonepar, elle va consolider le contrôle familial, réorganiser les structures du Groupe et renforcer son actionnariat pour soutenir sa stratégie de croissance. Président-Directeur Général à partir de 2002, Marie-Christine Coisne-Roquette est Président de Sonepar SAS depuis 2016, en parallèle de sa fonction de Président de Colam Entreprendre. Ancien membre de la *Young Presidents' Organization* (YPO), elle a siégé pendant 13 ans au Conseil exécutif du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), dont elle a présidé la commission fiscalité de 2005 à 2013. Elle a été membre du Conseil Économique, Social et Environnemental de 2013 à 2015 et est administrateur référent de TotalEnergies SE.

### Principales fonctions exercées :

#### En cours :

- Président de Colam Entreprendre

#### Précédemment :

- Président du Conseil d'Administration de Sonepar SA jusqu'en 2016
- Représentant permanent de Sonepar, administrateur de Sonepar France jusqu'en 2014
- Administrateur de Hagemeyer Canada, Inc. jusqu'en 2013
- Président du Conseil de Surveillance d'Otra N.V. jusqu'en 2013
- Administrateur de Sonepar Canada, Inc. jusqu'en 2013
- Président du Conseil de Surveillance de Sonepar Deutschland GmbH jusqu'en 2013
- Administrateur de Sonepar Ibérica jusqu'en 2013
- Administrateur de Sonepar Italia Holding jusqu'en 2013
- Administrateur de Sonepar Mexico jusqu'en 2013
- Membre du Conseil de surveillance de Sonepar Nederland B.V. jusqu'en 2013
- Administrateur de Sonepar USA Holdings, Inc. jusqu'en 2013
- Administrateur de Feljas et Masson SAS jusqu'en 2013
- Représentant permanent de Colam Entreprendre, membre du Conseil d'Administration de Cabus & Raulot (SAS) jusqu'en 2013
- Directeur Général de Sonepar SA jusqu'en 2012
- Représentant permanent de Sonepar SA, cogérant de Sonedis (société civile) jusqu'en 2012
- Représentant permanent de Sonepar International (SAS) jusqu'en 2012
- Président du Conseil d'Administration de Sonepar Mexico jusqu'en 2012

### Mandats en cours dans d'autres entreprises :

- Administrateur référent, TotalEnergies SE
- Administrateur, ESSILORLUXOTTICA

### Mandats en cours dans d'autres organisations :

- Administrateur, ANSA
- Administrateur, AFEP
- Administrateur, MEDEF INTERNATIONAL
- Administrateur, FONDACT



## HENRI COISNE

Président d'honneur du Conseil d'Orientation de Sonepar

**Nationalité française**

Âge : **98 ans**

Échéance du mandat :  
**2025**

Adresse professionnelle :  
**25 rue d'Astorg,  
75008 Paris**

Diplômé de l'École de l'Air et de l'École d'état-major, Henri Coisne est Président d'honneur du Conseil d'Orientation de Sonepar. Engagé dans la France libre pendant la Seconde Guerre mondiale, il a poursuivi une carrière militaire jusqu'en 1962 en France, en Afrique du Nord et en Indochine. Il a ensuite rejoint l'entreprise familiale et occupé successivement les fonctions de Directeur de la Cellulose d'Alizay et de Directeur du Comptoir d'Electricité Franco-Belge, entreprise à l'origine de Sonepar, lors de son acquisition en 1969. Henri Coisne a également été juge au Tribunal de commerce de Paris. Très impliqué dans la gestion opérationnelle du Groupe et son expansion à l'international, il a occupé les postes de Président du Directoire, de Président puis de Président d'honneur du Conseil de Surveillance de Sonepar jusqu'en 2010. Henri Coisne est Commandeur de la Légion d'Honneur et titulaire de Croix de Guerre 1939-1945.

2



## PATRICIA BELLINGER

Membre du Conseil d'Orientation de Sonepar  
Président du Comité des Rémunérations et des Nominations

Nationalités américaine  
et britannique

Âge : 60 ans

Échéance du mandat :  
2025

Adresse professionnelle :  
**Massachusetts Hall,  
Harvard university  
11, Harvard Yard  
02138 Cambridge,  
Massachusetts  
États-Unis**

Diplômée de l'Université de Harvard, Madame Bellinger a commencé sa carrière en 1986 en créant une agence de casting à Madrid, puis a occupé plusieurs fonctions dans les médias et la communication en Espagne. Elle a intégré la société Bristol-Myers Squibb (BMS) où elle fut successivement Directrice Adjointe de la Communication, puis des Affaires publiques, et enfin en 1998 Directrice de la Culture et de la Diversité. En 2000, elle a rejoint le groupe British Petroleum (BP) à Londres en tant que Vice-Présidente de la Diversité et de l'intégration. Elle a été nommée Vice-Présidente Groupe et Directrice de la BP Leadership Academy, fonction qu'elle a occupé jusqu'en 2007. Madame Bellinger a occupé depuis 2011 plusieurs fonctions de direction au sein de l'Université de Harvard, notamment en tant qu'*Executive Director of Executive Education* à la Harvard Business School et qu'*Executive Director* du *Center for Public Leadership* (CPL). Membre du Conseil d'Orientation de Sonepar, Madame Bellinger est *Chief of Staff and Strategic Adviser* (Directrice de cabinet et conseillère stratégique) du Président de l'Université de Harvard depuis 2018.

### Principales fonctions exercées :

#### En cours :

- Directrice de cabinet et conseillère stratégique du Président de l'Université de Harvard

#### Précédemment :

- Directrice Exécutive de Harvard Business School
- Directrice Exécutive, Center for Public Leadership Harvard Kennedy School
- Vice-Présidente Groupe, British Petroleum
- Directrice Culture et Diversité, Bristol-Myers Squibb

### Mandats en cours dans d'autres organisations :

- Administrateur, Safran
- Administrateur, Bath and Body Works Inc.
- *National Board Member*, Smithsonian Institution
- Administrateur, Academy Museum of Motion Pictures



## JEAN-FRANÇOIS CIRELLI

Membre du Conseil d'Orientation de Sonepar

Nationalité française

Âge : 63 ans

Échéance du mandat :  
2022

Adresse professionnelle :  
6/18 rue du Quatre  
Septembre,  
75002 Paris

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, licencié en droit et ancien élève de l'École Nationale d'Administration, Monsieur Cirelli exerce la fonction de Président de BlackRock France, Belgique et Luxembourg. Monsieur Cirelli a débuté sa carrière professionnelle à la Direction du Trésor du Ministère français de l'Économie et des Finances français en 1985. Il a eu successivement la charge de la politique de l'habitat, du Secrétariat général du Club de Paris et de la réglementation des marchés financiers. Il a également été administrateur suppléant pour la France au FMI. En 1995, il a été nommé Conseiller économique à la Présidence de la République. En 2002, il a été nommé Directeur Adjoint de Cabinet du Premier Ministre (Jean-Pierre Raffarin), puis, en 2004, Président-Directeur Général de Gaz de France. En 2008, Jean-François Cirelli est devenu Vice-Président Directeur Général Délégué de GDF SUEZ (devenue ENGIE). Il a également occupé le poste de Président de l'association Eurogas.

### Principales fonctions exercées :

#### En cours :

- Président de BlackRock France, Belgique et Luxembourg

#### Précédemment :

- Directeur Général Délégué de GDF Suez
- Président-Directeur Général de Gaz de France
- Directeur adjoint du Cabinet du Premier Ministre
- Conseiller économique à la Présidence de la République
- Administrateur civil à la Direction Générale du Trésor

### Mandats en cours dans d'autres organisations :

- Président de BlackRock France, Belgique et Luxembourg
- Administrateur de Saint-Gobain
- Membre du Comité de Surveillance de Saur
- Membre du Conseil d'Administration d'Idemia



## NATHALIE COISNE

Membre du Conseil d'Orientation de Sonepar

Nationalité française

Âge : 37 ans

Échéance du mandat :  
2022

Adresse professionnelle :

42, rue Martre,  
92110 Clichy

Diplômée de l'École des Mines d'Albi en 2008, Nathalie Coisne a orienté sa carrière dans la gestion des systèmes d'information qu'elle débuta chez Capgemini en tant que consultant. En 2012, elle créa la société de conseil en SI Easy ERP où elle effectua le principal de ses missions chez TotalEnergies. Elle rejoint le groupe L'Oréal fin 2014 au sein de la DSI des Opérations, où elle occupe le poste de responsable de domaine SI Achat. Nathalie Coisne a été membre du Comité d'Audit de Sonepar de 2015 à 2018 et est actuellement membre du Conseil d'Administration de Colam Impact.

### Principales fonctions exercées :

#### En cours :

- Responsable de Domaine SI Achat, L'Oréal

#### Précédemment :

- Chef de projet SI Achat, L'Oréal
- Consultant SI, Easy ERP

### Mandats en cours dans d'autres organisations :

- Membre du Conseil d'Administration de Colam Impact





## STÉPHANE COISNE

Représentant permanent de Société de Négoce et de Participation (Colam Entreprendre) au Conseil d'Orientation et au Comité d'Audit de Sonepar

Nationalité française

Âge : 58 ans

Échéance du mandat :  
2022

Adresse professionnelle :  
181 rue Léon Beauchamp  
59930 La Chapelle  
d'Armentières

À la suite d'une classe préparatoire HEC, Monsieur Coisne intègre l'ESLSCA Business School dont il est diplômé option finance. Monsieur Coisne a rejoint en 1986 COLAMTISS, société familiale et *holding* patrimoniale ayant une activité textile de fabrication de tissus techniques dans des fonctions commerciales puis de direction générale. Monsieur Coisne exerce aujourd'hui la fonction de Président-Directeur Général de COLAMTISS SA.

### Principales fonctions exercées :

#### En cours :

- Président-Directeur Général de COLAMTISS SA
- Administrateur délégué de SOCOMAILLE SA

#### Précédemment :

- Directeur Général COLAMTISS SA

### Mandats en cours dans d'autres organisations :

- Membre du Comité d'administration Phildar



## QUENTIN DEVILDER

Membre du Conseil d'Orientation de Sonepar

Nationalité française

Âge : 39 ans

Échéance du mandat :  
2025

Adresse professionnelle :  
129 rue de Tourcoing  
59100 Roubaix

Diplômé de l'ESDES Business School de Lyon, Monsieur Devilder exerce la fonction de Directeur Général chez G.M.T. OUTDOOR. Monsieur Devilder est également Président du Conseil d'Administration de Colam Mobilier et Industriel. Précédemment, Monsieur Devilder a occupé des fonctions de responsable commercial et de gérant au sein de plusieurs sociétés.

### Principales fonctions exercées :

#### En cours :

- Directeur Général, GMT OUTDOOR

#### Précédemment :

- Responsable commercial de Youkado
- Responsable commercial, Erard

### Mandats en cours dans d'autres organisations :

- Président du Conseil d'Administration de Colam Mobilier et Industriel
- Membre du Comité Now Gen de Family Business Network France



## STANISLAS FRANCCIN

Auditeur au Conseil d'Orientation de Sonepar

Nationalité française

Âge : 26 ans

Échéance du mandat :  
2022

Adresse professionnelle :  
PwC Paris – Crystal Park,  
63 rue de Villiers,  
92208 Neuilly-sur-Seine

Diplômé d'un *Certificate of Higher Education in Engineering* délivré par l'Université de Greenwich et d'un Master 2 *Business Engineering and Embedded Systems* de l'ISEN Lille, Monsieur Francin exerce depuis 2019 la fonction d'Auditeur Financier Senior chez PwC Paris. Précédemment, Monsieur Francin a occupé la fonction de Trésorier puis de Président de l'Association Club 6. En juillet 2021 Monsieur Francin a été nommé Auditeur au Conseil d'Orientation de Sonepar.

### Principales fonctions exercées :

#### En cours :

- Auditeur Financier Senior chez PwC Paris
- Auditeur au Conseil d'Orientation de Sonepar

#### Précédemment :

- Président de l'Association Club 6 en 2017
- Trésorier de l'Association Club 6 en 2016

### Mandats en cours dans d'autres organisations :

→ -



## MARIA GÖTSCH

Membre du Conseil d'Orientation et du Comité d'Audit de Sonepar

Nationalité américaine

Âge : 60 ans

Échéance du mandat :  
2024

Adresse professionnelle :  
Partnership Fund for NYC,  
One Battery Park Plaza,  
New York, NY 10021  
États-Unis

Titulaire d'un BA du Wellesley College et d'un MBA de la Harvard Business School, Madame Gotsch est Présidente et *Chief Executive Officer* du Partnership Fund for New York City, un fonds privé soutenu par de grandes entreprises ayant pour mission de créer des emplois et favoriser la croissance de l'économie de New York. Avant de rejoindre le Partnership Fund for New York City en 1999, elle était *Managing Director* chez B.T. Wolfensohn, et avait pour mission le conseil stratégique et financier en matière de fusions et d'acquisitions. Madame Gotsch est également membre du FinTech Industry Committee de FINRA.

### Principales fonctions exercées :

#### En cours :

- Président et *Chief Executive Officer* de Partnership Fund for New York City

#### Précédemment :

- *Managing Director* chez BT Wolfensohn

### Mandats en cours dans d'autres organisations :

- Membre des conseils consultatifs de ProPublica, Hospital for Special Surgery Innovation Advisory Council et Cornell-Tech Runway Visiting Committee

2



## FRANK H. LAKERVELD

Membre du Conseil d'Orientation de Sonepar

Nationalité néerlandaise

Âge : 74 ans

Échéance du mandat :  
2023

Adresse professionnelle :  
Sonepar Deutschland,  
Peter-Müller-Straße 3,  
40468 Düsseldorf  
Allemagne

Diplômé de la *Business School* de Rotterdam et en marketing de la *Business School* d'Utrecht, Monsieur Lakerveld est un homme d'affaires qui a assuré la direction de nombreuses sociétés du Groupe, en France, aux Pays-Bas et en Allemagne, depuis 1974. Il est membre des organes de gouvernance de Sonepar (membre du Conseil d'Orientation), de Sonepar Nederland B.V. et d'Otra N.V. (membre du Conseil de Surveillance). Monsieur Lakerveld a précédemment occupé les postes de membre du Conseil d'Administration de Thyssen Schulte, Klöckner Stahl et Osram en Allemagne ainsi que d'Aliaxis Group SA en Belgique.

### Principales fonctions exercées :

#### En cours :

- Membre du Conseil d'Administration de Technische Unie
- Membre du Conseil d'Administration d'Otra

#### Précédemment :

- Membre du Conseil d'Administration de Thyssen Schulte Germany, Klöckner Stahl Germany, Aliaxis Belgium et Osram Germany

### Mandats en cours dans d'autres organisations :

→ -



## CHRISTOPHE LAMBERT

Membre du Conseil d'Orientation et du Comité des Nominations et des Rémunérations de Sonepar

Nationalité française

Âge : 63 ans

Échéance du mandat :  
2025

Adresse professionnelle :  
43 rue du Bas des Bois,  
53000 Laval

Diplômé de l'ESLSCA, Monsieur Lambert exerce actuellement les fonctions de Président de Coisne et Lambert, de Président de Renaissance Textile et de Gérant de la SARL Durandal. Il a précédemment exercé la fonction de Président de T.D.V. Industries et de Klopman International. Monsieur Lambert est également Vice-Président de l'Union des Industries Textiles.

### Principales fonctions exercées :

#### En cours :

- Président de Coisne et Lambert
- Président de Renaissance Textile
- Gérant de la SARL Durandal

#### Précédemment :

- Président de TDV Industries
- Président de Klopman International
- Gérant de la SARL Durandal

### Mandats en cours dans d'autres organisations :

- Président de Coisne et Lambert
- Président de Renaissance Textile
- Gérant de la SARL Durandal
- Vice-Président de l'Union des Industries Textiles (UIT)



## CHRISTIAN MAURIN

Membre du Conseil d'Orientation de Sonepar  
Président du Comité d'Audit

Nationalité française

Âge : 74 ans

Échéance du mandat :  
2022

Adresse professionnelle :  
6 rue Victor Cousin,  
75005 Paris

Licencié ès Sciences Économiques, diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et ancien élève de l'École Nationale d'Administration, Monsieur Maurin a exercé les fonctions de *Chairman* de Nalco, et de Président-Directeur Général de Degremont et de Banque Sofinco. Il a également occupé les fonctions de Président du Directoire de Crédit Agricole Indosuez, de Directeur de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) et de Président du Comité d'Audit de PayPal Europe.

### Principales fonctions exercées :

#### En cours :

- Administrateur indépendant de Ponticelli Frères
- Membre du Comité d'investissement d'Aurinvest Capital 2 et 3

#### Précédemment :

- Président Directeur Général de Nalco Chemicals
- Président Directeur Général de Degremont
- Président du Directoire de Crédit Agricole Indosuez
- Président-Directeur Général de Banque Sofinco
- Directeur de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR)
- Administrateur et Président du Comité d'Audit de PayPal Europe

### Mandats en cours dans d'autres organisations :

- Membre du Conseil de surveillance de Ponticelli Frères
- Membre du Comité d'investissement d'Aurinvest Capital 2 et 3



## LUCIEN ROQUETTE

Auditeur au Conseil d'Orientation de Sonepar

Nationalité française

Âge : 29 ans

Échéance du mandat :  
2022

Adresse professionnelle :  
99 rue Jean-Pierre Timbaud,  
75011 Paris

Diplômé d'un *Bachelor* en Physiques de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) ainsi que d'un Master en Ingénierie Mathématiques de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) et de l'École Polytechnique, Lucien Roquette est Consultant *Strategic Data Partnership* chez Owkin. Précédemment, Monsieur Roquette a cofondé CODOC SAS et y a exercé la fonction de *Chief Technology Officer*. Il a également exercé en tant que *Business Operations Data Scientist* chez Storefront, ainsi que *Research Scientist* chez IBM. Depuis septembre 2021, il est administrateur de Colam Impact et a rejoint le Conseil d'Orientation de Sonepar en tant qu'auditeur en juillet 2020.

### Principales fonctions exercées :

#### En cours :

- Consultant *Strategic Data Partnership*, Owkin

#### Précédemment :

- Cofondateur et *Chief Technology Officer* de CODOC SAS
- *Business Operations Data Scientist* chez Storefront
- *Research Scientist* chez IBM

### Mandats en cours dans d'autres organisations :

- Membre du Conseil d'Administration de Colam Impact

	FONCTION	NATIONALITÉ	ÂGE	ÉCHÉANCE DU MANDAT	ANCIENNETÉ (EN ANNÉES)	COMITÉ(S)
<b>Personnalités familiales</b>						
	<b>Marie-Christine Coisne-Roquette</b> Conseiller et Président du Conseil d'Orientation		65	2024	5,6	
	<b>Nathalie Coisne</b> Conseiller		37	2022	3,6	
	<b>Stéphane Coisne</b> Représentant permanent de Société de Négoce et Participation		58	2022	5,6	
	<b>Quentin Devilder</b> Conseiller		39	2025	0,6	
	<b>Christophe Lambert</b> Conseiller		63	2025	0,6	
<b>Personnalités indépendantes et anciens membres de la direction du Groupe</b>						
	<b>Patricia Bellinger</b> Conseiller	 	60	2025	4,6	P
	<b>Jean-François Cirelli</b> Conseiller		63	2022	3,6	
	<b>Maria Götsch</b> Conseiller		60	2024	1,7	
	<b>Frank H. Lakerveld</b> Conseiller		74	2023	5,6	
	<b>Christian Maurin</b> Conseiller		74	2022	5,6	P
<b>Auditeurs au Conseil d'Orientation</b>						
	<b>Stanislas Francin</b> Auditeur au Conseil d'Orientation		26	2022	1,4	
	<b>Lucien Roquette</b> Auditeur au Conseil d'Orientation		29	2022	1,4	
<b>Membres des Comités hors Conseil d'Orientation</b>						
	<b>Aude Beurrier-Coisne</b> Membre du Comité d'Audit		38	2022	2,4	
	<b>Hubert Coisne</b> Membre du Comité d'Audit		70	2022	5,4	
	<b>Juliette Roquette</b> Membre du Comité d'Audit		32	2024	0,4	
	<b>Olivier Verley</b> Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations		67	2022	5,4	

16  
Membres37,5%  
Femmes53,4  
ans  
Âge moyen

COMITÉ D'AUDIT  
 COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS  
P : PRÉSIDENT

## ÉVOLUTION DU CONSEIL D'ORIENTATION AU COURS DE L'EXERCICE

La composition du Conseil d'Orientation est inchangée depuis l'Assemblée générale tenue en avril 2021 qui a approuvé la nomination de Messieurs Quentin Devilder et Christophe Lambert en remplacement de Messieurs Olivier Verley et Paul-René Lambert.

Le Comité d'Audit s'est renforcé via la nomination d'un septième membre, Madame Juliette Roquette, en juillet 2021.

Les mandats de membres du Conseil d'Orientation arrivant à échéance en 2022 sont précisés ci-dessous.

Monsieur Christian Maurin	Nommé en 2018 pour un mandat de quatre ans
Madame Nathalie Coisne	Nommée en 2018 pour un mandat de quatre ans
Monsieur Jean-François Cirelli	Nommé en 2018 pour un mandat de quatre ans

### 2.1.4.2 PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ORIENTATION

#### NOMINATION

Le Président du Conseil d'Orientation est désigné parmi les membres du Conseil d'Orientation, sur proposition et avis de l'Associé majoritaire. Ils déterminent sa mission et sa rémunération. Le Président du Conseil d'Orientation peut désigner un suppléant qui assurerait l'ensemble des missions qui lui sont dévolues en cas d'empêchement. Le suppléant ne dispose pas de la voix prépondérante du Président du Conseil d'Orientation.

#### MISSION

La spécificité de l'actionnariat de Sonepar et de la philosophie du Groupe requiert de confier au Président du Conseil d'Orientation une mission permanente. Cette mission consiste notamment à :

- promouvoir l'image du Groupe familial tant en interne qu'en externe ;
- veiller à une information complète du Conseil d'Orientation et préparer les séances du Conseil d'Orientation ;
- rendre compte des travaux du Conseil d'Orientation à la collectivité des associés ;
- faciliter les travaux des Présidents des comités dont il est membre de droit et les coordonner avec la Direction Générale.

Dans ce cadre, le Président du Conseil d'Orientation dispose du plus large accès à l'information, aux réunions du Groupe et aux Conseils Pays.

Le Conseil d'Orientation peut à tout moment confier des missions spéciales supplémentaires au Président du Conseil d'Orientation en fonction des besoins et circonstances.

## 2.1.5 DÉONTOLOGIE – CONFLITS D'INTÉRÊTS

Sonepar prône des principes de fonctionnement dont elle attend qu'ils soient mis en œuvre par tous les acteurs de la gouvernance :

- donner sa confiance tout en contrôlant ;
- partager l'idée que la responsabilité en matière de sécurité, d'intégrité, d'environnement et de contrôle est l'affaire de tous et ainsi, en cas de doute, demander et vérifier avant d'agir ;
- comprendre que l'information est une source d'opportunités ou de risques pour le Groupe et qu'elle doit donc être protégée et partagée à bon escient ;
- s'interdire, à tout niveau et quelle que soit sa fonction, d'utiliser son titre ou celle-ci pour s'assurer pour lui-même ou pour un tiers, un avantage quelconque, pécuniaire ou non ;
- faire part de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, avec le Groupe.

Le Code de Conduite contient les standards éthiques, sociaux et environnementaux applicables au sein du Groupe, notamment ceux concernant la prévention et la lutte contre la corruption et le trafic d'influence résultant de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite « loi Sapin II »).

Convaincu que pour faire vivre ses valeurs, l'attitude de ses équipes est essentielle, Sonepar attend de ses dirigeants dans l'exercice de leur mission qu'ils :

- considèrent l'éthique de leurs actions et décisions comme une priorité absolue ;
- agissent et se comportent envers autrui comme ils aimeraient être traités ;
- respectent et fassent respecter la Charte de Gouvernance, le Code de Conduite et l'ensemble des règles applicables ;
- fassent la promotion de l'intégrité, de la sécurité et de la protection de l'environnement ;
- développent le sens du respect mutuel entre eux et envers le Groupe, ses collaborateurs et ses parties prenantes ;
- récompensent la loyauté, l'efficacité, l'esprit d'initiative et l'esprit de service ;
- évitent tout acte ou décision qu'ils ne pourraient assumer en public.

Le Président, la Direction Générale de la société, les membres du Conseil d'Orientation et les membres de ses comités sont tenus d'informer le Président du Conseil d'Orientation des situations de conflit d'intérêts potentiels les concernant ou dont ils auraient connaissance. En cas de conflit d'intérêts avéré ou potentiel, ils s'abstiennent de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées.

## 2.2 MISSIONS ET TRAVAUX DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DES COMITÉS

### 2.2.1 LE CONSEIL D'ORIENTATION

#### 2.2.1.1 MISSIONS DU CONSEIL

Conformément aux Statuts et au Règlement Intérieur du Conseil d'Orientation de Sonepar, le Conseil d'Orientation exerce collectivement la responsabilité de :

- nommer et révoquer le Président de la société, sur proposition de l'Associé majoritaire, après examen et avis du Comité des Nominations et des Rémunérations ;
- donner son avis sur la nomination, l'évaluation et la révocation du Directeur Général ;
- fixer la rémunération du Président de la société et du Directeur Général après examen et avis du Comité des Nominations et des Rémunérations ;
- valider les orientations stratégiques et fixer les objectifs du Groupe proposés par le Président ou la Direction Générale en accord avec le Président de la société ;
- contrôler l'action du Président et de la Direction Générale de la société ;
- superviser la politique de financement, les ratios de sécurité et les investissements ; fixer le cadre des engagements hors bilan soumis à autorisation ; effectuer la détermination annuelle des autorisations d'endettement de la société ;
- valider les besoins de financement liés au budget ;
- s'assurer de l'équilibre, la régularité et la sincérité des comptes sociaux et consolidés lors de leur arrêté ainsi que du respect des limites et autorisations fixées ;
- prendre connaissance des comptes et des rapports de gestion de la société ;
- prendre connaissance des rapports du Comité d'Audit, des Commissaires aux Comptes, de gestion des risques, de conformité et de contrôle interne ;
- apprécier les politiques, notamment en matière de Ressources Humaines, numérique, informatique, logistique et de Développement Durable, social et environnemental ;
- répartir la rémunération allouée par la collectivité des associés au Conseil d'Orientation entre ses membres, et, le cas échéant, les auditeurs et membres des comités du Conseil d'Orientation qui ne seraient pas membres de ce dernier.

Le Conseil d'Orientation est également compétent pour adopter et modifier son Règlement Intérieur, sur proposition du Président du Conseil d'Orientation, après avis conforme de l'Associé majoritaire.

En complément des Statuts, certaines décisions du Président et de la Direction Générale de la société sont soumises à l'autorisation expresse préalable du Conseil d'Orientation :

#### FINANCEMENT

- toute augmentation des tirages de lignes de crédit accordées par les banques au-delà des niveaux autorisés par le Conseil d'Orientation ;
- toute couverture de taux ou de devises au-delà des autorisations de crédit données par le Conseil d'Orientation ;

- toute sûreté, caution consentie à des tiers en faveur des filiales du Groupe non contre-garanties par les stocks, clients et immeubles de la filiale, et pour autant que de telles garanties ou engagements directs n'aient pas été déjà consentis directement par la filiale opérationnelle.

#### DÉVELOPPEMENT

- toute acquisition et cession d'actifs, d'actions ou de parts sociales dont le prix serait supérieur à 250 millions d'euros ;
- la création d'une filiale dans un pays dans lequel le Groupe n'est pas encore implanté.

#### RESSOURCES HUMAINES

- tout intéressement non plafonné de dirigeants aux résultats du Groupe ;
- tout plan d'actionnariat ;
- toute rémunération des mandataires sociaux de la société.

#### JURIDIQUE ET COMPTABILITÉ

- tout engagement hors bilan (par ex. : garantie) dont la valeur serait supérieure à 100 millions d'euros ;
- le passage d'une provision pour litige, dépréciation et/ou la signature d'une transaction dont la valeur serait supérieure à 100 millions d'euros ;
- la nomination des Commissaires aux Comptes de la société ;
- toute autre opération visée par la loi ou les Statuts.

Les Conseillers s'engagent à exercer leur mission de contrôle en :

- accordant leur confiance et en donnant leur soutien et avis aux mandataires qu'ils ont nommés ;
- consacrant le temps nécessaire à la préparation des séances du Conseil d'Orientation et des dossiers qui leur ont été préalablement transmis ;
- participant aux séances du Conseil d'Orientation, en assurant la confidentialité des informations et des débats et en votant toujours dans l'intérêt du Groupe, en faisant part au Président de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, avec la société et/ou le Groupe ;
- dans le respect du Règlement Intérieur du Conseil d'Orientation.

Toute révision de cette liste et des seuils de matérialité par le Conseil d'Orientation doit être communiquée au Directeur Général de Sonepar.

Dans l'exercice de ses missions, le Conseil d'Orientation dispose d'un droit permanent d'information le plus étendu qu'il exerce au travers de son Président. Il s'appuie également sur les travaux du Comité d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations, pour lesquels il fixe la composition et les missions qu'ils mènent sous sa responsabilité. Il peut aussi, selon ses besoins, créer tout autre comité d'étude.



Le Conseil d'Orientation consacre de temps à autre un point de l'ordre du jour à l'évaluation de son organisation, de sa composition et de son fonctionnement, et à la revue et l'évolution des informations et documents de gestion.

### 2.2.1.2 PRÉPARATION ET ORGANISATION DES RÉUNIONS

Le Conseil d'Orientation est convoqué par le Président du Conseil d'Orientation à son initiative, sur demande du Président de la société ou, si le Conseil d'Orientation ne s'est pas réuni depuis plus de quatre mois, sur demande du tiers au moins de ses membres.

Il se réunit au moins quatre fois par an ou plus souvent en cas de besoin.

Il fixe annuellement le calendrier des réunions de l'année suivante ainsi que les thèmes prévisionnels de chacune d'entre elles.

L'ordre du jour est arrêté par le Président du Conseil d'Orientation ou, lorsqu'il n'en est pas à l'initiative, par le(s) demandeur(s) de la réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Chaque membre dispose d'une voix. En cas d'égalité des voix, celle du Président du Conseil d'Orientation est prépondérante.

Le Président du Conseil d'Orientation préside les réunions du Conseil d'Orientation et en dirige les débats. Il veille à l'information complète du Conseil d'Orientation dont il prépare les séances. Il veille à la qualité des échanges et à la collégialité des décisions.

Le Président du Conseil d'Orientation peut convier à ses réunions le Président de la société (s'il n'est pas Président du Conseil d'Orientation), le Directeur Général, le ou les Directeurs Généraux Délégués et tout tiers de son choix.

Le Président du Conseil d'Orientation rend compte à la collectivité des associés des travaux du Conseil d'Orientation au moins une fois par an lors de l'Assemblée générale annuelle.

### 2.2.1.3 TRAVAUX DU CONSEIL D'ORIENTATION AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Cinq réunions du Conseil d'Orientation se sont tenues en 2021. Les points suivants y ont notamment été abordés :

Stratégie	Organisation et performance
	Plan stratégique « Impact » 2025
Comptabilité et finance	Résultats financiers 2020, arrêté des comptes annuels et consolidés, proposition d'affectation du résultat
	Performance financière (quatre premiers mois, premier semestre, neuf premiers mois)
	Budget 2022
Gouvernance et conformité	Financements, cautions et garanties
	Préparation de l'Assemblée générale annuelle 2021
	Mise à jour du Règlement Intérieur du Conseil d'Orientation et composition de ses comités
	Conformité : procédures en cours, cartographie globale des risques et de corruption, alertes professionnelles
Activités des filiales et des Régions	Renouvellement du mandat du Directeur Général
	Présentation des Régions Amérique du Nord, Europe Centrale et Nordique, Europe de l'Ouest et Amérique du Sud, France, Asie-Pacifique
	Présentation Communication et Développement Durable, Supply Chain, Ressources Humaines (dont résultats de l'enquête de satisfaction collaborateurs <i>Open Voices</i> ), Conformité
Rémunération	Rémunération du Président et du Directeur Général
	Plans d'actions de performance
	Actionnariat salarié

### 2.2.1.4 RÉMUNÉRATION

La rémunération des membres du Conseil d'Orientation a été fixée par l'Assemblée générale annuelle des associés de Sonepar tenue en 2017. Cette Assemblée a fixé une enveloppe maximale de 650 000 euros pour la rémunération des membres du Conseil, non modifiée depuis cette date.

La rémunération des membres du Conseil d'Orientation comprend :

- une part fixe de 23 700 euros par Conseiller au titre du mandat ; majorée de 50 % et portée à 35 550 euros pour les Présidents des comités du Conseil ;
- une part variable de 3 000 euros par participation effective aux réunions du Conseil et de ses comités. Cette part variable est portée à 9 000 euros pour les membres du Conseil dont la durée de déplacement et le décalage horaire excède 5 heures.

Les membres des comités non membres du Conseil d'Orientation ne perçoivent pas de part fixe, mais uniquement une part variable de 3 000 euros par participation effective aux réunions des comités dont ils sont membres.

Le Président d'honneur reçoit, quant à lui, une allocation annuelle de 23 700 euros.

La rémunération des auditeurs au Conseil comprend :

- une part fixe de 500 euros ; et
- une part variable de 500 euros par participation aux réunions du Conseil d'Orientation.

Les membres du Conseil d'Orientation et de ses comités peuvent se faire rembourser les frais et dépenses raisonnables occasionnés dans l'exercice de leurs mandats sur présentation de justificatifs.

Le montant total versé aux Conseillers au titre de l'exercice 2021 est de 638 100 euros, respectant ainsi l'enveloppe maximale fixée par la collectivité des associés.

Rémunération 2021 Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	Total brut (en euros)
Conseillers (hors Président du Conseil d'Orientation)	599 100
Membres des comités (hors Conseil d'Orientation)	33 000
Auditeurs au Conseil d'Orientation	6 000
<b>TOTAL</b>	<b>638 100</b>

## 2.2.2 LES COMITÉS DU CONSEIL

### 2.2.2.1 DISPOSITIONS COMMUNES

Le Conseil d'Orientation peut créer en son sein des comités permanents ou temporaires.

Chaque Comité est composé d'au moins deux membres du Conseil d'Orientation. Les membres des comités et leurs Présidents respectifs sont désignés par le Conseil d'Orientation, sur proposition du Président du Conseil. Leur mandat est renouvelable. Le Président du Conseil d'Orientation est membre permanent de chacun des comités.

Les comités étudient les sujets que le Conseil d'Orientation ou le Président du Conseil soumet à leur examen, préparent les travaux et décisions du Conseil d'Orientation et lui font part de leurs conclusions. Leurs rapports sont étudiés lors des réunions du Conseil.

Les comités exercent leur mission sous la responsabilité du Conseil d'Orientation et ne disposent d'aucun pouvoir de décision propre. Toutefois, la mission d'un Comité du Conseil d'Orientation peut également consister à prendre les décisions qui lui sont déléguées par le Conseil d'Orientation avec l'accord du Président de la société, à charge pour ledit Comité de rendre compte de ses travaux et délibérations au Conseil d'Orientation.

Les modalités de fonctionnement des comités sont arrêtées par chacun d'entre eux en fonction de la spécificité des missions qui leur sont confiées. Elles sont portées à la connaissance du Conseil d'Orientation par le Président de chaque Comité, désigné en son sein pour une durée de trois ans renouvelable.

Les comités se réunissent aussi souvent que nécessaire et autant que le requièrent les réunions et agendas du Conseil d'Orientation. L'ordre du jour de chaque réunion est défini par le Président du Comité, après consultation du Président du Conseil d'Orientation.

Les comités peuvent s'appuyer sur un secrétaire chargé de l'organisation et des comptes-rendus des réunions. Ces comptes-rendus sont conservés par le Président du Conseil d'Orientation. Le Président du Comité en rend compte au Conseil d'Orientation.

Le Président du Conseil d'Orientation (en sa qualité de membre permanent) est systématiquement convié à participer aux réunions du Comité d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations. Le Directeur Général et le(s) Directeur(s) Général(aux) Délégué(s) peuvent également y être conviés.

Les comités et chacun de leurs membres peuvent obtenir communication de toutes les informations qu'ils jugent utiles à l'accomplissement de leurs missions. Après avis du Président du Conseil d'Orientation, les comités peuvent faire réaliser les études externes qu'ils jugent nécessaires à l'accomplissement de leurs missions

### 2.2.2.2 COMITÉ D'AUDIT

#### ATTRIBUTIONS

Les compétences du Comité d'Audit s'exercent dans les domaines comptables et financiers, du contrôle et de l'audit interne, du contrôle externe, de la gestion des risques, de la conformité, de la cybersécurité et de la gouvernance ; ses missions sont détaillées dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Orientation.

#### COMPOSITION

Le Règlement Intérieur du Conseil prévoit que le Comité d'Audit est composé de deux à huit membres.

Le Comité d'Audit peut entendre les Commissaires aux Comptes, le Président de la société, les membres de la Direction Générale, de la Direction Financière (et des directions qui en relèvent), de la Direction des Ressources Humaines et du Secrétariat général.

Au 31 décembre 2021, le Comité d'Audit, présidé par Christian Maurin, est composé de sept membres :

- Marie-Christine Coisne-Roquette, Président du Conseil d'Orientation et de la société ;
- Christian Maurin, Conseiller ;
- Aude Beurrier-Coisne ;
- Hubert Coisne ;
- Colam Entreprendre, Conseiller, représentée par Stéphane Coisne ;
- Maria Götsch, Conseiller ;
- Juliette Roquette (depuis juillet 2021).

#### PRINCIPAUX TRAVAUX AU COURS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

- juridique, risques et conformité : organisation juridique du Groupe, alertes professionnelles, données personnelles, assurances, cartographie des risques, démarche RSE, COVID-19, contentieux ;
- finance : résultats 2020, rapport des Commissaires aux Comptes, résultats financiers intermédiaires 2021, *reporting* et comptabilité, budget 2022 ;
- contrôle interne : résultats de la campagne 2020, rapport 2020 fraude et corruption, rapports périodiques sur la fraude et la corruption, priorités 2021 du Contrôle Interne, processus d'approbation des Capex, solution Eye2Scan ;
- audit interne : résultats de l'année 2020, rapports périodiques sur l'état des plans d'actions, plan d'action 2022 ;
- autres : audits externes, cybersécurité, processus d'acquisition (M&A), programme du Comité pour 2022.

### 2.2.2.3 COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

#### ATTRIBUTIONS

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a compétence en matière de politique de rémunération des dirigeants de la société ainsi que sur la politique d'actionnariat du Groupe ; il émet des propositions concernant la nomination et le renouvellement des membres du Conseil d'Orientation, de ses comités et des mandataires sociaux de Sonepar.

Ses missions sont détaillées dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Orientation.

#### COMPOSITION :

Le Règlement Intérieur prévoit que le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé de deux à quatre membres.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations peut entendre le Directeur des Ressources Humaines de la société.

Au 31 décembre 2021, le Comité, présidé par Patricia Bellinger, est composé de quatre membres :

- Patricia Bellinger (Président) ;
- Marie-Christine Coisne-Roquette ;
- Christophe Lambert ;
- Olivier Verley.

#### PRINCIPAUX TRAVAUX AU COURS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

- revue de la rémunération de la Direction Générale et de la Direction Générale Adjointe (2020 et 2021) ;
- rémunération du Président de Sonepar ;
- définition et revue de l'atteinte des objectifs de la Direction Générale et de la Direction Générale Adjointe ;
- revue de talent des membres du Comité exécutif et plan de succession ;
- avis sur la politique de rémunération et les objectifs du Comité exécutif ;
- recommandation sur la politique d'actionnariat salarié (volume des enveloppes et leur répartition, architecture, conditions autres que performance, indicateurs de performance, suivi de l'octroi et de l'évolution de l'actionnariat salarié) ;
- validation de la rémunération des Conseillers ;
- revue des résultats de l'enquête d'engagement des collaborateurs *Open Voices*.



## 2.3 DIRECTION DE SONEPAR

### 2.3.1 LE PRÉSIDENT

---



Le Président de Sonepar est nommé et révoqué par le Conseil d'Orientation, sur proposition de l'Associé majoritaire.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président de la société est fixée par les Statuts à 70 ans.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour représenter la société, dont il peut organiser la plus large délégation. Il valide avec le Directeur Général les choix majeurs d'orientation stratégique présentés au Conseil d'Orientation.

Le Président de Sonepar est chargé de suivre l'évolution de l'actionnariat salarié et la préparation des nouveaux plans d'actionnariat salarié.

Il est le garant des valeurs d'éthique et d'intégrité qui régissent la vie du Groupe et veille à l'existence de règles et procédures adaptées à la prévention, à la détection et au traitement des risques de fraudes, de corruption et de trafic d'influence.

Marie-Christine Coisne-Roquette est Président de Sonepar depuis 2016<sup>(1)</sup>.

(1) Date de transformation de la société en SAS.

## 2.3.2 LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale de Sonepar est composée du Directeur Général et du ou des Directeur(s) Général(aux) Délégué(s).

### 2.3.2.1 LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur Général est nommé par le Président de Sonepar après avis du Conseil d'Orientation et de l'Associé majoritaire.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur Général est fixée par les Statuts à 65 ans.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour diriger, animer et faire évoluer le Groupe, dans le respect de ses valeurs et de son Code de Conduite, avec le souci de lui assurer un développement performant et durable, et dans la limite des pouvoirs expressément réservés au Conseil d'Orientation ou à son Président et des règles internes énoncées dans la Charte de Gouvernance.

Le Directeur Général est chargé des missions suivantes :

- élaborer la stratégie de développement du Groupe, dans le respect des objectifs long terme des associés, la proposer au Président de la société et la mettre en œuvre après avis du Conseil d'Orientation ;
- bâtir une organisation capable d'atteindre ces objectifs et de s'adapter à de nouveaux enjeux au fil du temps ;
- assurer la réalisation de performances, qualitatives et quantitatives, pérennes et de haut niveau ;
- nommer, en accord avec le Président de Sonepar, un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués et fixer leurs missions, objectifs et priorités ;
- organiser les pouvoirs et leurs délégations au sein du Groupe ;
- respecter et faire respecter les règles de gouvernance du Groupe, les pouvoirs du Conseil d'Orientation et la mission de son Président ;
- appliquer et faire appliquer les valeurs du Groupe, la Charte de Gouvernance, le Code de Conduite, Manuel des Politiques et Procédures de Conformité du Groupe, la Matrice d'Approbation du Groupe et l'ensemble des règles applicables, les faire connaître et les décliner aux différents niveaux opérationnels ;
- informer le Président de la société des décisions nécessitant une communication extérieure avant qu'elles ne soient mises en œuvre.

Pour mener à bien ces missions, le Directeur Général s'appuie sur le Comité exécutif de Sonepar dont il nomme les membres, définit les objectifs et contrôle l'action.

Afin de permettre au Conseil d'Orientation d'exercer sa mission, le Directeur Général est tenu de l'informer des transactions, opérations et événements internes et externes susceptibles d'influer significativement sur les comptes, les performances futures ou les équilibres financiers du Groupe. Il est aussi tenu de l'informer des évolutions importantes concernant les principaux dirigeants du Groupe.



Philippe Delpech a été nommé Directeur Général de Sonepar en septembre 2017. Son mandat a été renouvelé en septembre 2021.

### 2.3.2.2 LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

En accord avec le Président de la société, le Directeur Général peut, après en avoir informé le Conseil d'Orientation, nommer un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur général délégué est fixée par les Statuts à 65 ans.

Le ou les Directeur(s) Général(aux) Délégué(s) est/sont chargé(s), dans le respect des valeurs et règles du Groupe et des pouvoirs fixés dans leur décision de nomination, des missions suivantes :

- exercer pleinement la mission de Direction Générale dans les domaines qui lui/leur sont délégués par le Directeur Général ;
- superviser lesdits domaines dans l'ensemble du Groupe ;
- participer à la nomination et à la définition des missions de leurs responsables.

Le ou les Directeur(s) Général(aux) Délégué(s) tient/tiennent régulièrement informé le Directeur Général de ses/leurs actions et de toutes les opérations susceptibles d'influer significativement sur les performances et l'évolution des équilibres, notamment financiers, du Groupe.



Andros Neocleous a été nommé Directeur Général Délégué de Sonepar en mars 2020. Il est également Directeur Financier du Groupe.



### 2.3.3 LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Directeur Général s'appuie sur un Comité exécutif (SEC) composé des Présidents de Région et des Directeurs des fonctions support.

Le Comité exécutif examine et approuve les questions et décisions relatives à la stratégie et à l'organisation générale du Groupe. Il adopte les politiques et procédures qui sont d'application générale pour l'ensemble du Groupe.



**Taco van Vroonhoven**  
Président Asie-Pacifique

**Jo Verbeek**  
Directeur de la Logistique

**Matt Potheacary**  
Directeur de la Communication  
& Développement durable

**Patrick Salvadori**  
Président Europe de l'Ouest  
& Amérique du Sud

**Olivier Catherine**  
Secrétaire général

**Stefan Stegeman**  
Président Europe centrale  
& pays nordiques

**Sara Biraschi Rolland**  
Directeur des Ressources  
humaines

**Philippe Delpech** est Directeur Général de Sonepar.

Avant de rejoindre Sonepar en septembre 2017, Philippe Delpech a travaillé pendant 17 ans au service du groupe United Technologies, un leader mondial des secteurs du bâtiment et de l'aérospatiale, qui compte parmi ses entités Otis, Carrier, Pratt & Whitney et UTC Aerospace. Entre septembre 2015 et juillet 2017, il a assuré la présidence d'Otis Elevator Company aux États-Unis et fait partie des mandataires sociaux et membres du Comité exécutif d'UTC.

Philippe Delpech a commencé sa carrière chez ABB et Danfoss, occupant plusieurs postes de direction dans les départements commercial, marketing et opérationnel. En novembre 2000, il a rejoint UTC en tant que Vice-Président de Carrier pour la Région EMEA, avant de diriger des entités du secteur du bâtiment, notamment Toshiba Carrier Air Conditioning, Carrier Asia Pacific, Carrier et UTC Fire & Security au sein des Régions EMEA et Asie-Pacifique.

Sa carrière chez United Technologies l'a amené à exercer en France, au Japon, en Chine et en Belgique.

Philippe Delpech est diplômé de l'École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes, de l'INSEAD Asia Campus et de la Darden School of Business de l'Université de Virginie aux États-Unis, et titulaire d'un MBA de l'ESCP Europe Campus Paris.

**Andros Neocleous** est Directeur financier de Sonepar.

Il a rejoint le Groupe en 2008. Après l'acquisition de Hagemeyer, il a occupé le poste de Directeur financier de Hagemeyer Amérique du Nord, avant d'être nommé Directeur financier de Sonepar Europe du Nord. En 2017, il a rejoint l'équipe du Siège de Sonepar en tant que Directeur fusions, acquisitions et finances. Avant de rejoindre Sonepar, Andros a passé dix ans chez PricewaterhouseCoopers dans les bureaux de Toronto, Zurich et La Haye.

Andros Neocleous a obtenu une licence de l'Université Wilfrid Laurier et est expert-comptable agréé au Canada.

**Sara Biraschi Rolland** est Directeur des Ressources Humaines de Sonepar.

Elle a rejoint Sonepar en février 2016, après avoir occupé pendant près de 20 ans différents postes de direction aux Ressources Humaines du groupe agroalimentaire Danone. Elle y a travaillé successivement en tant que responsable opérationnel RH pour l'activité Produits Laitiers en Italie, Directrice Ressources Humaines pour la Région Méditerranéenne de la Région Baby Nutrition, puis à des postes internationaux en France, comme ceux de responsable de la gestion des talents pour la division Eaux et de Vice-Présidente RH pour la division Evian Volvic.

Sara Biraschi Rolland est diplômée en philosophie de l'Université de Milan (Italie) avec une spécialisation en psychologie. Elle est titulaire d'un MBA de l'INSEAD (France).



**Philippe Delpech**  
Directeur général

**Rob Taylor**  
Président Amérique du Nord

**Andros Neocleous**  
Directeur financier

**Barbara Garcia Floren**  
CEO Office and Merger  
& Acquisition Director

**Jérémie Profeta**  
Chief Digital Enterprise Officer

**Jérôme Malassigné**  
Président France  
& International Services



13

MEMBRES



10

NATIONALITÉS

**Olivier Catherine** est Secrétaire Général.

Il est en charge des questions de gouvernance, de droit, de conformité, de risques, d'assurance et de sûreté. Il était auparavant *Senior Vice-Président, Legal, Risk & Compliance* chez Bureau Veritas. Olivier Catherine a débuté sa carrière au sein du cabinet d'avocats Sullivan & Cromwell à New York, avant de rejoindre Gaz de France (aujourd'hui Engie) en tant que juriste senior.

Ancien élève de l'ENS Cachan et agrégé d'économie et gestion, Olivier Catherine est titulaire d'un DEA de droit des affaires de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et d'un *Master of Laws* (LLM) de l'Université de Virginie (États-Unis). Il est membre des barreaux de New York et de Washington (DC) et auditeur de la 73<sup>ème</sup> session nationale – Politique de Défense – de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale (IHEDN).

**Barbara Garcia Floren** est *CEO Office and Merger & Acquisition Director* de Sonepar

Elle a rejoint le Groupe en 2000 en tant que Contrôleur de gestion. Elle a tenu différents rôles au sein de Sonepar : quatre ans après son embauche, elle a obtenu le poste de Contrôleur de Gestion Senior, puis celui de *Securitization Manager*. Barbara Garcia Floren a ensuite

rejoint la Direction Générale, pour laquelle elle a été chargée de mission pendant 10 ans. Elle a par la suite été nommée *Acquisitions & Market Studies Manager*, puis *CEO Office Project Director*. Elle est *CEO Office and M&A Director* depuis avril 2021.

Après avoir poursuivi des études de *management* à l'université d'Oviedo, en Espagne, et de commerce et *management* à l'université de Bradford, au Royaume-Uni, Barbara Garcia Floren a été diplômée de l'université de Bordeaux en finance internationale.

**Jérôme Malassigné** est Président France & *Sonepar International Services*.

Il a débuté sa carrière chez ECS (un distributeur d'IBM), avant de rejoindre Otis (UTX), où il a occupé plusieurs postes de direction : Directeur Commercial et Régional Est de la France, Directeur Général Belgique en 2004, Directeur Général Pays-Bas en 2008 et Directeur Général Benelux en 2012. En 2014, il a été nommé Directeur des Opérations d'Otis Service France.

Jérôme Malassigné a rejoint Bureau Veritas en 2015 en tant que Vice-Président sénior pour l'Europe Centrale et la Russie, couvrant 14 pays (de l'Allemagne à la Russie). En 2016, il a été promu Vice-Président exécutif Asie du Nord (Chine continentale, Taïwan, Japon, Corée du Sud), exerçant ses fonctions depuis Shanghai.

Il a rejoint Sonepar en 2019 en tant que Directeur du Marketing Stratégique & Approvisionnement et Opérations Asie-Pacifique, avant d'être nommé Président de Sonepar France & *International Services* en juin 2020.

Jérôme Malassigné est diplômé de l'INSEEC (France) et a complété sa formation en *management* à l'INSEAD ainsi qu'aux universités de Darden et Wharton (États-Unis). Il est également titulaire d'un master en finance (DESS) de l'IAE Tours (France).

**Matt Pothecary** est Directeur de la Communication & Développement Durable de Sonepar.

Il a rejoint le Groupe en janvier 2019. Avant cela, il a occupé plusieurs postes chez Thales, principalement en communication, tant au niveau opérationnel que du groupe. En 2013, il a été nommé Directeur de la Communication Groupe et Secrétaire Général de la Fondation Thales.

Matt Pothecary est titulaire d'un diplôme de l'université de Loughborough (Royaume-Uni) en français, en économie et en politique, et de deux masters en politique britannique de l'université de Nancy.

**Jérémie Profeta** est *Chief Digital Enterprise Officer* de Sonepar.

Il a rejoint le Groupe en juillet 2018 en tant que *Chief Digital Enterprise Officer*.

Jérémie Profeta a commencé sa carrière chez A.T. Kearney en France et aux États-Unis, où il a dirigé des projets de développement de stratégie et de mise en œuvre de systèmes SAP dans de nombreux secteurs. Il a ensuite rejoint Royal Dutch Shell à Londres, en tant que Directeur informatique monde pour la vente de détail, avant d'y occuper la fonction de Directeur de la stratégie mondiale, en charge de l'élaboration des stratégies commerciales, marketing et de fabrication à long terme pour la division Lubrifiants. En 2010, Jérémie Profeta a rejoint Cimpres (NASDAQ : CMPR, leader mondial entièrement numérisé de la personnalisation de masse, société mère de VistaPrint) au poste de Directeur de la stratégie, couvrant notamment la technologie, le marketing, la production et la chaîne d'approvisionnement. Membre du Comité exécutif, il a ensuite été nommé Président de différents pays (Chine, Inde, Brésil et Japon).

Jérémie Profeta est titulaire d'un *Bachelor* de la Toulouse Business School et d'un *Executive MBA* en *leadership* commercial de l'INSEAD.

**Patrick Salvadori** est Président de Sonepar Europe Occidentale et Amérique du Sud.

Avant de rejoindre le Groupe, Patrick Salvadori était Président de Tarkett Western Europe. En 2000, il a intégré Sonepar au poste de Directeur Général de CGED, qu'il a occupé pendant six ans. Entre 2006 et mi-2019, Patrick Salvadori a exercé trois fonctions : Directeur Général de Sonepar France (trois ans), Président de la Région Europe du Sud (huit ans) et *Executive Vice President* Groupe du Marketing stratégique et Approvisionnement (trois ans). En 2019, il a été nommé Président de la Région Europe Occidentale et Amérique du Sud, poste qu'il occupe encore aujourd'hui.

Patrick Salvadori est ingénieur diplômé de l'ENSI et titulaire d'un MBA de HEC.

**Stefan Stegemann** est Président de Sonepar Europe Centrale et Pays Nordiques.

Il a rejoint le Groupe en 2001 au poste de Directeur Général de la Région Allemagne du Sud. Il a débuté sa carrière en 1993, exerçant pendant huit ans des fonctions de consultant en développement organisationnel. Depuis qu'il a intégré Sonepar, il a occupé différents postes, notamment celui de Directeur Général de Sonepar Allemagne

du Sud (huit ans) et de Président du Conseil d'Administration de Sonepar Europe Centrale (huit ans). Il est Président de Sonepar Europe Centrale et Pays Nordiques depuis 2019.

Stefan Stegemann est titulaire d'un MBA de l'Universität der Bundeswehr München (Munich), et d'un doctorat en psychologie organisationnelle.

**Rob Taylor** est Président de Sonepar USA.

Il a rejoint Sonepar USA en mai 2015 en tant que Président de la région Centre. Il a été nommé Président de Sonepar USA en juillet 2018. En avril 2019, à la suite de la réorganisation du leadership régional du Groupe, il est devenu Président de Sonepar Amérique du Nord. Il est désormais responsable des opérations au Canada et au Mexique, en plus de celles des États-Unis.

Avant de rejoindre Sonepar, Rob a travaillé chez General Electric pendant 16 ans. Puis en 2005, Rob rejoint Cooper industries. Il a occupé des postes dans les domaines de l'approvisionnement, du développement commercial, des ventes, de la gestion des produits et de la gestion des pertes et profits. En 2012, il rejoint Eaton pendant 3 ans.

Rob Taylor est titulaire d'un *Bachelor of Science* de l'université d'État de Bowling Green et d'un MBA de l'université Baldwin Wallace.

**Taco van Vroonhoven** est Président de Sonepar Asie-Pacifique.

Il a rejoint le Groupe en 2018 au poste de Président de la Région Asie-Pacifique. Avant cela, il a travaillé pendant plus de dix ans pour CRH plc, un leader mondial des matériaux de construction et de la distribution, dont quatre ans en tant que Directeur des opérations de CRH Europe Distribution, à Amsterdam. Ayant exercé de nombreuses fonctions de direction auprès de commerçants européens des secteurs du papier fin et de bureau, du CVC ainsi que des matériaux de construction et du bricolage, il bénéficie d'une vaste expérience internationale dans la distribution aux professionnels.

Taco van Vroonhoven est titulaire de masters en droit des affaires et droit fiscal de l'université de Leiden, et d'un MBA de l'université Erasmus de Rotterdam, aux Pays-Bas.

**Jo Verbeek** est Directeur de la Logistique de Sonepar.

Il a rejoint le Groupe en 2012. Il y a occupé la fonction de Président de la Région Europe du Nord pendant cinq ans et celle de Président de la Région Asie-Pacifique pendant cinq ans. Il contribue à l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement du Groupe depuis son arrivée, et se consacrera entièrement à sa transformation à partir de 2022. Avant de rejoindre Sonepar, Jo Verbeek a travaillé chez Staples où il a occupé les fonctions de Président de la Région Grande Chine et de vice-président des opérations de la Région Europe pendant dix ans. Il a également travaillé à des postes de direction chez Unilever et Newell Rubbermaid.

Jo Verbeek est titulaire d'un *Master of Science* en ingénierie des systèmes commerciaux et d'information de la KU Leuven et est diplômé de l'INSEAD.

## 2.3.4 GOUVERNANCE OPÉRATIONNELLE

### 2.3.4.1 LES PRÉSIDENTS DE RÉGION

En 2019, le Groupe a mis en place cinq Régions opérationnelles (Amérique du Nord, Europe Centrale et du Nord, Europe de l'Ouest et Amérique du Sud, Asie-Pacifique et France) qui permettent de déployer plus efficacement la gouvernance, la stratégie et les initiatives communes pour développer un effet de taille et des synergies ainsi qu'une meilleure coordination des pays opérant dans les mêmes zones géographiques.

Chacune des cinq Régions est présidée par un dirigeant expérimenté du Groupe, membre du Comité exécutif de Sonepar, qui reporte au Directeur Général de Sonepar.

### 2.3.4.2 LES CONSEILS PAYS

Les Conseils Pays sont formés selon le droit des sociétés applicable localement et peuvent être composés de membres de la Direction Générale de Sonepar, du Président de la Région, de membres du *management* local, d'un ou plusieurs dirigeants d'une autre Région du Groupe, d'un ou plusieurs associés familiaux proposés par le Président de Sonepar à l'issue d'un processus de sélection conduit par l'Associé majoritaire, et de personnalités extérieures ou d'anciens dirigeants.

Les Conseils Pays contribuent à la bonne gouvernance du Groupe en étant un lieu privilégié d'information et de débat sur les grands domaines d'action et d'intervention du Pays dans le cadre de la stratégie de Sonepar.

Selon un ordre du jour défini annuellement et dans le respect du droit des sociétés applicable localement, les Conseils Pays ont pour mission de :

- suivre les résultats Pays et leur évolution par rapport aux résultats antérieurs et aux références externes au-delà du budget ;
- suivre les orientations stratégiques Pays, notamment sur le rythme et la stratégie de développement, en particulier en matière de réseaux de distribution et de segments de marché ;
- connaître et débattre des politiques Pays relatives à la conformité, aux Ressources Humaines, au marketing, à la logistique, à l'informatique et au numérique ;
- s'assurer que les lois et règlements locaux ainsi que la Charte de Gouvernance, le Code de Conduite, le Manuel des Politiques et Procédures de Conformité du Groupe, la Matrice d'Approbation du Groupe, le Manuel de Contrôle Interne et l'ensemble des règles du Groupe sont bien respectés.

Chaque Conseil Pays doit, en outre, s'assurer de la mise en place d'un règlement interne et/ou d'un Code de Conduite intégrant les particularismes locaux qui le requerraient.

Sonepar compte aujourd'hui 16 Conseils Pays couvrant les différentes Régions du Groupe.

### 2.3.4.3 LA DIRECTION GÉNÉRALE PAYS

La Direction Générale Pays est nommée par le Président de la Région après avis du Directeur Général de Sonepar.

Au sein du Groupe, la Direction Générale Pays est investie des pouvoirs les plus entendus, dans le respect du droit des sociétés applicable localement, pour conduire l'activité, avec un devoir d'initiative, de contrôle et de forte responsabilité, en toute transparence via l'échange régulier d'informations auprès des directions concernées et en rendant compte au Président de Région.

## 2.4 COMITÉS INTERNATIONAUX

Depuis le début des années 1990, Sonepar s'est doté de communautés et Comités internationaux qui rassemblent des managers et experts de différents Pays et domaines à travers le Groupe. Ils ont vocation à partager les bonnes pratiques et à travailler sur les développements stratégiques de Sonepar.

Sonepar compte actuellement 10 communautés et Comités internationaux :

### COMITÉS

- ICT (*Information & Communications Technology*) ;
- ICC (*International Communication Committee*) ;
- IHRC (*International Human Resources Committee*) ;
- EBC (*E-Business Committee*) ;
- SILCC (*Sonepar International Legal & Compliance Committee*) ;
- IFC (*International Finance Committee*) ;
- ISC (*International Suppliers Committee*) ;
- SLC (*Sustainability Leadership Committee*).

### COMMUNAUTÉS

- PM Teams (*Product Management Teams*) ;
- GSC (*Global Supply Chain*).





# Rapport du Président de la société

3

<b>3.1</b>	<b>PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE</b>	<b>34</b>	<b>3.4</b>	<b>INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL</b>	<b>59</b>
3.1.1	Notre modèle de création de valeur	34	3.4.1	Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2021	59
3.1.2	Historique et Organisation du Groupe	36	3.4.2	Informations générales sur Sonepar	60
3.1.3	Activité du Groupe	37	3.4.3	Capital social	60
3.1.4	Valeurs	40	3.4.4	Flux et contrats intragroupe	61
3.1.5	Plan stratégique « Impact »	42	3.4.5	Actionnariat	61
3.1.6	Recherche & développement	42	3.4.6	Informations sur les Commissaires aux Comptes	65
3.1.7	Participation et contrôle	42	<b>3.5</b>	<b>ANNEXE AU RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>66</b>
3.1.8	Événements post-clôture	42	3.5.1	Résultats financiers des cinq derniers exercices	66
<b>3.2</b>	<b>SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE</b>	<b>43</b>	3.5.2	Délais de paiement fournisseurs et clients	67
3.2.1	Activité et faits marquants de l'exercice 2021	43			
3.2.2	Méthodes comptables	43			
3.2.3	Commentaires sur les comptes sociaux 2021	43			
3.2.4	Commentaire sur les comptes consolidés 2021	44			
3.2.5	Évolution prévisible de la société et du Groupe pour l'année 2022	44			
<b>3.3</b>	<b>GESTION DES RISQUES</b>	<b>45</b>			
3.3.1	Contexte et enjeux	45			
3.3.2	Méthodologie d'analyse des risques	45			
3.3.3	Principaux risques associés à l'activité	47			
3.3.4	Dispositif de suivi et d'évaluation	54			
3.3.5	Assurances et couverture des risques	57			
3.3.6	Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière (comptes sociaux et consolidés)	58			

## 3.1.1 NOTRE MODÈLE DE CRÉATION DE VALEUR



## Nos atouts

## Un groupe familial depuis 53 ans

- Actionnariat stable et ambitieux
- Modèle financier robuste et équilibré
- Vision à long terme
- Endettement maîtrisé

## Des collaborateurs engagés

- 45 401 collaborateurs
- 96 % de contrats permanents dans les effectifs <sup>(1)</sup>
- 1<sup>er</sup> groupe privé français présidé par une femme
- Femmes dirigeantes : 14 %
- Taux d'engagement des collaborateurs : 86 %

## Des investissements au service de la satisfaction client

- **Digital Factory** : 200 personnes mobilisées sur l'expérience client
- Investissements logistiques : **1 milliard d'euros d'ici 2025**
- Développement de marques propres : TRADEFORCE, LIT by Cardi

## Une chaîne logistique globale et intégrée

- Présence dans **42 pays**
- **2 740** agences
- **150** centres de distribution
- Activité dans des pays matures et stables

## Des relations privilégiées avec nos partenaires et fournisseurs.

- Communauté mondiale d'experts de premier plan en matériels électriques
- **Global Supplier Portal** : une offre d'analyse de données et tendances de marché au service de nos fournisseurs

## Un groupe mobilisé contre le changement climatique

- Signataire des *Science Based Targets*
- Académie de transition énergétique
- Offre Verte en construction

## Tendances sectorielles



## URBANISATION CROISSANTE



## DÉVELOPPEMENT DE L'ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ



## EXPLOSION DES SERVICES ET OBJETS CONNECTÉS (IOT)



## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



## CHANGEMENT CLIMATIQUE ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

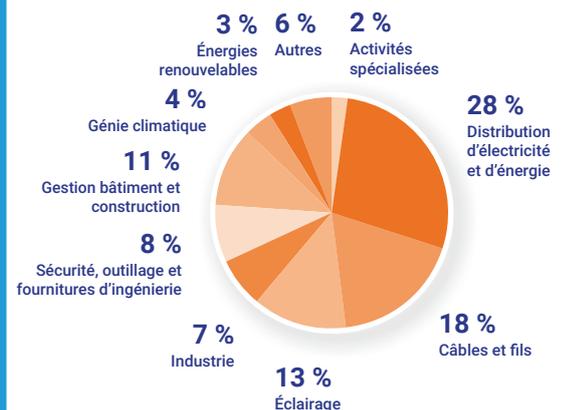


## PRÉSERVATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

## Marchés et clients

Nous allions local et global pour faciliter le quotidien et les opérations courantes de nos clients.

## RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ



## Leviers de création de valeur



Gouvernance stable



Ethique et intégrité au cœur de notre modèle économique



Ambition et énergie motivées par un esprit entrepreneurial



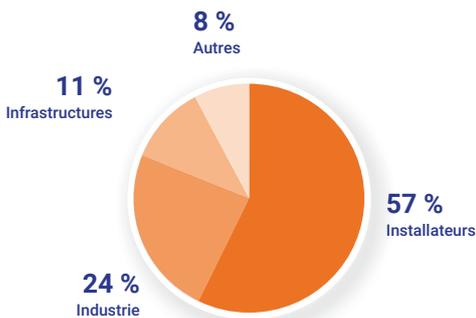
Politique de distribution de dividendes raisonnée

(1) Sur le périmètre couvert par le SIRH Groupe.

Sonepar est un groupe familial indépendant, **leader mondial** de la distribution aux professionnels de matériel électrique, solutions et services associés.

Nous investissons dans une chaîne d'approvisionnement de pointe et des technologies numériques omnicanales pour offrir la meilleure qualité de service aux installateurs, aux industries et aux opérateurs d'infrastructures et d'énergie.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TYPE DE CLIENTS



 **Modèle « phygital »** : proximité physique et digitale avec nos clients : **30 %** des ventes réalisées en ligne

 **Expertise reconnue** en *sourcing* et *supply chain*

 **Diversité clients et marchés** : près d'**1 million** de clients

 **Large gamme de solutions** : jusqu'à **100 000 références** produits en stock

CHIFFRE D'AFFAIRES 2021

26,4 Mrd€

RATING FINANCIER

A-2

S&P court-terme

SR1

Qivalio court-terme

Nos impacts

Pour les clients



- Expérience omnicanale
- Logistique adaptée aux besoins
- Expertise et conseil
- Résilience et robustesse face aux pénuries de composants électroniques et de matières premières

Pour les collaborateurs



- Contribution à l'emploi : **8338** recrutements en 2021 représentant **18 %** de l'effectif du Groupe
- Actionnariat salarié :
  - détention indirecte par les collaborateurs de **2,11 %** du capital de Sonepar SAS (via une structure dédiée)
  - **2100** collaborateurs actionnaires
  - **21 106** collaborateurs bénéficiaires d'actions gratuites ou d'options d'achat d'actions
- Masse salariale : **+5,7%**

Pour les fournisseurs et partenaires



- **48** fournisseurs stratégiques, représentant environ **38%** du volume d'achat du Groupe
- **100%** des fournisseurs audités sur la base de critères RSE (activité marques propres)

Pour le climat



- Engagements de réduction des GES conformes à la trajectoire 1,5°C des *Science Based Targets*
- Contribution, par les produits et services fournis, à la rénovation et à la transition énergétique
- **230 initiatives locales** de développement durable

Pour la société



- Membre du *Global Compact* (Nations Unies)
- 100% des fournisseurs stratégiques audités sur la base de critères conformité
- Contribution à l'économie et aux bassins d'emplois locaux grâce à notre maillage territorial
- **1,6 million d'euros** de dons et mécénat

## 3.1.2 HISTORIQUE ET ORGANISATION DU GROUPE

### HISTORIQUE

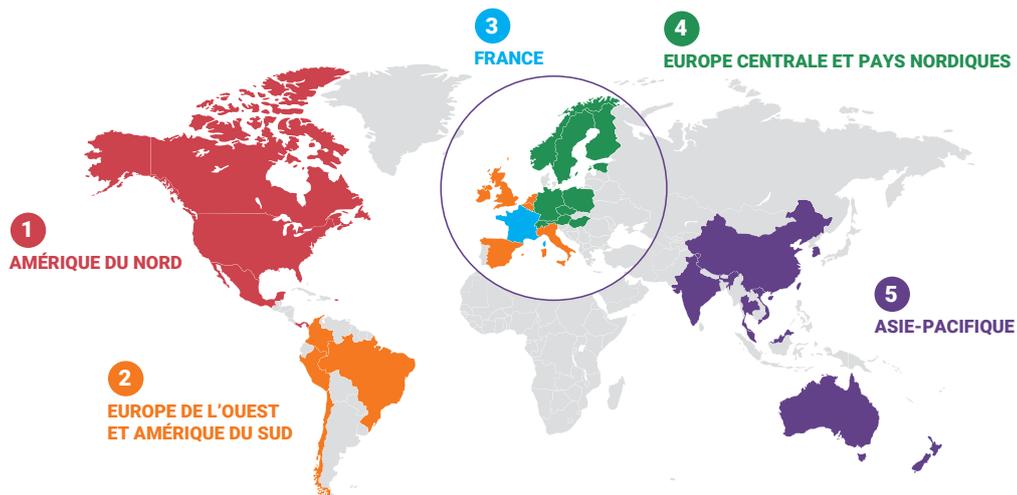


### ORGANISATION DU GROUPE

Le Groupe est organisé autour de cinq Régions opérationnelles depuis 2019 :

- Amérique du Nord ;
- Asie-Pacifique ;
- Europe de l'Ouest et Amérique du Sud ;
- Europe centrale et pays nordiques ;
- France.

Cette organisation vise à déployer plus efficacement la gouvernance, la stratégie et les initiatives communes pour développer un effet de taille et des synergies ainsi qu'une meilleure coordination des Pays opérant dans les mêmes zones géographiques.



Chacune des cinq Régions est présidée par un membre du Comité exécutif du Groupe, qui reporte au Directeur Général de Sonepar.

Les Présidents de Région, dans l'esprit de subsidiarité réaffirmé dans la Charte de Gouvernance du Groupe, relaient les missions de la Direction Générale du Groupe.

Les Présidents de Région ont notamment pour mission :

- de promouvoir et contrôler l'éthique des activités de Sonepar dans les Pays en mettant en œuvre les règles et procédures de prévention et de répression des risques de fraudes et de manquement à la probité, en particulier en matière de corruption et de trafic d'influence ;
- de conduire l'activité dans le périmètre qu'ils dirigent et contrôlent ;
- de réaliser les objectifs stratégiques et opérationnels préalablement définis en matière de performance et de développement ;
- de proposer un budget annuel à la Direction Générale du Groupe et le mettre en œuvre une fois approuvé ;
- de suivre les résultats de leur Région et leur évolution par rapport aux résultats antérieurs et aux références externes, au-delà du budget.

### 3.1.3 ACTIVITÉ DU GROUPE

## Une large gamme de produits

Nous sélectionnons chez les fabricants les matériels et solutions techniques les plus adaptés aux besoins locaux de nos clients. Selon les pays, ce sont entre 25 000 et 100 000 produits répondant à différents besoins que nous mettons à leur disposition au bon endroit et au bon moment.

Nous proposons ainsi des produits dans les domaines suivants :



## Du produit à la solution

Grâce à l'expertise de nos équipes en matériels électriques, nous combinons les meilleurs produits pour proposer des solutions qui répondent aux cahiers des charges de nos clients et aux besoins des utilisateurs finaux.

Quelques exemples de solutions proposées :



### Éclairage intelligent

La détection automatique de présence vous permet d'augmenter votre confort visuel et de réaliser des économies d'énergie. Grâce à l'éclairage connecté, vous pouvez piloter l'ensemble de vos installations et construire des scénarios sur mesure.

La Tour Centrale de Melbourne en Australie est un immeuble commercial, avec 46 étages de bureaux et un parking de 850 places. Lawrence & Hanson a accompagné le gestionnaire de

l'édifice dans la rénovation du système d'éclairage. Parmi les objectifs majeurs : réduire le gaspillage énergétique. De la conception à l'installation, Lawrence & Hanson a suivi le projet, fournissant et recommandant à chaque étape les produits les plus appropriés. Par exemple, l'intégration de détecteurs de mouvement qui permettent de réduire la lumière en mode « économie d'énergie » lorsque les locaux sont inoccupés. Idéaux dans les endroits peu fréquentés comme les escaliers de secours ou les couloirs de service, ils ont permis de baisser la consommation d'énergie de 93%.

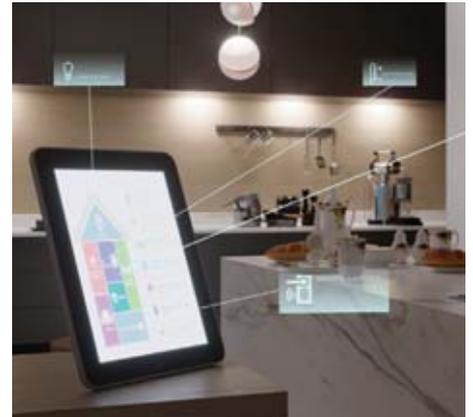
### Maison connectée

Nous proposons des produits et systèmes domotiques performants. Utilisables depuis un smartphone ou une tablette, ils permettent de commander localement ou à distance le chauffage, les volets roulants, l'alarme, ou l'ouverture du garage.

En janvier 2019, Sonepar lance en Suisse l'outil le plus récent et le plus innovant dans le domaine du *Smart Home*, Smarango, où Sonepar s'adresse aux clients finaux (B2C) pour la première fois. Sur le site internet, les particuliers peuvent lancer une configuration *Smart Home* afin d'obtenir un aperçu approximatif des coûts, ainsi qu'une

sélection d'experts Smart Home locaux. Si un électricien est sélectionné, il contactera le consommateur sous un jour ouvré. Smarango est ainsi une plateforme de mise en relation des électriciens et des clients finaux.

Que ce soit en matière de sécurité, de commande intelligente de l'éclairage, d'énergie ou de multimédia, elle permet d'obtenir en quelques clics une estimation gratuite du prix – soit avec une installation totalement intégrée, soit avec un système Plug & Play. Par l'intermédiaire de nos clients B2B, les consommateurs finaux bénéficient de solutions développées par des fabricants de renom et de conseils d'experts.



### Gestion technique du bâtiment

Nous vous aidons à optimiser la performance énergétique des bâtiments, grâce à des équipements éco-performants, des systèmes de détection automatique de présence, et de chaleur, ainsi que des outils de mesure et d'analyse des consommations.

Ce laboratoire de l'Institut de Technologie de Karlsruhe (KIT) en Allemagne, qui œuvre à la transition énergétique, a mis au point une

plateforme « intelligente », réseau d'installations reliant les flux électriques, thermiques et chimiques et les technologies numériques, en collaboration avec le Centre de Recherche Jülich (FZJ) et le Centre Allemand de Recherche Aéronautique et Spatiale (DLR). Sur cet ambitieux programme, Sonepar fournit et livre les armoires de commande électrique d'une partie de l'installation, après avoir travaillé avec son équipe technique à leur dimensionnement.

## CLIENTS

Sonepar accompagne ses clients, à travers le monde, dans leurs activités quotidiennes. Sa mission est de faciliter la vie de ses clients en leur fournissant un service de proximité, fondé sur les relations interpersonnelles dans la durée, grâce à un vaste réseau d'enseignes de distribution et d'agences.



## DISPONIBILITÉ

Sonepar satisfait les exigences de ses clients grâce à une logistique adaptée et irréprochable. Le Groupe est particulièrement attentif à la disponibilité des produits et à la rapidité de livraison. Ses clients peuvent ainsi réduire le stockage de matériel et travailler en flux tendus.

## MARCHÉS

Les clients de Sonepar agissent sur les différents marchés finaux, que l'on segmente de la façon suivante :

### BÂTIMENT

- ✓ Installateurs (petites, moyennes et grandes entreprises)
- ✓ Constructeurs
- ✓ Installateurs spécialistes/ Intégrateurs de systèmes
- ✓ Organismes gouvernementaux
- ✓ Bureaux

### INDUSTRIE

- ✓ Installateurs industriels
- ✓ EPC (Ingénierie, Achats et Construction)
- ✓ Tableautiers
- ✓ Intégrateurs de systèmes
- ✓ OEM (Fabricant d'équipement d'origine)
- ✓ MRO (maintenance, réparation et révision) par l'utilisateur final

### ÉNERGIE ET INFRASTRUCTURES

- ✓ Entreprises de service public appartenant au secteur privé
- ✓ Municipalités/Coopératives
- ✓ Entreprises de travaux publics
- ✓ Installateurs en énergies renouvelables

## SERVICE

Le Groupe étend constamment la gamme de services proposés à ses clients. Ses prestations d'ingénierie, de formation et solutions logistiques sur mesure s'enrichissent en permanence avec les dernières avancées technologiques.

## INNOVATION

Sonepar développe des solutions innovantes, en agence ou à travers ses applications et *webshops*, pour optimiser l'expérience client.

Les trois principaux groupes de clients de Sonepar sont les suivants :

- les **installateurs** du bâtiment représentent 57 % du chiffre d'affaires de Sonepar. Le Groupe les accompagne dans tous leurs projets de construction et de rénovation, quelles que soient leurs tailles et typologies. Il met à leur disposition sa force logistique, son expertise technique et sa large gamme de produits via un dispositif omnicanal ;
- l'**industrie** constitue 24 % du chiffre d'affaires de Sonepar. Le Groupe aide ses clients à s'adapter aux nouveaux enjeux de l'industrie avec des systèmes plus automatisés, plus productifs, moins coûteux et plus respectueux de l'environnement. Il apporte également son expertise, ses services et solutions intégrés afin de répondre aux besoins des fabricants d'équipements, intégrateurs de système et autre clients industriels ;
- les **opérateurs d'infrastructures et d'énergie** représentent 11 % du chiffre d'affaires de Sonepar. Acheminer l'électricité tout en assurant la sécurité des personnes et des biens, tel est le rôle crucial de la distribution d'énergie. Durables et sûres, les solutions de Sonepar sont adaptées à leurs besoins de puissance et à leurs utilisations.



### 3.1.4 VALEURS

---

#### CLIENTS

**Placer le client au centre des préoccupations**

Proposer de meilleures solutions en se rapprochant de nos clients et en cherchant à comprendre leurs besoins.  
Faciliter la vie de nos clients en misant sur la simplicité.  
Améliorer l'expérience de nos clients en anticipant leurs besoins.

#### COLLABORATEURS ET PLANÈTE

**S'engager en faveur des Collaborateurs et de la Planète**

Promouvoir la diversité et l'inclusion au sein du Groupe car, ensemble, nous développons de meilleures solutions.  
Bâtir des relations durables fondées sur le respect mutuel.  
Défendre des pratiques durables, en menant la transition vers les énergies propres.

#### EXEMPLE

**Montrer l'exemple**

Donner le meilleur de soi-même en toutes circonstances.  
Agir comme il se doit, en plaçant l'intégrité et l'éthique au cœur de chacune de nos actions.  
Favoriser la transition énergétique, en étant une source d'inspiration pour nos clients et nos collègues.

#### OSER

**L'envie d'oser**

Avancer avec un esprit d'entrepreneur.  
Oser repousser les limites pour accélérer la transformation.  
Constamment s'interroger et être curieux.



### 3.1.5 PLAN STRATÉGIQUE « IMPACT »

Finalisé fin 2020, le plan stratégique « Impact » vise à établir la feuille de route stratégique à cinq ans de Sonepar ; il a été actualisé en 2021.

Reposant sur la conformité, les quatre piliers stratégiques du Groupe sont : le Client, la Performance, les Collaborateurs et la Planète.

#### 3.1.5.1 PILIER « CLIENTS »

Sonepar développe une approche commerciale autour de deux axes forts :

- une plus grande personnalisation des offres et une amélioration de l'expérience client sur les trois principaux groupes de clients : les installateurs électriques, l'industrie et les énergies et infrastructures ;
- une volonté permanente d'innovation afin de répondre au mieux aux nouveaux besoins des clients : la vente de solutions intégrées (développement des services associés aux produits), une offre de chaîne logistique durable et optimale (2 500 agences et 175 centres de distribution en 2025) et, enfin, un parcours client omnicanal particulièrement fluide.

#### 3.1.5.2 PILIER « PERFORMANCE »

Le plan stratégique « Impact » a identifié deux axes stratégiques :

- une efficacité interne accrue portée par l'amplification de la place du digital et sur 30 nouveaux projets d'automatisation de nos plateformes logistiques (plus d'1 milliard d'euros d'investissements prévus d'ici 2025) ;
- une optimisation des charges avec le déploiement à grande échelle de nouveaux outils de *pricing* et la montée en puissance de la stratégie internationale d'achats (déploiement du *category management*, centralisation des achats auprès des fournisseurs stratégiques, lancement des marques propres TRADEFORCE et LIT by Card).

### 3.1.6 RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

La recherche et le développement sont le moteur de l'activité des fournisseurs du Groupe. Seule l'innovation en services et process est à la portée de l'activité de distributeur du Groupe Sonepar. Ces activités sont réalisées par les filiales du Groupe, selon les

### 3.1.7 PARTICIPATION ET CONTRÔLE

Sonepar a acquis en 2021 63,16% du capital de la société Factory Systèmes Groupe.

Sonepar a acquis 100 % du capital de la captive de réassurance du Groupe, Sonepar International Re SA, auprès de Sonepar International Services SA.

### 3.1.8 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Néant.

#### 3.1.5.3 PILIER « COLLABORATEURS »

Les trois principaux axes stratégiques en matière de Ressources Humaines pour les cinq ans à venir consistent à :

- mettre en place des politiques managériales engageantes pour une organisation hautement performante, comme le *Sonepar Potential Model* pour la gestion et le développement des talents et le *Sonepar Leadership Model* qui définit les missions et pratiques à appliquer par les collaborateurs et en particulier les responsables d'équipe et cadres dirigeants ;
- anticiper, planifier et accompagner la transformation digitale en favorisant une organisation pilotée par des prises de décision basées sur des données fiables. En particulier pour la fonction Ressources Humaines, la mise en place du *Sonepar Strategic Workforce Planning* permettra d'anticiper les besoins et d'avancer dans la montée en compétences des collaborateurs. Aussi, le déploiement et l'utilisation par tous du SIRH Sonepeople assistera les équipes dans la définition de parcours de carrière et dans l'activation de plans de succession des dirigeants pour assurer la durabilité de l'organisation ;
- assurer un rôle clé au sein du marché du travail en attirant un plus large panel de talents avec une stratégie Diversité et Inclusion claire. Suivre des indicateurs clés relatifs à l'égalité des sexes et fixer des objectifs, promouvoir les initiatives globales et les piloter, déployer un module de *e-learning* dédié à ce sujet, obtenir la certification GEEIS.

#### 3.1.5.4 PILIER « PLANÈTE »

Solidaire des Accords de Paris, Sonepar a mis en place dans chacun de ses Pays des plans d'actions qui visent à réduire son empreinte carbone pour limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5° C. Porté par les équipes sur le terrain, ce dispositif s'accompagne d'une formation intensive de chaque collaborateur du Groupe au Développement Durable et du lancement d'une Offre Verte pour accélérer le Global Net Zero sur les émissions, la transition énergétique et l'économie circulaire.

opportunités de leurs marchés respectifs. Cependant, en ce qui concerne le numérique, le Groupe a entrepris des investissements destinés au test, puis au pilotage d'outils et de techniques innovants.

La société a, par ailleurs, procédé à une augmentation de capital de sa filiale Sonepar Global Sourcing SA, afin de reconstituer ses fonds propres.

Les informations relatives à l'activité des filiales et aux participations de la société figurent en annexe des comptes annuels.

## 3.2 SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

### 3.2.1 ACTIVITÉ ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2021

#### ACTIVITÉ

L'année 2021 aura été une année record pour le Groupe, tant par son niveau de croissance d'activité, au-delà du rebond post-première vague de la crise sanitaire de COVID-19, que par la capacité du Groupe à transformer cette croissance en résultats, par une bonne maîtrise de coûts, tout en accélérant sa transformation digitale.

Le chiffre d'affaires de l'activité Electrique du Groupe est ainsi en croissance de + 17,6 % par rapport à 2020 et de + 18,1 % retraité des effets de change (liés notamment à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar), de périmètre et de jours travaillés.

#### FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2021

Les effets de la croissance ont bénéficié au chiffre d'affaires comme à la marge.

Les coûts restent maîtrisés, à un niveau inférieur à 2019 et à 2020 relativement au chiffre d'affaires.

Les projets stratégiques de transformation digitale et de modernisation de la chaîne d'approvisionnement ont été poursuivis.



### 3.2.2 MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice sont décrites dans l'annexe des comptes annuels et ont peu évolué par rapport à l'exercice précédent.

S'agissant des comptes consolidés, les normes et interprétations entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et appliquées par le Groupe sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés.

### 3.2.3 COMMENTAIRES SUR LES COMPTES SOCIAUX 2021

Les comptes sociaux reflètent l'activité de la société, sans la prise en compte des résultats de l'ensemble de ses filiales pour l'année 2021. En tant que *holding*, la société exerce son rôle de consolidation, de contrôle et d'animation ainsi que d'organisation de la gouvernance et de la communication interne du Groupe. Elle est également prestataire de services pour l'ensemble de ses filiales, notamment en matière d'activité digitale, de Développement Durable et de développement de la marque Sonepar.

Dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie, elle conduit l'activité de financement des filiales du Groupe, source principale des flux des comptes de bilan et de résultat qui vous sont présentés ci-après.

#### COMPTE DE RÉSULTAT 2021

La *holding* Sonepar, qui exerce ses fonctions régaliennes financières et de conformité, conduit aussi la promotion de la stratégie digitale et omnicanale du Groupe ; elle a engagé des coûts substantiels qui porteront leurs fruits dans les prochaines années. C'est pourquoi le résultat d'exploitation s'est dégradé en 2021 de 43,5 millions d'euros malgré la facturation de la franchise et des prestations de services.

Le résultat financier s'établit à un solde net positif de 30 millions d'euros en 2021 contre 33,4 millions d'euros en 2020.

Ces évolutions conduisent à un résultat net après impôt de - 16,4 millions d'euros en 2021 contre un résultat net après impôt de 16,8 millions d'euros en 2020.

#### BILAN 2021

Le total du bilan au 31 décembre 2021 est arrêté à 6 374,3 millions d'euros contre 5 999,1 millions d'euros au 31 décembre 2020. Cette augmentation résulte principalement de l'acquisition par la société de titres de participation et de l'émission d'un prêt long terme vis-à-vis d'une filiale.

Les dettes financières hors Groupe, nettes des disponibilités, ont diminué de 195,8 millions d'euros, la société et le Groupe n'ayant pas réalisé d'acquisition significative.

Après compensation des postes d'actif et de passif financiers, la société présente une dette nette de 773,8 millions d'euros.

Le tableau des résultats des cinq derniers exercices est joint en annexe de ce chapitre.

## AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

L'affectation proposée du résultat, commentée plus en détail dans la partie 5 du présent dossier, est la suivante :

<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(16 417 913,20)</b>
Report à nouveau antérieur	1 153 976 289,25
Solde	1 137 558 376,05
• Dotation à la réserve légale	0,00
<b>Résultat distribuable</b>	<b>1 137 558 376,05</b>
• Dividendes	374 000 000,00
• Report à nouveau	763 558 376,05

Il est proposé aux associés de fixer le dividende relatif à l'exercice 2021 au montant brut fixe de 5,50 euros par action, soit, pour les 68 000 000 d'actions composant le capital social, un dividende global brut de 374 millions d'euros.

Le dividende de l'exercice 2021 sera mis en paiement le 19 avril 2022.

À titre de rappel, les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices étaient les suivants :

Exercice 2020	3,50 euros/action
Exercice 2019	3,85 euros/action
Exercice 2018	3,50 euros/action

### 3.2.4 COMMENTAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 2021

Comme chaque année, la société s'est assurée que les capitaux propres consolidés étaient supérieurs aux capitaux propres sociaux, montrant ainsi que la situation nette consolidée de l'ensemble de ses filiales est supérieure à celle de la société.

### 3.2.5 ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE POUR L'ANNÉE 2022

La crise sanitaire liée à la COVID-19, du fait de son développement à l'échelle mondiale, a eu de nombreuses conséquences sanitaires, opérationnelles et économiques dans les pays dans lesquels le Groupe opère, dont certaines perdureront encore en 2022.

- défense des parts de marché (maintien ou amélioration) ;
- poursuite des efforts de productivité ; et
- accélération de la transformation digitale pour mieux servir les clients et renforcer la position de leader du Groupe.

Les priorités du Groupe ont été définies ainsi dans le cadre du budget 2022 :

## 3.3 GESTION DES RISQUES

### 3.3.1 CONTEXTE ET ENJEUX

Acteur majeur de la distribution de matériels électriques aux professionnels, le Groupe, du fait de ses activités, de ses implantations et de son développement, est exposé à des risques de natures différentes (cf. chapitre 3.3.3 *infra*).

Sonepar conduit son activité dans un environnement en constante évolution, pouvant induire des risques endogènes ou exogènes susceptibles d'avoir un impact sur son profil de risque.

Ce chapitre présente les principaux risques auxquels Sonepar estime être exposée et dont la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif pour le Groupe. D'autres risques, non identifiés à ce jour ou jugés non significatifs en 2021, peuvent

exister ou survenir et éventuellement avoir un impact défavorable sur le Groupe, ses activités, son image, sa situation financière, ses résultats ou perspectives. Ils sont en tout état de cause pris en considération dans le cadre de la gestion des risques du Groupe.

Sonepar s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue de l'analyse, de la prévention et de la gestion des risques, financiers comme extra-financiers, auxquels elle est confrontée, dans son activité de *holding* comme au regard des activités opérationnelles de ses filiales.

Ce chapitre présente également les acteurs de la gestion des risques au sein du Groupe, ainsi que les méthodes employées.

3

### 3.3.2 MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DES RISQUES

Le Groupe mène une politique de gestion intégrée des risques qui vise à fournir une vision complète et actuelle du portefeuille des risques par l'utilisation de méthodologies et d'outils communs à l'ensemble de son périmètre. En déployant un dispositif coordonné de prévention et gestion des risques, le Groupe répond ainsi à un enjeu fondamental pour son développement et sa résilience, ainsi qu'à une attente de ses parties prenantes, y compris son Associé majoritaire.

Le dispositif de gestion des risques de Sonepar a pour objectifs principaux de :

- **connaître et anticiper** : procéder à une veille régulière des risques jugés significatifs aux bornes du Groupe, connaître et suivre les environnements dans lesquels le Groupe opère et anticiper de possibles évolutions de ces risques ;
- **organiser** : s'assurer que les principaux risques ainsi identifiés sont pris en compte de façon effective et au niveau approprié. De nombreux risques opérationnels sont gérés au niveau des filiales opérationnelles, des Pays ou des Régions, d'autres sont pris en charge au niveau du Siège s'ils nécessitent une expertise spécifique ou ont une dimension transversale ou stratégique ;
- **traiter** : s'assurer que les organisations et moyens mis en place sont adaptés et efficaces pour maîtriser au mieux les risques identifiés, en cohérence avec les valeurs et la stratégie du Groupe ;
- **sensibiliser et informer** : communiquer sur les risques auprès des différentes parties prenantes.

Les cartographies des risques sont menées au niveau du Groupe par les différentes directions du Secrétariat général, en lien avec les autres fonctions support du Siège et les relais locaux associés à la démarche.

Les principales activités d'analyse de risques sont :

- **La cartographie globale des risques** :

La Direction des Risques et des Assurances a développé et déployé un processus commun d'identification, d'évaluation et de hiérarchisation des risques, définis comme des événements susceptibles d'empêcher le Groupe ou ses différentes composantes, d'atteindre ses objectifs. Cette méthodologie commune permet la consolidation des risques majeurs par Pays, par Région ainsi qu'à l'échelle du Groupe.

La cartographie des risques du Groupe est désormais mise à jour chaque année. En 2021, la mise à jour de la cartographie des risques a mobilisé plus de 300 contributeurs internes. Le processus de cartographie évolue cependant régulièrement afin d'améliorer de manière continue les méthodes d'identification, d'appréciation et de quantification des risques. Cette méthode a ainsi notablement évolué en 2021 afin d'établir un diagnostic des risques plus fin et de renforcer l'efficacité des plans d'actions.

- **La cartographie des risques RSE** :

La Direction Juridique et Conformité a piloté la réalisation de la cartographie des risques RSE, réalisée pour la première fois en 2021. Cet exercice, mené à bien avec l'appui de la Direction des Risques et des Assurances, de la Direction des Ressources Humaines, et de la Direction de la Communication et du Développement Durable, a mobilisé plus de 40 participants, internes et externes.

- **La cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence** :

Cet exercice a été achevé pour la première fois en 2018. Depuis lors, cette cartographie est mise à jour régulièrement. La cinquième et dernière mise à jour en date fut réalisée en 2020 et présentée au Comité exécutif, au Comité d'Audit et au Conseil d'Orientation.

L'organisation déployée pour organiser, animer et superviser ce dispositif est décrite au chapitre 3.3.4, *infra*.

### 3.3.2.1 RÉSULTATS 2021

En 2021, la cartographie des risques Groupe a impliqué tous les Pays, Régions et fonctions support du Groupe et a permis d'identifier un univers de 68 risques, organisés en 10 catégories, parmi lesquels figurent des risques spécifiques aux activités de Sonepar. Les 14 facteurs de risques considérés comme les plus significatifs sont décrits dans le présent rapport, ainsi que l'impact de la pandémie de COVID-19. Cette synthèse a été validée par le Comité exécutif et le Comité d'Audit.

Ces facteurs de risques sont considérés par le Groupe comme spécifiques à son activité et son organisation, et identifiés comme étant les plus susceptibles d'affecter significativement son activité, son image, sa situation financière, ses résultats ou la réalisation de

ses objectifs. Dans chaque catégorie, les risques sont classés par ordre d'impact potentiel décroissant sur le Groupe. Ce classement est établi en fonction de la perception par les participants de l'impact potentiel, de la probabilité de survenance et des mesures de réduction des risques actuellement en place (risque net). Pour chaque facteur de risque, l'échelle de mesure d'impact suivante est utilisée : « faible », « modéré », « élevé », « significatif ».

L'appréciation par Sonepar de cet ordre d'importance peut être modifiée à tout moment, notamment en raison de faits externes nouveaux, de changements de son périmètre, de ses activités ou de son organisation, ou encore de l'évolution de l'impact des mesures de contrôle et d'atténuation.

Catégorie de risques (par ordre alphabétique) et facteurs de risques (par ordre d'impact décroissant dans la catégorie)	Impact net potentiel	Référence
<b>Environnement économique et financier</b>		<b>2.3.2</b>
Risque pays*	Élevé	2.3.2.1
Risque lié à la concurrence	Modéré	2.3.2.2
Risque lié au prix du cuivre et des matières premières	Élevé	2.3.2.3
<b>Éthique et intégrité</b>		<b>2.3.3</b>
Risque de non-conformité*	Modéré	2.3.3.1
<b>Performance opérationnelle</b>		<b>2.3.4</b>
Risques liés à la conduite du changement	Élevé	2.3.4.1
<b>Résilience de l'activité et niveau de service</b>		<b>2.3.5</b>
Risque lié à l'interruption des activités et à la gestion de crise	Élevé	2.3.5.1
<b>Ressources Humaines</b>		<b>2.3.6</b>
Risque lié à l'attraction des talents*	Modéré	2.3.6.1
Risque lié au départ de collaborateurs*	Modéré	2.3.6.2
<b>Stratégie</b>		<b>2.3.7</b>
Risque lié à l'innovation	Modéré	2.3.7.1
Risque lié à la tarification des produits/services	Modéré	2.3.7.2
<b>Technologies de l'information</b>		<b>2.3.8</b>
Risque de cybersécurité	Significatif	2.3.8.1
Risque lié à l'intégrité des données	Significatif	2.3.8.2
Risque lié à la protection des données*	Élevé	2.3.8.3
Risque lié à l'infrastructure informatique	Modéré	2.3.8.4

\* Facteurs de risques également présents dans la cartographie des risques RSE. Ces facteurs de risque ont une "double matérialité", c'est-à-dire qu'ils peuvent avoir un impact à la fois :  
- sur l'activité du Groupe, ses perspectives ou son image ;  
- sur son écosystème et ses parties prenantes.

### 3.3.3 PRINCIPAUX RISQUES ASSOCIÉS À L'ACTIVITÉ

#### 3.3.3.1 IMPACT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 ET MESURES MISES EN PLACE

La COVID-19, du fait de son développement à l'échelle mondiale, a entraîné de nombreuses conséquences sanitaires, opérationnelles et économiques dans les pays dans lesquels le Groupe opère, dont certaines perdurent encore à ce jour. Bien que le risque pandémique ne figure pas dans les facteurs de risques décrits ci-avant, il est important de le mentionner car se sont notamment matérialisés des risques :

- pour les collaborateurs, engendrant par ricochet, du fait de la maladie ou des mesures de quarantaine, divers risques opérationnels dont de fortes fluctuations du nombre de salariés opérationnels selon les implantations géographiques concernées. Le Groupe a déploré en 2021 le décès de 22 collaborateurs des suites de la pandémie ;
- affectant la capacité du Groupe à attirer les talents, à maintenir l'engagement des collaborateurs, à mener à bien le renforcement des compétences dans certains métiers (force de vente et digital, notamment) ;
- liés au recours massif au télétravail pour certains métiers, facteur aggravant du risque cyber et, plus largement, des risques associés à la gestion des systèmes d'information ;
- liés aux réseaux d'approvisionnement : les capacités de production et de livraison de certains fournisseurs ont été durablement perturbées, de même que la réactivité et la fiabilité des chaînes logistiques ;
- liés à la solvabilité de certains clients ou fournisseurs.

Ces impacts varient de manière significative d'un pays à l'autre. Les gouvernements et autorités locales font évoluer en permanence les mesures prises pour contenir le développement de la pandémie et limiter ses effets collatéraux sur l'économie, ce qui rend les risques associés à la COVID-19, ainsi que leurs impacts, complexes à prévoir et à anticiper. Sonepar a ainsi choisi de traiter le risque lié à la pandémie de COVID-19 dans le cadre des risques existants ou émergents.

Le Groupe reste mobilisé depuis le début de la pandémie pour y faire face, en protégeant la santé de ses collaborateurs et clients, tout en maintenant son activité et son développement. L'organisation de gestion de crise dédiée, mise en place dès février 2020, a évolué en une cellule de veille et de suivi, toujours en place à ce jour.

Divers outils et bases documentaires ont été élaborés et diffusés par la Direction des Risques et Assurances du Groupe. Ils visent à aider les entités à faire face aux enjeux en présence (par ex. : établir le processus à suivre pour les déplacements professionnels ou l'organisation ou participation à des événements, organiser le retour au travail en présentiel à l'issue des confinements, etc.), afin de garantir la sécurité des collaborateurs et préparer l'organisation à de nouvelles « vagues » de COVID-19. Ce corpus fournit un guide et des principes fondamentaux, en confiant aux Pays la responsabilité de prendre les décisions et les mesures les plus appropriées dans leurs périmètres.

Le Groupe s'engage à fournir un lieu de travail sûr à tous ses collaborateurs ainsi qu'à ses clients et partenaires d'affaires. Des efforts particuliers ont été faits pour, le cas échéant, formaliser les plans de continuité d'activité et les partager en tant que de besoin.

En France, le Groupe n'a pas sollicité en 2021 les programmes d'aide aux entreprises mis en place par l'État dans le cadre de la pandémie (prêts garantis par l'État, report des obligations fiscales ou du paiement des charges sociales).

#### 3.3.3.2 RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

##### 3.3.3.2.1 RISQUE PAYS – IMPACT : ÉLEVÉ – RISQUE AYANT UN IMPACT RSE

###### Identification

La stabilité des échanges commerciaux est favorable à la croissance économique. Le Groupe pourrait être affecté par des changements importants relatifs à la situation sociale, économique, politique ou réglementaire (inflation ou modification des lois) dans un Pays, ou plus largement une Région. Le contexte géopolitique peut également avoir un impact négatif sur l'activité du Groupe ou certains de ses clients ou fournisseurs.

###### Effets potentiels sur le Groupe

On observe une régionalisation des échanges commerciaux autour des pôles que sont les États-Unis, la Chine, la Russie, l'Europe, l'Inde et le Royaume-Uni. Ces réglementations et politiques fragmentées en matière de digitalisation, de circularité, de carbone, de gestion de la chaîne d'approvisionnement, de gestion de la crise sanitaire, entre autres, pourraient faire obstacle à l'efficacité du développement des Pays en raison d'une redondance des efforts à fournir pour assurer l'activité du Groupe. Cette situation est susceptible de peser sur le développement et la rentabilité de Sonepar. En sus de cette tendance, on constate un découplage technologique lié à une intensification de la réglementation.

Cette accélération de politiques commerciales et technologiques régionales plutôt que mondiales accentue la pression sur les réseaux d'approvisionnement sous la forme de barrières douanières et non douanières. Ainsi, des guerres commerciales pourraient perturber les activités et la chaîne d'approvisionnement mondiale du Groupe. La combinaison de ces barrières douanières et non douanières favorisant les activités nationales pourrait avoir un impact négatif sur la croissance du Groupe dans certaines géographies.

###### Gestion

En vue de renforcer sa maîtrise de ce risque, et en complément des actions locales existantes, le Groupe a créé en 2021 une organisation de *Global Supply Chain* et envisage la mise en place, courant 2022, d'un Observatoire des risques traitant notamment ces sujets.

Le suivi de l'évolution de la pandémie de COVID-19, initié début 2020 et couvrant certains aspects de ce risque pays, a été maintenu en 2021.

###### FOCUS

Comme en 2020, la pandémie de COVID-19 a accentué la tendance à la régionalisation. Les multiples vagues successives de pandémie ont eu, et continuent à avoir, parfois sous de nouvelles formes (troubles sociaux) des répercussions sur les différentes géographies dans lesquelles le Groupe est présent ou s'approvisionne. Elles perturbent ainsi les chaînes d'approvisionnement et renforcent la nécessité d'une bonne résilience.

### 3.3.3.2.2 RISQUE LIÉ À LA CONCURRENCE – IMPACT : MODÉRÉ

#### Identification

La modification et l'évolution rapide du contexte concurrentiel dans lequel le Groupe évolue pourraient avoir, selon les pays, un impact sur la position de Sonepar sur le marché et sur ses perspectives de développement. Ces modifications peuvent notamment découler de l'accès direct de certains fournisseurs au marché, du positionnement et des offres des concurrents existants, de la part croissante des géants du numérique, dont de potentiels nouveaux entrants (acteurs du logiciel, places de marché, grands détaillants en ligne, etc.) qui choisissent une stratégie de vente directe et offrent de nouveaux services.

#### Effets potentiels sur le Groupe

Le Groupe pourrait voir son *leadership* contesté sur ses géographies et marchés, ses parts de marché existantes diminuer ou avoir des difficultés à en conquérir de nouvelles. Il pourrait faire face à une tension sur le prix de vente de ses produits et services.

#### Gestion

Pour remédier à ce risque, le Groupe poursuit sa transformation digitale dans les différentes entités opérationnelles du Groupe à travers, notamment, le déploiement de sa plateforme omnicanale Spark et l'harmonisation des outils et systèmes, le tout afin de renforcer l'efficacité et la performance des collaborateurs et du Groupe (voir aussi chapitres 3.3.3.5. et 3.3.3.8, *infra*). Sonepar a également poursuivi ses actions pour renforcer la culture de conformité et de bonne conduite de ses collaborateurs (via la communication, la formation, la mise en œuvre de mesures disciplinaires, le cas échéant, des audits internes ou externes, etc.).

Le Groupe conduit régulièrement une analyse des performances de la concurrence et assure le suivi des changements organisationnels et des opérations de fusions-acquisitions intervenant dans son secteur d'activité, réévaluant ainsi le périmètre de ses concurrents et des acteurs clés de son environnement.

En 2021, Sonepar a renforcé son portefeuille d'offres par des acquisitions, dont Factory Systèmes Groupe, acteur majeur dans le secteur de la distribution de solutions logicielles, d'*edge computing* et d'IoT industriel, et par le renforcement de ses marques propres, TRADEFORCE et LIT by Cardi.

Par ailleurs, afin d'anticiper les évolutions du paysage concurrentiel et de répondre aux attentes de ses parties prenantes, le Groupe communique plus largement sur ses valeurs et son positionnement concernant le changement climatique et le Développement Durable, notamment avec la création d'une Offre Verte.

#### FOCUS

L'écosystème de l'énergie et de la construction, dans lequel le Groupe évolue, connaît des transformations majeures et continues dues aux tendances vers un monde :

- à zéro émission nette : les pressions liées au changement climatique et au Développement Durable appellent un changement des pratiques ;
- tout-électrique : les grandes compagnies pétrolières et gazières sont encouragées à réduire leurs émissions de carbone, de même que les secteurs des transports et du bâtiment et, plus largement, tout un chacun ;
- tout-digital : augmentation de l'influence des géants du numérique et des acteurs du logiciel et digitalisation croissante des acteurs.

### 3.3.3.2.3 RISQUE LIÉ AU PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES, PRINCIPALEMENT DU CUIVRE – IMPACT : ÉLEVÉ

#### Identification

Le Groupe est exposé à l'évolution des cours des matières premières, tout particulièrement du fait de l'évolution du prix du cuivre qui entre dans la composition de nombreux équipements électriques.

#### Effets potentiels sur le Groupe

Les fluctuations du prix du cuivre ou d'autres commodités pourraient entraîner une pénurie de matières premières et, pour le Groupe, une difficulté à servir rapidement les clients, voire des pertes en cas d'impossibilité de répercuter les hausses dans les prix de vente. La volatilité des cours du cuivre est historiquement importante et pourrait avoir un impact négatif ou positif significatif sur les résultats du Groupe.

#### Gestion

Sonepar gère principalement ce risque par :

- une forte réactivité dans l'ajustement de sa politique commerciale pour prendre en compte les variations des prix des matières premières, dont le cuivre ;
- une approche commerciale de négociation permanente avec ses fournisseurs et ses clients ;
- une gestion rigoureuse de ses inventaires.

Dans le cadre de la crise de COVID-19, des actions spécifiques ont été mises en œuvre, notamment en matière de *sourcing* et de renforcement des stocks de sécurité.

Une couverture de ce risque par le recours à des instruments dérivés pourrait être envisagée, mais n'est pas pratiquée par le Groupe à ce jour, car jugée non pertinente au regard de l'exposition.

#### FOCUS

En 2021, dans un contexte de forte inflation (+ 46 % par rapport à 2020) et volatilité du prix du cuivre, Sonepar a montré sa capacité à répercuter l'augmentation du cours du cuivre sur les prix des produits, limitant ainsi l'impact sur le Groupe.

Une recrudescence des vols et tentatives des vols de câbles, produits à forte composante de cuivre a été constatée, sans toutefois d'effet significatif sur le Groupe. Ceci conduit ce dernier à renforcer le niveau de sécurité de ses entrepôts.

### 3.3.3.3 RISQUE ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ

#### 3.3.3.3.1 RISQUE DE NON-CONFORMITÉ – IMPACT : MODÉRÉ – RISQUE AYANT UN IMPACT RSE

#### Identification

Le Groupe est décentralisé et implanté dans une quarantaine de pays qui disposent de législations en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence, de droit de la concurrence ou de sanctions internationales, parfois susceptibles d'avoir une portée extraterritoriale. Le Groupe travaille en outre avec un nombre important de partenaires commerciaux (fournisseurs, prestataires, clients, etc.).

Des risques d'actes isolés de collaborateurs, préposés, clients, fournisseurs ou partenaires du Groupe en contradiction avec les lois, les règlements, les engagements contractuels ou le Programme de Conformité de Sonepar, afin de s'enrichir à titre personnel, de sécuriser des relations commerciales, de régler des litiges ou d'accélérer des décisions administratives, ne peuvent être exclus (actes de corruption, fraudes, situations de conflits d'intérêts, pratiques anticoncurrentielles, violation des régimes de sanctions économiques internationales, etc.).

### Effets potentiels sur le Groupe

La survenance de faits et agissements prohibés pourrait engager la responsabilité de Sonepar et donner lieu, dans le cadre d'une procédure administrative ou judiciaire, à de lourdes sanctions, notamment financières. Ces événements auraient ainsi un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, l'image, les résultats ou les perspectives du Groupe. Des poursuites engageant la responsabilité de Sonepar et de ses dirigeants pourraient être initiées.

### Gestion

Grâce à un engagement fort et visible de la Présidence et de la Direction Générale, le Groupe déploie un Programme de Conformité qui comprend notamment :

- un Code de Conduite assorti d'un Manuel de Procédures et Politiques Conformité, applicables à tous les collaborateurs ;
- une organisation conformité déployée à l'échelle du Groupe ;
- des formations et sensibilisations dédiées ;
- une cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence ;
- des outils d'évaluation des partenaires commerciaux ; et
- des dispositifs d'évaluation et de contrôle.

Le Groupe a refondu son Programme de Conformité en 2020 afin de l'enrichir et d'en assurer un meilleur niveau d'effectivité. Le Code de Conduite constitue le document de référence couvrant toutes les questions de conformité et d'intégrité au sein du Groupe. Chaque collaborateur a accès à la version numérique du Code de Conduite et en reçoit un exemplaire à son arrivée dans l'entreprise. Pour garantir une compréhension et une conformité maximales, le Code de Conduite est disponible en 20 langues sur le site internet du Groupe.

Sonepar exige de ses partenaires qu'ils respectent des principes éthiques similaires. Aussi le Groupe a-t-il défini des standards spécifiques à leur intention dans un Code de Conduite Fournisseurs, et déployé des procédures et outils visant à évaluer leur intégrité. Le Code de Conduite Fournisseurs est public et accessible sur le site internet de Sonepar (<https://www.sonepar.com/about/compliance-and-integrity.html>).

Un Manuel de Politiques et Procédures de Conformité concrétise les principes énoncés dans le Code de Conduite. À usage interne, il est disponible dans 15 langues sur les sites intranets du Groupe et détaille les politiques et procédures applicables en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence, de concurrence, de respect des sanctions internationales, de gestion des conflits d'intérêts et de protection des données personnelles.

Ces documents et outils ont été élaborés par un groupe de travail piloté par le Secrétaire général du Groupe. Ils couvrent l'ensemble

des risques de conformité identifiés par les différentes cartographies des risques réalisées par le Groupe, y compris la cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence. Ils ont été validés par le Comité exécutif, la Direction Générale et le Comité d'Audit.

#### FOCUS

Le Groupe a poursuivi ses actions dans le cadre du Programme de Conformité.

### 3.3.3.4 RISQUES LIÉS À LA PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE

#### 3.3.3.4.1 RISQUE LIÉ À LA CONDUITE DU CHANGEMENT – IMPACT : ÉLEVÉ

##### Identification

Le Groupe pourrait être inefficace dans la prise en compte et la gestion des changements et de la transformation, notamment dans le cadre de grands projets internes (changements organisationnels, améliorations des processus, déploiement d'outils, etc.).

##### Effets potentiels sur le Groupe

Une conduite inefficace du changement pourrait entraîner une perte d'efficacité, un dérapage des coûts, de la qualité ou des délais de projets clés pour le Groupe, et partant affecter son positionnement sur les marchés, sa compétitivité ou ses perspectives.

##### Gestion

Conscient de ce risque, le Groupe intègre la gestion du changement dans les projets ainsi que dans les initiatives de transformation dans le cadre de son plan stratégique « Impact ». Cela lui permet de renforcer ses compétences internes en gestion du changement et de conduite de projet, que ce soit par le recrutement d'experts ou le déploiement de formations adaptées.

Sonepar prévoit d'investir plus d'un milliard d'euros sur la période 2020-2025 dans la construction, l'extension et l'automatisation de ses réseaux de distribution et de transport afin de livrer des commandes parfaites à ses clients et d'atteindre ses objectifs de limitation des émissions de CO<sub>2</sub>.

#### FOCUS

Le Groupe a initié en 2021 une refonte de son organisation logistique avec la création d'une équipe dédiée à la *Global Supply Chain*, le renforcement des équipes logistiques locales et le lancement de plusieurs grands projets.

Avec ses centres de compétence logistiques, le Groupe s'est focalisé sur la standardisation de ses différents systèmes (notamment solutions de gestion de stocks et des entrepôts) et sur l'automatisation de ses centres logistiques à travers le monde afin de réduire les risques et d'accélérer le rythme de transformation du Groupe.

### 3.3.3.5 RISQUES LIÉS À LA RÉSILIENCE DE L'ACTIVITÉ ET AU NIVEAU DE SERVICE

#### 3.3.3.5.1 RISQUE LIÉ À L'INTERRUPTION DES ACTIVITÉS ET À LA GESTION DE CRISE – IMPACT : ÉLEVÉ

##### Identification

Des actifs essentiels du Groupe (systèmes d'information, centres de distribution (CDC), bureaux y compris ses sièges), pourraient être indisponibles en raison de circonstances internes ou externes, ce qui nécessiterait alors le déploiement du plan de continuité des activités (PCA) et/ou du plan de reprise des activités (PRA) du ou des sites concernés. Une telle situation pourrait notamment résulter d'une épidémie/pandémie, d'attaques cyber, d'une défaillance des systèmes informatiques, de phénomènes climatiques ou d'évènements exceptionnels (incendie, explosion, blocage des chaînes d'approvisionnement, etc.), de mouvements ou conflits sociaux. La situation pourrait être aggravée par l'indisponibilité de personnes clés (notamment, par suite d'accident ou de maladie) et par l'absence ou l'inadéquation des plans de continuité d'activité.

Le Groupe étant très décentralisé, la gestion de crise repose principalement sur des actions locales, complétées, selon les sujets, d'actions et de soutien à l'échelle du Groupe. De ce fait, le Groupe ne peut écarter une préparation inadéquate aux situations de crise.

##### Effets potentiels sur le Groupe

L'interruption ou la perturbation significative de l'activité d'une ou plusieurs filiales opérationnelles ou de fonctions supports critiques pourrait entraîner une dégradation du service rendu aux clients (incapacité de livrer ou avec du retard) et/ou une désorganisation des équipes. Elle affecterait la réputation de la filiale opérationnelle, voire du Groupe, sa rentabilité ou ses perspectives de développement.

L'absence de cadre formalisé lors de la survenance d'une crise majeure, le manque de préparation ou de coordination entre acteurs locaux, régionaux et Siège, selon le cas, pourrait entraîner des décisions ou réactions préjudiciables à la résolution rapide de la situation, nuisant à la bonne conduite et à la continuité des activités, ainsi qu'à l'image de l'entité concernée ou du Groupe.

##### Gestion

Les filiales opérationnelles ont, pour la plupart, déployé des PCA et PRA locaux couvrant leurs périmètres géographiques et d'activité. Ces dispositifs font régulièrement l'objet d'évaluations par l'Audit Interne.

##### FOCUS

Sonepar a initié depuis fin 2020 une revue générale des dispositifs de continuité d'activité et de gestion de crise en place dans ses filiales opérationnelles, Pays et Régions. Cette revue a, le cas échéant, conduit à un renforcement ou une refonte des dispositifs en place.

Ces actions se poursuivront en 2022 et seront complétées par :

- la création d'un Observatoire des risques ;
- l'élaboration de standards et outils Groupe sur la base de l'analyse des mesures recensées et des meilleures pratiques de place, en vue d'optimiser l'efficacité de ces dispositifs.

### 3.3.3.6 RISQUES LIÉS AUX RESSOURCES HUMAINES

#### 3.3.3.6.1 RISQUE LIÉ À L'ATTRACTION DES TALENTS – IMPACT : MODÉRÉ – RISQUE AYANT UN IMPACT RSE

##### Identification

Le Groupe pourrait perdre des opportunités de recrutement en raison d'un manque de visibilité et d'attractivité, par exemple sur des profils experts dans certains métiers (digital, *supply chain*, cybersécurité, etc.) et auprès des jeunes diplômés. Il risque ainsi de ne pas disposer des bonnes compétences au bon moment et/ou au bon endroit.

##### Effets potentiels sur le Groupe

La faiblesse de la marque employeur, de la visibilité du Groupe et de ses métiers, pourraient affecter son attractivité et sa capacité à attirer des talents, impactant ainsi la réalisation des objectifs définis dans son plan stratégique « Impact ».

Ces talents sont aujourd'hui souvent très recherchés sur le marché du travail, compte tenu des domaines professionnels et technologiques dans lesquels le Groupe opère, et de la forte demande pour des cadres de dimension internationale, dotés de compétences clés émergentes (notamment en matière de durabilité, de digital et de *supply chain*). La réussite future du Groupe dépend en partie de sa capacité à attirer, recruter, intégrer, développer et fidéliser les collaborateurs les plus qualifiés. Au-delà des compétences essentielles, la diversité du personnel, notamment en termes de sexe, de génération, de nationalité et d'origine, est une priorité.

##### Gestion

Le Groupe développe sa stratégie Ressources Humaines et focalise ses efforts sur l'attraction de nouveaux talents. Le renforcement de la marque employeur « Powered by Difference », qui s'inscrit dans le renouvellement de l'image de marque du Groupe, contribue à la gestion de ce risque.

##### Évolution du risque en 2021

En 2021, le Groupe a entrepris diverses actions contribuant à améliorer sa marque employeur « Powered by Difference » : lancement de sa nouvelle identité visuelle de marque et renforcement de la communication externe en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise (Développement Durable, diversité, responsabilité sociale, etc.). Dans le cadre du déploiement du SIRH *Sonepeople*, le module *Recruiting* permet d'améliorer l'expérience candidat via un site dédié aux offres d'emplois.

Le Groupe entend compléter ces mesures en 2022, notamment par une accentuation des actions sur la Diversité et l'Inclusion et la communication sur la mobilité interne.

#### 3.3.3.6.2 RISQUE LIÉ AU DÉPART DE COLLABORATEURS – IMPACT : MODÉRÉ – RISQUE AYANT UN IMPACT RSE

##### Identification

Le Groupe pourrait être déstabilisé par une mauvaise gestion des départs ou l'indisponibilité temporaire de certains de ses collaborateurs ou talents clés.

### Effets potentiels sur le Groupe

Un taux d'attrition élevé pourrait mettre en péril la qualité et la durabilité des services offerts par le Groupe, affecter sa capacité à répondre aux demandes des clients et influencer sur sa capacité à atteindre ses objectifs.

Un niveau d'engagement des collaborateurs insuffisant ou mal appréhendé pourrait empêcher Sonepar d'atteindre un niveau de productivité et de croissance satisfaisant et durable.

### Gestion

Le Groupe suit et agit sur l'attrition, tout particulièrement au travers du plan stratégique « Impact ». Le taux d'attrition global et le taux d'attrition des collaborateurs ayant moins de trois ans d'ancienneté sont remontés par l'ensemble des Régions et consolidés au niveau Groupe. Le taux d'attrition des collaborateurs ayant moins de trois ans d'ancienneté a été identifié comme indicateur prioritaire en 2021. Un taux cible est fixé pour chaque Pays ; il guide les actions nécessaires à l'atteinte de ses objectifs.

En complément, dans le cadre de l'enquête de satisfaction des collaborateurs *Open Voices*, les questions liées à l'engagement ont permis de mettre en lumière les Pays où le risque de départ de collaborateurs est élevé. Cela permet aux équipes managériales des Pays concernés de mettre en place des plans d'actions dédiés. Le taux d'engagement des collaborateurs en 2021 est de 86 %, dont 90 % pour les responsables d'équipe. Sonepar poursuit également le déploiement du *Sonepar Leadership Model*, qui définit et renforce la culture du Groupe.

Enfin, Sonepar déploie des efforts ciblés (*Sonepar Junior Committee*, *Sonepar Leadership Program*, etc.) pour identifier et accompagner le développement des collaborateurs pour des rôles clés dans le futur.

### 3.3.3.7 RISQUES LIÉS À LA STRATÉGIE

#### 3.3.3.7.1 RISQUE LIÉ À L'INNOVATION – IMPACT : MODÉRÉ

##### Identification

Sonepar pourrait ne pas suffisamment prendre en compte les avancées technologiques, les nouveaux produits, services ou besoins (notamment les attentes en termes de biens et services durables et respectueux de l'environnement), et ne pas réussir à adapter sa stratégie de commerce électronique et/ou son expertise de la relation client en temps utile.

##### Effets potentiels sur le Groupe

Le Groupe pourrait déployer ou aborder avec retard des nouvelles technologies ou des nouveaux services cruciaux pour son développement et sa croissance (intelligence artificielle, robotique, énergies renouvelables...), menaçant à terme sa compétitivité et son positionnement de leader sur le marché.

##### Gestion

Le marché de la distribution électrique fait face à une double transformation : digitalisation de l'activité et attentes autour d'une offre plus « verte ».

Sonepar investit dans sa transformation numérique et augmente d'année en année la part de ses ventes digitales. Le Groupe investit dans le domaine des technologies et des données pour la transformation et la modernisation de sa chaîne logistique. Pour créer le meilleur écosystème de chaîne d'approvisionnement, ces actions se matérialisent, selon les pays, par des investissements dans la construction, la distribution et les réseaux de transport, les technologies de pointe, l'automatisation et la robotique. Il investit également dans la diversification de sa palette d'activités,

notamment par des acquisitions ciblées (ex. : acquisition de Factory Systèmes Groupe fin 2021). Enfin, il poursuit ses actions avec ses partenaires pour créer une Offre Verte.

##### FOCUS

Sonepar a mis en œuvre des dispositifs pour suivre l'innovation, grâce à :

- la remontée par les Pays d'informations sur les nouvelles technologies et entreprises disruptives ;
- Sonepar International Services (SIS), filiale opérationnelle qui échange en continu avec ses fournisseurs partenaires, moteurs de l'innovation sur le marché électrique. Les innovations sont identifiées par marché, par famille de produits puis échangées avec les équipes produits et responsables fournisseurs Pays afin d'en assurer la mise en place lorsqu'elles correspondent au contexte et besoins locaux.

Sonepar travaille sur la montée en expertise de ses équipes de vente, la formation et l'accompagnement, avec ses fournisseurs, pour accélérer l'adoption de ces innovations par ses clients.



#### 3.3.3.7.2 RISQUE LIÉ À LA TARIFICATION DES PRODUITS/SERVICES – IMPACT : MODÉRÉ

##### Identification

Les prix pratiqués par le Groupe pourraient être plus élevés que ceux auxquels les clients s'attendent et/ou ne pas couvrir le coût du service. L'inflation des prix des matières premières (cf. chapitre 3.3.3.2.3, *supra*) et les fluctuations des taux de change peuvent influencer sur le coût des produits et, en conséquence, sur le prix de vente facturé au client. Le Groupe doit ainsi assurer une gestion de la tarification des produits et services réactive et répondant aux enjeux internes et de marché, tout en respectant les lois et réglementations concernées.

##### Effets potentiels sur le Groupe

Les filiales opérationnelles pourraient ne pas être en mesure d'ajuster rapidement leurs prix ou de répercuter le coût global des produits et services à leurs clients, ce qui aurait un impact sur leur rentabilité et leur compétitivité.

##### Gestion

Afin d'accélérer leur croissance organique, face aux menaces de la compétition (*pure player* digitaux ou concurrents traditionnels opérant une transformation digitale rapide) et pour tenir compte des besoins nouveaux des clients, Sonepar bâtit une plateforme omnicanale globale.

Cette plateforme, appelée Spark, est réalisée par la *Digital Factory* pilotée par le Groupe. Chaque filiale opérationnelle bénéficiera de cette plateforme et l'utilisera de manière indépendante pour accroître l'impact de son offre auprès de son marché local et optimiser sa politique tarifaire.

##### FOCUS

Les stratégies et politiques de prix sont déterminées au niveau local par les filiales opérationnelles, selon leur réglementation respective (environnement concurrentiel, *pricing power*, etc.).

### 3.3.3.8 RISQUES LIÉS AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le Groupe pourrait être confronté à des atteintes aux données qu'il détient et utilise, notamment confidentielles ou personnelles, et, plus généralement, à l'intégrité et à la disponibilité de ses systèmes d'information, notamment ceux contribuant aux processus métiers.

#### 3.3.3.8.1 RISQUE CYBERSÉCURITÉ – IMPACT : SIGNIFICATIF

##### Identification

Le Groupe pourrait être exposé à des problèmes affectant la sécurité de ses systèmes d'information ou de communication ou encore d'attaques malveillantes. La cybermenace évolue et s'accroît constamment. La transformation digitale en cours au sein du Groupe et, plus largement, au sein de son écosystème ainsi que la visibilité accrue du Groupe sur les réseaux sociaux tendent à l'exposer davantage, de même que le recours plus important au télétravail.

##### Effets potentiels sur le Groupe

Les impacts potentiels peuvent être multiples en fonction du type d'incident et combinés avec d'autres facteurs de risques décrits dans ce document (voir également chapitres 3.3.3.5.1, 3.3.3.8.2 et 3.3.3.8.3).

La matérialisation de ce risque pourrait avoir un ou plusieurs des effets suivants :

- opérationnel : désorganisation de l'approvisionnement et/ou des ventes ;
- financier : pertes de contrats clients, pertes d'exploitation, pénalités ;
- réputationnel : divulgation de données confidentielles, personnelles et/ou stratégiques, exposition dans les médias ;
- juridique : responsabilité vis-à-vis des personnes morales et physiques sur lesquelles le Groupe détient des informations, sanctions administratives ou pénales.

##### Gestion

Le Groupe a lancé en plan d'action tactique dédié à la Cybersécurité. Articulé autour de 13 actions de cyber-hygiène, il vise à réduire la probabilité qu'un incident de sécurité puisse affecter le Groupe, avec une priorité sur les principaux pays. Son déploiement s'est poursuivi en 2021 et est complété d'un plan stratégique sur trois ans visant à couvrir les risques suivants :

- *ransomware* ;
- impact opérationnel suite à la compromission d'un *webshop* ;
- vol de données.

Ce plan d'action stratégique repose sur les quatre piliers suivants :

- gouvernance : mettre en œuvre la gouvernance (organisation, politiques de sécurité, contrôle) permettant d'atteindre et de maintenir un niveau de sécurité satisfaisant ;
- protection : déployer un ensemble de projets techniques afin de renforcer la capacité du Groupe à éviter les attaques ;
- détection et réaction : mettre en œuvre un *Security Operation Center (SOC)* permettant, en cas de défaut des moyens de protection, de détecter le plus rapidement possible la survenance d'un incident et d'y répondre de la manière la plus efficace possible ;
- résilience : développer la capacité du Groupe à reprendre une activité normale le plus rapidement possible.

Cinq chantiers sont en cours :

- *Secure Digital Workplace* : il vise à augmenter les moyens de protection en place, notamment sur les postes de travail des collaborateurs et les outils de collaboration ;
- *Security Operation Center (SOC)* : cette cellule opérationnelle aura pour mission de surveiller les infrastructures Sonepar et d'orchestrer la réponse aux incidents ;
- *Critical Infrastructure* : elle a pour but d'augmenter le niveau de protection des infrastructures critiques, notamment la brique de base d'un réseau Windows (*Active Directory*), les aspects réseau et la bonne « étanchéité » entre les réseaux bureautiques et les réseaux des centres logistiques qui sont de plus en plus automatisés ;
- *Digital Factory* et omnicanal : ce chantier vise à déployer les moyens adéquats de protection de la plateforme qui remplacera progressivement les *webshops* des entités du Groupe, en adoptant une approche *Security by Design* (« DevSecOps ») ;
- *Data Protection* : il s'agit d'améliorer la protection des données (notamment sensibles et personnelles) contre le vol et les atteintes malveillantes et à faire en sorte que Sonepar reste en permanence maître de ses données.

La sensibilisation des collaborateurs doit également être renforcée. L'ensemble des filiales opérationnelles bénéficie d'une plateforme permettant, entre autres, de mener des actions de formation, de sensibilisation et de simulation d'hameçonnage (*phishing*) grâce à un catalogue de contenus disponibles dans la plupart des langues utilisées au sein du Groupe. La définition et le déploiement d'un programme de sensibilisation font partie des actions de cyber-hygiène susmentionnées.

Ces mesures, déployées en étroite coordination avec la Direction des Risques et Assurances du Secrétariat général, sont prises en compte dans la définition et l'adaptation des actions de prévention et sensibilisation auprès des collaborateurs, des processus de gestion de crise et de continuité d'activité, ainsi que dans la couverture d'assurance.

Du fait de sa nature, le risque cyber est l'un des principaux thèmes du plan d'audit et fait, depuis 2020, l'objet d'un suivi spécifique par le Comité d'Audit.

#### FOCUS

Sonepar continue à faire évoluer ses dispositifs de protection pour mieux se prémunir et s'adapter aux nouvelles formes d'attaques. Le risque zéro ne pouvant toutefois être garanti, le Groupe se prépare à être victime d'incidents et d'attaques. Il a notamment renforcé en 2021 sa préparation en matière de continuité d'activité et de gestion de crise (cf. chapitres 3.3.3.5.1, *supra*).

En outre, la pandémie de COVID-19 (cf. chapitre 3.3.3.1, *supra*) a entraîné une augmentation des activités criminelles liées au cyberspace, centrées sur les infrastructures clés et les services informatiques de base, ainsi qu'un recours accru au télétravail qui contribue à augmenter la criticité de ce risque.

### 3.3.3.8.2 RISQUE LIÉ À L'INTÉGRITÉ DES DONNÉES – IMPACT : SIGNIFICATIF

#### Identification

Les transactions commerciales pourraient être saisies, traitées ou sauvegardées de manière incomplète ou incorrecte. Les données financières et commerciales sur lesquelles le *management* se base pour établir sa stratégie et ses objectifs proviennent de différents systèmes et de filiales opérationnelles n'ayant pas toujours la même activité ou la même segmentation client. Il est primordial que ces données soient organisées et consolidées de manière fiable et homogène à travers le Groupe.

#### Effets potentiels sur le Groupe

Une défaillance dans la gestion de l'intégrité des données pourrait conduire le Groupe à revoir ses prévisions et sa stratégie ou engendrer une baisse de l'efficacité opérationnelle, voire dans certains cas l'exposer à des pénalités clients.

#### Gestion

Pour assurer l'intégrité des données, visant à maximiser leur exhaustivité, précision, exactitude et validité et, surtout, leur actionnabilité au niveau global, le Groupe a lancé diverses actions autour d'un *data lake*, et prépare la mise en place d'un processus de *Master Data Management* (MDM) et de *Product Information Management* (PIM). Cet objectif est également pris en compte dans le cadre de la *Digital Factory* (Spark) et de la démarche omnicanale du Groupe.

#### FOCUS

Au vu du renforcement constant de l'importance de la donnée, tant dans la conduite des affaires que dans le développement commercial, un chantier de revue de la gouvernance de la donnée sera initié en 2022.

### 3.3.3.8.3 RISQUE LIÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES – IMPACT : ÉLEVÉ – RISQUE AYANT UN IMPACT BLEU

#### Identification

Le Groupe pourrait ne pas mettre en œuvre les mesures spécifiques nécessaires pour protéger les données et informations confidentielles, notamment au regard des enjeux suivants :

- conservation des données dans les systèmes et bases de données sans fondement légal ou au-delà de la période nécessaire ;
- lois et réglementations limitant les transferts internationaux de données ;
- fuite ou perte de données sensibles ou confidentielles.

#### Effets potentiels sur le Groupe

Le non-respect de la réglementation en matière de protection des données exposerait le Groupe à des amendes significatives et à des poursuites judiciaires pouvant affecter sa réputation. Par ailleurs, la fuite de données confidentielles serait de nature à dégrader la compétitivité de l'entité opérationnelle concernée, voire du Groupe.

#### Gestion

À compter de 2022, chaque mission d'audit interne consacrée à la cybersécurité comportera systématiquement un volet protection des données.

Par ailleurs, une nomenclature de classification de l'information Groupe sera déployée à partir de 2022.

#### FOCUS

En dépit de ces efforts, le risque s'est matérialisé en 2021, le Groupe ayant déploré un incident de sécurité laissant penser à une possible compromission de données personnelles. Cette suspicion l'a conduit à procéder à des mesures de remédiation de l'incident ainsi qu'à une notification aux autorités locales de protection des données et personnes concernées.

La multiplication des régimes juridiques applicables à la protection et aux transferts des données a contribué, en 2021, à une meilleure prise de conscience du risque par les filiales opérationnelles.

### 3.3.3.8.4 RISQUE LIÉ À L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE – IMPACT : MODÉRÉ

#### Identification

L'infrastructure informatique pourrait ne pas répondre efficacement aux besoins de l'entreprise, notamment du fait de la lenteur ou l'obsolescence des systèmes informatiques ou encore du départ de personnes clés possédant des connaissances importantes, notamment en matière d'infrastructure informatique.

#### Effets potentiels sur le Groupe

Une infrastructure informatique défaillante, insuffisante ou obsolète pourrait engendrer des pertes de clients ou encore le départ de collaborateurs du fait de l'impossibilité de répondre à leurs attentes et besoins.

Une indisponibilité totale ou partielle de l'infrastructure informatique pourrait engendrer des répercussions sur la continuité d'activité (cf. chapitre 3.3.3.5.1, *supra*). Cependant, du fait de l'organisation décentralisée du Groupe, y compris en termes d'infrastructure informatique, les périmètres potentiellement touchés par de telles indisponibilités seraient limités.

#### Gestion

Dans le cadre de la transformation digitale entreprise par le Groupe, Sonepar déploie de nombreuses initiatives en matière d'infrastructure informatique afin de disposer de systèmes performants pour les collaborateurs et les clients. Les projets les plus impactants, hormis ceux déjà mentionnés dans les risques précédents (voir notamment les chapitres 3.3.3.8.1 à 3.3.3.8.3, *supra*), concernent le déploiement de *core models* au sein des différentes entités : le système d'information Ressources Humaines (SIRH) Sonepeople, la gestion des notes de frais via SAP Concur, une architecture *cloud* Groupe (Microsoft Azure) et le changement ou la montée de versions d'ERP et de solutions de gestion des entrepôts (WMS) dans de nombreuses filiales opérationnelles, toutes axées sur des solutions infonuagiques (*cloud*) en mode consommation (SaaS – *Software as a Service*).



Le Groupe a également déployé plusieurs instances de partage des informations et bonnes pratiques entre Pays, notamment le centre de compétences Office365 et l'*International Committee on Technology*, ainsi que la création de Conseils Technologies de l'Information qui ont pour mission de créer des standards technologiques Groupe pour l'ensemble des Pays.

Sonepar a aussi mis en œuvre le déploiement d'une plateforme commune de gestion des technologies de l'information (ServiceNow) qui aura pour objectifs d'orchestrer l'ensemble des activités globales et locales, ainsi que de consolider dans une instance unique toutes les informations reliées aux technologies de l'information, tels que les infrastructures, les projets, les contrats, les budgets, etc.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place un processus d'approbation préalable *Request for approval* (RFA) pour tout projet informatique ou d'infrastructure dépassant certains seuils afin de s'assurer que les technologies et méthodes employées sont conformes à sa stratégie et ses objectifs.

### FOCUS

Au cours de l'année 2021, les efforts du Groupe ont porté notamment sur :

- une refonte de l'organisation IT Groupe avec, notamment, la création d'un poste de responsable Infrastructure Groupe ;
- une augmentation du niveau de cyber protection du Groupe ;
- la poursuite du déploiement de SAP Concur, désormais effectif dans 46 filiales opérationnelles réparties dans 11 Pays ;
- la poursuite du déploiement des différents modules du SIRH Sonepeople au sein du Groupe ;
- l'élaboration de la stratégie de migration de l'infrastructure informatique vers le cloud Microsoft Azure ;
- le démarrage et le déploiement dans 13 Pays d'une plateforme commune de gestion des opérations ainsi que des informations liées aux technologies de l'information.

## 3.3.4 DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

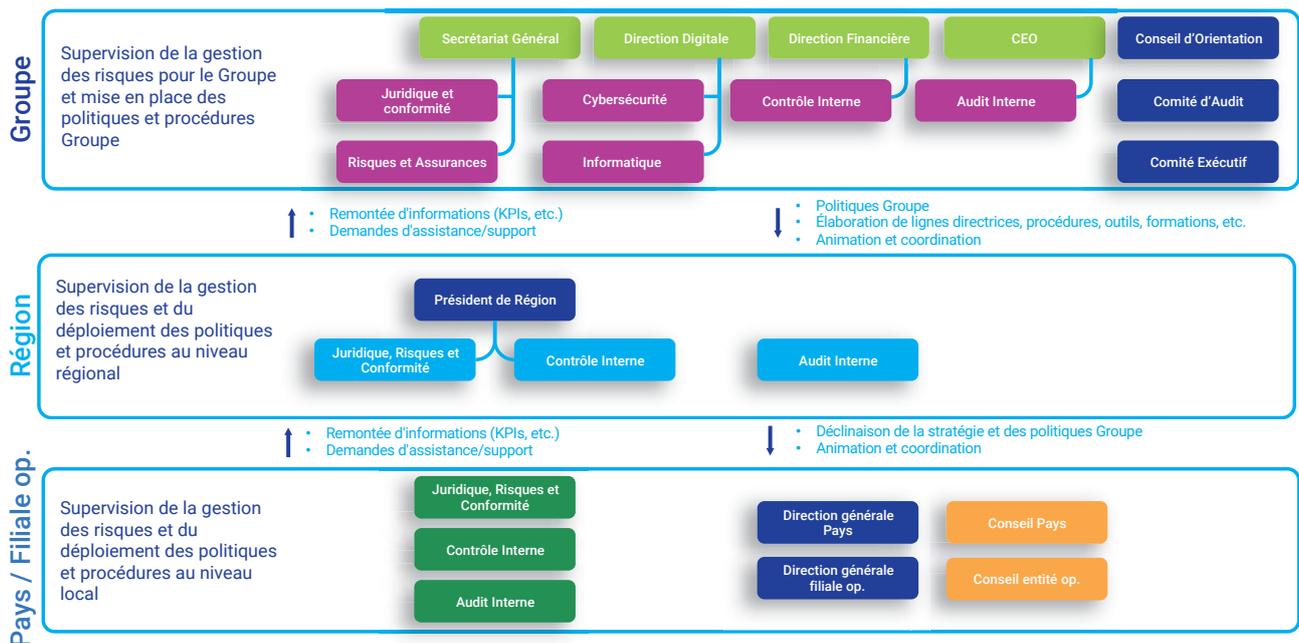
L'organisation, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention et réduction des risques est effectué, conformément au principe de décentralisation du Groupe, au niveau local le plus efficace. Il est complété par des actions au niveau et sous la responsabilité des directions fonctionnelles du Siège, notamment, la Direction du Contrôle interne, la Direction de la Communication et du

Développement Durable, la Direction des Ressources Humaines et le Secrétariat général.

Sonepar renforcera à partir de 2022 la formalisation de son dispositif de suivi et d'évaluation de l'efficacité des mesures de prévention et d'atténuation des risques RSE.

### 3.3.4.1 ORGANISATION

Le Groupe renforce et adapte de façon continue sa gouvernance des risques qui est décrite dans le graphique ci-dessous :



### 3.3.4.2 CONTRÔLE INTERNE

#### MISSION

Le Contrôle Interne est un processus encadré par le département Contrôle Interne Groupe et impliquant tous les acteurs de l'entreprise (Conseil d'Orientation, *top management*, collaborateurs des filiales opérationnelles). Il est appuyé par le Comité d'Audit.

Le Contrôle Interne doit fournir une assurance raisonnable en matière de réalisation des objectifs – et donc de maîtrise des risques – liés aux opérations ; de fiabilité du *reporting* financier ; de conformité au cadre législatif et réglementaire ; de déploiement et d'effectivité du Programme de Conformité du Groupe.

#### OUTILS

Le dispositif de Contrôle Interne de Sonepar repose notamment sur un référentiel commun applicable à l'ensemble des filiales opérationnelles du Groupe : le Manuel de Contrôle Interne. Ce référentiel s'articule autour des huit macro-processus suivants :

- ventes et marketing ;
- achats ;
- logistique ;
- fusions et acquisitions ;
- finance et comptabilité ;
- informatique ;
- Ressources Humaines ;
- gouvernance, risques et conformité (comprenant également le Développement Durable).

Chaque macro-processus est composé de processus qui se divisent eux-mêmes en activités. Pour chacune de ces activités, des contrôles sont définis en central puis mis en place par les différentes filiales opérationnelles afin d'assurer la maîtrise globale des risques.

Le Manuel de Contrôle Interne est mis à jour chaque année et complété par de nouveaux contrôles tenant compte des risques émergents, tels que les risques liés à la cybersécurité ou les risques de non-conformité aux nouvelles réglementations.

#### ACTIONS

##### Campagne annuelle d'autoévaluation

Le Contrôle Interne Groupe s'appuie sur un réseau de contrôleurs internes, coordinateurs locaux chargés de superviser la mise en place et l'application des règles de Contrôle Interne. Ils sensibilisent les filiales opérationnelles aux risques émergents globaux ainsi qu'aux risques locaux spécifiques. Les contrôleurs internes locaux s'assurent de la fiabilité des évaluations de la campagne de Contrôle Interne à travers des revues locales et effectuent des contrôles complémentaires sur la base de leurs analyses des risques.

La campagne annuelle d'autoévaluation du Contrôle Interne est réalisée par l'ensemble des filiales opérationnelles du Groupe dans l'outil de Gouvernance, Risque et Conformité du Groupe dénommé SPARC (*Sonepar Platform for Audit, Risks & Control*, outil intégré de suivi et de *reporting* entre le Contrôle Interne, l'Audit Interne et la fonction risques).

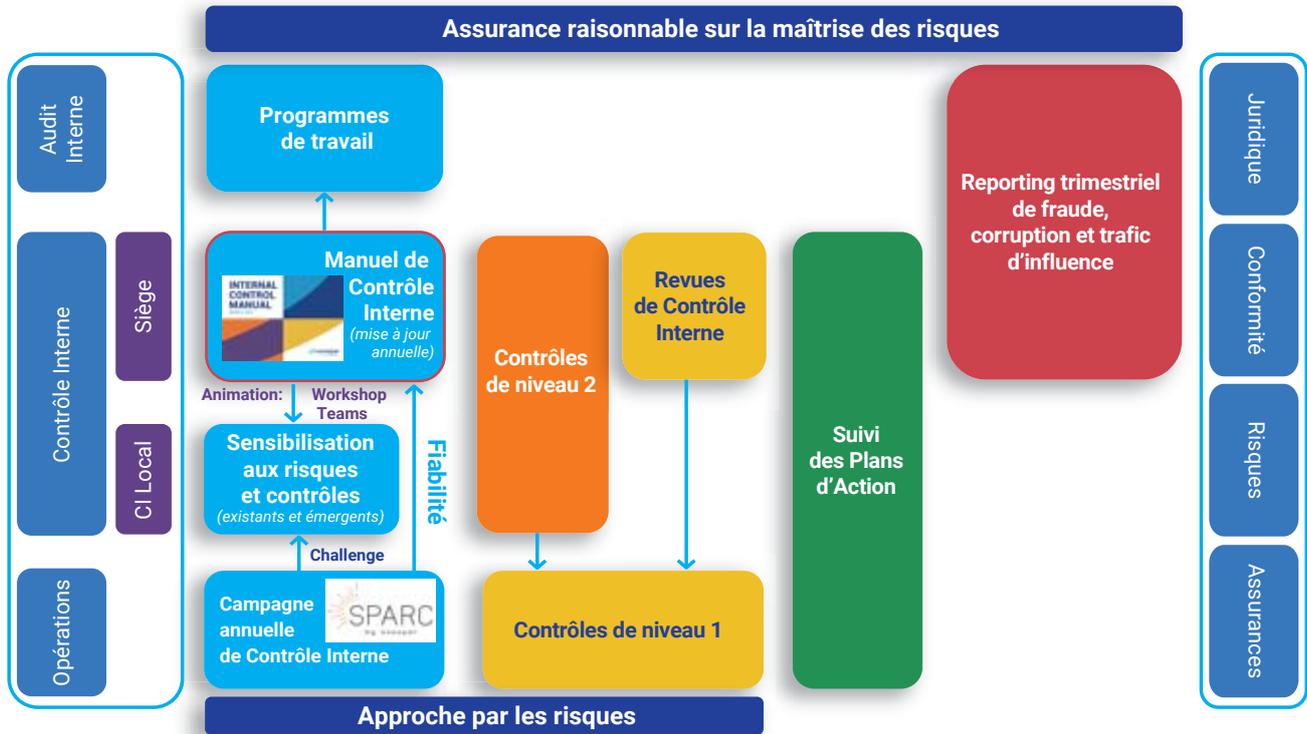
En 2021, la campagne annuelle d'autoévaluation portait sur 100 points de contrôles (sur les 373 points de contrôle que comporte la version 2021 du Manuel de Contrôle Interne) : 70 points de contrôles sélectionnés par le Contrôle Interne au niveau du Siège en tenant compte des principaux risques identifiés (Sapin 2, cybersécurité, fraude) et 30 points de contrôles sélectionnés par les Pays selon une approche par les risques locaux.

Chaque contrôle évalué comme partiellement ou non efficace fait obligatoirement l'objet d'un plan d'action dont la mise en place est suivie dans l'outil SPARC. Pour chaque plan d'action un responsable, un approuvateur et un valideur sont définis, relancés par mail à chaque étape de résolution via un *workflow* automatique. Les contrôleurs internes locaux sont chargés de s'assurer de la mise en place effective de ces actions et de la mise à jour des statuts d'avancement dans SPARC.

##### Reporting trimestriel

Chaque trimestre, une campagne de *reporting* fraude, corruption et trafic d'influence est organisée. Les cas de fraude, corruption et trafic d'influence remontés sont analysés et les dysfonctionnements éventuels sont identifiés et corrigés. Une synthèse des types de fraude et des faiblesses constatés est communiquée à l'ensemble de la communauté du Contrôle Interne afin d'atténuer globalement le risque de fraude, ainsi qu'au Comité d'Audit.

## ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE



## 3.3.4.3 AUDIT INTERNE

## MISSION

Rattaché au Directeur Général et rapportant également au Président du Conseil d'Orientation et au Comité d'Audit, l'Audit Interne est une fonction indépendante.

Sa mission consiste à aider le Groupe à atteindre ses objectifs (notamment ses objectifs stratégiques et opérationnels, ou encore ses objectifs en termes de sécurité, de protection des actifs, de conformité et d'intégrité) en évaluant, par une approche systématique et méthodique, les processus de *management* des risques, de *reporting*, de contrôle et de gouvernance, et à émettre des recommandations pour renforcer leur efficacité et améliorer la qualité de l'information financière et de gestion, dans le respect des valeurs du Groupe.

## EXPERTISES

Depuis 2020, l'Audit Interne a développé des centres de compétence déclinés en neuf domaines d'activité :

- gouvernance/risques/conformité ;
- achats ;
- ventes et marketing ;
- logistique ;
- finance/comptabilité/acquisitions ;
- Ressources Humaines ;
- systèmes d'information/digital/cybercriminalité ;
- analyse de données ;
- évaluation des risques.

Ce dispositif permet un meilleur ciblage des risques et un alignement accru avec le plan stratégique du Groupe. Il permet également une meilleure coordination de l'Audit Interne avec les différentes parties prenantes, telles que les Directions fonctionnelles, les comités internationaux et les autres fonctions dites d'« assurance » (Juridique et Conformité, Risques et Assurance, Contrôle Interne).

## ACTIONS

Les missions de l'Audit Interne s'inscrivent dans un plan d'audit élaboré sur une base annuelle. Ce plan d'audit est défini sous l'autorité de la Direction Générale et approuvé par le Comité d'Audit. Pour l'établir, l'Audit Interne se fonde sur une approche par les risques en prenant connaissance de la stratégie du Groupe, des principaux objectifs opérationnels, des risques associés ainsi que des processus de gestion des risques aux niveaux Groupe, Régions et Pays.

L'Audit Interne peut, par ailleurs, effectuer des revues d'opérations spécifiques à la demande du Comité d'Audit, du Conseil d'Orientation ou de la Direction Générale, ou bien participer à des investigations internes à la demande et sous la responsabilité du Directeur Juridique et Conformité du Groupe.

À l'issue de chaque mission et sur la base de recommandations proposées par les auditeurs internes, des plans d'action sont préparés par les entités concernées pour corriger les faiblesses éventuellement mises en évidence dans le rapport d'audit. La mise en œuvre des plans d'action fait l'objet d'un processus de suivi afin de s'assurer que les faiblesses identifiées sont bien corrigées. Les résultats sont présentés à intervalles réguliers aux Directions Générales des Régions/Pays et du Groupe, ainsi qu'au Comité d'Audit.

Malgré le contexte de crise sanitaire, l'Audit Interne a maintenu en 2021 un niveau d'activité soutenu avec les réalisations majeures suivantes :

- la réalisation de près de 90 missions, majoritairement à distance, ayant principalement ciblé les huit macro-processus critiques tels que définis dans le Manuel de Contrôle Interne ;
- le renforcement du processus de suivi des plans d'action avec :
  - d'une part, le remplacement, en tant qu'indicateur principal, du taux de mise en place des plans d'action par le nombre total de plans d'action ouverts, échus et non-échus, pour une vision rétrospective et prospective de ceux-ci, et

- d'autre part, la création et le partage avec les parties prenantes d'un tableau de bord digital dynamique et didactique relatif aux plans d'action ouverts et d'une vision d'ensemble jusqu'au niveau d'information le plus granulaire, pour un meilleur suivi.
- l'évolution de la méthodologie d'audit avec la décision d'introduire, à partir de janvier 2022, une quatrième opinion d'audit à l'échelle d'évaluation utilisée par l'Audit Interne afin de mettre en exergue une appréciation plus contrastée du niveau de risque résiduel ;
- l'intensification de l'approche d'audit par analyse de données grâce au recrutement d'un *Data Specialist* ayant également permis le renforcement des outils digitaux de suivi et de reporting.



### 3.3.5 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

#### MISSIONS

La Direction des Risques et Assurances, rattachée au Secrétariat général, exerce une fonction de conseil et de soutien. Elle a notamment pour missions de contribuer à l'identification des principaux risques liés aux activités du Groupe par la construction et la mise à jour de la cartographie des risques, générales ou spécifiques, et la diffusion de la politique de gestion des risques. En cela, elle contribue à la diffusion d'une culture du risque et au renforcement de la résilience du Groupe. Elle structure également la gestion de crise, la politique de sûreté, et formule et met en œuvre la stratégie d'assurance du Groupe en déployant les programmes d'assurance centralisés. Enfin, elle intervient dans la gestion des sinistres et le traitement des réclamations significatives.

#### FOCUS

L'équipe de la Direction des Risques et Assurances s'est vue attribuer le Trophée d'Or 2021 de la « Direction des assurances et du *risk management* » lors de la 6<sup>e</sup> édition du Sommet du Droit en Entreprise à Paris.

#### ACTIONS

##### PROGRAMME D'ASSURANCE GROUPE

Au terme de la revue du portefeuille des assurances du Groupe initiée en 2019, certains programmes ont été optimisés, en adaptant par exemple les couvertures ou franchises, et d'autres ont été mis en place.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la politique de centralisation et d'optimisation des programmes d'assurances du Groupe. Il s'agit d'assurer la cohérence des risques transférés et des couvertures achetées, et ainsi de maximiser les économies d'échelle, tout en tenant compte des contraintes juridiques et des spécificités locales.

Le Groupe a souscrit ou renouvelé différents programmes d'assurance mondiaux et centralisés, placés via des courtiers d'assurance spécialisés auprès d'assureurs de premier plan. Afin d'assurer la fiabilité et la robustesse de ses polices d'assurance, tous les assureurs sélectionnés par le Groupe ont un *rating* minimum par S&P de A-

Les principales polices d'assurance du Groupe figurent ci-dessous ; cette liste ne décrit pas toutes les restrictions, exclusions et limites applicables. Ces polices sont négociées pour des périodes allant de un à trois ans :

- le programme Responsabilité Civile couvre la responsabilité civile professionnelle, produits et exploitation pour toutes les activités du Groupe. Il intervient également en différence de conditions et/ou de limites des polices de Responsabilité Civile souscrites dans certains des pays où le Groupe est implanté ;
- le programme Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux couvre la responsabilité civile des mandataires sociaux de toutes les entités du Groupe ;
- le programme Cyber couvre entre autres les atteintes aux données et les cyber extorsions ;
- le programme Dommages aux Biens et Pertes Financières Consécutives couvre les bureaux, agences, centres logistiques, stocks et autres sites que le Groupe possède, loue ou opère à quelque titre que ce soit ;
- le programme relatif aux collaborateurs en missions professionnelles est composé d'un programme d'assistance médicale et sécuritaire et d'une couverture individuelle accident ;
- le programme d'assurance-crédit offre une garantie sur les créances commerciales contre les risques d'impayés.

Certains risques nécessitent une gestion assurantielle locale. Dans ce cas, la souscription de contrats d'assurance, tels que ceux relatifs aux flottes automobiles ou aux accidents du travail, est conduite sur une base nationale en respectant les pratiques et réglementations locales.

##### DISPOSITIF D'AUTO-ASSURANCE DU GROUPE

Dans le cadre de sa politique d'assurance, le Groupe a mis en place un dispositif d'auto-assurance. Ce dispositif repose principalement sur sa filiale de réassurance, dont l'implication dans certains programmes d'assurance Groupe permet de renforcer la maîtrise des risques et la gestion des sinistres et d'optimiser les couvertures et le coût de transfert des risques assurés. Elle intervient notamment dans les programmes Cyber et Dommages aux biens et pertes financières consécutives.

##### BILAN 2021

Le Groupe considère que les garanties et limites offertes par ses différents programmes d'assurance, centralisés ou locaux, sont généralement similaires, voire plus étendues, que celles souscrites par des entreprises mondiales de même taille actives dans le même secteur d'activité.

Dans un contexte de durcissement général du marché de l'assurance des entreprises, notamment en termes d'exclusions, de limites et de hausses tarifaires, le Groupe a été en mesure de

renouveler l'intégralité de ses programmes d'assurance avec des capacités inchangées, voire étendues.

L'année 2021 a été globalement clémente en termes de sinistres et contentieux pour le Groupe. Cette situation favorable lui a permis de tempérer les impacts du durcissement du marché de l'assurance lors des renouvellements survenus en cours d'exercice.

Le Groupe a par ailleurs intensifié ses exigences en matière d'assurance vis-à-vis de ses prestataires. Une assurance cyber est systématiquement demandée pour les contrats passés au niveau du Siège selon la nature et la sensibilité des prestations (contrats donnant accès aux systèmes d'information Sonepar, notamment). Une revue des couvertures des prestataires par la Direction des Risques et Assurances est réalisée pour tous les contrats majeurs conclus au niveau du Siège.

## PERSPECTIVES 2022

Le Groupe entend poursuivre sa politique consistant à souscrire, lorsque cela est possible, des polices d'assurance mondiales, en augmentant les garanties de ces polices dans les domaines qui l'exigent, et en réduisant les coûts par le biais de l'auto-assurance lorsque cela est opportun.

Le Groupe continuera de veiller à ce que ses principaux risques accidentels ou opérationnels soient transférés au marché de l'assurance, lorsque ce marché existe et que ce transfert est économiquement efficient.

Il fera évoluer sa politique d'assurance en fonction de l'évolution et de l'évaluation continue des risques (notamment au regard de sa cartographie des risques), des conditions de marché et de la capacité d'assurance disponible.

### 3.3.6 PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE (COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS)

Le Président de Sonepar SAS, société mère du Groupe, est responsable de la production finale de ses comptes sociaux. Les organes de direction des sociétés du Groupe sont responsables de la production de leurs comptes statutaires et de leurs systèmes d'information concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière.

La Direction Générale veille à la conformité du Groupe en matière comptable, financière et fiscale :

- elle est garante de la conformité des comptes du Groupe aux normes IFRS en vigueur. La Direction Financière de Sonepar a décliné ces normes dans un corps de principes comptables, dénommé Manuel Finance du Groupe, accessible via l'intranet à l'ensemble de la communauté financière du Groupe. Ce Manuel s'applique de façon obligatoire à toutes les entités du Groupe et fait l'objet d'un enrichissement continu ;
- elle coordonne l'arrêté des comptes du Groupe en s'appuyant sur les Directions Financières des Régions et Pays. Dans ce contexte, la Direction Financière de Sonepar :
  - transmet, préalablement à chaque phase de consolidation, les instructions de clôture à l'ensemble du Groupe ;
  - fournit une assistance sur les points d'attention relatifs à la clôture et les processus dédiés à des thèmes spécifiques, tels que les tests de dépréciation ou les variations de périmètre ;
  - valide la cohérence des liasses dans l'outil de consolidation des comptes lors des revues de gestion mensuelles.
- elle est responsable de la production finale des états financiers consolidés du Groupe. Les comptes sont analysés en détail pour vérifier la nature des opérations enregistrées et le bon classement comptable. L'établissement et la validation du tableau de variation des capitaux propres et du tableau des flux de trésorerie constituent des points de contrôle majeurs.
- elle est responsable de l'intégrité de la base de données du système de consolidation. Le Groupe utilise une application de consolidation standardisée permettant de sécuriser et d'homogénéiser les informations sur l'ensemble du cycle de gestion du Groupe : *reportings* mensuels, arrêté annuel et phases prévisionnelles.

Le cycle de gestion du Groupe comporte et s'appuie sur :

- un suivi hebdomadaire de l'activité commerciale des principaux Pays pour analyser la tendance des ventes. Cet outil de pilotage est transmis chaque semaine à la Direction Générale, afin de lui fournir une vision dynamique de l'activité. Les données hebdomadaires sont construites avec des hypothèses

simplificatrices et fournissent des données de tendance. Elles font l'objet d'un rapprochement en fin de mois avec les chiffres réels des revues de gestion mensuelles ;

- des revues de gestion mensuelles pour suivre de façon continue l'évolution des indicateurs de performance définis pour le Groupe. Ces indicateurs financiers et non financiers sont déclinés de manière homogène dans chacune des entités du Groupe. La Direction Financière produit, à destination de la Direction Générale et des Directions Financières des Régions, un tableau de bord mensuel rassemblant des éléments de pilotage et d'analyse ainsi qu'un document de synthèse trimestriel analysant les faits marquants de la période et les performances opérationnelles et financières de chacune des Régions du Groupe ;
- le plan stratégique « Impact », qui a pour objectif de fixer et de suivre les ambitions économiques et financières du Groupe à cinq ans. Chaque entité du Groupe décline ses propres objectifs, notamment en termes de rentabilité et d'investissements. Les orientations stratégiques sont approuvées par le Conseil d'Orientations de Sonepar ;
- un budget pour fixer le niveau d'ambition pour l'année suivante. Deux prévisions annuelles, au printemps et à l'automne, permettent d'actualiser les données de fin de période de l'année en cours.

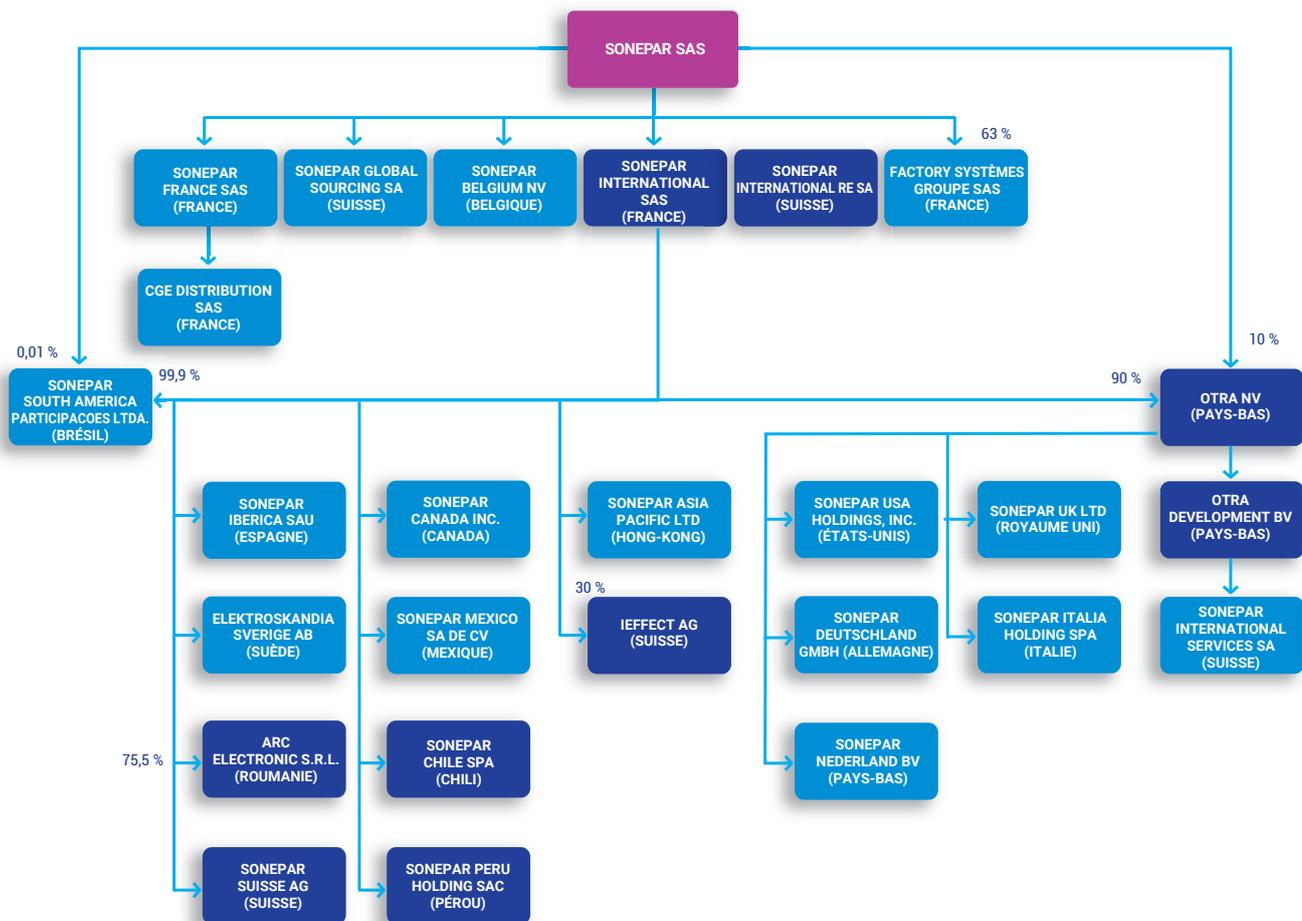
La qualité des comptes annuels est notamment confortée par :

- la mise en œuvre d'une préclôture au 30 novembre, au cours de laquelle l'ensemble des points comptables particuliers sont débattus avec les filiales opérationnelles puis validés ;
- les points de contrôle tels que définis dans le Manuel de Contrôle Interne. Ce Manuel s'applique de façon obligatoire à toutes les entités du Groupe et définit les contrôles à réaliser en matière comptable afin de garantir la fiabilité de l'information financière. Le respect des procédures de contrôle interne fait l'objet d'une campagne de revue annuelle ; par ailleurs, les sociétés sont régulièrement soumises à des audits internes (voir également chapitres 3.3.4.2 et 3.3.4.3, *supra*) ;
- les travaux d'audit et de revue de contrôle interne effectués par les Commissaires aux Comptes. Les recommandations émises et les points d'audit sont partagés avec les entités concernées et les Régions. Une synthèse Groupe est communiquée au niveau du Siège. Cette synthèse des recommandations sur le contrôle interne ainsi que les conclusions des travaux des Commissaires aux Comptes sont présentées chaque année au Comité d'Audit.

## 3.4 INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

### 3.4.1 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2021

L'organigramme simplifié ci-dessous contient les principales sociétés *holdings* et opérationnelles du Groupe. Il identifie, en bleu clair, les sociétés auxquelles sont adossés les Conseils Pays (voir également chapitre 2.3.4 *supra*).



L'absence de pourcentage dans les lignes de détention signifie une détention de 100 %.



## 3.4.2 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR SONEPAR

---

### DÉNOMINATION SOCIALE

SONEPAR

### SIÈGE SOCIAL

25, rue d'Astorg  
75008 Paris, France  
www.sonepar.com  
Téléphone : 01 58 44 13 13

### LIEU ET NUMÉRO D'IMMATRICULATION

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris et porte le numéro unique d'identification 585 580 202. Son code APE est 6420Z (activité des sociétés *holding*).

Numéro LEI (*Legal Entity Identifier*) : 969500VEVOWR22R2YR86

### DATE DE CONSTITUTION

La société a été constituée le 1<sup>er</sup> janvier 1936 et a été immatriculée le 21 février 1955.

### DURÉE

99 ans.

### EXERCICE SOCIAL

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année civile

### FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION APPLICABLE

Sonepar est une société par actions simplifiée soumise au droit français.

## 3.4.3 CAPITAL SOCIAL

---

Au 31 décembre 2021, le capital social de Sonepar s'élevait à 107 936 507,94 euros, divisé en 68 000 000 actions, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Le capital social de Sonepar n'a connu aucune augmentation ou réduction depuis la dernière augmentation de capital social d'un montant de 7 936 507,94 euros intervenue le 1<sup>er</sup> septembre 2008.

La société n'a pas mis en place de programme de rachat d'actions ni procédé au rachat de ses propres actions.

### 3.4.4 FLUX ET CONTRATS INTRAGROUPE

Le Groupe comprend Sonepar ainsi que l'ensemble de ses filiales et succursales. Sonepar détient directement et indirectement des participations<sup>(1)</sup> dans diverses sociétés en France et à l'étranger.

Au 31 décembre 2021, Sonepar comptait 254 entités juridiques dans 42<sup>(2)</sup> pays (contre 276 au 31 décembre 2020). Sonepar a continué en 2021 ses efforts de rationalisation et de minimisation du nombre de ses entités juridiques et a ainsi réduit de 30 entités son portefeuille existant. Sonepar a, de par ses opérations d'acquisition, ajouté sept entités juridiques à son portefeuille et n'en a créé qu'une seule en 2021.

Les principaux flux entre Sonepar et ses filiales consolidées concernent :

- les contrats de *Franchise fees* : Colam Entreprendre licencie à Sonepar l'utilisation de la marque Sonepar, qui est sous-licenciée à ses filiales, avec d'autres éléments incorporels, via le contrat de *Franchise fees* ;
- les contrats de refacturation de services : le Groupe a notamment mis en place un contrat portant sur la fourniture par Sonepar de services techniques et administratifs à ses filiales (contrats dits

« *Corporate services Agreement* »). La rémunération de ces services comprend la masse salariale supportée par la société pour exécuter ces services, augmentée d'une marge de pleine concurrence, ainsi que les autres coûts directs et indirects supportés par Sonepar (dans ce dernier cas, sans appliquer de marge) ; et

- des prêts et emprunts intragroupe : la politique financière du Groupe consiste à centraliser les excédents de trésorerie et le financement des besoins de trésorerie. Les filiales opérationnelles placent ainsi leurs excédents auprès de Sonepar et empruntent auprès d'elle. Les prêts et emprunts entre Sonepar et les autres sociétés du Groupe sont régis par des conventions de gestion de trésorerie ou contrats de prêt. Sauf accord de Sonepar, les filiales opérationnelles ne peuvent ni placer leurs excédents de trésorerie ni emprunter auprès d'une autre entité.

Les conventions réglementées au sein de Sonepar figurent dans le rapport spécial sur les conventions réglementées de ses Commissaires aux Comptes.

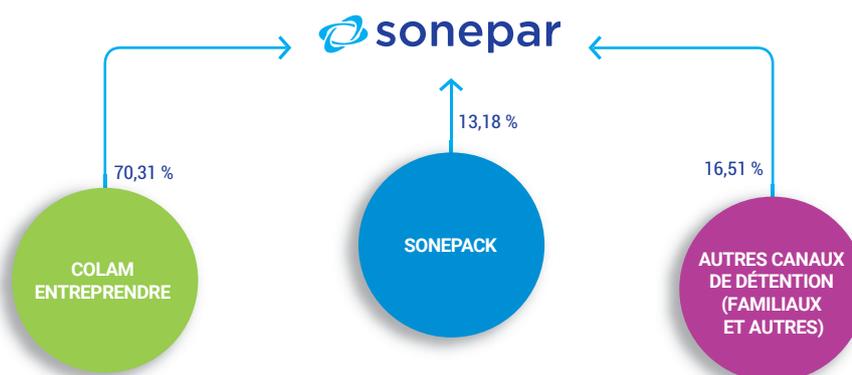


### 3.4.5 ACTIONNARIAT

#### 3.4.5.1 STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2021, le capital social de Sonepar était détenu majoritairement par Société de Négoce et de Participation (nom commercial : Colam Entreprendre), société par actions simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 602 047 045 qui est une *holding* familiale, et par diverses personnes physiques et morales membres ou représentantes des familles Coisne et Lambert.

À leurs côtés, Sonepar accueille quelques anciens dirigeants du Groupe détenant des participations minoritaires et organise un actionariat salarié au travers de la société Sonepack (cf. section 3.4.5.3 *infra*).



(1) Au sens de l'article L 233-2 du Code de Commerce.

(2) Les entités présentes à Hong Kong et Macao étant comptabilisées en tant qu'entités en Chine.

### 3.4.5.2 COLAM ENTREPRENDRE

Fruit de l'association des familles Coisne et Lambert en 1867 dans l'industrie textile, Colam Entreprendre a été créé par la quatrième génération des familles Coisne et Lambert en 1960, afin de développer de nouveaux métiers. C'est en 1969, sous la conduite d'Henri Coisne, qu'a commencé l'aventure dans la distribution de matériels électriques avec ce qui allait devenir Sonepar.

À ce jour, la *holding* animatrice et Associé majoritaire, Colam Entreprendre, réunit plus de 400 associés familiaux.

### 3.4.5.3 ACTIONNARIAT SALARIÉ

Le partage des fruits de la création de valeur avec les collaborateurs du Groupe fait partie intégrante de la philosophie de Sonepar depuis sa création.

#### ORGANISATION DE L'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Représenté par des participations directes au commencement, l'actionnariat salarié s'est organisé à compter de 1996 au travers de la société civile Sonedis, en offrant un accès aux dirigeants internationaux, puis, à partir de 2005, via la société Sonepack<sup>(1)</sup>. Cette dernière fut créée fin 2004 pour répondre à une volonté d'expansion de l'actionnariat salarié et pour étendre les plans au plus grand nombre.

Avec des actifs exclusivement composés de 8 965 020 actions de la société Sonepar, la valeur de l'action Sonepack, ainsi que le dividende qu'elle paie chaque année à ses associés, sont le miroir de la valeur de l'action et du dividende de Sonepar.

Sonepar a organisé au sein de Sonepack une liquidité des actions.

Les plans d'actionnariat sont décidés dans leur principe par le Conseil d'Orientation de Sonepar, sur proposition de la Présidence et de la Direction Générale et après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations. Leur mise en œuvre par Sonepack est le fruit d'une collaboration entre les équipes Ressources Humaines, Communication et Titres.

Le service Titres, qui dépend du Secrétariat général de Sonepar, gère les opérations sur titres, les relations avec les associés et bénéficiaires de plans d'actionnariat salarié, ainsi que leurs aspects juridiques et administratifs. Il s'appuie sur un partenaire bancaire ainsi que sur des relais internes dans les différents pays du Groupe.

#### HISTORIQUE DES PLANS D'OPTION D'ACHAT ET DES PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE

Depuis 2005, 7 plans d'options d'achat d'actions, 12 plans d'attribution gratuite d'actions, dont le dernier est le plan 2021 détaillé ci-dessous, et 3 plans d'options synthétiques pour les États-Unis ont été mis en place au bénéfice des collaborateurs du Groupe, soit au total 22 plans portant sur près de 7 218 500 d'actions Sonepack.

Depuis 2018, la politique actionnariale de Sonepar s'est orientée vers une mise en place annuelle de plans d'actions gratuites de performance, au bénéfice d'une population cible de plus de 500 collaborateurs du Groupe, contributeurs clés de la création de valeur. Dans le cadre de ces plans, le nombre final d'actions livrées aux bénéficiaires, au terme d'une période de trois ans, est fonction de l'atteinte d'objectifs d'évolution de la valeur de l'action.

Le 5 juin 2019, Sonepar a souhaité associer les collaborateurs du Groupe à la célébration de ses 50 ans en offrant cinq actions gratuites, à recevoir trois ans plus tard, à tous les salariés attestant d'au moins un an d'ancienneté au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ce plan anniversaire arrive à échéance le 5 juin 2022 et devrait permettre à près de 20 000 collaborateurs du Groupe de devenir actionnaires de Sonepack, sous réserve de l'activation de leur compte titres.

(1) Sonepack, société par actions simplifiée ayant son siège social au 25, rue d'Astorg, 75008 Paris, France, immatriculée au R.C.S. de Paris, portant numéro unique d'identification : 479 679 938.

**LE PLAN 2021**

Le plan 2021, mis en œuvre le 29 octobre 2021, a attribué un total de 127 960 actions de performance Sonepak à 542 collaborateurs du Groupe. Cette attribution fut plébiscitée par les bénéficiaires, avec un taux d'acceptation de 100 %.

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DE TOUS LES PLANS – NOMBRES À L'ATTRIBUTION**

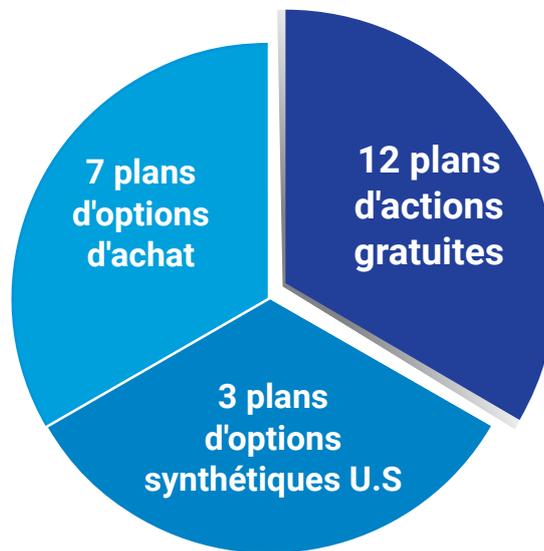
Attribution	Échéance	Nature des droits	Nombre de bénéficiaires	Actions Sonepak
2005	Échu	Options d'achat d'actions	2 163	2 612 670
2006	Échu	Options d'achat d'actions	467	410 550
2008	Échu	Options d'achat d'actions	671	414 600
2010	Échu	Options d'achat d'actions	196	542 000
2012	En cours	Options d'achat d'actions	98	423 500
2014	En cours	Options d'achat d'actions	242	622 000
2016	En cours	Options d'achat d'actions	265	603 500
<b>TOTAL</b>				<b>5 628 820</b>
2011	Échu	Actions gratuites	2 733	187 950
2012	Échu	Actions gratuites de performance	340	47 350
2015	Échu	Actions gratuites	3 164	221 200
VLTl 2015 & 2018	En attente	Actions gratuites de performance	3	220 000
2018	Échu	Actions gratuites de performance	543	142 760
2019 Anniversaire	En attente	Actions gratuites	35 383	176 915
2019	En attente	Actions gratuites de performance	587	143 645
2020	En attente	Actions gratuites de performance	496	122 530
VLTl 2021	En attente	Actions gratuites de performance	1	30 000
2021	En attente	Actions gratuites de performance	542	127 960
<b>TOTAL</b>				<b>1 420 310</b>
2012	Échu	Options synthétiques U.S.	109	73 254
2014	Échu	Options synthétiques U.S.	77	49 933
2016	En cours	Options synthétiques U.S.	87	47 301
<b>TOTAL</b>				<b>170 488</b>
				<b>7 219 618</b>

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PLANS EN COURS AU 31 DÉCEMBRE 2021**

Attribution	Nature des droits	Nombre de bénéficiaires	Actions Sonepak
2012	Options d'achat d'actions	10	25 114
2014	Options d'achat d'actions	62	110 289
2016	Options d'achat d'actions	103	182 346
<b>TOTAL</b>			<b>317 749</b>
VLTl 2015 & 2018	Actions gratuites de performance	3	220 000
2019 Anniversaire	Actions gratuites	22 844	114 220
2019	Actions gratuites de performance	513	134 975
2020	Actions gratuites de performance	476	120 125
VLTl 2021	Actions gratuites de performance	1	30 000
2021	Actions gratuites de performance	536	127 610
<b>TOTAL</b>			<b>746 930</b>
2016	Options synthétiques U.S.	48	8 262
<b>TOTAL</b>			<b>8 262</b>



## SONEPACK EN BREF



## 3.4.5.4 DIALOGUE ACTIONNARIAL

Les actionnaires, descendants des deux familles fondatrices, ainsi que leurs conjoints, sont réunis au sein de la structure Colam Entreprendre.

Colam Entreprendre conduit son activité de holding animatrice au service de la pérennité du Groupe familial, riche d'un nombre croissant de descendants.

Cet objectif fondamental s'articule autour de trois missions essentielles : le maintien d'une forte cohésion familiale, la gestion du patrimoine collectif et la participation active au développement prospère des entreprises qui composent son portefeuille.

En septembre 2020, les actionnaires de Colam Entreprendre ont adopté, dans un très large consensus, une nouvelle Charte familiale, qui précise la responsabilité du contrôle familial de Sonepar et ses valeurs.

Tous ont la possibilité d'être associés à la vie du Groupe et sont encouragés à connaître son métier, au travers d'un programme riche de rencontres, d'informations et de formations dédiées autour des activités de Sonepar et de ses enjeux de développement.

## 3.4.6 INFORMATIONS SUR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

---

### 3.4.6.1 CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

**KPMG AUDIT SA** représenté par Monsieur Michel Piette – Tour Eqho, 2, avenue Gambetta, 92066 Paris, La Défense Cedex, dont le mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale annuelle du 16 avril 2020 pour une durée de six exercices sociaux.

**MAZARS** représenté par Monsieur Jérôme de Pastors – Tour Exaltis, 61, rue Henri-Regnault, 92400 Courbevoie, dont le mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale annuelle du 16 avril 2020 pour une durée de six exercices sociaux.

### 3.4.6.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

L'Assemblée générale annuelle du 16 avril 2020 a décidé de ne plus nommer de Commissaire aux Comptes suppléants, l'obligation ne s'appliquant désormais plus qu'aux sociétés dont le Commissaire aux Comptes titulaire est une personne physique ou une société unipersonnelle. Les Statuts de Sonepar ont été modifiés en conséquence.

## 3.5 ANNEXE AU RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

### 3.5.1 RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Art. R. 225-102, al. 2 du Code de Commerce)

Nature des indications	2017	2018	2019	2020	2021
<b>1. Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social (en millions d'euros)	107,9	107,9	107,9	107,9	107,9
Nombre d'actions émises	68 000 000	68 000 000	68 000 000	68 000 000	68 000 000
<b>2. Résultat global des opérations effectives</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes (en millions d'euros)	1,0	3,5	4,2	24,3	33,5
Résultat avant impôt, amortissements et provisions (en millions d'euros)	20,1	12,0	55,4	13,8	(18,0)
Impôt sur les bénéfices (en millions d'euros)	24,2	15,6	14,5	7,4	19,2
Résultat après impôt, amortissements et provisions (en millions d'euros)	55,5	25,7	66,6	16,8	(16,4)
Montant des bénéfices distribués (en millions d'euros)	193,8	238,0	261,8	238,0	374,0 <sup>(1)</sup>
<b>3. Résultat des opérations réduit à une seule action<sup>(1)</sup></b>					
Résultat après impôt, en euros, mais avant amortissements et provisions	0,65	0,41	1,03	0,31	0,02
Résultat après impôt, en euros, amortissements et provisions	0,82	0,38	0,98	0,25	(0,24)
Dividende versé en euros à chaque action	2,85	3,50	3,85	3,50	5,50 <sup>(1)</sup>
<b>4. Personnel</b>					
Nombre de salariés	47	54	47	8	7
Montant de la masse salariale (en millions d'euros)	7,1	13,7	13,4	10,6	22,8
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en millions d'euros)	3,6	4,0	4,2	2,9	4,0

(1) Montant proposé.

### 3.5.2 DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

La société n'a pas vocation à avoir une activité commerciale. De ce fait, ses relations avec ses fournisseurs et clients sont très limitées. La décomposition du solde des dettes fournisseurs et des créances clients, par date d'échéance, est présentée ci-après.

#### DÉLAIS DE PAIEMENT DES FACTURES FOURNISSEURS ET CLIENTS À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

	Fournisseurs					TOTAL (1 jour et plus)
	Article L. 441.6 : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
(en millions d'euros)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	
<b>Tranche de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	359					64
Montant total des factures concernées TTC	13,0	0,7	0,1	0,1	-	-
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	17,8 %	1,0 %	0,1 %	0,1 %	-	-
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice						
<b>Factures exclues des lignes précédentes relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues	-	-	-	-	-	-
<b>Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours date de facture					





# Bilan – Compte de résultat de l'exercice 2021 et annexe

4

<b>4.1 BILAN</b>	<b>70</b>	<b>4.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX</b>	<b>88</b>
Actif	70	<b>COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX</b>	
Passif	70	<b>4.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX</b>	<b>92</b>
<b>4.2 COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>71</b>	<b>COMPTES SUR LES CONVENTIONS</b>	
		<b>RÈGLEMENTÉES</b>	
<b>4.3 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS</b>	<b>72</b>	<b>4.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX</b>	<b>95</b>
		<b>COMPTES SUR LES COMPTES</b>	
		<b>CONSOLIDÉS</b>	

*Les états financiers sont présentés en millions d'euros, avec arrondi au dixième de million d'euros près. Des écarts d'arrondi peuvent ainsi apparaître entre différents états.*

## 4.1 BILAN

### ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12	
		2020	2021
+ Immobilisations incorporelles brutes		7,5	12,9
- Amortissements		(3,8)	(5,0)
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<i>Note 1.1</i>	<b>3,7</b>	<b>7,9</b>
+ Immobilisations corporelles brutes		6,1	6,3
- Amortissements		(5,0)	(5,6)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<i>Note 1.2</i>	<b>1,1</b>	<b>0,7</b>
Participations nettes	<i>Note 1.3</i>	2 125,4	2 247,5
Autres immobilisations financières	<i>Note 1.4</i>	1 318,3	1 688,7
<b>Actif immobilisé</b>		<b>3 448,5</b>	<b>3 944,8</b>
Créances financières et autres créances	<i>Note 1.5</i>	1 445,3	1 193,3
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	<i>Note 1.6</i>	1 095,0	1 222,6
<b>Actif circulant</b>		<b>2 540,3</b>	<b>2 415,9</b>
<b>Charges Constatées d'Avance (CCA) et frais d'émission des emprunts</b>	<i>Note 1.7</i>	<b>10,3</b>	<b>13,6</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 999,1</b>	<b>6 374,3</b>

### PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12	
		2020	2021
Capital		107,9	107,9
Prime d'émission et réserve légale		65,9	65,9
Report à nouveau et autres réserves		1 481,6	1 260,3
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>16,8</b>	<b>(16,4)</b>
<b>Capitaux propres</b>	<i>Note 2.1</i>	<b>1 672,2</b>	<b>1 417,7</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<i>Note 2.2</i>	<b>14,8</b>	<b>30,4</b>
Dettes financières		4 257,9	4 854,8
Autres dettes		54,2	71,4
<b>Dettes</b>	<i>Note 2.3</i>	<b>4 312,1</b>	<b>4 926,2</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>5 999,1</b>	<b>6 374,3</b>

Les dettes financières, nettes des créances financières intragroupe, s'élèvent à 2 009,5 millions d'euros au 31 décembre 2021, soit 1,4 fois les capitaux propres de Sonepar SAS.

## 4.2 COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	2020	2021
Prestations de service		24,3	33,5
Reprises sur provisions		1,0	1,7
Autres produits		48,5	45,4
<b>Total produits d'exploitation</b>	<i>Note 3.1</i>	<b>73,8</b>	<b>80,6</b>
Charges d'exploitation		(83,5)	(133,6)
Dotation aux amortissements et provisions		(2,3)	(3,0)
Autres charges		(10,3)	(9,8)
<b>Total charges d'exploitation</b>	<i>Note 3.1</i>	<b>(96,1)</b>	<b>(146,4)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(22,3)</b>	<b>(65,8)</b>
Produits financiers		347,5	228,8
Charges financières		(314,1)	(198,8)
<b>Résultat financier</b>	<i>Note 3.2</i>	<b>33,4</b>	<b>30,0</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>11,1</b>	<b>(35,8)</b>
Produits exceptionnels		3,3	0,3
Charges exceptionnelles		(5,0)	(0,1)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<i>Note 3.3</i>	<b>(1,7)</b>	<b>0,2</b>
Impôts	<i>Note 3.4</i>	7,4	19,2
<b>RÉSULTAT NET COMPTABLE</b>		<b>16,8</b>	<b>(16,4)</b>

## 4.3 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



### SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

NOTE 1	ACTIF	74	NOTE 6	ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES FINANCIERS	84
NOTE 2	PASSIF	78	NOTE 7	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	87
NOTE 3	COMPTE DE RÉSULTAT	81	NOTE 8	ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE	87
NOTE 4	VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN	83			
NOTE 5	PLANS DE STOCK-OPTIONS ET D' ACTIONS	83			

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

## FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Le 31 décembre 2021, après l'obtention de l'accord de l'autorité de la concurrence autrichienne, Sonepar a achevé l'acquisition d'une participation majoritaire (63,16 %) dans la société Factory Systèmes Groupe pour 109,9 millions d'euros, dont 0,7 million d'euros au titre des coûts d'acquisition. Cette entreprise est un acteur majeur dans le secteur de la distribution de solutions logicielles, d'*edge computing* et d'IoT industriel. Forte de 150 collaborateurs opérant en France, en Allemagne et en Suisse, Factory Systèmes Groupe propose à près de 10 000 usines de production et grandes infrastructures, un parcours accéléré vers la digitalisation visant à optimiser leurs opérations, à améliorer leur planification et à accélérer leur programme de réduction de l'empreinte carbone.

Sonepar a également acquis 100 % du capital de la captive de réassurance du Groupe Sonepar, Sonepar International RE, pour 8,5 millions d'euros.

Par ailleurs, la société a procédé à une augmentation de capital de 3,7 millions d'euros dans la société Sonepar Global Sourcing, qu'elle détient à 100 %.

En lien avec l'évolution stratégique du Groupe vers une plus grande mutualisation des compétences et des outils, tout particulièrement dans les domaines du digital, la société a continué à engager de

nouvelles dépenses en 2021 reflétées dans la croissance des charges d'exploitation. Ces dépenses qui bénéficient aux activités du Groupe ont fait l'objet d'une facturation partielle aux filiales, dans le cadre de contrats de prestations de services.

## MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement comptable ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général tel que modifié par les règlements publiés ultérieurement.

Les « Recommandations et observations relatives à la prise en compte des conséquences de l'évènement COVID-19 dans les comptes établis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 » publiées par l'ANC ont également été prises en considération.

Les principales méthodes comptables issues de ces règlements et appliquées par la société sont énumérées ci-dessous.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Les immobilisations ayant une durée d'utilité définie font l'objet d'amortissements selon le mode linéaire, sur leur durée estimée d'utilité. Selon la nature de l'immobilisation, les durées d'utilité sont les suivantes :

	Nombre d'années
Logiciels	1 à 5
Constructions	30
Installations générales, agencements, aménagements	3 à 10
Matériel de bureau et informatique	3 à 5
Mobilier	6 à 10

Les titres de participation sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition, celui-ci s'entendant du prix payé pour acquérir les titres, des sommes versées pour souscrire au capital des filiales ou participations et de tous les frais directement attribuables à ces opérations, tels que les frais d'avocats ou de conseils financiers.

Une dépréciation des titres de participation est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à leur valeur comptable. L'estimation de la valeur d'utilité repose notamment sur la rentabilité de l'entité, ses perspectives de rentabilité, ses capitaux propres, les projets de cession et les critères d'appréciation de valorisation retenus lors de la transaction d'origine.

Les créances et les dettes figurent au bilan pour les montants de liquidités qui seront reçus ou versés lors de leur règlement. En cas de créances et dettes à échéances déterminées, produisant un taux d'intérêt nul ou inférieur à un taux de marché, il n'est procédé à aucune actualisation.

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties en euros, au cours en vigueur à la clôture de l'exercice. Une provision pour risque de change est constituée, à concurrence du risque non couvert relatif à des éléments libellés dans la même devise.

Les valeurs mobilières sont constituées de la valeur brute des titres de créance liée à l'opération de titrisation européenne. Elles sont valorisées au coût d'acquisition, hors frais accessoires.

La réforme des taux interbancaires de référence n'a pas eu d'impact dans les comptes au 31 décembre 2021.

La société a appliqué pour la première fois la recommandation ANC 2013-02 sur les engagements de retraite. Les impacts s'élevaient à 17 milliers d'euros et ont été comptabilisés en compte de résultat car non significatifs sur le montant de la provision.

La société comptabilise des provisions pour faire face aux coûts facturés à la société lors de l'exercice des options ou l'acquisition des actions gratuites ou actions de performance (les « actions gratuites ») attribuées à ses salariés et mandataires sociaux au travers du dispositif Sonepack.

Les autres provisions au passif du bilan sont comptabilisées lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et s'il est probable ou certain qu'il en résultera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de ce dernier. L'obligation peut être d'origine légale ou réglementaire, résulter de dispositions contractuelles ou être implicite. La provision est inscrite au bilan pour la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Les produits d'exploitation se composent principalement des prestations de services réalisées au profit des filiales. Ces dernières sont comptabilisées au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

Les prestations en devises sont enregistrées au cours du jour de la facture.

Les charges d'exploitation sont reconnues à la date de la livraison du bien ou de la réalisation de la prestation.

L'impôt sur les bénéfices comptabilisé au compte de résultat correspond à une provision qui reflète le montant dû aux autorités fiscales au titre de l'exercice écoulé, déterminé compte tenu du régime d'intégration fiscale pour lequel la société a opté en tant que tête de Groupe. Les montants d'impôt, refacturés par la société aux filiales françaises ayant opté pour le régime d'intégration fiscale, sont déterminés conformément aux conventions de répartition de la charge d'impôt du Groupe et enregistrés en déduction de la charge d'impôt au compte de résultat.

Les frais et commissions encourus lors de la mise en place des lignes de financement sont comptabilisés à l'actif et repris au compte de résultat en charge financière à compter de la date de signature du contrat, sur la durée contractuelle des lignes de crédit.

Sonepar SAS, ayant pour numéro de SIRET 585 580 202 00083, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris, dont le siège social est au 25 rue d'Astorg, 75008 Paris, est la maison mère du Groupe Sonepar.

## NOTE 1 ACTIF

### 1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les variations au cours de l'exercice ont été les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	Amort.	Valeur nette
<b>01/01/2021</b>	<b>7,5</b>	<b>(3,8)</b>	<b>3,7</b>
Investissements	8,2	-	8,2
Désinvestissements	(0,2)	0,2	-
Virement de poste à poste	(2,6)	-	(2,6)
Dotation aux amortissements	-	(1,4)	(1,4)
<b>31/12/2021</b>	<b>12,9</b>	<b>(5,0)</b>	<b>7,9</b>

Les variations de l'exercice concernent les investissements en logiciels informatiques et des mises au rebut des logiciels qui ne sont plus utilisés.

### 1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2021			
		Valeur Nette Comptable	Valeur brute	Amort.	Valeur Nette Comptable
Terrains, bâtiments et agencements	0,6	3,3	(3,0)	0,3	(0,3)
Matériel de bureau et mobilier	0,5	3,0	(2,6)	0,4	(0,1)
<b>TOTAL</b>	<b>1,1</b>	<b>6,3</b>	<b>(5,6)</b>	<b>0,7</b>	<b>(0,4)</b>

La variation entre les valeurs nettes comptables au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021 s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Invest.	Amort.	Total
Terrains, bâtiments et agencements	0,1	(0,4)	(0,3)
Matériel de bureau et mobilier	0,2	(0,3)	(0,1)
<b>TOTAL</b>	<b>0,2</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(0,4)</b>

### 1.3 PARTICIPATIONS NETTES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2021
Coût d'acquisition	2 125,4	2 247,5
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>2 125,4</b>	<b>2 247,5</b>

Sonepar a acquis cette année 63,16 % de la société Factory Systèmes Groupe pour un montant de 109,9 millions d'euros.

Sonepar a également acquis 100% du capital de la captive de réassurance du Groupe, Sonepar International Re SA, auprès de

Sonepar International Services SA, filiale suisse, pour un montant de 8,5 millions d'euros.

Par ailleurs, la société a procédé à une augmentation de capital de 3,7 millions d'euros dans la société Sonepar Global Sourcing SA, qu'elle détient à 100 %.

**A) RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES DIRECTES DONT LA VALEUR DES TITRES DE PARTICIPATION EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ**

Renseignements sur chaque filiale et participation dont la valeur excède 1 % du capital de la société*	Nombre d'actions détenues	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus (en millions d'euros)		Prêts LT consentis par la société et non encore remboursés (en millions d'euros)	Prêts CT et avances consentis par la société et non encore remboursés (en millions d'euros)	Emprunts et avances reçus par la société et non encore remboursés (en millions d'euros)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en millions d'euros)
			Brute	Nette				
<b>OTRA NV</b>	<b>3 419 648</b>	<b>10,00 %</b>	<b>53,7</b>	<b>53,7</b>	-	-	<b>1 935,6</b>	-
Bovenkerkerweg 10-12 1185 XE AMSTELVEEN (Pays-Bas) NV au capital de 31 118 788 euros divisé en 34 196 470 actions de 0,91 euro								
<b>SONEPAR BELGIUM NV</b>	<b>50 009</b>	<b>99,99 %</b>	<b>182,4</b>	<b>182,4</b>	-	-	<b>49,0</b>	<b>20,0</b>
Eugène Bekaertlaan 63 8790 WAREGEM (Belgique) NV au capital de 12 400 000 euros divisé en 50 010 actions de 247,95 euros								
<b>SONEPAR FRANCE SAS</b>	<b>610 000</b>	<b>100,00 %</b>	<b>93,1</b>	<b>93,1</b>	-	<b>80,0</b>	-	-
18-20, quai du Point-du-Jour 92100 BOULOGNE-BILLAN COURT (France) SAS au capital de 9 150 000 euros divisé en 610 000 actions de 15 euros								
<b>SONEPAR INTERNATIONAL SAS</b>	<b>4 875 929</b>	<b>100,00 %</b>	<b>1 795,2</b>	<b>1 795,2</b>	<b>800,0</b>	<b>477,3</b>	-	-
25, rue d'Astorg 75008 PARIS (France) SAS au capital de 487 592 900 euros divisé en 4 875 929 actions de 100 euros								
<b>SONEPAR GLOBAL SOURCING SA</b>	<b>50 000</b>	<b>100,00 %</b>	<b>4,5</b>	<b>4,5</b>	-	<b>0,2</b>	<b>0,5</b>	-
Avenue des Morgines 12 1213 PETIT LANCY (Suisse) SA au capital de 5 000 000 Francs suisses divisé en 50 000 actions de 100 Francs suisses								
<b>SONEPAR INTERNATIONAL RE SA</b>	<b>100 000</b>	<b>100,00 %</b>	<b>8,5</b>	<b>8,5</b>	-	-	-	-

Renseignements sur chaque filiale et participation dont la valeur excède 1 % du capital de la société*	Nombre d'actions détenues	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus (en millions d'euros)		Prêts LT consentis par la société et non encore remboursés (en millions d'euros)	Prêts CT et avances consentis par la société et non encore remboursés (en millions d'euros)	Emprunts et avances reçus par la société et non encore remboursés (en millions d'euros)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en millions d'euros)
			Brute	Nette				
Avenue des Morgines 12 1213 PETIT LANCY (Suisse) SA au capital de 10 000 000 Francs suisse divisé en 100 000 actions de 100 Francs suisses								
<b>FACTORY SYSTEMES GROUPE SAS</b>	<b>180 929</b>	<b>63,16 %</b>	<b>109,9</b>	<b>109,9</b>	-	-	-	-
17, Rue Albert-Einstein 77420 CHAMPS-SUR-MARNE (France) SAS au capital de 28 647 100 euros divisé en 286 471 actions de 100 euros								

\* Les informations dont la divulgation est de nature à porter préjudice à la société n'ont pas été mentionnées dans ce tableau.

## B) RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES DIRECTES DONT LA VALEUR DE PARTICIPATION N'EXCÈDE PAS 1 % DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Renseignements sur chaque filiale et participation dont la valeur n'excède pas 1 % du capital de la société* (en millions d'euros)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts CT et avances consentis par la société et non encore remboursés	Emprunts et avances reçus par la société et non encore remboursés	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
Filiales étrangères (ensemble)	-	-	32,9	-	-
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	-	-

\* Les informations dont la divulgation est de nature à porter préjudice à la société n'ont pas été mentionnées dans ce tableau.

## C) RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

Postes (en millions d'euros)	Entreprises liées <sup>(1)</sup>	Participations <sup>(2)</sup>
Prêts LT, CT et avances en comptes courants	2 823,3	22,1
Créances clients et comptes rattachés	1,8	-
Avances reçues en compte courant	3 193,9	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28,5	-
Produits de participations	20,0	-
Autres produits financiers	57,4	-
Charges financières	4,1	-

(1) Sociétés consolidées, périmètre de consolidation par intégration globale.

(2) Sociétés mises en équivalence ou non consolidées.

## 1.4 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2021
Créances rattachées à des participations	1 312,7	1 678,2
Créances hors Groupe	5,4	1,5
Dépôts et divers	0,2	9,0

Les créances rattachées à des participations correspondent à des prêts à long terme accordés à des filiales du Groupe.

En 2020, les filiales opérationnelles UAB SLO en Lituanie et SLO Latvia SIA en Lettonie ont été cédées par le Groupe. La société a accordé deux prêts long terme aux acquéreurs de ces deux sociétés

pour des montants respectifs de 1,5 million d'euros et 3,9 millions d'euros.

En mai 2021, le prêt de 3,9 millions a été cédé à la Finlande. Le prêt de 1,5 million d'euros commencera à être remboursé en 2022 à raison de 300 000 euros par an.

## 1.5 CRÉANCES FINANCIÈRES ET AUTRES CRÉANCES

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2021		
	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Sociétés apparentées financier	1 401,2	1 167,1	-	1 167,1
Instruments de trésorerie	3,1	1,6	-	1,6
<b>Sous-total créances financières</b>	<b>1 404,3</b>	<b>1 168,7</b>	<b>-</b>	<b>1 168,7</b>
Clients et comptes rattachés	-	0,5	-	0,5
Avoirs à recevoir	-	0,5	-	0,5
Impôts et taxes	24,7	20,7	-	20,7
Créances sociales	-	-	-	-
Sociétés apparentées non financier	16,0	2,2	-	2,2
Produits à recevoir	0,3	0,7	-	0,7
<b>Sous-total autres créances</b>	<b>41,0</b>	<b>24,6</b>	<b>-</b>	<b>24,6</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 445,3</b>	<b>1 193,3</b>	<b>-</b>	<b>1 193,3</b>

Les créances financières sont constituées pour l'essentiel de prêts intragroupe (« sociétés apparentées »). Leur diminution en 2021 est la conséquence de moindres besoins exprimés par les filiales opérationnelles du Groupe en raison du *cash flow* libre généré par ces dernières, proportionnellement plus élevé que par le passé, du

fait notamment d'acquisitions plus réduites par rapport aux exercices précédents.

Les créances ont des échéances qui ne vont pas au-delà d'un an.

## 1.6 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2021		
	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Valeurs mobilières	359,0	402,7	-	402,7
Disponibilités	736,0	819,9	-	819,9
<b>TOTAL</b>	<b>1 095,0</b>	<b>1 222,6</b>	<b>-</b>	<b>1 222,6</b>

Les valeurs mobilières correspondent à la souscription de titres de créances liés à l'opération de titrisation européenne. Dans cette opération, des filiales du Groupe cèdent leurs créances clients à un véhicule dédié. Ce dernier, en contrepartie, émet des titres de créance souscrits, pour partie, par des investisseurs extérieurs au Groupe et, pour le reste, par la société.

L'augmentation des disponibilités est due à la génération de *cash flow* libre des entités du Groupe, ce *cash flow* remontant dans les comptes de la société au travers de la centralisation de trésorerie.

## 1.7 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE ET FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2021
Charges constatées d'avance	10,2	13,6
Écart de conversion actif	0,1	-
<b>TOTAL</b>	<b>10,3</b>	<b>13,6</b>

Les charges constatées d'avance sont constituées par l'amortissement des frais de mise en place des outils de financement du Groupe et par les charges de licences *Software as a Service* et d'assurances.

Ces frais sont amortis comme indiqué dans le paragraphe sur les méthodes comptables.

## NOTE 2 PASSIF

### 2.1 CAPITAUX PROPRES (AVANT AFFECTATION)

Au 31 décembre 2021, le capital social est composé de 68 000 000 actions d'une valeur nominale de 1,587 euros. Le montant du capital est de 107,9 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2021
Capital	107,9	107,9
Prime d'émission	55,1	55,1
Réserve légale	10,8	10,8
Autres réserves	106,4	106,4
Report à nouveau	1 375,2	1 153,9
Résultat de l'exercice	16,8	(16,4)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>1 672,2</b>	<b>1 417,7</b>

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2021 a été la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2021
Total au 01/01/2021	1 672,2
Résultat de l'exercice 2021	(16,4)
Distribution de dividendes (3,50 euros par action)	(238,0)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>1 417,7</b>

Après affectation du résultat 2020 et distribution du dividende, le report à nouveau fin 2021 s'élève à 1 153,9 millions d'euros.

## 2.2 PROVISIONS

Les provisions au passif ont varié comme suit au cours de l'exercice 2021 :

(en millions d'euros)	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Provision pour litiges	-	0,1	-	0,1
Provision au titre des plans de stock-options et actions gratuites	13,9	15,5	-	29,4
Provision pour indemnités de départ à la retraite	0,9	0,9	(0,9)	0,9
<b>TOTAL</b>	<b>14,8</b>	<b>16,5</b>	<b>(0,9)</b>	<b>30,4</b>

La provision pour charges, au titre de l'exercice des *stock-options* et actions gratuites par les salariés et mandataires sociaux du Groupe, représente le coût estimé de la remise des actions aux bénéficiaires des options et actions gratuites lors de l'exercice de celles-ci. Ce coût est égal à la différence entre le coût d'achat des actions Sonepack et le prix d'exercice. Il est refacturé par Sonepack à la société. La provision est estimée sur la base de l'évolution prévue de la valeur de l'action Sonepar. Les données relatives aux options et actions gratuites attribuées sont fournies en Note 5, conformément à l'annexe 5 du Plan Comptable Général (règlement du Comité de la Réglementation Comptable N° 2008-15 du 4 décembre 2008).

En 2021, Sonepar a également comptabilisé une provision de 3,5 millions d'euros correspondant à la contribution patronale à payer lors de l'acquisition des actions gratuites ou de la transformation de l'option en action.

La société comptabilise une provision au titre des indemnités de départ à la retraite, à verser à l'âge du départ à la retraite de ses salariés si ceux-ci font encore partie de l'effectif à cette date.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- taux de provisionnement de charges sociales de 41 % ;
- taux de rotation annuel des salariés de 5 % jusqu'à 60 ans puis 0 % ;
- âge du départ en retraite à 65 ans ;
- départ à l'initiative du salarié ;
- table de mortalité (TF00-02 pour les femmes, TH00-02 pour les hommes) ;
- évolution de la masse salariale de 2,8 % ; et
- taux d'actualisation de 0,90 %.

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite s'élèvent à 0,9 million d'euros au 31 décembre 2021, comme au 31 décembre 2020. Le calcul au 31 décembre 2021 prend en compte la position de l'IFRIC d'avril 2021. L'impact de cette position est non significatif sur le montant de la provision.

Des perquisitions ont été menées dans les locaux de Sonepar en septembre 2018 dans le cadre d'une information judiciaire ouverte par le parquet près le Tribunal judiciaire de Paris. Cette information porte principalement sur les mécanismes de formation des prix sur le marché de la distribution de matériel électrique. De plus, l'Autorité de la concurrence a fait savoir à Sonepar qu'elle s'était saisie d'office d'un dossier relatif à des pratiques mises en œuvre dans le secteur du matériel électrique basse tension. Sonepar collabore avec les autorités compétentes.

À la date des présentes, Sonepar n'est pas partie à la procédure pénale et aucune notification de griefs ne lui a été adressée par l'Autorité de la concurrence. Il n'est dès lors pas possible d'évaluer le degré de probabilité d'une éventuelle mise en cause de Sonepar, et donc d'évaluer le risque financier auquel Sonepar pourrait le cas échéant être exposée.



## 2.3 DETTES

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2021
Autres emprunts obligataires	1 385,9	1 397,6
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	62,5	29,8
Autres emprunts et dettes financières	323,2	232,3
Sociétés apparentées	2 484,3	3 194,3
Instruments de trésorerie	2,0	0,8
<b>Sous-total dettes financières</b>	<b>4 257,9</b>	<b>4 854,8</b>
Fournisseurs hors Groupe et sociétés apparentées	35,3	47,9
Dettes fiscales et sociales	5,9	6,8
Dettes sur immobilisations	0,1	-
Filiales intégrées fiscalement	10,9	10,1
Charges à payer et autres comptes créditeurs	2,0	6,6
<b>Sous-total autres dettes</b>	<b>54,2</b>	<b>71,4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 312,1</b>	<b>4 926,2</b>

### 2.3.1 DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières s'élevaient à 4 854,8 millions d'euros au 31 décembre 2021 et comprennent les dettes financières intragroupe qui, en raison de la centralisation de la trésorerie, s'apprécient nettes des créances financières intragroupe, enregistrées à l'actif.

Les dettes financières, nettes des créances financières intragroupe, s'élevaient à 2 009,5 millions d'euros, soit 1,4 fois les capitaux propres de Sonepar SAS.

Les dettes financières hors Groupe, après déduction des disponibilités, ont baissé de 195,8 millions d'euros.

Avec la crise liée à la COVID-19, le ralentissement de l'activité en 2020 s'était traduit par une baisse significative du besoin en fonds de roulement. En 2021, le Groupe est parvenu à contenir l'augmentation de son besoin en fonds de roulement malgré la reprise soutenue de l'activité. La hausse de la profitabilité a par ailleurs permis aux filiales opérationnelles de dégager un *cash flow* libre significatif malgré la hausse des investissements et la reprise progressive des acquisitions et de continuer à diminuer leur dette vis-à-vis de la société au travers de la centralisation de trésorerie.

Dans ce contexte, et avec très peu d'échéances de remboursement, la société n'a pas eu besoin de mettre en place de nouveaux financements en sus du renouvellement des lignes arrivant à échéance.

Les programmes de titrisation européen et américain sont toujours utilisés en 2021. Le montant des créances clients cédées par les filiales participantes est de 685,2 millions d'euros ; ce montant est prêté par celles-ci à la société. Si l'on déduit de ce montant les titres de créances souscrits par la société pour 402,7 millions d'euros, le

montant de financement net pour la société s'élève à 282,5 millions d'euros fin 2021 contre 272,5 millions d'euros fin 2020, en augmentation en raison de la hausse du dollar US contre l'euro.

Les créances clients cédées par les filiales participant au programme d'affacturage représentent un montant de 150 millions d'euros prêté à la société fin 2021 et identique à 2020.

La faiblesse relative des montants financés par les programmes de titrisation et d'affacturage de créances client est liée à la possibilité contractuelle, mise en place lors du renouvellement des contrats début 2018, de ne pas utiliser la totalité des financements disponibles, mais de les adapter aux besoins de la société.

La dette financière auprès d'établissements bancaires ou d'investisseurs non bancaires est constituée, hors intérêts courus :

- pour 1 390,9 millions d'euros d'obligations privées françaises et américaines souscrites auprès d'investisseurs non bancaires ;
- pour 7,0 millions d'euros de crédits à moyen et long terme bancaires confirmés ;
- pour 22,7 millions d'euros de crédits bancaires à court terme ;
- pour 161,8 millions d'euros d'émissions sur le programme de NEU CP ; et
- pour 70,0 millions d'euros de crédits à moyen et long terme auprès d'investisseurs non bancaires.

Les échéances de la dette financière de la société, hors sociétés apparentées, telle que tirée au 31 décembre 2021, se répartissent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Moins d'1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires privés	100,9	295,0	80,9	427,2	95,0	391,9	1 390,9
Lignes de crédit bancaires à long terme	7,0	-	-	-	-	-	7,0
Emprunts bancaires court terme	22,7	-	-	-	-	-	22,7
Émissions NEU CP court terme	161,8	-	-	-	-	-	161,8
Lignes de crédit non bancaires long terme	-	-	-	-	-	70,0	70,0
Intérêts courus	7,3	-	-	-	-	-	7,3
<b>TOTAL</b>	<b>299,6</b>	<b>295,0</b>	<b>80,9</b>	<b>427,2</b>	<b>95,0</b>	<b>461,9</b>	<b>1 659,7</b>

Les lignes de crédit confirmées bancaires à long terme sont des engagements fermes ayant des durées de deux à cinq ans.

Les lignes de crédit confirmées non bancaires à long terme sont des engagements fermes ayant une durée de six ans.

Les émissions de NEU CP ont des durées de un à douze mois.

Les obligations privées françaises et américaines ont des durées de un à huit ans.

### 2.3.2 AUTRES DETTES

La variation du poste « Dettes fiscales » est due au régime fiscal des groupes de sociétés.

La provision pour prime est calculée sur la base du salaire mensuel x l'enjeu variable, ce dernier étant calculé sur la base du maximum des objectifs personnels et de la dernière projection connue des résultats du Groupe pour les objectifs collectifs.

Les charges à payer et autres comptes créditeurs ont augmenté de 4,6 millions d'euros, dont 3 millions correspondant au prix restant à verser en 2022 pour l'acquisition des titres Factory Systèmes Groupe. Ces 3 millions ont été ajoutés à la valeur brute d'acquisition de ces mêmes titres.

Par ailleurs, en 2021, Sonepar a bénéficié d'une franchise de loyer de 11 mois pour les locaux qu'elle occupe rue d'Astorg à Paris. Cette franchise de loyer de 2,7 millions d'euros fait l'objet d'un étalement sur la durée du bail.

### 2.4 PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Sonepar n'a pas comptabilisé de produits constatés d'avance en 2021.

## NOTE 3 COMPTE DE RÉSULTAT

4

### 3.1 PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	2020	2021
Prestations France	2,4	3,2
Prestations étranger	21,5	29,9
Locations	0,4	0,4
Reprises de provisions	1,0	1,7
Franchise facturée aux filiales	47,7	44,9
Autres produits	0,8	0,5
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>73,8</b>	<b>80,6</b>

Les produits de la société sont constitués principalement :

→ des prestations de service rendues par la société à ses filiales et facturées sur la base du chiffre d'affaires de l'année précédente pour la facturation de l'année en cours ;

→ de la franchise facturée aux filiales, calculée sur la base du chiffre d'affaires de l'année précédente pour la facturation de l'année en cours.

(en millions d'euros)	2020	2021
Autres achats et charges externes	(66,1)	(103,2)
Impôts et taxes	(3,9)	(3,6)
Frais de personnel	(13,5)	(26,8)
Dotations aux amortissements et provisions	(2,3)	(3,0)
Autres charges	(10,3)	(9,8)
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>(96,1)</b>	<b>(146,4)</b>

L'augmentation des autres achats et charges externes est liée au développement de l'activité digitale du Groupe.

La variation des frais de personnel est due principalement à l'augmentation de la provision pour moins-value des options et actions gratuites Sonepack.

Les autres charges correspondent principalement à la facturation de la franchise par la société mère, calculée sur le chiffre d'affaires de l'année précédente du Groupe. Cette année, la franchise est de 9,1 millions d'euros ; elle était de 9,6 millions d'euros en 2020.

### 3.2 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(en millions d'euros)	2020	2021
Produits de participations	20,0	20,0
Intérêts d'emprunts versés par les filiales	65,5	56,9
Différences positives de change	262,0	151,9
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>347,5</b>	<b>228,8</b>

En 2021, comme en 2020, les produits de participations sont constitués du dividende versé à la société par sa filiale Sonepar Belgium. Les autres filiales n'ont pas versé de dividendes sur l'exercice.

(en millions d'euros)	2020	2021
Intérêts et charges assimilées	(47,2)	(45,3)
Différences négatives de change	(266,9)	(153,5)
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>(314,1)</b>	<b>(198,8)</b>

Les intérêts et charges assimilées sont constitués :

- des intérêts versés aux établissements financiers, pour 40,2 millions d'euros ;
- des intérêts versés aux filiales du Groupe dans le cadre de la titrisation et de l'affacturage, pour 2,6 millions d'euros ; et
- des intérêts versés aux filiales du Groupe au travers de la centralisation de trésorerie, pour 2,5 millions d'euros.

Les différences de changes positives et négatives sont dues aux opérations de financement intragroupe libellées en devises qui sont couvertes par des opérations de financement externes dans les mêmes devises ou par des opérations de couverture de change.

L'écart de 1,5 million d'euros qui subsiste entre les gains de change de 152,0 millions d'euros et les pertes de change de 153,5 millions d'euros en 2021 résulte essentiellement du différentiel de taux d'intérêt généré par les *swaps* de devises.

### 3.3 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

(en millions d'euros)	2020	2021
Sur opérations de gestion	3,3	0,3
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>3,3</b>	<b>0,3</b>

En 2021, les opérations de gestion pour 0,3 million d'euros correspondent à des dégrèvements d'impôts.

(en millions d'euros)	2020	2021
Sur opérations de gestion	-	(0,1)
Sur opérations en capital	(5,0)	-
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>(5,0)</b>	<b>(0,1)</b>

### 3.4 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

L'option pour le régime fiscal des groupes de sociétés concerne, en 2021, la société et 22 filiales (contre 24 sociétés en 2020).

La variation entre 2020 et 2021 s'explique par la fusion de Elec'Opro dans Sonepar France Grand Public (SFGP).

Les conventions d'intégration fiscale s'appliquent tant que l'accord donné par la filiale pour l'intégration fiscale exerce ses effets. Grâce à la convention de répartition de l'impôt au sein du Groupe, chaque filiale comptabilise l'impôt qu'elle supporterait si elle était imposée séparément. La différence entre l'impôt comptabilisé par chacune des sociétés et l'impôt résultant de la détermination du résultat imposable de l'ensemble intégré, est enregistrée dans les comptes de la société.

Dès qu'une filiale redevient bénéficiaire, elle récupère l'économie d'impôt liée aux déficits.

En cas de non-renouvellement de l'option en faveur du régime d'intégration fiscale ou de sortie de filiales du groupe d'intégration fiscale avant l'expiration de la période de cinq ans, la société s'est engagée à indemniser les sociétés filiales du surcoût fiscal résultant de la perte du droit au report des déficits subis pendant l'intégration et non utilisés par les filiales pendant cette période.

Au 31 décembre 2021, les impôts liés aux déficits de filiales susceptibles d'être reversés aux filiales n'ont pas été provisionnés car le Groupe ne prévoit pas la sortie de ces filiales du périmètre d'intégration fiscale.

(en millions d'euros)

	2020	2021
<b>PRODUIT D'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>7,4</b>	<b>19,2</b>

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le gain d'intégration fiscale correspond à la différence entre l'impôt estimé des filiales et l'impôt estimé par le groupe fiscal.

Comme pour l'exercice précédent, les filiales remontent un estimé d'impôt au moment de la clôture. De même, le résultat d'ensemble du Groupe est un estimé. Les écarts avec le montant définitif calculé du gain d'intégration fiscale seront comptabilisés au cours de l'exercice 2022.

Le résultat d'ensemble du groupe fiscal pour 2021 tient compte également des effets des mesures fiscales. Le montant des charges financières nettes reste stable en comparaison avec les exercices précédents, toutefois, le mécanisme de réintégration n'a fait peser qu'une réintégration limitée de ces charges sur le résultat fiscal pour un montant estimé de 13 000 euros.

Les crédits d'impôts étrangers (retenues à la source sur intérêts et redevances) sont imputables uniquement au titre de l'exercice de perception des intérêts et redevances. En 2021, ils pourront être imputés en totalité.

Le gain d'intégration fiscale estimé sur l'exercice 2021 s'élève à 18,9 millions d'euros auquel s'ajoute la différence entre la provision d'impôt 2020 et le montant définitif. Le produit total comptabilisé en 2021 s'élève donc à 19,2 millions d'euros.

Une partie des déficits Groupe ont été imputés sur cet exercice, faisant passer les déficits de 142,6 millions d'euros à 130,8 millions d'euros.

## NOTE 4 VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

	2020	2021
Cadres et assimilés	8	7
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>7</b>

## NOTE 5 PLANS DE STOCK-OPTIONS ET D'ACTIONS

Au travers de Sonepack, société dédiée à l'actionariat salarié du Groupe, Sonepar incite au développement de la capacité de ses équipes dirigeantes à en devenir actionnaires. C'est ainsi que depuis 16 ans, 22 plans d'options d'achat d'actions, d'attributions d'actions gratuites et d'options synthétiques US se sont succédé au bénéfice, selon les cas, d'un cercle étroit ou large de bénéficiaires. L'acquisition définitive des actions ou la levée des options des plans échus par leurs bénéficiaires ont permis à Sonepack de compter 2 058 actionnaires pour 1 064 544 actions au 31 décembre 2021.

Les actions de la société Sonepack ont été structurées de manière à représenter une valeur patrimoniale identique à celle de Sonepar.

### 5.1 PLANS D'OPTIONS

Le Conseil d'Administration de Sonepack attribue des options aux salariés du Groupe donnant droit à acquérir des actions de Sonepack (une option donne droit à une action Sonepack). Le prix d'exercice des options a été fixé à la valeur de l'action Sonepack de l'année d'attribution des options. La valeur de l'action Sonepack est déterminée chaque année en mai, à dire d'experts indépendants.

Les plans 2012, 2014 et 2016 étaient exerçables à la fin de l'exercice 2021.

Au 31 décembre 2021, il existe, pour l'ensemble du Groupe, 317 749 options en circulation.

	2020	2021
	Nombre d'options	Nombre d'options
<b>Évolution du nombre d'options en circulation au niveau du Groupe</b>		
<b>Options en circulation au 01/01</b>	<b>727 163</b>	<b>462 630</b>
Options attribuées au cours de la période	-	-
Options annulées au cours de la période	(13 500)	(2 000)
Options exercées au cours de la période	(251 033)	(142 881)
<b>Options en circulation au 31/12</b>	<b>462 630</b>	<b>317 749</b>

Au niveau de la société, il existe 30 062 options en circulation au 31 décembre 2021, contre 39 321 au 31 décembre 2020, la variation correspondant à 9 071 options exercées et 188 options liées à la mobilité interne, calculées *pro rata temporis*.

## 5.2 PLANS D'ACTIONS GRATUITES ET D'ACTIONS DE PERFORMANCE

Le plan d'actions de performance 2018 est arrivé à échéance en 2021.

Les plans d'actions de performance 2019 et 2020, ainsi que le plan 50<sup>ème</sup> anniversaire 2019, sont toujours en cours d'acquisition au 31 décembre 2021.

Un plan VLTl nominatif a été attribué en avril 2021 à un membre de la Direction Générale du Groupe.

Un nouveau plan d'actions de performance collectif a été mis en œuvre le 29 octobre 2021.

Les provisions liées aux actions gratuites et de performance sont également calculées *pro rata temporis* dans les cas de mobilité interne.

Au 31 décembre 2021, il existe, pour l'ensemble du Groupe 746 930 actions gratuites en circulation.

	2020	2021
<b>Évolution du nombre estimé d'actions gratuites et de performance non encore acquises par les bénéficiaires (au niveau du Groupe)</b>	<b>Nombre d'actions gratuites</b>	<b>Nombre d'actions gratuites</b>
<b>Actions gratuites et de performance attribuées non encore acquises au 01/01</b>	<b>634 515</b>	<b>737 285</b>
Actions gratuites et de performance attribuées au cours de la période	122 530	157 960
Actions gratuites et de performance annulées au cours de la période	(19 640)	(22 022)
Actions gratuites et de performance acquises au cours de la période	(120)	(126 293)
<b>Actions gratuites et de performance attribuées non encore acquises au 31/12</b>	<b>737 285</b>	<b>746 930</b>

Au niveau de la société, il existe, au 31 décembre 2021, un total de 291 715 actions gratuites et de performance attribuées mais non encore acquises par les bénéficiaires, contre 261 795 au 31 décembre 2020. La variation correspond à 50 900 actions attribuées, 20 849 actions acquises, 27 annulées pour cause de

non-respect de la condition de présence, et 104 actions transférées pour cause de mobilité interne.

De manière générale, en cas de mobilité interne, les provisions liées aux droits des salariés des filiales sont calculées *pro rata temporis*.

## NOTE 6 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES FINANCIERS

### 6.1 ENGAGEMENTS REÇUS

Les filiales américaines ont apporté leurs actifs circulants en garantie des prêts qui leur sont consentis par la société. D'autres filiales se sont engagées à céder à la société leurs créances clients à première demande, à concurrence du montant de leur dette financée par la société.

Au 31 décembre 2021, la totalité de ces engagements en faveur de la société s'élevait à 1 134 milliards d'euros.

Dans le cadre de l'opération de titrisation de créances clients américaines, la société garantit, en qualité de garant à première demande, toutes les obligations de paiement des cédants, dans la limite d'un montant maximum de 300 millions de dollars (265 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Dans le cadre du financement par affacturage de créances clients, la société garantit, en qualité de caution solidaire, le remboursement de tout montant encaissé par elle pour le compte de la société d'affacturage dans le cadre de ses opérations de *cash-pooling*, dans la limite d'un montant maximum de 300 millions d'euros.

### 6.2 ENGAGEMENTS DONNÉS

La société garantit certains engagements des filiales rachetées, soit en direct, soit par contre-garantie de lettres de crédit bancaires. Les garanties directes ont été apportées à la filiale suédoise Elektroskandia Sverige pour un encours de 30,3 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les contre-garanties de lettres de crédit s'élèvent à 20,3 millions d'euros au 31 décembre 2021 et couvrent des engagements des filiales américaines et australiennes.

Dans le cadre de l'opération de titrisation de créances clients européennes, la société garantit, en qualité de caution solidaire, toutes les obligations de paiement des cédants, dans la limite d'un montant maximum de 300 millions d'euros.

La société a émis en 2021 une garantie maison mère d'un montant de 2,8 millions d'euros (4,0 millions de dollars canadiens) en faveur de l'État canadien, venant garantir les obligations de sa filiale Sonepar Canada dans le cadre d'un prêt octroyé à celle-ci par l'État canadien.

La société est locataire de son siège social et dans ce cadre a mis en place auprès d'un établissement financier une garantie bancaire à première demande en faveur de son bailleur. La garantie s'élève à 0,8 million d'euros au 31 décembre 2021.

Enfin, la société s'est engagée sur une option de *put*, détenues par les minoritaires de la société Factory Systèmes Groupe, sur la base de la formule de liquidité définie dans le pacte d'actionnaires. L'estimation du *put* est de 110,3 millions d'euros au 31 décembre 2021.

### 6.3 RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le Groupe dispose d'une organisation dédiée, s'appuyant sur une politique de gestion des risques financiers approuvée par le Conseil d'Orientation, qui lui permet de gérer de façon centralisée les risques de change, taux et liquidité auxquels il peut être exposé.

Méthodes comptables :

- couvertures de change :
  - le résultat des dérivés externes adossés aux dérivés internes accordés aux filiales pour leurs besoins commerciaux est comptabilisé en résultat de change de manière concomitante au résultat des dérivés internes, en application du principe de symétrie,
  - les dérivés souscrits par la société pour couvrir son propre risque de bilan sont revalorisés au bilan à la clôture. Les gains et pertes provenant de cette revalorisation compensent ainsi les gains et pertes sur les éléments couverts du bilan,
  - le report/déport est étalé *prorata temporis* en résultat de change. Les primes d'option de change sont enregistrées en résultat de change en même temps que les expositions couvertes affectent le compte de résultat ;
- couvertures de taux : les intérêts liés aux couvertures de taux sont reconnus au fur et à mesure, de manière symétrique aux intérêts sur les dettes couvertes sous-jacentes. Les primes de cap sont comptabilisées à l'origine en charges constatées d'avance, puis enregistrées en charges financières *prorata temporis* sur la durée de la couverture ;
- la société ne souscrit pas de dérivés à des fins spéculatives et n'a pas d'instrument en position ouverte isolée.

#### A) RISQUE DE CHANGE

Dans le cadre d'un financement centralisé, la société peut être exposée au risque de fluctuation des devises si les prêts ou emprunts accordés aux filiales par la trésorerie centrale ne sont pas adossés à des prêts ou emprunts externes libellés dans la même devise ; c'est alors un risque de bilan.

La société effectue des avances à ses filiales, libellées dans la devise de celles-ci. Afin d'assurer la couverture du risque de change qui en résulte, ces avances sont en principe financées par un emprunt bancaire, libellé dans la même devise et de même montant, ou adossées à un *swap* dans la devise de l'avance. Au 31 décembre 2021, l'encours de ces *swaps* vendeurs de devises était de 551,1 millions d'euros contre 273,7 millions d'euros en 2020. Ces instruments sont tous à échéance 2022 et leur juste valeur est de + 0,2 million d'euros.

Lorsque la société est emprunteuse auprès de ses filiales étrangères dans la devise des filiales, elle est, de la même manière, en risque sur le remboursement de sa dette en devises. Ce risque est couvert grâce à des *swaps* en devises. Au 31 décembre 2021, l'encours de ces *swaps* acheteurs de devises était de 69,9 millions d'euros contre 330,5 millions d'euros en 2020. Ces instruments sont tous à échéance 2022 et leur juste valeur est de + 0,2 million d'euros.

Par ailleurs, certaines filiales effectuent des dépenses ou des encaissements dans une devise autre que leur devise locale. La fluctuation de cette devise par rapport à leur devise locale peut avoir un impact sur leur résultat d'exploitation. Ces dépenses ou ces encaissements peuvent être couverts par des couvertures à terme, fermes ou optionnelles, de la devise de transaction.

En 2021, la société a mis en place auprès d'établissements financiers des couvertures de devises à terme fermes ou optionnelles pour le compte de certaines de ses filiales. Ces couvertures à terme sont adossées à des opérations de terme en faveur des filiales concernées, à des conditions identiques à celles obtenues auprès des établissements financiers.

L'encours de ces couvertures à terme, fermes ou optionnelles, est de 52,6 millions d'euros en position acheteuse à terme et 3,0 millions d'euros en position vendeuse à terme au 31 décembre 2021. Elles sont adossées aux couvertures internes en faveur des filiales.

La juste valeur à la clôture du portefeuille des dérivés externes et internes destinés à couvrir les besoins commerciaux des filiales est de + 0,8 million d'euros.

#### B) RISQUE DE TAUX

Le risque de taux est entièrement géré par la Direction Financière Groupe, qui centralise l'essentiel des besoins ou excédents de trésorerie courants et stables des filiales et met en place de façon centralisée les financements externes appropriés.

La société est endettée pour partie à taux fixe, pour partie à taux variable. Pour couvrir son exposition à la variabilité des taux d'intérêt sur son endettement, la société utilise des *swaps* de taux d'intérêt et/ou des options visant à convertir en taux fixe les échéances d'intérêts à taux variable ou à plafonner les effets de la variabilité des taux.

La juste valeur des instruments dérivés de taux, telle que présentée ci-après, est calculée par actualisation des flux futurs, au taux d'intérêt en vigueur à la clôture.

Il n'y avait pas de *swaps* de taux au 31 décembre 2020 ni au 31 décembre 2021.

Les options de taux en portefeuille au 31 décembre 2020 sont arrivées à échéance en 2021. Les encours respectifs au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021 sont les suivants :

Options au 31/12/2020	Nominal (en millions d'euros ou équivalents euros)	Référence de taux	Terme de l'instrument
	100	EURIBOR 1 Mois	2021



Options au 31/12/2021	Nominal (en millions d'euros ou équivalents euros)	Référence de taux	Taux d'exercice	Terme de l'instrument	Juste valeur (en millions d'euros)
	-	-	-	-	-

La valeur de marché des instruments dérivés de taux d'intérêt est nulle fin 2021 comme en 2020.

### C) RISQUE DE CONTREPARTIE

Sonepar utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques de change et de taux. En outre, la société doit placer les excédents de trésorerie du Groupe. Ces transactions l'exposent au risque de crédit. Afin de minimiser ce risque, la société traite avec des contreparties diversifiées de premier plan, qui sont ses établissements financiers historiques.

### D) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité du Groupe est géré par la société, qui met en place les concours externes nécessaires à ses filiales en optimisant les coûts.

En juin 2021, la société a refinancé par anticipation la ligne de crédit syndiquée de 620 millions d'euros arrivant à échéance en décembre 2021 ainsi qu'une ligne bilatérale de 60 millions d'euros arrivant à échéance en 2022. Ce refinancement a été réalisé grâce à la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit syndiquée d'un montant de 1 milliard d'euros avec une échéance en 2026. Cette opération a permis de proroger la maturité moyenne de ses lignes de crédit confirmées, de profiter des conditions de marché attractives et d'accueillir de nouvelles banques relationnelles dans son *pool* bancaire.

Par ailleurs la maturité de la ligne de titrisation européenne a été prorogée jusqu'en 2024. Les maturités du programme d'affacturage et de la ligne de titrisation américaine sont restées inchangées, respectivement en 2023 et 2024.

En 2020, afin de garantir un meilleur accès à la liquidité pour ses besoins de financement court terme, la société avait revu à la hausse la taille de son programme NEU CP (*Negotiable European Commercial Paper*) de 500 millions d'euros à 1,5 milliard d'euros. Le programme, mis en place en 2018, est noté A2 par la société *Standard & Poor's* et SR1 par la société Qivalio.

En 2022, le montant des amortissements des lignes de crédit à moyen et long terme s'élèvera à 108 millions d'euros contre 136 millions d'euros en 2021.

Compte tenu des lignes de crédit confirmées et non confirmées disponibles et des positions placeuses sur ses comptes bancaires, la société n'a pas eu besoin de mettre en place de nouveau financements en sus du renouvellement des lignes arrivant à échéance.

Au total, la société dispose d'un encours de lignes de financement disponibles au 31 décembre 2021 de 4 871,4 millions d'euros, dont 4 282,8 millions d'euros sont confirmés, avec les maturités suivantes :

(en millions d'euros)	Moins d'1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Lignes de crédit bancaires confirmées	7,0	718,2	-	-	1 000,0	-	1 725,2
Lignes de crédit non bancaires	-	-	-	-	-	70,0	70,0
Emprunts obligataires privés	100,9	295,0	80,9	427,2	95,0	391,9	1 390,9
Affacturage/Titrisation	-	370,0	564,9	-	-	-	934,9
NEU CP	161,8	-	-	-	-	-	161,8
Lignes de crédit bancaires non confirmées	588,6	-	-	-	-	-	588,6
<b>TOTAL</b>	<b>858,3</b>	<b>1 383,2</b>	<b>645,8</b>	<b>427,2</b>	<b>1 095,0</b>	<b>461,9</b>	<b>4 871,4</b>
Dont tiré au 31/12/2021	299,6	295,0	80,9	427,2	95,0	461,9	1 659,7
Affacturage/Titrisation tiré au 31/12/2021	-	150,0	282,4	-	-	-	432,4
<b>TOTAL DISPONIBLE</b>	<b>558,7</b>	<b>938,2</b>	<b>282,4</b>	<b>-</b>	<b>1 000,0</b>	<b>-</b>	<b>2 779,3</b>

La société n'a consenti qu'un seul engagement à titre de *covenant* financier à respecter, à savoir le ratio d'endettement (hors dette IFRS 16) sur fonds propres consolidés. Ce ratio, qui doit être

inférieur à 1,5, est respecté au 31 décembre 2021 : il s'élève à 0,08. S'il ne l'était pas, l'ensemble des crédits deviendrait exigible.

**NOTE 7 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Les honoraires dus aux Commissaires aux Comptes, au titre du contrôle légal des comptes annuels de la société, s'élèvent à 63 630 euros.

**NOTE 8 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE**

Néant.

## 4.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX



**KPMG SA**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex



**MAZARS**  
Tour EXALTIS  
61 rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense

### Sonepar S.A.S.

25, rue d'Astorg - 75008 Paris

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société Sonepar S.A.S.,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sonepar S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG SA  
société française membre du réseau  
KPMG constitué de cabinets  
indépendants adhérents de KPMG  
International Limited, une société de droit  
anglais, ("private company limited by  
guarantee").

SA  
Société de commissariat aux comptes  
Siège social : Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
775726417 RCS NANTERRE

MAZARS SA  
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à  
Directoire et Conseil de Surveillance  
Siège social : Tour Exaltis  
61 rue Henri Regnault - La Défense  
92400 Courbevoie  
SIRET 784 824 153 00232 RCS Nanterre 784 824 153

**Sonepar S.A.S.***Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**31 décembre 2021***Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit à 2 247,5 millions d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition. Les dépréciations des titres sont estimées sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans le paragraphe « Méthodes comptables » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.



**Sonepar S.A.S.**

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels  
31 décembre 2021*

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



**Sonepar S.A.S.**

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels  
31 décembre 2021*

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

4

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 15 mars 2022

KPMG SA

Michel Piette  
Associé

Paris La Défense, le 15 mars 2022

Mazars

Jérôme de Pastors  
Associé

## 4.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES



**KPMG SA**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex



**MAZARS**  
Tour EXALTIS  
61 rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense

### Sonepar S.A.S.

25, rue d'Astorg - 75008 Paris

### Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société Sonepar S.A.S.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article 16.3 des statuts, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

KPMG SA  
société française membre du réseau  
KPMG constitué de cabinets  
indépendants adhérents de KPMG  
International Limited, une société de droit  
anglais, (" private company limited by  
guarantee ").

SA  
Société de commissariat aux comptes  
Siège social : Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
775726417 RCS NANTERRE

MAZARS SA  
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à  
Directoire et Conseil de Surveillance  
Siège social : Tour Exaltis  
61 rue Henri Regnault - La Défense  
92400 Courbevoie  
SIRET 784 824 153 00232 RCS Nanterre 784 824 153



**Sonepar S.A.S.**

*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées*

### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

#### **Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé**

Conformément aux dispositions statutaires de votre société, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 227-10 du code de commerce, qui sont intervenues sur l'exercice écoulé.

#### *Conventions de détachement et de refacturation du personnel*

Personne concernée : Madame Marie-Christine Coisne-Roquette, Président de Sonepar S.A.S. et de Colam Entreprendre S.A.S.

Les conventions suivantes ont été approuvées par le Conseil d'Orientation de Sonepar S.A.S. du 23 juillet 2021.

Dans le cadre d'une convention du 13 septembre 2013, la société Colam Entreprendre S.A.S. refacture à la société Sonepar S.A.S. la moitié de la rémunération du Président, et les frais engagés en tant que Président dans l'exercice de sa mission, lorsqu'ils n'ont pas été directement pris en charge par Sonepar S.A.S. Par avenant en date du 26 juillet 2021, les modalités de refacturation ont été modifiées rétroactivement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 janvier 2021. Cette convention a été résiliée avec effet rétroactif au 28 janvier 2021.

Par ailleurs, dans le cadre d'une convention du 27 juillet 2021, Colam Entreprendre S.A.S. a refacturé à Sonepar S.A.S. la rémunération versée à Madame Marie-Christine Coisne-Roquette en sa qualité de Président de Sonepar S.A.S. pendant la période comprise entre le 29 janvier et le 30 juin 2021.

### CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément aux dispositions statutaires de votre société, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### *Conventions de prise en charge par Sonepar S.A.S. des frais de défense de Madame Marie-Christine Coisne-Roquette, Monsieur Philippe Delpech et Monsieur François Poncet*

Dans le cadre de trois conventions en date du 18 février 2019, la société Sonepar S.A.S. s'est engagée à prendre en charge les frais engagés par Madame Marie-Christine Coisne-Roquette, Monsieur Philippe Delpech et Monsieur François Poncet pour la défense de leurs droits en raison de leurs fonctions dans le cadre de l'information judiciaire, tant que ces frais ne sont pas pris en charge par l'assurance Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux.

**Sonepar S.A.S.***Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**Convention cadre relative à la liquidité des actions de la société Sonepack S.A.S.*

Dans le cadre d'une convention du 2 juin 2006, la société Sonepack S.A.S. s'est engagée à ne pas exiger de la société Sonepar S.A.S. ou de ses filiales l'achat d'actions de la société Sonepack S.A.S., obtenues par les salariés du groupe Sonepar à la suite de l'exercice de leurs options d'achat.

Par avenant en date du 1er avril 2011, le champ d'application de cette convention a été étendu aux plans d'actions gratuites attribués par le conseil d'administration aux salariés du groupe Sonepar.

*Convention de prestations de services avec Sonepack S.A.S.*

Dans le cadre d'une convention du 2 juin 2006, la société Sonepar S.A.S. fournit à la société Sonepack S.A.S. à titre gratuit des prestations de service (prestations de siège, d'administration et de gestion, y compris le service titres) et prend en charge, pour le compte de la société Sonepack S.A.S., des charges limitativement énumérées, y compris l'impôt sur les sociétés.

Par avenant en date du 17 décembre 2021, le champ d'application de cette convention a été étendu à l'ensemble des coûts supportés par Sonepack pour le service titres afférents à l'actionnariat salarié du groupe Sonepar.

Le montant comptabilisé en charges par Sonepar en 2021 au titre de cette convention s'élève à 1 480 473 €.

## Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 15 mars 2022

KPMG SA

Michel Piette  
Associé

Paris La Défense, le 15 mars 2022

Mazars

Jérôme de Pastors  
Associé

## 4.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS



**KPMG SA**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92086 Paris La Défense Cedex



**MAZARS**  
Tour EXALTIS  
61 rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense

4

### Sonepar S.A.S.

25, rue d'Astorg - 75008 Paris

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société Sonepar S.A.S.,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Sonepar S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG SA  
société française membre du réseau  
KPMG constitué de cabinets  
indépendants adhérents de KPMG  
International Limited, une société de droit  
anglais, ("private company limited by  
guarantee").

SA  
Société de commissariat aux comptes  
Siège social : Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92086 Paris La Défense Cedex  
775726417 RCS NANTERRE

MAZARS SA  
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à  
Directoire et Conseil de Surveillance  
Siège social : Tour Exaltis  
61 rue Henri Regnault - La Défense  
92400 Courbevoie  
SIRET 784 824 153 00232 RCS Nanterre 784 824 153



**Sonepar S.A.S.**

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés  
31 décembre 2021*

### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Les notes 1.1.6 et 1.1.7 de l'annexe aux comptes consolidés mentionnent les estimations et les jugements significatifs retenus par la direction. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses, les options et les évaluations retenues par la société.
- Les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles rattachées à ces écarts d'acquisition, dont les montants nets figurant sur l'état de situation financière au 31 décembre 2021 s'établissent à 2 659 millions d'euros et 531 millions d'euros, dont 499 millions d'euros pour les réseaux de distribution et 32 millions d'euros pour les relations clientèles, ont fait l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 1.8 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que la note 6 donne une information appropriée.
- Comme décrit en notes 2.7 et 23 de l'annexe, le processus de cession des activités non stratégiques de services associés principalement aux États-Unis, au Canada et au Mexique, engagé au 31 décembre 2021 a conduit le Groupe à classer celles-ci en activités destinées à être cédées sur une ligne spécifique de l'état de situation financière à la clôture de l'exercice 2021, et à constater un impairment de 248 millions d'euros à cette date. Nos travaux ont en particulier consisté à examiner la présentation retenue au regard des dispositions de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées et les modalités de détermination de la juste valeur utilisée pour le test de dépréciation. Nous avons aussi vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

**Sonepar S.A.S.***Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés  
31 décembre 2021***Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

**Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;



**Sonepar S.A.S.**

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés  
31 décembre 2021*

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 15 mars 2022

Paris La Défense, le 15 mars 2022

KPMG SA

Mazars

Michel Piette  
Associé

Jérôme de Pastors  
Associé





# Commentaires et texte des résolutions

5

<b>COMPTES SOCIAUX ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>102</b>	<b>CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES</b>	<b>105</b>
Première résolution	102	Septième résolution	105
<b>COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>102</b>	<b>MODIFICATION DES STATUTS</b>	<b>105</b>
Deuxième résolution	102	Huitième résolution	105
<b>QUITUS AU PRÉSIDENT, AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ</b>	<b>103</b>	<b>COMPOSITION DU CONSEIL D'ORIENTATION</b>	<b>107</b>
Troisième résolution	103	Neuvième résolution	107
Quatrième résolution	103	Dixième résolution	107
Cinquième résolution	103	Onzième résolution	107
<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT</b>	<b>104</b>	Douzième Résolution	108
Sixième résolution	104	<b>POUVOIR POUR LES FORMALITÉS</b>	<b>108</b>
		Treizième résolution	108

Les comptes annuels de la Société et les comptes consolidés ont été préparés par la Direction Financière de la Société, soumis à l'examen du Comité d'Audit et à l'avis du Conseil d'Orientation, puis arrêtés par le Président, avant d'être audités et certifiés par les Commissaires aux Comptes.

## COMPTES SOCIAUX ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Après avoir présenté les comptes de la Société et donné lecture du rapport de gestion du Président de la Société et du rapport des Commissaires aux Comptes, il est proposé aux associés, dans le cadre de la **première résolution**, d'approuver les comptes de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Ces comptes font apparaître un résultat net déficitaire de 16 417 913,20 euros, en contraste avec la hausse remarquable du résultat net consolidé du Groupe. Les activités de la holding, qui ont sensiblement évolué en 2021, expliquent ce résultat déficitaire, avec des charges liées aux développements engagés notamment en matière de digital, de cybersécurité et de gestion des risques.

Les dépenses effectuées au cours de l'année 2021, ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, s'élèvent à un montant global de 82 608,00 euros.

Il est demandé aux associés de bien vouloir approuver ces montants.

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

#### APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts, après avoir entendu lecture du rapport du Président de la Société et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes annuels de la Société, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés et se soldant par un résultat net déficitaire de 16 417 913,20 euros, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

L'Assemblée générale, en application des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve également le montant des dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les Sociétés intervenues au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, s'élevant à un montant de 82 608,00 euros.

## COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Les comptes consolidés reportés 2021, qui sont conformes aux normes IFRS, ont été certifiés par les Commissaires aux Comptes, et une analyse complémentaire des retraitements opérés sur les opérations à caractère non récurrent et les performances liées au seul périmètre Electrique a été réalisée.

Il est demandé aux associés de les approuver dans le cadre de la **deuxième résolution** soumise au vote de cette Assemblée générale.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

#### APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts, après avoir entendu lecture du rapport du Président de la Société et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes consolidés de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

# QUITUS AU PRÉSIDENT, AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Il est ensuite proposé aux associés de donner quitus au Président, au Directeur Général et au Directeur Général Délégué pour la gestion de la Société au titre de l'exercice 2021 au titre des **troisième, quatrième et cinquième résolutions**.

## TROISIÈME RÉSOLUTION

---

### QUITUS AU PRÉSIDENT

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts, après avoir entendu lecture du rapport du Président de la Société et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021, donne quitus entier et définitif au Président de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

## QUATRIÈME RÉSOLUTION

---

### QUITUS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts, après avoir entendu lecture du rapport du Président de la Société et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021, donne quitus entier et définitif au Directeur Général de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

## CINQUIÈME RÉSOLUTION

---

### QUITUS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts, après avoir entendu lecture du rapport du Président de la Société et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021, donne quitus entier et définitif au Directeur Général Délégué de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.



## AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les associés sont familiers de la pratique de la Société visant une politique de distribution de 30% à 33% du résultat consolidé, le plus souvent retraité, de l'exercice écoulé, et dans la mesure du free cash-flow généré.

Au titre de l'exercice 2021, l'assiette du résultat pris en compte pour arrêter le niveau du dividende privilégie le résultat retraité de l'exercice, c'est-à-dire le résultat consolidé hors dépréciations de goodwill et corrigé, le cas échéant, des éléments exogènes à caractère non récurrent. Il en résulte une hausse substantielle du dividende de 57 % par rapport à l'année antérieure, qui reflète la qualité des résultats enregistrés en 2021.

Il est ainsi proposé aux associés, au titre de la **sixième résolution**, d'approuver l'affectation du résultat qui est visée et de fixer le dividende relatif à l'exercice 2021 au montant brut fixe de 5,50 euros par action, soit pour les 68 000 000 d'actions composant le capital social, un dividende global brut de 374 millions d'euros, dont le montant sera prélevé sur le report à nouveau.

Il est rappelé que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la fiscalité applicable aux dividendes distribués aux personnes physiques a été modifiée. Ces dividendes sont dorénavant soumis à un prélèvement forfaitaire unique de 30 % incluant (i) l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8 % et (ii) les prélèvements sociaux au taux de 17,2 % lorsqu'ils sont versés à des personnes fiscalement domiciliées en France.

### SIXIÈME RÉSOLUTION

#### AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts, décide, sur proposition du Président de la Société, d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 comme suit, en euros :

<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(16 417 913,20)</b>
Report à nouveau antérieur	1 153 976 289,25
Solde	1 137 558 376,05
• Dotation à la réserve légale	00,00
<b>Résultat distribuable</b>	<b>1 137 558 376,05</b>
• Dividendes	374 000 000,00
• Report à nouveau	763 558 376,05

Il sera donc attribué à chacune des 68 000 000 d'actions un dividende brut de 5,50 euros.

Lorsqu'il est versé à des associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, le dividende est soumis en principe à un Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) au taux global de 30 % incluant (i) l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8 % et (ii) les prélèvements sociaux (en ce inclus la CSG, la CRDS, le prélèvement de solidarité) au taux de 17,2 %.

Les associés, personnes physiques fiscalement domiciliées en France, pourront toutefois opter pour l'assujettissement de ce dividende au barème progressif de l'impôt sur le revenu lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration. En cas d'option, ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

L'option pour l'application du barème progressif de l'impôt sur le revenu est annuelle, expresse, irrévocable et globale. Elle s'applique de ce fait à l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du PFU au titre d'une année donnée (c'est-à-dire, essentiellement aux intérêts, dividendes et plus-values de cession de valeurs mobilières).

Le paiement du dividende est fixé au 19 avril 2022.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée générale précise que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants, étant entendu que tous ces dividendes étaient éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts :

Exercice 2020	3,50 euros/action
Exercice 2019	3,85 euros/action
Exercice 2018	3,50 euros/action

## CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

*Il est demandé aux associés de bien vouloir approuver, au titre de la septième résolution, les conclusions du rapport spécial préparé par les Commissaires aux Comptes portant sur les conventions réglementées.*

*Il convient de noter qu'au titre de l'exercice 2021, deux nouvelles conventions réglementées ont été conclues tandis que deux autres conventions ont été résiliées.*

*Quatre autres conventions mentionnées dans ce rapport concernent des conventions et engagements réglementés ayant été autorisés et conclus antérieurement à l'exercice 2021 et se poursuivant en 2021.*

### SEPTIÈME RÉSOLUTION

#### RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, approuve ledit rapport qui mentionne (i) deux conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et non encore approuvées par l'Assemblée générale et (ii) deux conventions résiliées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

5

## MODIFICATION DES STATUTS

*Plusieurs réflexions conduisent à proposer aux associés un amendement de certaines dispositions statutaires, liées aux limites d'âge, à la flexibilité de recourir le cas échéant au versement de certaines indemnités pour les mandataires sociaux sous le contrôle du Conseil d'Orientation, ainsi qu'à l'assouplissement de la mise en œuvre pratique de la clause d'agrément.*

Il est ainsi demandé aux associés de bien vouloir approuver, au titre de la huitième résolution la modification des Statuts portant sur :

- (i) les articles 13.1.1 « Président de la Société », 13.1.2 « Directeurs Généraux », 13.1.3 « Directeurs Généraux Délégués », 13.1.4 « Dispositions communes » et 14.1 « Composition du Conseil d'Orientation » afin d'insérer la possibilité d'attribution d'une indemnité de cessation de mandat aux dirigeants mandataires sociaux de la Société selon des modalités qui seraient déterminées par le Conseil d'Orientation, de modifier la limite d'âge du Directeur Général de la Société, d'adapter les règles relatives à la limite d'âge des dirigeants mandataires sociaux de la Société et de modifier celles applicables aux membres du Conseil d'Orientation ; ainsi que
- (ii) l'article 12.2 « Procédure d'agrément » afin de prolonger le délai dans lequel les transferts de titres agréés par le Conseil d'Orientation de la Société doivent être réalisés.

### HUITIÈME RÉSOLUTION

#### MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ (ARTICLES 12.2, 13.1.1 À 13.1.4 ET 14.1)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts, sur la base des délibérations du Conseil d'Orientation de la Société du 16 décembre 2021 et du 11 mars 2022 prises sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations de la Société, décide de modifier :

- (i) les articles 13.1.1 « Président de la Société », 13.1.2 « Directeurs Généraux », 13.1.3 « Directeurs Généraux Délégués », 13.1.4 « Dispositions communes » et 14.1 « Composition du Conseil d'Orientation » des Statuts de la Société afin d'insérer la possibilité d'attribution d'une indemnité de cessation de mandat aux dirigeants mandataires sociaux de la Société selon des modalités qui seraient déterminées par le Conseil d'Orientation, de modifier la limite d'âge du Directeur Général de la Société, d'adapter les règles relatives à la limite d'âge des dirigeants mandataires sociaux de la Société et de modifier celles applicables aux membres du Conseil d'Orientation ; ainsi que
- (ii) l'article 12.2 « Procédure d'agrément » afin de prolonger le délai dans lequel les transferts de titres agréés par le Conseil d'Orientation de la Société doivent être réalisés.

L'Article 13.1.1 « Président de la Société » est remplacé dans son intégralité par ce qui suit :

**« 13.1.1 Président de la Société »**

Le Président, au sens de l'article L. 227-6 du Code de Commerce, est une personne physique ou morale nommée par le Conseil d'Orientation sur proposition de l'Associé majoritaire (le « Président de la Société »).

Si le Président de la Société est une personne morale, elle est représentée par son représentant légal personne physique ou par toute autre personne physique désignée par cette personne morale.

Le Président de la Société peut à tout moment être révoqué par une décision du Conseil d'Orientation après avis conforme de l'Associé majoritaire, sans qu'il soit nécessaire de justifier d'un quelconque motif et sans préavis.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président de la Société est fixée à soixante-dix (70) ans.

En cas de vacance, il peut être nommé au sein du Conseil d'Orientation un Président de la Société par intérim jusqu'à ce que le poste soit pourvu selon les modalités des présents Statuts. »

L'Article 13.1.2 « Directeurs Généraux » est remplacé dans son intégralité par ce qui suit :

**« 13.1.2 Directeurs Généraux »**

Le Président de la Société peut, après avis du Conseil d'Orientation, nommer une ou plusieurs personnes physiques en qualité de Directeurs Généraux.

Le ou les Directeurs Généraux peuvent à tout moment être révoqués par une décision du Président de la Société, après avis du Conseil d'Orientation, sans qu'il soit nécessaire de justifier d'un quelconque motif et sans préavis.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur Général est fixée à soixante-dix (70) ans.

En cas de décès, démission, empêchement ou révocation du Président de la Société, le ou les Directeurs Généraux conserveront leurs fonctions et attributions, y compris en cas de Présidence par intérim, jusqu'à la nomination du nouveau Président de la Société, sauf décision contraire du Conseil d'Orientation au cours de cette période. »

L'Article 13.1.3 « Directeurs Généraux Délégués » est remplacé dans son intégralité par ce qui suit :

**« 13.1.3 Directeurs Généraux Délégués »**

En accord avec le Président de la Société, le ou les Directeurs Généraux peuvent, après en avoir informé le Conseil d'Orientation, nommer une ou plusieurs personnes physiques en qualité de Directeurs Généraux Délégués.

Le ou les Directeurs Généraux Délégués peuvent à tout moment être révoqués par une décision du Président de la Société et, s'il a été nommé un ou plusieurs Directeurs Généraux, conjointement avec ces derniers, après en avoir informé le Conseil d'Orientation, sans qu'il soit nécessaire de justifier d'un quelconque motif et sans préavis.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur Général Délégué est fixée à soixante-cinq (65) ans.

En cas de décès, démission, empêchement ou révocation du Directeur Général, le ou les Directeurs Généraux Délégués conserveront leurs fonctions et attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général, sauf décision contraire du Président de la Société au cours de cette période. »

L'Article 13.1.4 « Dispositions communes » est remplacé dans son intégralité par ce qui suit :

**« 13.1.4 Dispositions communes »**

Le Président de la Société, le ou les Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Délégués exercent leurs fonctions pour la durée fixée dans leur décision de nomination. Leur mandat peut être renouvelé dans les conditions de leur nomination initiale.

Les fonctions de Président de la Société, Directeur Général ou Directeur Général Délégué prennent fin à l'échéance du terme de leur mandat, et par décès, empêchement (toute incapacité physique ou psychique avérée et durable d'assurer pleinement le mandat social concerné), démission, révocation dans les conditions prévues ci-avant, ou par l'ouverture à l'encontre de celui-ci d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire s'il s'agit d'une personne morale.

Lorsque la limite d'âge est atteinte en cours de mandat, le Président de la Société, le Directeur Général ou le Directeur Général Délégué concerné sera réputé démissionnaire d'office à l'issue de la prochaine réunion de l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel la limite d'âge a été atteinte. À l'issue de ladite Assemblée générale, le Conseil d'Orientation se réunira pour nommer un nouveau Président et, selon le cas, le Président ou le Directeur Général pourra nommer, respectivement, un nouveau Directeur Général ou un nouveau Directeur Général Délégué.

La rémunération éventuelle du Président de la Société et de chacun des Directeurs Généraux est fixée par le Conseil d'Orientation, en ce compris celle résultant du contrat de travail dont ces derniers pourraient bénéficier, le cas échéant.

La rémunération éventuelle du ou des Directeurs Généraux Délégués est fixée par le Directeur Général après avis du Président de la Société.

Le cas échéant, les conditions de versement d'une indemnité de cessation de mandat du Président de la Société, du ou des Directeurs Généraux et du ou des Directeurs Généraux Délégués sont déterminées par le Conseil d'Orientation. »

Le sixième paragraphe de l'Article 14.1 « Composition du Conseil d'Orientation » est remplacé dans son intégralité par ce qui suit, le reste de l'Article demeure inchangé :

**« 14.1 Composition du Conseil d'Orientation »**

[...]

Le nombre des membres du Conseil d'Orientation ayant atteint l'âge de soixante-dix (70) ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Orientation. Lorsque cette proportion du tiers est dépassée, le membre du Conseil d'Orientation le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel ladite proportion a été atteinte.

[...] »

Le dernier paragraphe de l'Article 12.2 « Procédure d'agrément » est remplacé dans son intégralité par ce qui suit, le reste de l'Article demeure inchangé :

**« 12.2 Procédure d'agrément »**

[...]

Si le ou les bénéficiaire(s) proposé(s) sont agréés, le transfert des Titres doit intervenir au plus tard dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date de notification de l'agrément. À défaut de régularisation dans ce délai, l'associé cédant devra suivre la procédure d'agrément du présent article 12.2 avant toute Transmission. »

Les autres dispositions des Statuts demeurent inchangées.

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ORIENTATION

Il est proposé aux associés, au titre des **résolutions neuf à onze**, de renouveler le mandat de membre du Conseil d'Orientation de Madame Nathalie COISNE et de Monsieur Jean-François CIRELLI pour une durée de quatre (4) ans, ainsi que le mandat de Monsieur Christian MAURIN, pour une durée de un (1) an dans tous les cas avec effet à compter de la date de la présente Assemblée générale.

Il est également proposé aux associés, au titre de la **douzième résolution**, d'approuver, sur proposition de l'Associé majoritaire, la nomination de Monsieur Stéphane COISNE en qualité de membre du Conseil d'Orientation, pour une durée de deux (2) ans, avec effet à compter de la date de la présente Assemblée générale.

Enfin, les associés sont informés de l'évolution de la présidence de la Société qui interviendra dans le prolongement de la présente Assemblée générale, dans la mesure où Madame Marie-Christine COISNE-ROQUETTE poursuivra désormais son rôle en tant que représentant permanent de Colam Entreprendre, qui sera amené à lui succéder. Cette décision s'inscrit dans l'organisation de la continuité du rôle de l'Associé majoritaire et de la pérennité de la gouvernance du Groupe.

Dans cette optique, Madame Marie-Christine COISNE-ROQUETTE mettra à disposition son mandat de membre du Conseil d'Orientation par voie de démission, avec effet à l'issue de la réunion du Conseil d'Orientation qui se tiendra dans le prolongement de la présente Assemblée générale, Colam Entreprendre, dont elle sera le représentant permanent, étant amené à lui succéder.

Ainsi, à la suite des renouvellements et nominations et à l'issue de la réunion du Conseil d'Orientation qui se tiendra dans le prolongement de l'Assemblée générale, le Conseil d'Orientation serait composé de 10 membres dont 4 femmes.

### NEUVIÈME RÉSOLUTION

5

#### RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MADAME NATHALIE COISNE AU SEIN DU CONSEIL D'ORIENTATION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts, après avoir entendu lecture du rapport du Président de la Société et pris acte de l'arrivée à échéance du mandat de membre du Conseil d'Orientation de Madame Nathalie COISNE, décide, sur proposition de l'Associé majoritaire conformément à l'article 14 des Statuts, et conformément à l'article 19 des Statuts, de renouveler son mandat, en sa qualité de membre du Conseil d'Orientation, avec effet à compter de ce jour et pour une durée de quatre (4) ans expirant lors de l'Assemblée générale annuelle statuant en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### DIXIÈME RÉSOLUTION

#### RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS CIRELLI AU SEIN DU CONSEIL D'ORIENTATION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts, après avoir entendu lecture du rapport du Président de la Société et pris acte de l'arrivée à échéance du mandat de membre du Conseil d'Orientation de Monsieur Jean-François CIRELLI, décide, sur proposition de l'Associé majoritaire conformément à l'article 14 des Statuts, et conformément à l'article 19 des Statuts, de renouveler son mandat, en sa qualité de membre du Conseil d'Orientation, avec effet à compter de ce jour et pour une durée de quatre (4) ans expirant lors de l'Assemblée générale annuelle statuant en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### ONZIÈME RÉSOLUTION

#### RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR CHRISTIAN MAURIN AU SEIN DU CONSEIL D'ORIENTATION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts, après avoir entendu lecture du rapport du Président de la Société et pris acte de l'arrivée à échéance du mandat de membre du Conseil d'Orientation de Monsieur Christian MAURIN, décide, sur proposition de l'Associé majoritaire conformément à l'article 14 des Statuts, sur proposition par le Conseil d'Orientation d'un renouvellement échelonné des mandats des membres du Conseil d'Orientation conformément à l'article 14 des Statuts et conformément à l'article 19 des Statuts, de renouveler son mandat, en sa qualité de membre du Conseil d'Orientation, avec effet à compter de ce jour et pour une durée de un (1) an expirant lors de l'Assemblée générale annuelle statuant en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

## DOUZIÈME RÉSOLUTION

---

### NOMINATION DE MONSIEUR STÉPHANE COISNE, EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL D'ORIENTATION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts, après avoir entendu lecture du rapport du Président de la Société, décide, sur proposition de l'Associé majoritaire conformément à l'article 14 des Statuts, sur proposition par le Conseil d'Orientation d'un renouvellement échelonné des mandats des membres du Conseil d'Orientation conformément à l'article 14 des Statuts et conformément à l'article 19 des Statuts, de nommer à compter de ce jour :

Monsieur Stéphane COISNE, préalablement présenté, né le 8 mai 1963 à Armentières (59), demeurant 1820, rue Marsy, 62136 Vieille-Chapelle, France, en qualité de membre du Conseil d'Orientation pour une durée de deux (2) ans, expirant lors de l'Assemblée générale annuelle statuant en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Monsieur Stéphane COISNE, préalablement présenté, a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de membre du Conseil d'Orientation de la Société, si celles-ci venaient à lui être confiées.

## POUVOIR POUR LES FORMALITÉS

*Cette treizième résolution a pour objet de permettre la réalisation des dépôts et formalités requis par la loi.*

## TREIZIÈME RÉSOLUTION

---

### POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'extraits ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.



SONEPAR SAS  
25, rue d'Astorg  
75008 Paris – France  
Tél. : +33 (0)1 58 44 13 13  
sonepar.com

Tous droits réservés – Avril 2022 - CONFIDENTIEL

# DOSSIER D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022



<b>1</b>	<b>Organisation de l'Assemblée générale</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>Bilan – Compte de résultat de l'exercice 2021 et annexe</b>	<b>69</b>
1.1	Ordre du jour	4	4.1	Bilan	70
1.2	Comment participer à l'Assemblée générale ?	5	4.2	Compte de résultat	71
<b>2</b>	<b>Gouvernance</b>	<b>7</b>	4.3	Annexe aux comptes annuels	72
2.1	Organisation de la gouvernance	8	4.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	88
2.2	Missions et travaux du Conseil d'Orientation et des comités	22	4.5	Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	92
2.3	Direction de Sonepar	26	4.6	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	95
2.4	Comités internationaux	31	<b>5</b>	<b>Commentaires et texte des résolutions</b>	<b>101</b>
<b>3</b>	<b>Rapport du Président de la société</b>	<b>33</b>		Comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2021	102
3.1	Présentation de l'activité du Groupe	34		Comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2021	102
3.2	Situation financière du Groupe	43		Quitus au Président, au Directeur Général et au Directeur Général Délégué	103
3.3	Gestion des risques	45		Affectation du résultat	104
3.4	Information sur la société et le capital	59		Conventions réglementées	105
3.5	Annexe au rapport du Président de la société	66		Modification des Statuts	105
				Composition du Conseil d'Orientation	107
				Pouvoir pour les formalités	108

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 14 AVRIL 2022



Nous vous réunissons en Assemblée générale annuelle, conformément aux dispositions légales et aux Statuts de Sonepar SAS (la « société » ou « Sonepar ») afin de vous présenter le rapport du Président sur les activités de Sonepar et du Groupe, de vous rendre compte des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels sociaux et consolidés de cet exercice.

Malgré un contexte incertain, nous avons connu un nombre incroyable de succès permettant au Groupe de réaliser les meilleurs résultats de son histoire. Au-delà de cette performance remarquable, nous avons préparé l'avenir et 2021 a vu l'accélération de notre transformation ambitieuse et complexe dans tous les domaines.

Cette transformation en profondeur était le bon moment pour renouveler notre image de marque.

Notre nouvelle image de marque reflète notre identité : qui nous sommes, comment nous agissons et ce qui nous différencie.



*Nos collaborateurs sont animés par une incroyable envie de réussir, de construire le futur et d'obtenir d'excellents résultats. Ils sont le moteur de notre succès.*



Notre logo renouvelle le sens initial de nos deux ellipses. Il repose sur des bases solides, jalonnées des réussites antérieures. Dorénavant, l'entrelac redessiné des ellipses désigne l'alliance, unique à Sonepar, du local et du global. Le nouveau logo a été pensé pour être facilement déployé sur l'ensemble des canaux de distribution du Groupe, notamment numériques.

Enfin, et parce que le développement est au cœur de notre stratégie, nous avons réalisé de nouvelles acquisitions, ouvrant de nouveaux horizons pour le Groupe. Notre ambition et notre énergie puisent leur force dans notre esprit de conquête et la passion qui nous anime depuis nos débuts.

Tout au long de ce rapport, le terme « Groupe » ou « Groupe Sonepar » désigne le groupe constitué par Sonepar et l'ensemble des filiales et participations qu'elle détient directement ou indirectement.

Les comptes annuels sociaux qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, en observant les principes de prudence, de continuité d'exploitation et de permanence des méthodes.

Les comptes consolidés ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales (IFRS). Les Commissaires aux Comptes vous donneront, dans leurs rapports, toutes les informations quant à la régularité, l'image fidèle et la sincérité des comptes annuels sociaux et consolidés qui vous sont présentés.

Tous les documents, comptes, rapports et autres renseignements s'y rapportant, vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et décisions fixées par les textes en vigueur.

Marie-Christine COISNE-ROQUETTE

Président





 **son**

Power



# Organisation de l'Assemblée générale

1

1.1 ORDRE DU JOUR

4

1.2 COMMENT PARTICIPER À  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

5

## 1.1 ORDRE DU JOUR

L'Assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Quitus au Président ;
- Quitus au Directeur Général ;
- Quitus au Directeur Général Délégué ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et fixation du dividende ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- Modification des Statuts de la société (articles 12.2, 13.1.1 à 13.1.4, et 14.1) ;
- Renouvellement du mandat de Madame Nathalie COISNE au sein du Conseil d'Orientation ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-François CIRELLI au sein du Conseil d'Orientation ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Christian MAURIN au sein du Conseil d'Orientation ;
- Nomination de Monsieur Stéphane COISNE, en qualité de membre du Conseil d'Orientation ; et
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

## 1.2 COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

1

### JE SUIS ASSOCIÉ DE LA SOCIÉTÉ SONEPAR

Je suis invité à participer à l'Assemblée générale qui se tiendra le **14 avril 2022 à 9h30 précises** au « 3 Mazarium », 3 rue Mazarine, 75006 Paris.

Si je ne peux pas participer à l'Assemblée générale, je suis invité à exprimer mon **vote par correspondance** (ou à donner procuration) par le biais de la plateforme AGATHE, comme l'an passé. Les informations techniques de connexion me seront communiquées par courriel séparé.

Si je choisis de voter par correspondance, je dois le faire au moins **trois (3) jours** avant la date de l'Assemblée, soit le **11 avril 2022** au plus tard, pour que mon vote soit pris en compte.

L'Assemblée générale ne sera pas diffusée en direct, mais un enregistrement sera mis à disposition des associés après la tenue de l'Assemblée.

### JE NE SUIS PAS ASSOCIÉ DE LA SOCIÉTÉ SONEPAR

Je suis invité à l'Assemblée générale, qui se tiendra le **14 avril 2022 à 9h30 précises** au « 3 Mazarium », 3 rue Mazarine, 75006 Paris.

Si je ne peux m'y rendre, je suis invité à visionner l'enregistrement qui sera mis à ma disposition après l'Assemblée. Les informations techniques de connexion à cet enregistrement me seront communiquées par courriel séparé.

### MON CONTACT POUR TOUTE QUESTION

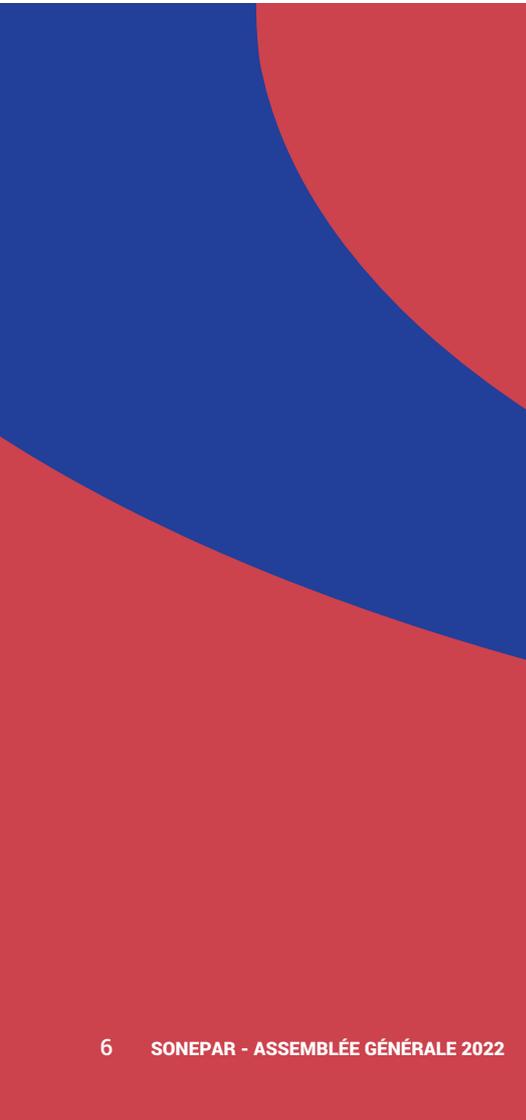


**Sabine UNGER, Paralegal**

Tél. : + 33 (0) 1 58 44 13 36

Mob. : + 33 (0)7 63 22 42 64

Courriel : [sabine.unger@sonepar.com](mailto:sabine.unger@sonepar.com)



# Gouvernance

## 2

<b>2.1</b>	<b>ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE</b>	<b>8</b>	<b>2.3</b>	<b>DIRECTION DE SONEPAR</b>	<b>26</b>
2.1.1	Principes directeurs	8	2.3.1	Le Président	26
2.1.2	Acteurs de la gouvernance	8	2.3.2	La Direction Générale	27
2.1.3	Actionnariat et rôle de l'Assemblée générale	9	2.3.3	Le Comité exécutif	28
2.1.4	Conseil d'Orientation	11	2.3.4	Gouvernance opérationnelle	31
2.1.5	Déontologie – Conflits d'intérêts	21			
<b>2.2</b>	<b>MISSIONS ET TRAVAUX DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DES COMITÉS</b>	<b>22</b>	<b>2.4</b>	<b>COMITÉS INTERNATIONAUX</b>	<b>31</b>
2.2.1	Le Conseil d'Orientation	22		Comités	31
2.2.2	Les Comités du Conseil	24		Communautés	31

## 2.1 ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

### 2.1.1 PRINCIPES DIRECTEURS

La gouvernance de Sonepar est régie par les Statuts, la Charte de Gouvernance et le Règlement Intérieur du Conseil d'Orientation.

Les Statuts affirment les principes fondamentaux de la société :

- son caractère privé ;
- le fort *affectio societatis* liant ses associés ;
- la détermination à développer l'actionnariat d'entreprise par l'association de ses collaborateurs à son capital ;

→ la pérennité de l'engagement de l'Associé majoritaire, Colam Entreprendre, au capital de la société.

L'organisation décentralisée de Sonepar obéit au principe de subsidiarité qui vise à établir au sein du Groupe des responsabilités claires au niveau le plus pertinent, sans lacune ni redondance.

Le Code de Conduite constitue le document de référence au sein du Groupe sur toutes les questions de conformité et d'intégrité.

### 2.1.2 ACTEURS DE LA GOUVERNANCE

#### HOLDINGS ACTIONNARIALES

##### COLAM ENTREPRENDRE

Société de Négoce et de Participation SAS  
Associé majoritaire et *holding* animatrice  
Actionnariat familial  
Plus de 400 associés familiaux

##### SONEPACK SAS

1<sup>er</sup> associé minoritaire  
Actionnariat salarié  
2 100 actionnaires

#### SONEPAR SAS

##### Gouvernance Corporate

Conseil d'Orientation  
Président du Conseil  
Comité d'Audit  
Comité des Nominations et des Rémunérations

##### Gouvernance opérationnelle

Président  
Directeur Général  
Directeur Général Délégué  
Comité exécutif

## 2.1.3 ACTIONNARIAT ET RÔLE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### DROITS ET DEVOIRS DES ASSOCIÉS DE SONEPAR

L'actionnariat familial de Sonepar est l'une de ses forces essentielles. Ses valeurs et son engagement à long terme garantissent l'indépendance et la pérennité du Groupe.

Les actionnaires familiaux, réunis dans Colam Entreprendre, entretiennent le lien qui les unit à Sonepar de multiples façons. Ils partagent la volonté de donner accès au capital aux équipes dirigeantes pour les associer à la valeur qu'elles contribuent à créer par la prise de risque en commun.

Ensemble, les associés familiaux et collaborateurs du Groupe détiennent, via leurs *holdings* respectives, le capital de la société pour la faire prospérer dans la durée et en partager les fruits.

La détention du capital de Sonepar est strictement encadrée. La transmission de titres est soumise à l'agrément préalable du Conseil d'Orientation. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Les droits et devoirs fondamentaux de l'actionnariat de Sonepar consistent à :

- partager l'*affectio societatis* liant ses membres ;
- connaître le mode d'organisation et de gouvernance en vigueur dans le Groupe ;
- obtenir, à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle de la société, des informations pertinentes et sincères sur la marche du Groupe et ses résultats ;
- approuver la politique de dividende et percevoir un dividende sur les bénéfices ;
- voter aux Assemblées générales qui les concernent ;
- bénéficier d'une administration complète de leurs titres par Sonepar ;
- soutenir dans la durée l'ambition poursuivie par Sonepar.

### COMPÉTENCES DE LA COLLECTIVITÉ DES ASSOCIÉS

La collectivité des associés est consultée aussi souvent que l'intérêt social l'exige par le Président de la société ou par le Conseil d'Orientation.

L'Assemblée générale est le lieu privilégié d'information et d'expression de l'actionnariat de Sonepar. Les associés indirects, familiaux et collaborateurs y sont représentés par leurs *holdings* respectives, Colam Entreprendre et Sonepack.

Sans préjudice des dispositions légales et réglementaires en vigueur, les décisions suivantes relèvent de la compétence exclusive de la collectivité des associés :

- l'approbation des comptes sociaux annuels ;
- l'affectation du résultat et la distribution de dividendes, réserves ou primes ;
- l'approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- la nomination du ou des Commissaires aux Comptes ;
- la nomination et la révocation des membres du Conseil d'Orientation ;
- la fixation du montant global de la rémunération du Conseil d'Orientation ;
- l'augmentation, l'amortissement ou la réduction du capital ainsi que toute émission de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital et tout rachat d'actions ;
- toute opération de fusion, scission ou apport partiel d'actifs de la société ;
- la transformation de la société en une autre forme sociale ;
- la prorogation de la durée de la société ;
- le sort de la société si, du fait de pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social ;
- la dissolution de la société ;
- l'insertion ou la modification des clauses visées à l'article L. 227-19 du Code de Commerce ;
- tout changement de nationalité de la société ;
- toute modification des Statuts, à l'exception du transfert de Siège social et du changement de dénomination sociale.

Les décisions qui ne relèvent pas expressément d'une décision collective des associés ou de la compétence du Conseil d'Orientation ou d'un autre organe relèvent de la compétence du Président de la société.



10

MEMBRES



4

NATIONALITÉS



5

RÉUNIONS



98%

TAUX D'ASSIDUITÉ

3,4 ANS\*

ANCIENNETÉ  
AU CONSEIL  
D'ORIENTATION

40%

DE FEMMES

ÉVOLUTION DU  
CONSEIL EN 2021 :  
NOMINATION DE  
QUENTIN DEVILDER  
ET CHRISTOPHE  
LAMBERT \*\*

# Composition du Conseil d'Orientation

au 31 décembre 2021

Les membres du Conseil d'Orientation (Conseillers) sont nommés par décision collective des associés, sur proposition de l'Associé majoritaire de Sonepar. Le Conseil d'Orientation comprend des personnalités familiales, des personnalités indépendantes issues du monde des affaires et un ancien membre de la Direction du Groupe.



**Henri Coisne**  
Président d'honneur



**Marie-Christine Coisne-Roquette**  
Président de Sonepar SAS



**Patricia Bellinger**



**Jean-François Cirelli**



**Nathalie Coisne**



Représentant permanent  
de Société de Négoce  
et Participation  
**Stéphane Coisne**



**Quentin Devilder**



**Maria Götsch**



**Frank H. Lakerveld**



**Christophe Lambert**



**Christian Maurin**



## COMITÉ D'AUDIT



présidé par  
**Christian Maurin**

→ 7 MEMBRES  
→ 4 RÉUNIONS  
→ 100 % ASSIDUITÉ



## COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS



présidé par  
**Patricia Bellinger**

→ 4 MEMBRES  
→ 3 RÉUNIONS  
→ 100 % ASSIDUITÉ

\* L'ancienneté est calculée depuis la transformation de la société en SAS en 2016.

\*\* Nommés par l'Assemblée générale d'avril 2021.

## 2.1.4 CONSEIL D'ORIENTATION

### 2.1.4.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ORIENTATION

#### PRINCIPES

Le Conseil d'Orientation est composé de 3 à 12 membres (Conseillers) nommés par décision collective des associés, statuant à la majorité simple sur proposition de l'Associé majoritaire.

Les Conseillers sont nommés pour une durée de quatre ans et renouvelés par moitié tous les deux ans. Par dérogation à ce principe, afin de permettre un renouvellement échelonné des mandats, un ou plusieurs membres du Conseil d'Orientation peuvent être nommés pour une durée comprise entre un et trois ans.

Le nombre des membres du Conseil d'Orientation ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut dépasser le quart de ses membres.

Une attention particulière est portée à la composition du Conseil d'Orientation afin qu'il reflète une représentation équilibrée entre :

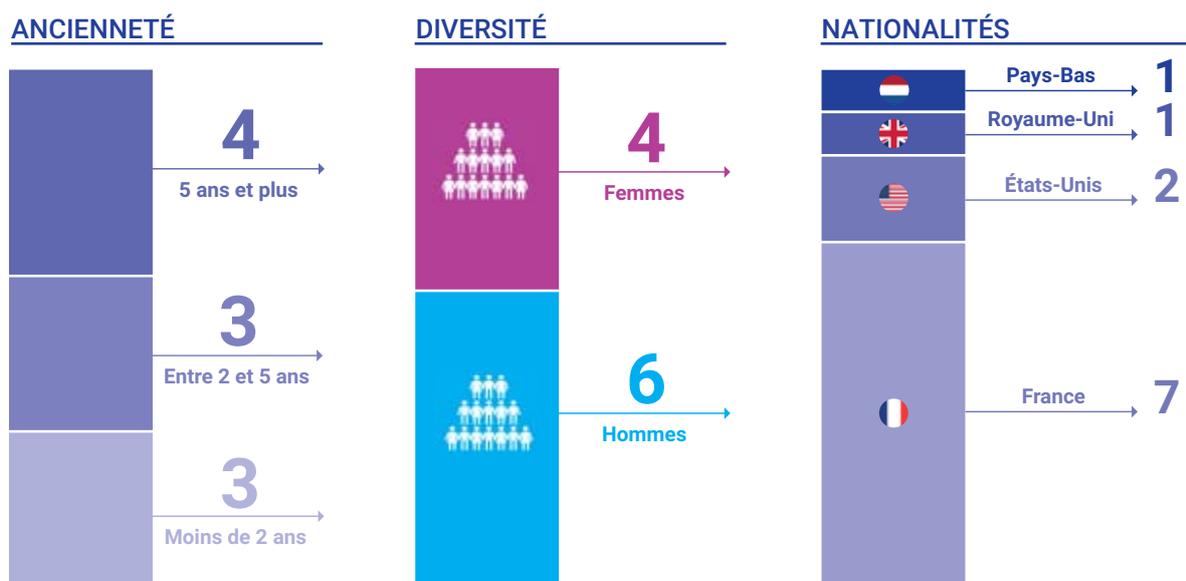
- des personnalités familiales, capables de s'assurer de la conformité du développement de l'activité et des réalisations du Groupe par rapport à ses objectifs, valeurs et principes ; et
- des personnalités indépendantes issues du monde des affaires ou du Groupe, qui apportent, grâce à leur contribution, une vision et des pratiques dans divers domaines d'activité et de compétences.

Le Conseil d'Orientation peut également associer à ses travaux des auditeurs familiaux sans voix délibérative et astreints aux mêmes engagements de confidentialité que les Conseillers.



#### COMPOSITION DU CONSEIL D'ORIENTATION AU 31 DÉCEMBRE 2021

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'Orientation était composé de 10 membres, quatre femmes et six hommes, de quatre nationalités différentes<sup>(1)</sup>.



(1) Un membre du Conseil est binational (nationalités américaine et britannique).



## MARIE-CHRISTINE COISNE-ROQUETTE

Membre et Président du Conseil d'Orientation de Sonepar

Nationalité française

Âge : 65 ans

Échéance du mandat :  
2024

Adresse professionnelle :  
25 rue d'Astorg,  
75008 Paris

Juriste de formation, Madame Coisne-Roquette est titulaire d'une licence d'anglais, d'une maîtrise en droit et d'un *Specialized Law Certificate* du barreau de New York. À partir de 1981, associée au Cabinet Sonier & Associés de Paris, elle exerce comme avocat aux barreaux de Paris et de New York. En 1984, elle entre au Conseil d'Administration de Colam Entreprendre, *holding* familiale qu'elle rejoindra à temps plein en 1988. En tant que Président du Directoire de Colam Entreprendre et du Conseil de surveillance de Sonepar, elle va consolider le contrôle familial, réorganiser les structures du Groupe et renforcer son actionnariat pour soutenir sa stratégie de croissance. Président-Directeur Général à partir de 2002, Marie-Christine Coisne-Roquette est Président de Sonepar SAS depuis 2016, en parallèle de sa fonction de Président de Colam Entreprendre. Ancien membre de la *Young Presidents' Organization* (YPO), elle a siégé pendant 13 ans au Conseil exécutif du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), dont elle a présidé la commission fiscalité de 2005 à 2013. Elle a été membre du Conseil Économique, Social et Environnemental de 2013 à 2015 et est administrateur référent de TotalEnergies SE.

### Principales fonctions exercées :

#### En cours :

- Président de Colam Entreprendre

#### Précédemment :

- Président du Conseil d'Administration de Sonepar SA jusqu'en 2016
- Représentant permanent de Sonepar, administrateur de Sonepar France jusqu'en 2014
- Administrateur de Hagemeyer Canada, Inc. jusqu'en 2013
- Président du Conseil de Surveillance d'Otra N.V. jusqu'en 2013
- Administrateur de Sonepar Canada, Inc. jusqu'en 2013
- Président du Conseil de Surveillance de Sonepar Deutschland GmbH jusqu'en 2013
- Administrateur de Sonepar Ibérica jusqu'en 2013
- Administrateur de Sonepar Italia Holding jusqu'en 2013
- Administrateur de Sonepar Mexico jusqu'en 2013
- Membre du Conseil de surveillance de Sonepar Nederland B.V. jusqu'en 2013
- Administrateur de Sonepar USA Holdings, Inc. jusqu'en 2013
- Administrateur de Feljas et Masson SAS jusqu'en 2013
- Représentant permanent de Colam Entreprendre, membre du Conseil d'Administration de Cabus & Raulot (SAS) jusqu'en 2013
- Directeur Général de Sonepar SA jusqu'en 2012
- Représentant permanent de Sonepar SA, cogérant de Sonedis (société civile) jusqu'en 2012
- Représentant permanent de Sonepar International (SAS) jusqu'en 2012
- Président du Conseil d'Administration de Sonepar Mexico jusqu'en 2012

### Mandats en cours dans d'autres entreprises :

- Administrateur référent, TotalEnergies SE
- Administrateur, ESSILORLUXOTTICA

### Mandats en cours dans d'autres organisations :

- Administrateur, ANSA
- Administrateur, AFEP
- Administrateur, MEDEF INTERNATIONAL
- Administrateur, FONDACT



## HENRI COISNE

Président d'honneur du Conseil d'Orientation de Sonepar

**Nationalité française**

Âge : **98 ans**

Échéance du mandat :  
**2025**

Adresse professionnelle :  
**25 rue d'Astorg,  
75008 Paris**

Diplômé de l'École de l'Air et de l'École d'état-major, Henri Coisne est Président d'honneur du Conseil d'Orientation de Sonepar. Engagé dans la France libre pendant la Seconde Guerre mondiale, il a poursuivi une carrière militaire jusqu'en 1962 en France, en Afrique du Nord et en Indochine. Il a ensuite rejoint l'entreprise familiale et occupé successivement les fonctions de Directeur de la Cellulose d'Alizay et de Directeur du Comptoir d'Electricité Franco-Belge, entreprise à l'origine de Sonepar, lors de son acquisition en 1969. Henri Coisne a également été juge au Tribunal de commerce de Paris. Très impliqué dans la gestion opérationnelle du Groupe et son expansion à l'international, il a occupé les postes de Président du Directoire, de Président puis de Président d'honneur du Conseil de Surveillance de Sonepar jusqu'en 2010. Henri Coisne est Commandeur de la Légion d'Honneur et titulaire de Croix de Guerre 1939-1945.

2



## PATRICIA BELLINGER

Membre du Conseil d'Orientation de Sonepar  
Président du Comité des Rémunérations et des Nominations

Nationalités américaine  
et britannique

Âge : 60 ans

Échéance du mandat :  
2025

Adresse professionnelle :  
**Massachusetts Hall,  
Harvard university  
11, Harvard Yard  
02138 Cambridge,  
Massachusetts  
États-Unis**

Diplômée de l'Université de Harvard, Madame Bellinger a commencé sa carrière en 1986 en créant une agence de casting à Madrid, puis a occupé plusieurs fonctions dans les médias et la communication en Espagne. Elle a intégré la société Bristol-Myers Squibb (BMS) où elle fut successivement Directrice Adjointe de la Communication, puis des Affaires publiques, et enfin en 1998 Directrice de la Culture et de la Diversité. En 2000, elle a rejoint le groupe British Petroleum (BP) à Londres en tant que Vice-Présidente de la Diversité et de l'intégration. Elle a été nommée Vice-Présidente Groupe et Directrice de la BP Leadership Academy, fonction qu'elle a occupé jusqu'en 2007. Madame Bellinger a occupé depuis 2011 plusieurs fonctions de direction au sein de l'Université de Harvard, notamment en tant qu'*Executive Director of Executive Education* à la Harvard Business School et qu'*Executive Director* du *Center for Public Leadership* (CPL). Membre du Conseil d'Orientation de Sonepar, Madame Bellinger est *Chief of Staff and Strategic Adviser* (Directrice de cabinet et conseillère stratégique) du Président de l'Université de Harvard depuis 2018.

### Principales fonctions exercées :

#### En cours :

- Directrice de cabinet et conseillère stratégique du Président de l'Université de Harvard

#### Précédemment :

- Directrice Exécutive de Harvard Business School
- Directrice Exécutive, Center for Public Leadership Harvard Kennedy School
- Vice-Présidente Groupe, British Petroleum
- Directrice Culture et Diversité, Bristol-Myers Squibb

### Mandats en cours dans d'autres organisations :

- Administrateur, Safran
- Administrateur, Bath and Body Works Inc.
- *National Board Member*, Smithsonian Institution
- Administrateur, Academy Museum of Motion Pictures



## JEAN-FRANÇOIS CIRELLI

Membre du Conseil d'Orientation de Sonepar

Nationalité française

Âge : 63 ans

Échéance du mandat :  
2022

Adresse professionnelle :  
6/18 rue du Quatre  
Septembre,  
75002 Paris

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, licencié en droit et ancien élève de l'École Nationale d'Administration, Monsieur Cirelli exerce la fonction de Président de BlackRock France, Belgique et Luxembourg. Monsieur Cirelli a débuté sa carrière professionnelle à la Direction du Trésor du Ministère français de l'Économie et des Finances français en 1985. Il a eu successivement la charge de la politique de l'habitat, du Secrétariat général du Club de Paris et de la réglementation des marchés financiers. Il a également été administrateur suppléant pour la France au FMI. En 1995, il a été nommé Conseiller économique à la Présidence de la République. En 2002, il a été nommé Directeur Adjoint de Cabinet du Premier Ministre (Jean-Pierre Raffarin), puis, en 2004, Président-Directeur Général de Gaz de France. En 2008, Jean-François Cirelli est devenu Vice-Président Directeur Général Délégué de GDF SUEZ (devenue ENGIE). Il a également occupé le poste de Président de l'association Eurogas.

### Principales fonctions exercées :

#### En cours :

- Président de BlackRock France, Belgique et Luxembourg

#### Précédemment :

- Directeur Général Délégué de GDF Suez
- Président-Directeur Général de Gaz de France
- Directeur adjoint du Cabinet du Premier Ministre
- Conseiller économique à la Présidence de la République
- Administrateur civil à la Direction Générale du Trésor

### Mandats en cours dans d'autres organisations :

- Président de BlackRock France, Belgique et Luxembourg
- Administrateur de Saint-Gobain
- Membre du Comité de Surveillance de Saur
- Membre du Conseil d'Administration d'Idemia



## NATHALIE COISNE

Membre du Conseil d'Orientation de Sonepar

Nationalité française

Âge : 37 ans

Échéance du mandat :  
2022

Adresse professionnelle :

42, rue Martre,  
92110 Clichy

Diplômée de l'École des Mines d'Albi en 2008, Nathalie Coisne a orienté sa carrière dans la gestion des systèmes d'information qu'elle débute chez Capgemini en tant que consultant. En 2012, elle crée la société de conseil en SI Easy ERP où elle effectua le principal de ses missions chez TotalEnergies. Elle rejoint le groupe L'Oréal fin 2014 au sein de la DSI des Opérations, où elle occupe le poste de responsable de domaine SI Achat. Nathalie Coisne a été membre du Comité d'Audit de Sonepar de 2015 à 2018 et est actuellement membre du Conseil d'Administration de Colam Impact.

### Principales fonctions exercées :

#### En cours :

- Responsable de Domaine SI Achat, L'Oréal

#### Précédemment :

- Chef de projet SI Achat, L'Oréal
- Consultant SI, Easy ERP

### Mandats en cours dans d'autres organisations :

- Membre du Conseil d'Administration de Colam Impact





## STÉPHANE COISNE

Représentant permanent de Société de Négoce et de Participation (Colam Entreprendre) au Conseil d'Orientation et au Comité d'Audit de Sonepar

Nationalité française

Âge : 58 ans

Échéance du mandat :  
2022

Adresse professionnelle :  
181 rue Léon Beauchamp  
59930 La Chapelle  
d'Armentières

À la suite d'une classe préparatoire HEC, Monsieur Coisne intègre l'ESLSCA Business School dont il est diplômé option finance. Monsieur Coisne a rejoint en 1986 COLAMTISS, société familiale et *holding* patrimoniale ayant une activité textile de fabrication de tissus techniques dans des fonctions commerciales puis de direction générale. Monsieur Coisne exerce aujourd'hui la fonction de Président-Directeur Général de COLAMTISS SA.

### Principales fonctions exercées :

#### En cours :

- Président-Directeur Général de COLAMTISS SA
- Administrateur délégué de SOCOMAILLE SA

#### Précédemment :

- Directeur Général COLAMTISS SA

### Mandats en cours dans d'autres organisations :

- Membre du Comité d'administration Phildar



## QUENTIN DEVILDER

Membre du Conseil d'Orientation de Sonepar

Nationalité française

Âge : 39 ans

Échéance du mandat :  
2025

Adresse professionnelle :  
129 rue de Tourcoing  
59100 Roubaix

Diplômé de l'ESDES Business School de Lyon, Monsieur Devilder exerce la fonction de Directeur Général chez G.M.T. OUTDOOR. Monsieur Devilder est également Président du Conseil d'Administration de Colam Mobilier et Industriel. Précédemment, Monsieur Devilder a occupé des fonctions de responsable commercial et de gérant au sein de plusieurs sociétés.

### Principales fonctions exercées :

#### En cours :

- Directeur Général, GMT OUTDOOR

#### Précédemment :

- Responsable commercial de Youkado
- Responsable commercial, Erard

### Mandats en cours dans d'autres organisations :

- Président du Conseil d'Administration de Colam Mobilier et Industriel
- Membre du Comité Now Gen de Family Business Network France



## STANISLAS FRANCCIN

Auditeur au Conseil d'Orientation de Sonepar

Nationalité française

Âge : 26 ans

Échéance du mandat :  
2022

Adresse professionnelle :  
PwC Paris – Crystal Park,  
63 rue de Villiers,  
92208 Neuilly-sur-Seine

Diplômé d'un *Certificate of Higher Education in Engineering* délivré par l'Université de Greenwich et d'un Master 2 *Business Engineering and Embedded Systems* de l'ISEN Lille, Monsieur Francin exerce depuis 2019 la fonction d'Auditeur Financier Senior chez PwC Paris. Précédemment, Monsieur Francin a occupé la fonction de Trésorier puis de Président de l'Association Club 6. En juillet 2021 Monsieur Francin a été nommé Auditeur au Conseil d'Orientation de Sonepar.

### Principales fonctions exercées :

#### En cours :

- Auditeur Financier Senior chez PwC Paris
- Auditeur au Conseil d'Orientation de Sonepar

#### Précédemment :

- Président de l'Association Club 6 en 2017
- Trésorier de l'Association Club 6 en 2016

### Mandats en cours dans d'autres organisations :

→ -



## MARIA GÖTSCH

Membre du Conseil d'Orientation et du Comité d'Audit de Sonepar

Nationalité américaine

Âge : 60 ans

Échéance du mandat :  
2024

Adresse professionnelle :  
Partnership Fund for NYC,  
One Battery Park Plaza,  
New York, NY 10021  
États-Unis

Titulaire d'un BA du Wellesley College et d'un MBA de la Harvard Business School, Madame Gotsch est Présidente et *Chief Executive Officer* du Partnership Fund for New York City, un fonds privé soutenu par de grandes entreprises ayant pour mission de créer des emplois et favoriser la croissance de l'économie de New York. Avant de rejoindre le Partnership Fund for New York City en 1999, elle était *Managing Director* chez B.T. Wolfensohn, et avait pour mission le conseil stratégique et financier en matière de fusions et d'acquisitions. Madame Gotsch est également membre du FinTech Industry Committee de FINRA.

### Principales fonctions exercées :

#### En cours :

- Président et *Chief Executive Officer* de Partnership Fund for New York City

#### Précédemment :

- *Managing Director* chez BT Wolfensohn

### Mandats en cours dans d'autres organisations :

- Membre des conseils consultatifs de ProPublica, Hospital for Special Surgery Innovation Advisory Council et Cornell-Tech Runway Visiting Committee

2



## FRANK H. LAKERVELD

Membre du Conseil d'Orientation de Sonepar

Nationalité néerlandaise

Âge : 74 ans

Échéance du mandat :  
2023

Adresse professionnelle :  
Sonepar Deutschland,  
Peter-Müller-Straße 3,  
40468 Düsseldorf  
Allemagne

Diplômé de la *Business School* de Rotterdam et en marketing de la *Business School* d'Utrecht, Monsieur Lakerveld est un homme d'affaires qui a assuré la direction de nombreuses sociétés du Groupe, en France, aux Pays-Bas et en Allemagne, depuis 1974. Il est membre des organes de gouvernance de Sonepar (membre du Conseil d'Orientation), de Sonepar Nederland B.V. et d'Otra N.V. (membre du Conseil de Surveillance). Monsieur Lakerveld a précédemment occupé les postes de membre du Conseil d'Administration de Thyssen Schulte, Klöckner Stahl et Osram en Allemagne ainsi que d'Aliaxis Group SA en Belgique.

### Principales fonctions exercées :

#### En cours :

- Membre du Conseil d'Administration de Technische Unie
- Membre du Conseil d'Administration d'Otra

#### Précédemment :

- Membre du Conseil d'Administration de Thyssen Schulte Germany, Klöckner Stahl Germany, Aliaxis Belgium et Osram Germany

### Mandats en cours dans d'autres organisations :

→ -



## CHRISTOPHE LAMBERT

Membre du Conseil d'Orientation et du Comité des Nominations et des Rémunérations de Sonepar

Nationalité française

Âge : 63 ans

Échéance du mandat :  
2025

Adresse professionnelle :  
43 rue du Bas des Bois,  
53000 Laval

Diplômé de l'ESLSCA, Monsieur Lambert exerce actuellement les fonctions de Président de Coisne et Lambert, de Président de Renaissance Textile et de Gérant de la SARL Durandal. Il a précédemment exercé la fonction de Président de T.D.V. Industries et de Klopman International. Monsieur Lambert est également Vice-Président de l'Union des Industries Textiles.

### Principales fonctions exercées :

#### En cours :

- Président de Coisne et Lambert
- Président de Renaissance Textile
- Gérant de la SARL Durandal

#### Précédemment :

- Président de TDV Industries
- Président de Klopman International
- Gérant de la SARL Durandal

### Mandats en cours dans d'autres organisations :

- Président de Coisne et Lambert
- Président de Renaissance Textile
- Gérant de la SARL Durandal
- Vice-Président de l'Union des Industries Textiles (UIT)



## CHRISTIAN MAURIN

Membre du Conseil d'Orientation de Sonepar  
Président du Comité d'Audit

Nationalité française

Âge : 74 ans

Échéance du mandat :  
2022

Adresse professionnelle :  
6 rue Victor Cousin,  
75005 Paris

Licencié ès Sciences Économiques, diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et ancien élève de l'École Nationale d'Administration, Monsieur Maurin a exercé les fonctions de *Chairman* de Nalco, et de Président-Directeur Général de Degremont et de Banque Sofinco. Il a également occupé les fonctions de Président du Directoire de Crédit Agricole Indosuez, de Directeur de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) et de Président du Comité d'Audit de PayPal Europe.

### Principales fonctions exercées :

#### En cours :

- Administrateur indépendant de Ponticelli Frères
- Membre du Comité d'investissement d'Aurinvest Capital 2 et 3

#### Précédemment :

- Président Directeur Général de Nalco Chemicals
- Président Directeur Général de Degremont
- Président du Directoire de Crédit Agricole Indosuez
- Président-Directeur Général de Banque Sofinco
- Directeur de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR)
- Administrateur et Président du Comité d'Audit de PayPal Europe

### Mandats en cours dans d'autres organisations :

- Membre du Conseil de surveillance de Ponticelli Frères
- Membre du Comité d'investissement d'Aurinvest Capital 2 et 3



## LUCIEN ROQUETTE

Auditeur au Conseil d'Orientation de Sonepar

Nationalité française

Âge : 29 ans

Échéance du mandat :  
2022

Adresse professionnelle :  
99 rue Jean-Pierre Timbaud,  
75011 Paris

Diplômé d'un *Bachelor* en Physiques de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) ainsi que d'un Master en Ingénierie Mathématiques de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) et de l'École Polytechnique, Lucien Roquette est Consultant *Strategic Data Partnership* chez Owkin. Précédemment, Monsieur Roquette a cofondé CODOC SAS et y a exercé la fonction de *Chief Technology Officer*. Il a également exercé en tant que *Business Operations Data Scientist* chez Storefront, ainsi que *Research Scientist* chez IBM. Depuis septembre 2021, il est administrateur de Colam Impact et a rejoint le Conseil d'Orientation de Sonepar en tant qu'auditeur en juillet 2020.

### Principales fonctions exercées :

#### En cours :

- Consultant *Strategic Data Partnership*, Owkin

#### Précédemment :

- Cofondateur et *Chief Technology Officer* de CODOC SAS
- *Business Operations Data Scientist* chez Storefront
- *Research Scientist* chez IBM

### Mandats en cours dans d'autres organisations :

- Membre du Conseil d'Administration de Colam Impact

	FONCTION	NATIONALITÉ	ÂGE	ÉCHÉANCE DU MANDAT	ANCIENNETÉ (EN ANNÉES)	COMITÉ(S)
<b>Personnalités familiales</b>						
	<b>Marie-Christine Coisne-Roquette</b> Conseiller et Président du Conseil d'Orientation		65	2024	5,6	 
	<b>Nathalie Coisne</b> Conseiller		37	2022	3,6	
	<b>Stéphane Coisne</b> Représentant permanent de Société de Négoce et Participation		58	2022	5,6	
	<b>Quentin Devilder</b> Conseiller		39	2025	0,6	
	<b>Christophe Lambert</b> Conseiller		63	2025	0,6	
<b>Personnalités indépendantes et anciens membres de la direction du Groupe</b>						
	<b>Patricia Bellinger</b> Conseiller	 	60	2025	4,6	P 
	<b>Jean-François Cirelli</b> Conseiller		63	2022	3,6	
	<b>Maria Götsch</b> Conseiller		60	2024	1,7	
	<b>Frank H. Lakerveld</b> Conseiller		74	2023	5,6	
	<b>Christian Maurin</b> Conseiller		74	2022	5,6	P 
<b>Auditeurs au Conseil d'Orientation</b>						
	<b>Stanislas Francin</b> Auditeur au Conseil d'Orientation		26	2022	1,4	
	<b>Lucien Roquette</b> Auditeur au Conseil d'Orientation		29	2022	1,4	
<b>Membres des Comités hors Conseil d'Orientation</b>						
	<b>Aude Beurrier-Coisne</b> Membre du Comité d'Audit		38	2022	2,4	
	<b>Hubert Coisne</b> Membre du Comité d'Audit		70	2022	5,4	
	<b>Juliette Roquette</b> Membre du Comité d'Audit		32	2024	0,4	
	<b>Olivier Verley</b> Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations		67	2022	5,4	

16

Membres

37,5%

Femmes

53,4

ans

Âge moyen

 COMITÉ D'AUDIT

 COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

P : PRÉSIDENT

## ÉVOLUTION DU CONSEIL D'ORIENTATION AU COURS DE L'EXERCICE

La composition du Conseil d'Orientation est inchangée depuis l'Assemblée générale tenue en avril 2021 qui a approuvé la nomination de Messieurs Quentin Devilder et Christophe Lambert en remplacement de Messieurs Olivier Verley et Paul-René Lambert.

Le Comité d'Audit s'est renforcé via la nomination d'un septième membre, Madame Juliette Roquette, en juillet 2021.

Les mandats de membres du Conseil d'Orientation arrivant à échéance en 2022 sont précisés ci-dessous.

Monsieur Christian Maurin	Nommé en 2018 pour un mandat de quatre ans
Madame Nathalie Coisne	Nommée en 2018 pour un mandat de quatre ans
Monsieur Jean-François Cirelli	Nommé en 2018 pour un mandat de quatre ans

### 2.1.4.2 PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ORIENTATION

#### NOMINATION

Le Président du Conseil d'Orientation est désigné parmi les membres du Conseil d'Orientation, sur proposition et avis de l'Associé majoritaire. Ils déterminent sa mission et sa rémunération. Le Président du Conseil d'Orientation peut désigner un suppléant qui assurerait l'ensemble des missions qui lui sont dévolues en cas d'empêchement. Le suppléant ne dispose pas de la voix prépondérante du Président du Conseil d'Orientation.

#### MISSION

La spécificité de l'actionnariat de Sonepar et de la philosophie du Groupe requiert de confier au Président du Conseil d'Orientation une mission permanente. Cette mission consiste notamment à :

- promouvoir l'image du Groupe familial tant en interne qu'en externe ;
- veiller à une information complète du Conseil d'Orientation et préparer les séances du Conseil d'Orientation ;
- rendre compte des travaux du Conseil d'Orientation à la collectivité des associés ;
- faciliter les travaux des Présidents des comités dont il est membre de droit et les coordonner avec la Direction Générale.

Dans ce cadre, le Président du Conseil d'Orientation dispose du plus large accès à l'information, aux réunions du Groupe et aux Conseils Pays.

Le Conseil d'Orientation peut à tout moment confier des missions spéciales supplémentaires au Président du Conseil d'Orientation en fonction des besoins et circonstances.

## 2.1.5 DÉONTOLOGIE – CONFLITS D'INTÉRÊTS

Sonepar prône des principes de fonctionnement dont elle attend qu'ils soient mis en œuvre par tous les acteurs de la gouvernance :

- donner sa confiance tout en contrôlant ;
- partager l'idée que la responsabilité en matière de sécurité, d'intégrité, d'environnement et de contrôle est l'affaire de tous et ainsi, en cas de doute, demander et vérifier avant d'agir ;
- comprendre que l'information est une source d'opportunités ou de risques pour le Groupe et qu'elle doit donc être protégée et partagée à bon escient ;
- s'interdire, à tout niveau et quelle que soit sa fonction, d'utiliser son titre ou celle-ci pour s'assurer pour lui-même ou pour un tiers, un avantage quelconque, pécuniaire ou non ;
- faire part de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, avec le Groupe.

Le Code de Conduite contient les standards éthiques, sociaux et environnementaux applicables au sein du Groupe, notamment ceux concernant la prévention et la lutte contre la corruption et le trafic d'influence résultant de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite « loi Sapin II »).

Convaincu que pour faire vivre ses valeurs, l'attitude de ses équipes est essentielle, Sonepar attend de ses dirigeants dans l'exercice de leur mission qu'ils :

- considèrent l'éthique de leurs actions et décisions comme une priorité absolue ;
- agissent et se comportent envers autrui comme ils aimeraient être traités ;
- respectent et fassent respecter la Charte de Gouvernance, le Code de Conduite et l'ensemble des règles applicables ;
- fassent la promotion de l'intégrité, de la sécurité et de la protection de l'environnement ;
- développent le sens du respect mutuel entre eux et envers le Groupe, ses collaborateurs et ses parties prenantes ;
- récompensent la loyauté, l'efficacité, l'esprit d'initiative et l'esprit de service ;
- évitent tout acte ou décision qu'ils ne pourraient assumer en public.

Le Président, la Direction Générale de la société, les membres du Conseil d'Orientation et les membres de ses comités sont tenus d'informer le Président du Conseil d'Orientation des situations de conflit d'intérêts potentiels les concernant ou dont ils auraient connaissance. En cas de conflit d'intérêts avéré ou potentiel, ils s'abstiennent de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées.

## 2.2 MISSIONS ET TRAVAUX DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DES COMITÉS

### 2.2.1 LE CONSEIL D'ORIENTATION

#### 2.2.1.1 MISSIONS DU CONSEIL

Conformément aux Statuts et au Règlement Intérieur du Conseil d'Orientation de Sonepar, le Conseil d'Orientation exerce collectivement la responsabilité de :

- nommer et révoquer le Président de la société, sur proposition de l'Associé majoritaire, après examen et avis du Comité des Nominations et des Rémunérations ;
- donner son avis sur la nomination, l'évaluation et la révocation du Directeur Général ;
- fixer la rémunération du Président de la société et du Directeur Général après examen et avis du Comité des Nominations et des Rémunérations ;
- valider les orientations stratégiques et fixer les objectifs du Groupe proposés par le Président ou la Direction Générale en accord avec le Président de la société ;
- contrôler l'action du Président et de la Direction Générale de la société ;
- superviser la politique de financement, les ratios de sécurité et les investissements ; fixer le cadre des engagements hors bilan soumis à autorisation ; effectuer la détermination annuelle des autorisations d'endettement de la société ;
- valider les besoins de financement liés au budget ;
- s'assurer de l'équilibre, la régularité et la sincérité des comptes sociaux et consolidés lors de leur arrêté ainsi que du respect des limites et autorisations fixées ;
- prendre connaissance des comptes et des rapports de gestion de la société ;
- prendre connaissance des rapports du Comité d'Audit, des Commissaires aux Comptes, de gestion des risques, de conformité et de contrôle interne ;
- apprécier les politiques, notamment en matière de Ressources Humaines, numérique, informatique, logistique et de Développement Durable, social et environnemental ;
- répartir la rémunération allouée par la collectivité des associés au Conseil d'Orientation entre ses membres, et, le cas échéant, les auditeurs et membres des comités du Conseil d'Orientation qui ne seraient pas membres de ce dernier.

Le Conseil d'Orientation est également compétent pour adopter et modifier son Règlement Intérieur, sur proposition du Président du Conseil d'Orientation, après avis conforme de l'Associé majoritaire.

En complément des Statuts, certaines décisions du Président et de la Direction Générale de la société sont soumises à l'autorisation expresse préalable du Conseil d'Orientation :

#### FINANCEMENT

- toute augmentation des tirages de lignes de crédit accordées par les banques au-delà des niveaux autorisés par le Conseil d'Orientation ;
- toute couverture de taux ou de devises au-delà des autorisations de crédit données par le Conseil d'Orientation ;

- toute sûreté, caution consentie à des tiers en faveur des filiales du Groupe non contre-garanties par les stocks, clients et immeubles de la filiale, et pour autant que de telles garanties ou engagements directs n'aient pas été déjà consentis directement par la filiale opérationnelle.

#### DÉVELOPPEMENT

- toute acquisition et cession d'actifs, d'actions ou de parts sociales dont le prix serait supérieur à 250 millions d'euros ;
- la création d'une filiale dans un pays dans lequel le Groupe n'est pas encore implanté.

#### RESSOURCES HUMAINES

- tout intéressement non plafonné de dirigeants aux résultats du Groupe ;
- tout plan d'actionnariat ;
- toute rémunération des mandataires sociaux de la société.

#### JURIDIQUE ET COMPTABILITÉ

- tout engagement hors bilan (par ex. : garantie) dont la valeur serait supérieure à 100 millions d'euros ;
- le passage d'une provision pour litige, dépréciation et/ou la signature d'une transaction dont la valeur serait supérieure à 100 millions d'euros ;
- la nomination des Commissaires aux Comptes de la société ;
- toute autre opération visée par la loi ou les Statuts.

Les Conseillers s'engagent à exercer leur mission de contrôle en :

- accordant leur confiance et en donnant leur soutien et avis aux mandataires qu'ils ont nommés ;
- consacrant le temps nécessaire à la préparation des séances du Conseil d'Orientation et des dossiers qui leur ont été préalablement transmis ;
- participant aux séances du Conseil d'Orientation, en assurant la confidentialité des informations et des débats et en votant toujours dans l'intérêt du Groupe, en faisant part au Président de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, avec la société et/ou le Groupe ;
- dans le respect du Règlement Intérieur du Conseil d'Orientation.

Toute révision de cette liste et des seuils de matérialité par le Conseil d'Orientation doit être communiquée au Directeur Général de Sonepar.

Dans l'exercice de ses missions, le Conseil d'Orientation dispose d'un droit permanent d'information le plus étendu qu'il exerce au travers de son Président. Il s'appuie également sur les travaux du Comité d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations, pour lesquels il fixe la composition et les missions qu'ils mènent sous sa responsabilité. Il peut aussi, selon ses besoins, créer tout autre comité d'étude.



Le Conseil d'Orientation consacre de temps à autre un point de l'ordre du jour à l'évaluation de son organisation, de sa composition et de son fonctionnement, et à la revue et l'évolution des informations et documents de gestion.

### 2.2.1.2 PRÉPARATION ET ORGANISATION DES RÉUNIONS

Le Conseil d'Orientation est convoqué par le Président du Conseil d'Orientation à son initiative, sur demande du Président de la société ou, si le Conseil d'Orientation ne s'est pas réuni depuis plus de quatre mois, sur demande du tiers au moins de ses membres.

Il se réunit au moins quatre fois par an ou plus souvent en cas de besoin.

Il fixe annuellement le calendrier des réunions de l'année suivante ainsi que les thèmes prévisionnels de chacune d'entre elles.

L'ordre du jour est arrêté par le Président du Conseil d'Orientation ou, lorsqu'il n'en est pas à l'initiative, par le(s) demandeur(s) de la réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Chaque membre dispose d'une voix. En cas d'égalité des voix, celle du Président du Conseil d'Orientation est prépondérante.

Le Président du Conseil d'Orientation préside les réunions du Conseil d'Orientation et en dirige les débats. Il veille à l'information complète du Conseil d'Orientation dont il prépare les séances. Il veille à la qualité des échanges et à la collégialité des décisions.

Le Président du Conseil d'Orientation peut convier à ses réunions le Président de la société (s'il n'est pas Président du Conseil d'Orientation), le Directeur Général, le ou les Directeurs Généraux Délégués et tout tiers de son choix.

Le Président du Conseil d'Orientation rend compte à la collectivité des associés des travaux du Conseil d'Orientation au moins une fois par an lors de l'Assemblée générale annuelle.

### 2.2.1.3 TRAVAUX DU CONSEIL D'ORIENTATION AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Cinq réunions du Conseil d'Orientation se sont tenues en 2021. Les points suivants y ont notamment été abordés :

Stratégie	Organisation et performance
	Plan stratégique « Impact » 2025
Comptabilité et finance	Résultats financiers 2020, arrêté des comptes annuels et consolidés, proposition d'affectation du résultat
	Performance financière (quatre premiers mois, premier semestre, neuf premiers mois)
	Budget 2022
Gouvernance et conformité	Financements, cautions et garanties
	Préparation de l'Assemblée générale annuelle 2021
	Mise à jour du Règlement Intérieur du Conseil d'Orientation et composition de ses comités
	Conformité : procédures en cours, cartographie globale des risques et de corruption, alertes professionnelles
Activités des filiales et des Régions	Renouvellement du mandat du Directeur Général
	Présentation des Régions Amérique du Nord, Europe Centrale et Nordique, Europe de l'Ouest et Amérique du Sud, France, Asie-Pacifique
	Présentation Communication et Développement Durable, Supply Chain, Ressources Humaines (dont résultats de l'enquête de satisfaction collaborateurs <i>Open Voices</i> ), Conformité
Rémunération	Rémunération du Président et du Directeur Général
	Plans d'actions de performance
	Actionnariat salarié

### 2.2.1.4 RÉMUNÉRATION

La rémunération des membres du Conseil d'Orientation a été fixée par l'Assemblée générale annuelle des associés de Sonepar tenue en 2017. Cette Assemblée a fixé une enveloppe maximale de 650 000 euros pour la rémunération des membres du Conseil, non modifiée depuis cette date.

La rémunération des membres du Conseil d'Orientation comprend :

- une part fixe de 23 700 euros par Conseiller au titre du mandat ; majorée de 50 % et portée à 35 550 euros pour les Présidents des comités du Conseil ;
- une part variable de 3 000 euros par participation effective aux réunions du Conseil et de ses comités. Cette part variable est portée à 9 000 euros pour les membres du Conseil dont la durée de déplacement et le décalage horaire excède 5 heures.

Les membres des comités non membres du Conseil d'Orientation ne perçoivent pas de part fixe, mais uniquement une part variable de 3 000 euros par participation effective aux réunions des comités dont ils sont membres.

Le Président d'honneur reçoit, quant à lui, une allocation annuelle de 23 700 euros.

La rémunération des auditeurs au Conseil comprend :

- une part fixe de 500 euros ; et
- une part variable de 500 euros par participation aux réunions du Conseil d'Orientation.

Les membres du Conseil d'Orientation et de ses comités peuvent se faire rembourser les frais et dépenses raisonnables occasionnés dans l'exercice de leurs mandats sur présentation de justificatifs.

Le montant total versé aux Conseillers au titre de l'exercice 2021 est de 638 100 euros, respectant ainsi l'enveloppe maximale fixée par la collectivité des associés.

Rémunération 2021 Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	Total brut (en euros)
Conseillers (hors Président du Conseil d'Orientation)	599 100
Membres des comités (hors Conseil d'Orientation)	33 000
Auditeurs au Conseil d'Orientation	6 000
<b>TOTAL</b>	<b>638 100</b>

## 2.2.2 LES COMITÉS DU CONSEIL

### 2.2.2.1 DISPOSITIONS COMMUNES

Le Conseil d'Orientation peut créer en son sein des comités permanents ou temporaires.

Chaque Comité est composé d'au moins deux membres du Conseil d'Orientation. Les membres des comités et leurs Présidents respectifs sont désignés par le Conseil d'Orientation, sur proposition du Président du Conseil. Leur mandat est renouvelable. Le Président du Conseil d'Orientation est membre permanent de chacun des comités.

Les comités étudient les sujets que le Conseil d'Orientation ou le Président du Conseil soumet à leur examen, préparent les travaux et décisions du Conseil d'Orientation et lui font part de leurs conclusions. Leurs rapports sont étudiés lors des réunions du Conseil.

Les comités exercent leur mission sous la responsabilité du Conseil d'Orientation et ne disposent d'aucun pouvoir de décision propre. Toutefois, la mission d'un Comité du Conseil d'Orientation peut également consister à prendre les décisions qui lui sont déléguées par le Conseil d'Orientation avec l'accord du Président de la société, à charge pour ledit Comité de rendre compte de ses travaux et délibérations au Conseil d'Orientation.

Les modalités de fonctionnement des comités sont arrêtées par chacun d'entre eux en fonction de la spécificité des missions qui leur sont confiées. Elles sont portées à la connaissance du Conseil d'Orientation par le Président de chaque Comité, désigné en son sein pour une durée de trois ans renouvelable.

Les comités se réunissent aussi souvent que nécessaire et autant que le requièrent les réunions et agendas du Conseil d'Orientation. L'ordre du jour de chaque réunion est défini par le Président du Comité, après consultation du Président du Conseil d'Orientation.

Les comités peuvent s'appuyer sur un secrétaire chargé de l'organisation et des comptes-rendus des réunions. Ces comptes-rendus sont conservés par le Président du Conseil d'Orientation. Le Président du Comité en rend compte au Conseil d'Orientation.

Le Président du Conseil d'Orientation (en sa qualité de membre permanent) est systématiquement convié à participer aux réunions du Comité d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations. Le Directeur Général et le(s) Directeur(s) Général(aux) Délégué(s) peuvent également y être conviés.

Les comités et chacun de leurs membres peuvent obtenir communication de toutes les informations qu'ils jugent utiles à l'accomplissement de leurs missions. Après avis du Président du Conseil d'Orientation, les comités peuvent faire réaliser les études externes qu'ils jugent nécessaires à l'accomplissement de leurs missions

### 2.2.2.2 COMITÉ D'AUDIT

#### ATTRIBUTIONS

Les compétences du Comité d'Audit s'exercent dans les domaines comptables et financiers, du contrôle et de l'audit interne, du contrôle externe, de la gestion des risques, de la conformité, de la cybersécurité et de la gouvernance ; ses missions sont détaillées dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Orientation.

#### COMPOSITION

Le Règlement Intérieur du Conseil prévoit que le Comité d'Audit est composé de deux à huit membres.

Le Comité d'Audit peut entendre les Commissaires aux Comptes, le Président de la société, les membres de la Direction Générale, de la Direction Financière (et des directions qui en relèvent), de la Direction des Ressources Humaines et du Secrétariat général.

Au 31 décembre 2021, le Comité d'Audit, présidé par Christian Maurin, est composé de sept membres :

- Marie-Christine Coisne-Roquette, Président du Conseil d'Orientation et de la société ;
- Christian Maurin, Conseiller ;
- Aude Beurrier-Coisne ;
- Hubert Coisne ;
- Colam Entreprendre, Conseiller, représentée par Stéphane Coisne ;
- Maria Götsch, Conseiller ;
- Juliette Roquette (depuis juillet 2021).

#### PRINCIPAUX TRAVAUX AU COURS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

- juridique, risques et conformité : organisation juridique du Groupe, alertes professionnelles, données personnelles, assurances, cartographie des risques, démarche RSE, COVID-19, contentieux ;
- finance : résultats 2020, rapport des Commissaires aux Comptes, résultats financiers intermédiaires 2021, *reporting* et comptabilité, budget 2022 ;
- contrôle interne : résultats de la campagne 2020, rapport 2020 fraude et corruption, rapports périodiques sur la fraude et la corruption, priorités 2021 du Contrôle Interne, processus d'approbation des Capex, solution Eye2Scan ;
- audit interne : résultats de l'année 2020, rapports périodiques sur l'état des plans d'actions, plan d'action 2022 ;
- autres : audits externes, cybersécurité, processus d'acquisition (M&A), programme du Comité pour 2022.

### 2.2.2.3 COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

#### ATTRIBUTIONS

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a compétence en matière de politique de rémunération des dirigeants de la société ainsi que sur la politique d'actionnariat du Groupe ; il émet des propositions concernant la nomination et le renouvellement des membres du Conseil d'Orientation, de ses comités et des mandataires sociaux de Sonepar.

Ses missions sont détaillées dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Orientation.

#### COMPOSITION :

Le Règlement Intérieur prévoit que le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé de deux à quatre membres.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations peut entendre le Directeur des Ressources Humaines de la société.

Au 31 décembre 2021, le Comité, présidé par Patricia Bellinger, est composé de quatre membres :

- Patricia Bellinger (Président) ;
- Marie-Christine Coisne-Roquette ;
- Christophe Lambert ;
- Olivier Verley.

#### PRINCIPAUX TRAVAUX AU COURS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

- revue de la rémunération de la Direction Générale et de la Direction Générale Adjointe (2020 et 2021) ;
- rémunération du Président de Sonepar ;
- définition et revue de l'atteinte des objectifs de la Direction Générale et de la Direction Générale Adjointe ;
- revue de talent des membres du Comité exécutif et plan de succession ;
- avis sur la politique de rémunération et les objectifs du Comité exécutif ;
- recommandation sur la politique d'actionnariat salarié (volume des enveloppes et leur répartition, architecture, conditions autres que performance, indicateurs de performance, suivi de l'octroi et de l'évolution de l'actionnariat salarié) ;
- validation de la rémunération des Conseillers ;
- revue des résultats de l'enquête d'engagement des collaborateurs *Open Voices*.



## 2.3 DIRECTION DE SONEPAR

### 2.3.1 LE PRÉSIDENT

---



Le Président de Sonepar est nommé et révoqué par le Conseil d'Orientation, sur proposition de l'Associé majoritaire.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président de la société est fixée par les Statuts à 70 ans.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour représenter la société, dont il peut organiser la plus large délégation. Il valide avec le Directeur Général les choix majeurs d'orientation stratégique présentés au Conseil d'Orientation.

Le Président de Sonepar est chargé de suivre l'évolution de l'actionnariat salarié et la préparation des nouveaux plans d'actionnariat salarié.

Il est le garant des valeurs d'éthique et d'intégrité qui régissent la vie du Groupe et veille à l'existence de règles et procédures adaptées à la prévention, à la détection et au traitement des risques de fraudes, de corruption et de trafic d'influence.

Marie-Christine Coisne-Roquette est Président de Sonepar depuis 2016<sup>(1)</sup>.

(1) Date de transformation de la société en SAS.

## 2.3.2 LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale de Sonepar est composée du Directeur Général et du ou des Directeur(s) Général(aux) Délégué(s).

### 2.3.2.1 LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur Général est nommé par le Président de Sonepar après avis du Conseil d'Orientation et de l'Associé majoritaire.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur Général est fixée par les Statuts à 65 ans.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour diriger, animer et faire évoluer le Groupe, dans le respect de ses valeurs et de son Code de Conduite, avec le souci de lui assurer un développement performant et durable, et dans la limite des pouvoirs expressément réservés au Conseil d'Orientation ou à son Président et des règles internes énoncées dans la Charte de Gouvernance.

Le Directeur Général est chargé des missions suivantes :

- élaborer la stratégie de développement du Groupe, dans le respect des objectifs long terme des associés, la proposer au Président de la société et la mettre en œuvre après avis du Conseil d'Orientation ;
- bâtir une organisation capable d'atteindre ces objectifs et de s'adapter à de nouveaux enjeux au fil du temps ;
- assurer la réalisation de performances, qualitatives et quantitatives, pérennes et de haut niveau ;
- nommer, en accord avec le Président de Sonepar, un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués et fixer leurs missions, objectifs et priorités ;
- organiser les pouvoirs et leurs délégations au sein du Groupe ;
- respecter et faire respecter les règles de gouvernance du Groupe, les pouvoirs du Conseil d'Orientation et la mission de son Président ;
- appliquer et faire appliquer les valeurs du Groupe, la Charte de Gouvernance, le Code de Conduite, Manuel des Politiques et Procédures de Conformité du Groupe, la Matrice d'Approbation du Groupe et l'ensemble des règles applicables, les faire connaître et les décliner aux différents niveaux opérationnels ;
- informer le Président de la société des décisions nécessitant une communication extérieure avant qu'elles ne soient mises en œuvre.

Pour mener à bien ces missions, le Directeur Général s'appuie sur le Comité exécutif de Sonepar dont il nomme les membres, définit les objectifs et contrôle l'action.

Afin de permettre au Conseil d'Orientation d'exercer sa mission, le Directeur Général est tenu de l'informer des transactions, opérations et événements internes et externes susceptibles d'influer significativement sur les comptes, les performances futures ou les équilibres financiers du Groupe. Il est aussi tenu de l'informer des évolutions importantes concernant les principaux dirigeants du Groupe.



Philippe Delpech a été nommé Directeur Général de Sonepar en septembre 2017. Son mandat a été renouvelé en septembre 2021.

### 2.3.2.2 LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

En accord avec le Président de la société, le Directeur Général peut, après en avoir informé le Conseil d'Orientation, nommer un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur général délégué est fixée par les Statuts à 65 ans.

Le ou les Directeur(s) Général(aux) Délégué(s) est/sont chargé(s), dans le respect des valeurs et règles du Groupe et des pouvoirs fixés dans leur décision de nomination, des missions suivantes :

- exercer pleinement la mission de Direction Générale dans les domaines qui lui/leur sont délégués par le Directeur Général ;
- superviser lesdits domaines dans l'ensemble du Groupe ;
- participer à la nomination et à la définition des missions de leurs responsables.

Le ou les Directeur(s) Général(aux) Délégué(s) tient/tiennent régulièrement informé le Directeur Général de ses/leurs actions et de toutes les opérations susceptibles d'influer significativement sur les performances et l'évolution des équilibres, notamment financiers, du Groupe.



Andros Neocleous a été nommé Directeur Général Délégué de Sonepar en mars 2020. Il est également Directeur Financier du Groupe.



### 2.3.3 LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Directeur Général s'appuie sur un Comité exécutif (SEC) composé des Présidents de Région et des Directeurs des fonctions support.

Le Comité exécutif examine et approuve les questions et décisions relatives à la stratégie et à l'organisation générale du Groupe. Il adopte les politiques et procédures qui sont d'application générale pour l'ensemble du Groupe.



**Taco van Vroonhoven**  
Président Asie-Pacifique

**Jo Verbeek**  
Directeur de la Logistique

**Matt Potheacary**  
Directeur de la Communication  
& Développement durable

**Patrick Salvadori**  
Président Europe de l'Ouest  
& Amérique du Sud

**Olivier Catherine**  
Secrétaire général

**Stefan Stegeman**  
Président Europe centrale  
& pays nordiques

**Sara Biraschi Rolland**  
Directeur des Ressources  
humaines

**Philippe Delpech** est Directeur Général de Sonepar.

Avant de rejoindre Sonepar en septembre 2017, Philippe Delpech a travaillé pendant 17 ans au service du groupe United Technologies, un leader mondial des secteurs du bâtiment et de l'aérospatiale, qui compte parmi ses entités Otis, Carrier, Pratt & Whitney et UTC Aerospace. Entre septembre 2015 et juillet 2017, il a assuré la présidence d'Otis Elevator Company aux États-Unis et fait partie des mandataires sociaux et membres du Comité exécutif d'UTC.

Philippe Delpech a commencé sa carrière chez ABB et Danfoss, occupant plusieurs postes de direction dans les départements commercial, marketing et opérationnel. En novembre 2000, il a rejoint UTC en tant que Vice-Président de Carrier pour la Région EMEA, avant de diriger des entités du secteur du bâtiment, notamment Toshiba Carrier Air Conditioning, Carrier Asia Pacific, Carrier et UTC Fire & Security au sein des Régions EMEA et Asie-Pacifique.

Sa carrière chez United Technologies l'a amené à exercer en France, au Japon, en Chine et en Belgique.

Philippe Delpech est diplômé de l'École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes, de l'INSEAD Asia Campus et de la Darden School of Business de l'Université de Virginie aux États-Unis, et titulaire d'un MBA de l'ESCP Europe Campus Paris.

**Andros Neocleous** est Directeur financier de Sonepar.

Il a rejoint le Groupe en 2008. Après l'acquisition de Hagemeyer, il a occupé le poste de Directeur financier de Hagemeyer Amérique du Nord, avant d'être nommé Directeur financier de Sonepar Europe du Nord. En 2017, il a rejoint l'équipe du Siège de Sonepar en tant que Directeur fusions, acquisitions et finances. Avant de rejoindre Sonepar, Andros a passé dix ans chez PricewaterhouseCoopers dans les bureaux de Toronto, Zurich et La Haye.

Andros Neocleous a obtenu une licence de l'Université Wilfrid Laurier et est expert-comptable agréé au Canada.

**Sara Biraschi Rolland** est Directeur des Ressources Humaines de Sonepar.

Elle a rejoint Sonepar en février 2016, après avoir occupé pendant près de 20 ans différents postes de direction aux Ressources Humaines du groupe agroalimentaire Danone. Elle y a travaillé successivement en tant que responsable opérationnel RH pour l'activité Produits Laitiers en Italie, Directrice Ressources Humaines pour la Région Méditerranéenne de la Région Baby Nutrition, puis à des postes internationaux en France, comme ceux de responsable de la gestion des talents pour la division Eaux et de Vice-Présidente RH pour la division Evian Volvic.

Sara Biraschi Rolland est diplômée en philosophie de l'Université de Milan (Italie) avec une spécialisation en psychologie. Elle est titulaire d'un MBA de l'INSEAD (France).



**Philippe Delpech**  
Directeur général

**Rob Taylor**  
Président Amérique du Nord

**Andros Neocleous**  
Directeur financier

**Barbara Garcia Floren**  
CEO Office and Merger  
& Acquisition Director

**Jérémie Profeta**  
Chief Digital Enterprise Officer

**Jérôme Malassigné**  
Président France  
& International Services



13

MEMBRES



10

NATIONALITÉS

**Olivier Catherine** est Secrétaire Général.

Il est en charge des questions de gouvernance, de droit, de conformité, de risques, d'assurance et de sûreté. Il était auparavant *Senior Vice-Président, Legal, Risk & Compliance* chez Bureau Veritas. Olivier Catherine a débuté sa carrière au sein du cabinet d'avocats Sullivan & Cromwell à New York, avant de rejoindre Gaz de France (aujourd'hui Engie) en tant que juriste senior.

Ancien élève de l'ENS Cachan et agrégé d'économie et gestion, Olivier Catherine est titulaire d'un DEA de droit des affaires de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et d'un *Master of Laws* (LLM) de l'Université de Virginie (États-Unis). Il est membre des barreaux de New York et de Washington (DC) et auditeur de la 73<sup>ème</sup> session nationale – Politique de Défense – de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale (IHEDN).

**Barbara Garcia Floren** est *CEO Office and Merger & Acquisition Director* de Sonepar

Elle a rejoint le Groupe en 2000 en tant que Contrôleur de gestion. Elle a tenu différents rôles au sein de Sonepar : quatre ans après son embauche, elle a obtenu le poste de Contrôleur de Gestion Senior, puis celui de *Securitization Manager*. Barbara Garcia Floren a ensuite

rejoint la Direction Générale, pour laquelle elle a été chargée de mission pendant 10 ans. Elle a par la suite été nommée *Acquisitions & Market Studies Manager*, puis *CEO Office Project Director*. Elle est *CEO Office and M&A Director* depuis avril 2021.

Après avoir poursuivi des études de *management* à l'université d'Oviedo, en Espagne, et de commerce et *management* à l'université de Bradford, au Royaume-Uni, Barbara Garcia Floren a été diplômée de l'université de Bordeaux en finance internationale.

**Jérôme Malassigné** est Président France & *Sonepar International Services*.

Il a débuté sa carrière chez ECS (un distributeur d'IBM), avant de rejoindre Otis (UTX), où il a occupé plusieurs postes de direction : Directeur Commercial et Régional Est de la France, Directeur Général Belgique en 2004, Directeur Général Pays-Bas en 2008 et Directeur Général Benelux en 2012. En 2014, il a été nommé Directeur des Opérations d'Otis Service France.

Jérôme Malassigné a rejoint Bureau Veritas en 2015 en tant que Vice-Président sénior pour l'Europe Centrale et la Russie, couvrant 14 pays (de l'Allemagne à la Russie). En 2016, il a été promu Vice-Président exécutif Asie du Nord (Chine continentale, Taïwan, Japon, Corée du Sud), exerçant ses fonctions depuis Shanghai.

Il a rejoint Sonepar en 2019 en tant que Directeur du Marketing Stratégique & Approvisionnement et Opérations Asie-Pacifique, avant d'être nommé Président de Sonepar France & *International Services* en juin 2020.

Jérôme Malassigné est diplômé de l'INSEEC (France) et a complété sa formation en *management* à l'INSEAD ainsi qu'aux universités de Darden et Wharton (États-Unis). Il est également titulaire d'un master en finance (DESS) de l'IAE Tours (France).

**Matt Pothecary** est Directeur de la Communication & Développement Durable de Sonepar.

Il a rejoint le Groupe en janvier 2019. Avant cela, il a occupé plusieurs postes chez Thales, principalement en communication, tant au niveau opérationnel que du groupe. En 2013, il a été nommé Directeur de la Communication Groupe et Secrétaire Général de la Fondation Thales.

Matt Pothecary est titulaire d'un diplôme de l'université de Loughborough (Royaume-Uni) en français, en économie et en politique, et de deux masters en politique britannique de l'université de Nancy.

**Jérémie Profeta** est *Chief Digital Enterprise Officer* de Sonepar.

Il a rejoint le Groupe en juillet 2018 en tant que *Chief Digital Enterprise Officer*.

Jérémie Profeta a commencé sa carrière chez A.T. Kearney en France et aux États-Unis, où il a dirigé des projets de développement de stratégie et de mise en œuvre de systèmes SAP dans de nombreux secteurs. Il a ensuite rejoint Royal Dutch Shell à Londres, en tant que Directeur informatique monde pour la vente de détail, avant d'y occuper la fonction de Directeur de la stratégie mondiale, en charge de l'élaboration des stratégies commerciales, marketing et de fabrication à long terme pour la division Lubrifiants. En 2010, Jérémie Profeta a rejoint Cimpress (NASDAQ : CMPR, leader mondial entièrement numérisé de la personnalisation de masse, société mère de VistaPrint) au poste de Directeur de la stratégie, couvrant notamment la technologie, le marketing, la production et la chaîne d'approvisionnement. Membre du Comité exécutif, il a ensuite été nommé Président de différents pays (Chine, Inde, Brésil et Japon).

Jérémie Profeta est titulaire d'un *Bachelor* de la Toulouse Business School et d'un *Executive MBA* en *leadership* commercial de l'INSEAD.

**Patrick Salvadori** est Président de Sonepar Europe Occidentale et Amérique du Sud.

Avant de rejoindre le Groupe, Patrick Salvadori était Président de Tarkett Western Europe. En 2000, il a intégré Sonepar au poste de Directeur Général de CGED, qu'il a occupé pendant six ans. Entre 2006 et mi-2019, Patrick Salvadori a exercé trois fonctions : Directeur Général de Sonepar France (trois ans), Président de la Région Europe du Sud (huit ans) et *Executive Vice President* Groupe du Marketing stratégique et Approvisionnement (trois ans). En 2019, il a été nommé Président de la Région Europe Occidentale et Amérique du Sud, poste qu'il occupe encore aujourd'hui.

Patrick Salvadori est ingénieur diplômé de l'ENSI et titulaire d'un MBA de HEC.

**Stefan Stegemann** est Président de Sonepar Europe Centrale et Pays Nordiques.

Il a rejoint le Groupe en 2001 au poste de Directeur Général de la Région Allemagne du Sud. Il a débuté sa carrière en 1993, exerçant pendant huit ans des fonctions de consultant en développement organisationnel. Depuis qu'il a intégré Sonepar, il a occupé différents postes, notamment celui de Directeur Général de Sonepar Allemagne

du Sud (huit ans) et de Président du Conseil d'Administration de Sonepar Europe Centrale (huit ans). Il est Président de Sonepar Europe Centrale et Pays Nordiques depuis 2019.

Stefan Stegemann est titulaire d'un MBA de l'Universität der Bundeswehr München (Munich), et d'un doctorat en psychologie organisationnelle.

**Rob Taylor** est Président de Sonepar USA.

Il a rejoint Sonepar USA en mai 2015 en tant que Président de la région Centre. Il a été nommé Président de Sonepar USA en juillet 2018. En avril 2019, à la suite de la réorganisation du leadership régional du Groupe, il est devenu Président de Sonepar Amérique du Nord. Il est désormais responsable des opérations au Canada et au Mexique, en plus de celles des États-Unis.

Avant de rejoindre Sonepar, Rob a travaillé chez General Electric pendant 16 ans. Puis en 2005, Rob rejoint Cooper industries. Il a occupé des postes dans les domaines de l'approvisionnement, du développement commercial, des ventes, de la gestion des produits et de la gestion des pertes et profits. En 2012, il rejoint Eaton pendant 3 ans.

Rob Taylor est titulaire d'un *Bachelor of Science* de l'université d'État de Bowling Green et d'un MBA de l'université Baldwin Wallace.

**Taco van Vroonhoven** est Président de Sonepar Asie-Pacifique.

Il a rejoint le Groupe en 2018 au poste de Président de la Région Asie-Pacifique. Avant cela, il a travaillé pendant plus de dix ans pour CRH plc, un leader mondial des matériaux de construction et de la distribution, dont quatre ans en tant que Directeur des opérations de CRH Europe Distribution, à Amsterdam. Ayant exercé de nombreuses fonctions de direction auprès de commerçants européens des secteurs du papier fin et de bureau, du CVC ainsi que des matériaux de construction et du bricolage, il bénéficie d'une vaste expérience internationale dans la distribution aux professionnels.

Taco van Vroonhoven est titulaire de masters en droit des affaires et droit fiscal de l'université de Leiden, et d'un MBA de l'université Erasmus de Rotterdam, aux Pays-Bas.

**Jo Verbeek** est Directeur de la Logistique de Sonepar.

Il a rejoint le Groupe en 2012. Il y a occupé la fonction de Président de la Région Europe du Nord pendant cinq ans et celle de Président de la Région Asie-Pacifique pendant cinq ans. Il contribue à l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement du Groupe depuis son arrivée, et se consacrera entièrement à sa transformation à partir de 2022. Avant de rejoindre Sonepar, Jo Verbeek a travaillé chez Staples où il a occupé les fonctions de Président de la Région Grande Chine et de vice-président des opérations de la Région Europe pendant dix ans. Il a également travaillé à des postes de direction chez Unilever et Newell Rubbermaid.

Jo Verbeek est titulaire d'un *Master of Science* en ingénierie des systèmes commerciaux et d'information de la KU Leuven et est diplômé de l'INSEAD.

## 2.3.4 GOUVERNANCE OPÉRATIONNELLE

### 2.3.4.1 LES PRÉSIDENTS DE RÉGION

En 2019, le Groupe a mis en place cinq Régions opérationnelles (Amérique du Nord, Europe Centrale et du Nord, Europe de l'Ouest et Amérique du Sud, Asie-Pacifique et France) qui permettent de déployer plus efficacement la gouvernance, la stratégie et les initiatives communes pour développer un effet de taille et des synergies ainsi qu'une meilleure coordination des pays opérant dans les mêmes zones géographiques.

Chacune des cinq Régions est présidée par un dirigeant expérimenté du Groupe, membre du Comité exécutif de Sonepar, qui reporte au Directeur Général de Sonepar.

### 2.3.4.2 LES CONSEILS PAYS

Les Conseils Pays sont formés selon le droit des sociétés applicable localement et peuvent être composés de membres de la Direction Générale de Sonepar, du Président de la Région, de membres du *management* local, d'un ou plusieurs dirigeants d'une autre Région du Groupe, d'un ou plusieurs associés familiaux proposés par le Président de Sonepar à l'issue d'un processus de sélection conduit par l'Associé majoritaire, et de personnalités extérieures ou d'anciens dirigeants.

Les Conseils Pays contribuent à la bonne gouvernance du Groupe en étant un lieu privilégié d'information et de débat sur les grands domaines d'action et d'intervention du Pays dans le cadre de la stratégie de Sonepar.

Selon un ordre du jour défini annuellement et dans le respect du droit des sociétés applicable localement, les Conseils Pays ont pour mission de :

- suivre les résultats Pays et leur évolution par rapport aux résultats antérieurs et aux références externes au-delà du budget ;
- suivre les orientations stratégiques Pays, notamment sur le rythme et la stratégie de développement, en particulier en matière de réseaux de distribution et de segments de marché ;
- connaître et débattre des politiques Pays relatives à la conformité, aux Ressources Humaines, au marketing, à la logistique, à l'informatique et au numérique ;
- s'assurer que les lois et règlements locaux ainsi que la Charte de Gouvernance, le Code de Conduite, le Manuel des Politiques et Procédures de Conformité du Groupe, la Matrice d'Approbation du Groupe, le Manuel de Contrôle Interne et l'ensemble des règles du Groupe sont bien respectés.

Chaque Conseil Pays doit, en outre, s'assurer de la mise en place d'un règlement interne et/ou d'un Code de Conduite intégrant les particularismes locaux qui le requerraient.

Sonepar compte aujourd'hui 16 Conseils Pays couvrant les différentes Régions du Groupe.

### 2.3.4.3 LA DIRECTION GÉNÉRALE PAYS

La Direction Générale Pays est nommée par le Président de la Région après avis du Directeur Général de Sonepar.

Au sein du Groupe, la Direction Générale Pays est investie des pouvoirs les plus entendus, dans le respect du droit des sociétés applicable localement, pour conduire l'activité, avec un devoir d'initiative, de contrôle et de forte responsabilité, en toute transparence via l'échange régulier d'informations auprès des directions concernées et en rendant compte au Président de Région.

## 2.4 COMITÉS INTERNATIONAUX

Depuis le début des années 1990, Sonepar s'est doté de communautés et Comités internationaux qui rassemblent des managers et experts de différents Pays et domaines à travers le Groupe. Ils ont vocation à partager les bonnes pratiques et à travailler sur les développements stratégiques de Sonepar.

Sonepar compte actuellement 10 communautés et Comités internationaux :

### COMITÉS

- ICT (*Information & Communications Technology*) ;
- ICC (*International Communication Committee*) ;
- IHRC (*International Human Resources Committee*) ;
- EBC (*E-Business Committee*) ;
- SILCC (*Sonepar International Legal & Compliance Committee*) ;
- IFC (*International Finance Committee*) ;
- ISC (*International Suppliers Committee*) ;
- SLC (*Sustainability Leadership Committee*).

### COMMUNAUTÉS

- PM Teams (*Product Management Teams*) ;
- GSC (*Global Supply Chain*).





# Rapport du Président de la société

3

<b>3.1</b>	<b>PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE</b>	<b>34</b>	<b>3.4</b>	<b>INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL</b>	<b>59</b>
3.1.1	Notre modèle de création de valeur	34	3.4.1	Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2021	59
3.1.2	Historique et Organisation du Groupe	36	3.4.2	Informations générales sur Sonepar	60
3.1.3	Activité du Groupe	37	3.4.3	Capital social	60
3.1.4	Valeurs	40	3.4.4	Flux et contrats intragroupe	61
3.1.5	Plan stratégique « Impact »	42	3.4.5	Actionnariat	61
3.1.6	Recherche & développement	42	3.4.6	Informations sur les Commissaires aux Comptes	65
3.1.7	Participation et contrôle	42	<b>3.5</b>	<b>ANNEXE AU RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>66</b>
3.1.8	Événements post-clôture	42	3.5.1	Résultats financiers des cinq derniers exercices	66
<b>3.2</b>	<b>SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE</b>	<b>43</b>	3.5.2	Délais de paiement fournisseurs et clients	67
3.2.1	Activité et faits marquants de l'exercice 2021	43			
3.2.2	Méthodes comptables	43			
3.2.3	Commentaires sur les comptes sociaux 2021	43			
3.2.4	Commentaire sur les comptes consolidés 2021	44			
3.2.5	Évolution prévisible de la société et du Groupe pour l'année 2022	44			
<b>3.3</b>	<b>GESTION DES RISQUES</b>	<b>45</b>			
3.3.1	Contexte et enjeux	45			
3.3.2	Méthodologie d'analyse des risques	45			
3.3.3	Principaux risques associés à l'activité	47			
3.3.4	Dispositif de suivi et d'évaluation	54			
3.3.5	Assurances et couverture des risques	57			
3.3.6	Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière (comptes sociaux et consolidés)	58			

## 3.1.1 NOTRE MODÈLE DE CRÉATION DE VALEUR



## Nos atouts

## Un groupe familial depuis 53 ans

- Actionnariat stable et ambitieux
- Modèle financier robuste et équilibré
- Vision à long terme
- Endettement maîtrisé

## Des collaborateurs engagés

- 45 401 collaborateurs
- 96 % de contrats permanents dans les effectifs <sup>(1)</sup>
- 1<sup>er</sup> groupe privé français présidé par une femme
- Femmes dirigeantes : 14 %
- Taux d'engagement des collaborateurs : 86 %

## Des investissements au service de la satisfaction client

- **Digital Factory** : 200 personnes mobilisées sur l'expérience client
- Investissements logistiques : **1 milliard d'euros d'ici 2025**
- Développement de marques propres : TRADEFORCE, LIT by Cardi

## Une chaîne logistique globale et intégrée

- Présence dans **42 pays**
- **2 740** agences
- **150** centres de distribution
- Activité dans des pays matures et stables

## Des relations privilégiées avec nos partenaires et fournisseurs.

- Communauté mondiale d'experts de premier plan en matériels électriques
- **Global Supplier Portal** : une offre d'analyse de données et tendances de marché au service de nos fournisseurs

## Un groupe mobilisé contre le changement climatique

- Signataire des *Science Based Targets*
- Académie de transition énergétique
- Offre Verte en construction

## Tendances sectorielles



## URBANISATION CROISSANTE



## DÉVELOPPEMENT DE L'ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ



## EXPLOSION DES SERVICES ET OBJETS CONNECTÉS (IOT)



## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



## CHANGEMENT CLIMATIQUE ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

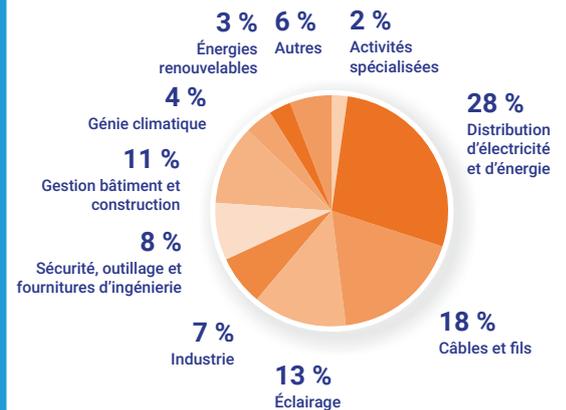


## PRÉSERVATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

## Marchés et clients

Nous allions local et global pour faciliter le quotidien et les opérations courantes de nos clients.

## RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ



## Leviers de création de valeur



Gouvernance stable



Ethique et intégrité au cœur de notre modèle économique



Ambition et énergie motivées par un esprit entrepreneurial



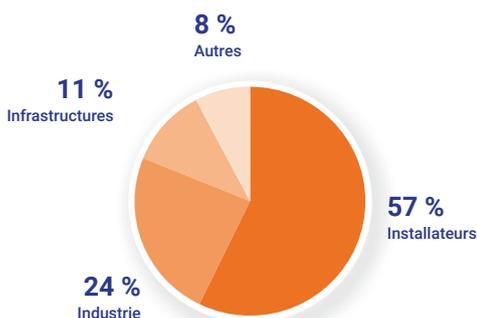
Politique de distribution de dividendes raisonnée

(1) Sur le périmètre couvert par le SIRH Groupe.

Sonepar est un groupe familial indépendant, **leader mondial** de la distribution aux professionnels de matériel électrique, solutions et services associés.

Nous investissons dans une chaîne d'approvisionnement de pointe et des technologies numériques omnicanales pour offrir la meilleure qualité de service aux installateurs, aux industries et aux opérateurs d'infrastructures et d'énergie.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TYPE DE CLIENTS



 **Modèle « phygital »** : proximité physique et digitale avec nos clients : **30 %** des ventes réalisées en ligne

 **Expertise reconnue** en *sourcing* et *supply chain*

 **Diversité clients et marchés** : près d'**1 million** de clients

 **Large gamme de solutions** : jusqu'à **100 000 références** produits en stock

CHIFFRE D'AFFAIRES 2021

26,4 Mrd€

RATING FINANCIER

A-2

S&P court-terme

SR1

Qivalio court-terme

Nos impacts

Pour les clients



- Expérience omnicanale
- Logistique adaptée aux besoins
- Expertise et conseil
- Résilience et robustesse face aux pénuries de composants électroniques et de matières premières

Pour les collaborateurs



- Contribution à l'emploi : **8338** recrutements en 2021 représentant **18 %** de l'effectif du Groupe
- Actionnariat salarié :
  - détention indirecte par les collaborateurs de **2,11 %** du capital de Sonepar SAS (via une structure dédiée)
  - **2100** collaborateurs actionnaires
  - **21 106** collaborateurs bénéficiaires d'actions gratuites ou d'options d'achat d'actions
- Masse salariale : **+5,7 %**

Pour les fournisseurs et partenaires



- **48** fournisseurs stratégiques, représentant environ **38 %** du volume d'achat du Groupe
- **100 %** des fournisseurs audités sur la base de critères RSE (activité marques propres)

Pour le climat



- Engagements de réduction des GES conformes à la trajectoire 1,5°C des *Science Based Targets*
- Contribution, par les produits et services fournis, à la rénovation et à la transition énergétique
- **230 initiatives locales** de développement durable

Pour la société



- Membre du *Global Compact* (Nations Unies)
- 100% des fournisseurs stratégiques audités sur la base de critères conformité
- Contribution à l'économie et aux bassins d'emplois locaux grâce à notre maillage territorial
- **1,6 million d'euros** de dons et mécénat

## 3.1.2 HISTORIQUE ET ORGANISATION DU GROUPE

### HISTORIQUE

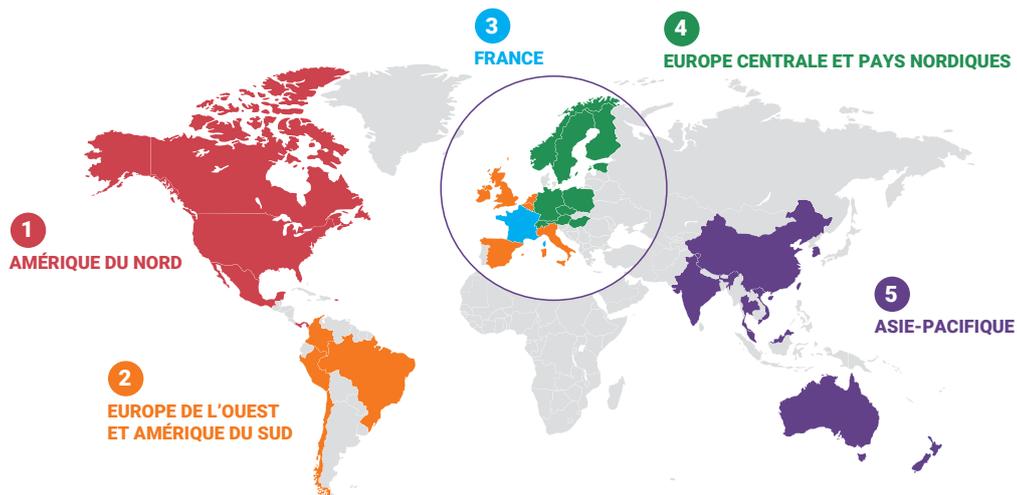


### ORGANISATION DU GROUPE

Le Groupe est organisé autour de cinq Régions opérationnelles depuis 2019 :

- Amérique du Nord ;
- Asie-Pacifique ;
- Europe de l'Ouest et Amérique du Sud ;
- Europe centrale et pays nordiques ;
- France.

Cette organisation vise à déployer plus efficacement la gouvernance, la stratégie et les initiatives communes pour développer un effet de taille et des synergies ainsi qu'une meilleure coordination des Pays opérant dans les mêmes zones géographiques.



Chacune des cinq Régions est présidée par un membre du Comité exécutif du Groupe, qui reporte au Directeur Général de Sonepar.

Les Présidents de Région, dans l'esprit de subsidiarité réaffirmé dans la Charte de Gouvernance du Groupe, relaient les missions de la Direction Générale du Groupe.

Les Présidents de Région ont notamment pour mission :

- de promouvoir et contrôler l'éthique des activités de Sonepar dans les Pays en mettant en œuvre les règles et procédures de prévention et de répression des risques de fraudes et de manquement à la probité, en particulier en matière de corruption et de trafic d'influence ;

- de conduire l'activité dans le périmètre qu'ils dirigent et contrôlent ;
- de réaliser les objectifs stratégiques et opérationnels préalablement définis en matière de performance et de développement ;
- de proposer un budget annuel à la Direction Générale du Groupe et le mettre en œuvre une fois approuvé ;
- de suivre les résultats de leur Région et leur évolution par rapport aux résultats antérieurs et aux références externes, au-delà du budget.

### 3.1.3 ACTIVITÉ DU GROUPE

## Une large gamme de produits

Nous sélectionnons chez les fabricants les matériels et solutions techniques les plus adaptés aux besoins locaux de nos clients. Selon les pays, ce sont entre 25 000 et 100 000 produits répondant à différents besoins que nous mettons à leur disposition au bon endroit et au bon moment.

Nous proposons ainsi des produits dans les domaines suivants :



## Du produit à la solution

Grâce à l'expertise de nos équipes en matériels électriques, nous combinons les meilleurs produits pour proposer des solutions qui répondent aux cahiers des charges de nos clients et aux besoins des utilisateurs finaux.

Quelques exemples de solutions proposées :



### Éclairage intelligent

La détection automatique de présence vous permet d'augmenter votre confort visuel et de réaliser des économies d'énergie. Grâce à l'éclairage connecté, vous pouvez piloter l'ensemble de vos installations et construire des scénarios sur mesure.

La Tour Centrale de Melbourne en Australie est un immeuble commercial, avec 46 étages de bureaux et un parking de 850 places. Lawrence & Hanson a accompagné le gestionnaire de

l'édifice dans la rénovation du système d'éclairage. Parmi les objectifs majeurs : réduire le gaspillage énergétique. De la conception à l'installation, Lawrence & Hanson a suivi le projet, fournissant et recommandant à chaque étape les produits les plus appropriés. Par exemple, l'intégration de détecteurs de mouvement qui permettent de réduire la lumière en mode « économie d'énergie » lorsque les locaux sont inoccupés. Idéaux dans les endroits peu fréquentés comme les escaliers de secours ou les couloirs de service, ils ont permis de baisser la consommation d'énergie de 93%.

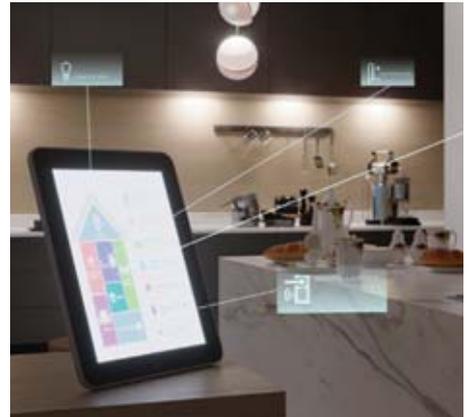
### Maison connectée

Nous proposons des produits et systèmes domotiques performants. Utilisables depuis un smartphone ou une tablette, ils permettent de commander localement ou à distance le chauffage, les volets roulants, l'alarme, ou l'ouverture du garage.

En janvier 2019, Sonepar lance en Suisse l'outil le plus récent et le plus innovant dans le domaine du *Smart Home*, Smarango, où Sonepar s'adresse aux clients finaux (B2C) pour la première fois. Sur le site internet, les particuliers peuvent lancer une configuration *Smart Home* afin d'obtenir un aperçu approximatif des coûts, ainsi qu'une

sélection d'experts Smart Home locaux. Si un électricien est sélectionné, il contactera le consommateur sous un jour ouvré. Smarango est ainsi une plateforme de mise en relation des électriciens et des clients finaux.

Que ce soit en matière de sécurité, de commande intelligente de l'éclairage, d'énergie ou de multimédia, elle permet d'obtenir en quelques clics une estimation gratuite du prix – soit avec une installation totalement intégrée, soit avec un système Plug & Play. Par l'intermédiaire de nos clients B2B, les consommateurs finaux bénéficient de solutions développées par des fabricants de renom et de conseils d'experts.



### Gestion technique du bâtiment

Nous vous aidons à optimiser la performance énergétique des bâtiments, grâce à des équipements éco-performants, des systèmes de détection automatique de présence, et de chaleur, ainsi que des outils de mesure et d'analyse des consommations.

Ce laboratoire de l'Institut de Technologie de Karlsruhe (KIT) en Allemagne, qui œuvre à la transition énergétique, a mis au point une

plateforme « intelligente », réseau d'installations reliant les flux électriques, thermiques et chimiques et les technologies numériques, en collaboration avec le Centre de Recherche Jülich (FZJ) et le Centre Allemand de Recherche Aéronautique et Spatiale (DLR). Sur cet ambitieux programme, Sonepar fournit et livre les armoires de commande électrique d'une partie de l'installation, après avoir travaillé avec son équipe technique à leur dimensionnement.

## CLIENTS

Sonepar accompagne ses clients, à travers le monde, dans leurs activités quotidiennes. Sa mission est de faciliter la vie de ses clients en leur fournissant un service de proximité, fondé sur les relations interpersonnelles dans la durée, grâce à un vaste réseau d'enseignes de distribution et d'agences.



## DISPONIBILITÉ

Sonepar satisfait les exigences de ses clients grâce à une logistique adaptée et irréprochable. Le Groupe est particulièrement attentif à la disponibilité des produits et à la rapidité de livraison. Ses clients peuvent ainsi réduire le stockage de matériel et travailler en flux tendus.

## MARCHÉS

Les clients de Sonepar agissent sur les différents marchés finaux, que l'on segmente de la façon suivante :



**BÂTIMENT**

- ✓ Installateurs (petites, moyennes et grandes entreprises)
- ✓ Constructeurs
- ✓ Installateurs spécialistes/ Intégrateurs de systèmes
- ✓ Organismes gouvernementaux
- ✓ Bureaux



**INDUSTRIE**

- ✓ Installateurs industriels
- ✓ EPC (Ingénierie, Achats et Construction)
- ✓ Tableautiers
- ✓ Intégrateurs de systèmes
- ✓ OEM (Fabricant d'équipement d'origine)
- ✓ MRO (maintenance, réparation et révision) par l'utilisateur final



**ÉNERGIE ET INFRASTRUCTURES**

- ✓ Entreprises de service public appartenant au secteur privé
- ✓ Municipalités/Coopératives
- ✓ Entreprises de travaux publics
- ✓ Installateurs en énergies renouvelables

## SERVICE

Le Groupe étend constamment la gamme de services proposés à ses clients. Ses prestations d'ingénierie, de formation et solutions logistiques sur mesure s'enrichissent en permanence avec les dernières avancées technologiques.

## INNOVATION

Sonepar développe des solutions innovantes, en agence ou à travers ses applications et *webshops*, pour optimiser l'expérience client.

Les trois principaux groupes de clients de Sonepar sont les suivants :

- les **installateurs** du bâtiment représentent 57 % du chiffre d'affaires de Sonepar. Le Groupe les accompagne dans tous leurs projets de construction et de rénovation, quelles que soient leurs tailles et typologies. Il met à leur disposition sa force logistique, son expertise technique et sa large gamme de produits via un dispositif omnicanal ;
- l'**industrie** constitue 24 % du chiffre d'affaires de Sonepar. Le Groupe aide ses clients à s'adapter aux nouveaux enjeux de l'industrie avec des systèmes plus automatisés, plus productifs, moins coûteux et plus respectueux de l'environnement. Il apporte également son expertise, ses services et solutions intégrés afin de répondre aux besoins des fabricants d'équipements, intégrateurs de système et autre clients industriels ;
- les **opérateurs d'infrastructures et d'énergie** représentent 11 % du chiffre d'affaires de Sonepar. Acheminer l'électricité tout en assurant la sécurité des personnes et des biens, tel est le rôle crucial de la distribution d'énergie. Durables et sûres, les solutions de Sonepar sont adaptées à leurs besoins de puissance et à leurs utilisations.



### 3.1.4 VALEURS

---

#### CLIENTS

##### ***Placer le client au centre des préoccupations***

Proposer de meilleures solutions en se rapprochant de nos clients et en cherchant à comprendre leurs besoins.  
Faciliter la vie de nos clients en misant sur la simplicité.  
Améliorer l'expérience de nos clients en anticipant leurs besoins.

#### COLLABORATEURS ET PLANÈTE

##### ***S'engager en faveur des Collaborateurs et de la Planète***

Promouvoir la diversité et l'inclusion au sein du Groupe car, ensemble, nous développons de meilleures solutions.  
Bâtir des relations durables fondées sur le respect mutuel.  
Défendre des pratiques durables, en menant la transition vers les énergies propres.

#### EXEMPLE

##### ***Montrer l'exemple***

Donner le meilleur de soi-même en toutes circonstances.  
Agir comme il se doit, en plaçant l'intégrité et l'éthique au cœur de chacune de nos actions.  
Favoriser la transition énergétique, en étant une source d'inspiration pour nos clients et nos collègues.

#### OSER

##### ***L'envie d'oser***

Avancer avec un esprit d'entrepreneur.  
Oser repousser les limites pour accélérer la transformation.  
Constamment s'interroger et être curieux.



3

### 3.1.5 PLAN STRATÉGIQUE « IMPACT »

Finalisé fin 2020, le plan stratégique « Impact » vise à établir la feuille de route stratégique à cinq ans de Sonepar ; il a été actualisé en 2021.

Reposant sur la conformité, les quatre piliers stratégiques du Groupe sont : le Client, la Performance, les Collaborateurs et la Planète.

#### 3.1.5.1 PILIER « CLIENTS »

Sonepar développe une approche commerciale autour de deux axes forts :

- une plus grande personnalisation des offres et une amélioration de l'expérience client sur les trois principaux groupes de clients : les installateurs électriques, l'industrie et les énergies et infrastructures ;
- une volonté permanente d'innovation afin de répondre au mieux aux nouveaux besoins des clients : la vente de solutions intégrées (développement des services associés aux produits), une offre de chaîne logistique durable et optimale (2 500 agences et 175 centres de distribution en 2025) et, enfin, un parcours client omnicanal particulièrement fluide.

#### 3.1.5.2 PILIER « PERFORMANCE »

Le plan stratégique « Impact » a identifié deux axes stratégiques :

- une efficacité interne accrue portée par l'amplification de la place du digital et sur 30 nouveaux projets d'automatisation de nos plateformes logistiques (plus d'1 milliard d'euros d'investissements prévus d'ici 2025) ;
- une optimisation des charges avec le déploiement à grande échelle de nouveaux outils de *pricing* et la montée en puissance de la stratégie internationale d'achats (déploiement du *category management*, centralisation des achats auprès des fournisseurs stratégiques, lancement des marques propres TRADEFORCE et LIT by Cardi).

### 3.1.6 RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

La recherche et le développement sont le moteur de l'activité des fournisseurs du Groupe. Seule l'innovation en services et process est à la portée de l'activité de distributeur du Groupe Sonepar. Ces activités sont réalisées par les filiales du Groupe, selon les

### 3.1.7 PARTICIPATION ET CONTRÔLE

Sonepar a acquis en 2021 63,16% du capital de la société Factory Systèmes Groupe.

Sonepar a acquis 100 % du capital de la captive de réassurance du Groupe, Sonepar International Re SA, auprès de Sonepar International Services SA.

### 3.1.8 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Néant.

#### 3.1.5.3 PILIER « COLLABORATEURS »

Les trois principaux axes stratégiques en matière de Ressources Humaines pour les cinq ans à venir consistent à :

- mettre en place des politiques managériales engageantes pour une organisation hautement performante, comme le *Sonepar Potential Model* pour la gestion et le développement des talents et le *Sonepar Leadership Model* qui définit les missions et pratiques à appliquer par les collaborateurs et en particulier les responsables d'équipe et cadres dirigeants ;
- anticiper, planifier et accompagner la transformation digitale en favorisant une organisation pilotée par des prises de décision basées sur des données fiables. En particulier pour la fonction Ressources Humaines, la mise en place du *Sonepar Strategic Workforce Planning* permettra d'anticiper les besoins et d'avancer dans la montée en compétences des collaborateurs. Aussi, le déploiement et l'utilisation par tous du SIRH Sonepeople assistera les équipes dans la définition de parcours de carrière et dans l'activation de plans de succession des dirigeants pour assurer la durabilité de l'organisation ;
- assurer un rôle clé au sein du marché du travail en attirant un plus large panel de talents avec une stratégie Diversité et Inclusion claire. Suivre des indicateurs clés relatifs à l'égalité des sexes et fixer des objectifs, promouvoir les initiatives globales et les piloter, déployer un module de *e-learning* dédié à ce sujet, obtenir la certification GEEIS.

#### 3.1.5.4 PILIER « PLANÈTE »

Solidaire des Accords de Paris, Sonepar a mis en place dans chacun de ses Pays des plans d'actions qui visent à réduire son empreinte carbone pour limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5° C. Porté par les équipes sur le terrain, ce dispositif s'accompagne d'une formation intensive de chaque collaborateur du Groupe au Développement Durable et du lancement d'une Offre Verte pour accélérer le Global Net Zero sur les émissions, la transition énergétique et l'économie circulaire.

opportunités de leurs marchés respectifs. Cependant, en ce qui concerne le numérique, le Groupe a entrepris des investissements destinés au test, puis au pilotage d'outils et de techniques innovants.

La société a, par ailleurs, procédé à une augmentation de capital de sa filiale Sonepar Global Sourcing SA, afin de reconstituer ses fonds propres.

Les informations relatives à l'activité des filiales et aux participations de la société figurent en annexe des comptes annuels.

## 3.2 SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

### 3.2.1 ACTIVITÉ ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2021

#### ACTIVITÉ

L'année 2021 aura été une année record pour le Groupe, tant par son niveau de croissance d'activité, au-delà du rebond post-première vague de la crise sanitaire de COVID-19, que par la capacité du Groupe à transformer cette croissance en résultats, par une bonne maîtrise de coûts, tout en accélérant sa transformation digitale.

Le chiffre d'affaires de l'activité Electrique du Groupe est ainsi en croissance de + 17,6 % par rapport à 2020 et de + 18,1 % retraité des effets de change (liés notamment à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar), de périmètre et de jours travaillés.

#### FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2021

Les effets de la croissance ont bénéficié au chiffre d'affaires comme à la marge.

Les coûts restent maîtrisés, à un niveau inférieur à 2019 et à 2020 relativement au chiffre d'affaires.

Les projets stratégiques de transformation digitale et de modernisation de la chaîne d'approvisionnement ont été poursuivis.



### 3.2.2 MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice sont décrites dans l'annexe des comptes annuels et ont peu évolué par rapport à l'exercice précédent.

S'agissant des comptes consolidés, les normes et interprétations entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et appliquées par le Groupe sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés.

### 3.2.3 COMMENTAIRES SUR LES COMPTES SOCIAUX 2021

Les comptes sociaux reflètent l'activité de la société, sans la prise en compte des résultats de l'ensemble de ses filiales pour l'année 2021. En tant que *holding*, la société exerce son rôle de consolidation, de contrôle et d'animation ainsi que d'organisation de la gouvernance et de la communication interne du Groupe. Elle est également prestataire de services pour l'ensemble de ses filiales, notamment en matière d'activité digitale, de Développement Durable et de développement de la marque Sonepar.

Dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie, elle conduit l'activité de financement des filiales du Groupe, source principale des flux des comptes de bilan et de résultat qui vous sont présentés ci-après.

#### COMPTE DE RÉSULTAT 2021

La *holding* Sonepar, qui exerce ses fonctions régaliennes financières et de conformité, conduit aussi la promotion de la stratégie digitale et omnicanale du Groupe ; elle a engagé des coûts substantiels qui porteront leurs fruits dans les prochaines années. C'est pourquoi le résultat d'exploitation s'est dégradé en 2021 de 43,5 millions d'euros malgré la facturation de la franchise et des prestations de services.

Le résultat financier s'établit à un solde net positif de 30 millions d'euros en 2021 contre 33,4 millions d'euros en 2020.

Ces évolutions conduisent à un résultat net après impôt de - 16,4 millions d'euros en 2021 contre un résultat net après impôt de 16,8 millions d'euros en 2020.

#### BILAN 2021

Le total du bilan au 31 décembre 2021 est arrêté à 6 374,3 millions d'euros contre 5 999,1 millions d'euros au 31 décembre 2020. Cette augmentation résulte principalement de l'acquisition par la société de titres de participation et de l'émission d'un prêt long terme vis-à-vis d'une filiale.

Les dettes financières hors Groupe, nettes des disponibilités, ont diminué de 195,8 millions d'euros, la société et le Groupe n'ayant pas réalisé d'acquisition significative.

Après compensation des postes d'actif et de passif financiers, la société présente une dette nette de 773,8 millions d'euros.

Le tableau des résultats des cinq derniers exercices est joint en annexe de ce chapitre.

## AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

L'affectation proposée du résultat, commentée plus en détail dans la partie 5 du présent dossier, est la suivante :

<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(16 417 913,20)</b>
Report à nouveau antérieur	1 153 976 289,25
Solde	1 137 558 376,05
• Dotation à la réserve légale	0,00
<b>Résultat distribuable</b>	<b>1 137 558 376,05</b>
• Dividendes	374 000 000,00
• Report à nouveau	763 558 376,05

Il est proposé aux associés de fixer le dividende relatif à l'exercice 2021 au montant brut fixe de 5,50 euros par action, soit, pour les 68 000 000 d'actions composant le capital social, un dividende global brut de 374 millions d'euros.

Le dividende de l'exercice 2021 sera mis en paiement le 19 avril 2022.

À titre de rappel, les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices étaient les suivants :

Exercice 2020	3,50 euros/action
Exercice 2019	3,85 euros/action
Exercice 2018	3,50 euros/action

### 3.2.4 COMMENTAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 2021

Comme chaque année, la société s'est assurée que les capitaux propres consolidés étaient supérieurs aux capitaux propres sociaux, montrant ainsi que la situation nette consolidée de l'ensemble de ses filiales est supérieure à celle de la société.

### 3.2.5 ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE POUR L'ANNÉE 2022

La crise sanitaire liée à la COVID-19, du fait de son développement à l'échelle mondiale, a eu de nombreuses conséquences sanitaires, opérationnelles et économiques dans les pays dans lesquels le Groupe opère, dont certaines perdureront encore en 2022.

- défense des parts de marché (maintien ou amélioration) ;
- poursuite des efforts de productivité ; et
- accélération de la transformation digitale pour mieux servir les clients et renforcer la position de leader du Groupe.

Les priorités du Groupe ont été définies ainsi dans le cadre du budget 2022 :

## 3.3 GESTION DES RISQUES

### 3.3.1 CONTEXTE ET ENJEUX

Acteur majeur de la distribution de matériels électriques aux professionnels, le Groupe, du fait de ses activités, de ses implantations et de son développement, est exposé à des risques de natures différentes (cf. chapitre 3.3.3 *infra*).

Sonepar conduit son activité dans un environnement en constante évolution, pouvant induire des risques endogènes ou exogènes susceptibles d'avoir un impact sur son profil de risque.

Ce chapitre présente les principaux risques auxquels Sonepar estime être exposée et dont la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif pour le Groupe. D'autres risques, non identifiés à ce jour ou jugés non significatifs en 2021, peuvent

exister ou survenir et éventuellement avoir un impact défavorable sur le Groupe, ses activités, son image, sa situation financière, ses résultats ou perspectives. Ils sont en tout état de cause pris en considération dans le cadre de la gestion des risques du Groupe.

Sonepar s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue de l'analyse, de la prévention et de la gestion des risques, financiers comme extra-financiers, auxquels elle est confrontée, dans son activité de *holding* comme au regard des activités opérationnelles de ses filiales.

Ce chapitre présente également les acteurs de la gestion des risques au sein du Groupe, ainsi que les méthodes employées.

3

### 3.3.2 MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DES RISQUES

Le Groupe mène une politique de gestion intégrée des risques qui vise à fournir une vision complète et actuelle du portefeuille des risques par l'utilisation de méthodologies et d'outils communs à l'ensemble de son périmètre. En déployant un dispositif coordonné de prévention et gestion des risques, le Groupe répond ainsi à un enjeu fondamental pour son développement et sa résilience, ainsi qu'à une attente de ses parties prenantes, y compris son Associé majoritaire.

Le dispositif de gestion des risques de Sonepar a pour objectifs principaux de :

- **connaître et anticiper** : procéder à une veille régulière des risques jugés significatifs aux bornes du Groupe, connaître et suivre les environnements dans lesquels le Groupe opère et anticiper de possibles évolutions de ces risques ;
- **organiser** : s'assurer que les principaux risques ainsi identifiés sont pris en compte de façon effective et au niveau approprié. De nombreux risques opérationnels sont gérés au niveau des filiales opérationnelles, des Pays ou des Régions, d'autres sont pris en charge au niveau du Siège s'ils nécessitent une expertise spécifique ou ont une dimension transversale ou stratégique ;
- **traiter** : s'assurer que les organisations et moyens mis en place sont adaptés et efficaces pour maîtriser au mieux les risques identifiés, en cohérence avec les valeurs et la stratégie du Groupe ;
- **sensibiliser et informer** : communiquer sur les risques auprès des différentes parties prenantes.

Les cartographies des risques sont menées au niveau du Groupe par les différentes directions du Secrétariat général, en lien avec les autres fonctions support du Siège et les relais locaux associés à la démarche.

Les principales activités d'analyse de risques sont :

- **La cartographie globale des risques** :

La Direction des Risques et des Assurances a développé et déployé un processus commun d'identification, d'évaluation et de hiérarchisation des risques, définis comme des événements susceptibles d'empêcher le Groupe ou ses différentes composantes, d'atteindre ses objectifs. Cette méthodologie commune permet la consolidation des risques majeurs par Pays, par Région ainsi qu'à l'échelle du Groupe.

La cartographie des risques du Groupe est désormais mise à jour chaque année. En 2021, la mise à jour de la cartographie des risques a mobilisé plus de 300 contributeurs internes. Le processus de cartographie évolue cependant régulièrement afin d'améliorer de manière continue les méthodes d'identification, d'appréciation et de quantification des risques. Cette méthode a ainsi notablement évolué en 2021 afin d'établir un diagnostic des risques plus fin et de renforcer l'efficacité des plans d'actions.

- **La cartographie des risques RSE** :

La Direction Juridique et Conformité a piloté la réalisation de la cartographie des risques RSE, réalisée pour la première fois en 2021. Cet exercice, mené à bien avec l'appui de la Direction des Risques et des Assurances, de la Direction des Ressources Humaines, et de la Direction de la Communication et du Développement Durable, a mobilisé plus de 40 participants, internes et externes.

- **La cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence** :

Cet exercice a été achevé pour la première fois en 2018. Depuis lors, cette cartographie est mise à jour régulièrement. La cinquième et dernière mise à jour en date fut réalisée en 2020 et présentée au Comité exécutif, au Comité d'Audit et au Conseil d'Orientation.

L'organisation déployée pour organiser, animer et superviser ce dispositif est décrite au chapitre 3.3.4, *infra*.

### 3.3.2.1 RÉSULTATS 2021

En 2021, la cartographie des risques Groupe a impliqué tous les Pays, Régions et fonctions support du Groupe et a permis d'identifier un univers de 68 risques, organisés en 10 catégories, parmi lesquels figurent des risques spécifiques aux activités de Sonepar. Les 14 facteurs de risques considérés comme les plus significatifs sont décrits dans le présent rapport, ainsi que l'impact de la pandémie de COVID-19. Cette synthèse a été validée par le Comité exécutif et le Comité d'Audit.

Ces facteurs de risques sont considérés par le Groupe comme spécifiques à son activité et son organisation, et identifiés comme étant les plus susceptibles d'affecter significativement son activité, son image, sa situation financière, ses résultats ou la réalisation de

ses objectifs. Dans chaque catégorie, les risques sont classés par ordre d'impact potentiel décroissant sur le Groupe. Ce classement est établi en fonction de la perception par les participants de l'impact potentiel, de la probabilité de survenance et des mesures de réduction des risques actuellement en place (risque net). Pour chaque facteur de risque, l'échelle de mesure d'impact suivante est utilisée : « faible », « modéré », « élevé », « significatif ».

L'appréciation par Sonepar de cet ordre d'importance peut être modifiée à tout moment, notamment en raison de faits externes nouveaux, de changements de son périmètre, de ses activités ou de son organisation, ou encore de l'évolution de l'impact des mesures de contrôle et d'atténuation.

Catégorie de risques (par ordre alphabétique) et facteurs de risques (par ordre d'impact décroissant dans la catégorie)	Impact net potentiel	Référence
<b>Environnement économique et financier</b>		<b>2.3.2</b>
Risque pays*	Élevé	2.3.2.1
Risque lié à la concurrence	Modéré	2.3.2.2
Risque lié au prix du cuivre et des matières premières	Élevé	2.3.2.3
<b>Éthique et intégrité</b>		<b>2.3.3</b>
Risque de non-conformité*	Modéré	2.3.3.1
<b>Performance opérationnelle</b>		<b>2.3.4</b>
Risques liés à la conduite du changement	Élevé	2.3.4.1
<b>Résilience de l'activité et niveau de service</b>		<b>2.3.5</b>
Risque lié à l'interruption des activités et à la gestion de crise	Élevé	2.3.5.1
<b>Ressources Humaines</b>		<b>2.3.6</b>
Risque lié à l'attraction des talents*	Modéré	2.3.6.1
Risque lié au départ de collaborateurs*	Modéré	2.3.6.2
<b>Stratégie</b>		<b>2.3.7</b>
Risque lié à l'innovation	Modéré	2.3.7.1
Risque lié à la tarification des produits/services	Modéré	2.3.7.2
<b>Technologies de l'information</b>		<b>2.3.8</b>
Risque de cybersécurité	Significatif	2.3.8.1
Risque lié à l'intégrité des données	Significatif	2.3.8.2
Risque lié à la protection des données*	Élevé	2.3.8.3
Risque lié à l'infrastructure informatique	Modéré	2.3.8.4

\* Facteurs de risques également présents dans la cartographie des risques RSE. Ces facteurs de risque ont une "double matérialité", c'est-à-dire qu'ils peuvent avoir un impact à la fois :  
- sur l'activité du Groupe, ses perspectives ou son image ;  
- sur son écosystème et ses parties prenantes.

### 3.3.3 PRINCIPAUX RISQUES ASSOCIÉS À L'ACTIVITÉ

#### 3.3.3.1 IMPACT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 ET MESURES MISES EN PLACE

La COVID-19, du fait de son développement à l'échelle mondiale, a entraîné de nombreuses conséquences sanitaires, opérationnelles et économiques dans les pays dans lesquels le Groupe opère, dont certaines perdurent encore à ce jour. Bien que le risque pandémique ne figure pas dans les facteurs de risques décrits ci-avant, il est important de le mentionner car se sont notamment matérialisés des risques :

- pour les collaborateurs, engendrant par ricochet, du fait de la maladie ou des mesures de quarantaine, divers risques opérationnels dont de fortes fluctuations du nombre de salariés opérationnels selon les implantations géographiques concernées. Le Groupe a déploré en 2021 le décès de 22 collaborateurs des suites de la pandémie ;
- affectant la capacité du Groupe à attirer les talents, à maintenir l'engagement des collaborateurs, à mener à bien le renforcement des compétences dans certains métiers (force de vente et digital, notamment) ;
- liés au recours massif au télétravail pour certains métiers, facteur aggravant du risque cyber et, plus largement, des risques associés à la gestion des systèmes d'information ;
- liés aux réseaux d'approvisionnement : les capacités de production et de livraison de certains fournisseurs ont été durablement perturbées, de même que la réactivité et la fiabilité des chaînes logistiques ;
- liés à la solvabilité de certains clients ou fournisseurs.

Ces impacts varient de manière significative d'un pays à l'autre. Les gouvernements et autorités locales font évoluer en permanence les mesures prises pour contenir le développement de la pandémie et limiter ses effets collatéraux sur l'économie, ce qui rend les risques associés à la COVID-19, ainsi que leurs impacts, complexes à prévoir et à anticiper. Sonepar a ainsi choisi de traiter le risque lié à la pandémie de COVID-19 dans le cadre des risques existants ou émergents.

Le Groupe reste mobilisé depuis le début de la pandémie pour y faire face, en protégeant la santé de ses collaborateurs et clients, tout en maintenant son activité et son développement. L'organisation de gestion de crise dédiée, mise en place dès février 2020, a évolué en une cellule de veille et de suivi, toujours en place à ce jour.

Divers outils et bases documentaires ont été élaborés et diffusés par la Direction des Risques et Assurances du Groupe. Ils visent à aider les entités à faire face aux enjeux en présence (par ex. : établir le processus à suivre pour les déplacements professionnels ou l'organisation ou participation à des événements, organiser le retour au travail en présentiel à l'issue des confinements, etc.), afin de garantir la sécurité des collaborateurs et préparer l'organisation à de nouvelles « vagues » de COVID-19. Ce corpus fournit un guide et des principes fondamentaux, en confiant aux Pays la responsabilité de prendre les décisions et les mesures les plus appropriées dans leurs périmètres.

Le Groupe s'engage à fournir un lieu de travail sûr à tous ses collaborateurs ainsi qu'à ses clients et partenaires d'affaires. Des efforts particuliers ont été faits pour, le cas échéant, formaliser les plans de continuité d'activité et les partager en tant que de besoin.

En France, le Groupe n'a pas sollicité en 2021 les programmes d'aide aux entreprises mis en place par l'État dans le cadre de la pandémie (prêts garantis par l'État, report des obligations fiscales ou du paiement des charges sociales).

#### 3.3.3.2 RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

##### 3.3.3.2.1 RISQUE PAYS – IMPACT : ÉLEVÉ – RISQUE AYANT UN IMPACT RSE

###### Identification

La stabilité des échanges commerciaux est favorable à la croissance économique. Le Groupe pourrait être affecté par des changements importants relatifs à la situation sociale, économique, politique ou réglementaire (inflation ou modification des lois) dans un Pays, ou plus largement une Région. Le contexte géopolitique peut également avoir un impact négatif sur l'activité du Groupe ou certains de ses clients ou fournisseurs.

###### Effets potentiels sur le Groupe

On observe une régionalisation des échanges commerciaux autour des pôles que sont les États-Unis, la Chine, la Russie, l'Europe, l'Inde et le Royaume-Uni. Ces réglementations et politiques fragmentées en matière de digitalisation, de circularité, de carbone, de gestion de la chaîne d'approvisionnement, de gestion de la crise sanitaire, entre autres, pourraient faire obstacle à l'efficacité du développement des Pays en raison d'une redondance des efforts à fournir pour assurer l'activité du Groupe. Cette situation est susceptible de peser sur le développement et la rentabilité de Sonepar. En sus de cette tendance, on constate un découplage technologique lié à une intensification de la réglementation.

Cette accélération de politiques commerciales et technologiques régionales plutôt que mondiales accentue la pression sur les réseaux d'approvisionnement sous la forme de barrières douanières et non douanières. Ainsi, des guerres commerciales pourraient perturber les activités et la chaîne d'approvisionnement mondiale du Groupe. La combinaison de ces barrières douanières et non douanières favorisant les activités nationales pourrait avoir un impact négatif sur la croissance du Groupe dans certaines géographies.

###### Gestion

En vue de renforcer sa maîtrise de ce risque, et en complément des actions locales existantes, le Groupe a créé en 2021 une organisation de *Global Supply Chain* et envisage la mise en place, courant 2022, d'un Observatoire des risques traitant notamment ces sujets.

Le suivi de l'évolution de la pandémie de COVID-19, initié début 2020 et couvrant certains aspects de ce risque pays, a été maintenu en 2021.

###### FOCUS

Comme en 2020, la pandémie de COVID-19 a accentué la tendance à la régionalisation. Les multiples vagues successives de pandémie ont eu, et continuent à avoir, parfois sous de nouvelles formes (troubles sociaux) des répercussions sur les différentes géographies dans lesquelles le Groupe est présent ou s'approvisionne. Elles perturbent ainsi les chaînes d'approvisionnement et renforcent la nécessité d'une bonne résilience.

### 3.3.3.2.2 RISQUE LIÉ À LA CONCURRENCE – IMPACT : MODÉRÉ

#### Identification

La modification et l'évolution rapide du contexte concurrentiel dans lequel le Groupe évolue pourraient avoir, selon les pays, un impact sur la position de Sonepar sur le marché et sur ses perspectives de développement. Ces modifications peuvent notamment découler de l'accès direct de certains fournisseurs au marché, du positionnement et des offres des concurrents existants, de la part croissante des géants du numérique, dont de potentiels nouveaux entrants (acteurs du logiciel, places de marché, grands détaillants en ligne, etc.) qui choisissent une stratégie de vente directe et offrent de nouveaux services.

#### Effets potentiels sur le Groupe

Le Groupe pourrait voir son *leadership* contesté sur ses géographies et marchés, ses parts de marché existantes diminuer ou avoir des difficultés à en conquérir de nouvelles. Il pourrait faire face à une tension sur le prix de vente de ses produits et services.

#### Gestion

Pour remédier à ce risque, le Groupe poursuit sa transformation digitale dans les différentes entités opérationnelles du Groupe à travers, notamment, le déploiement de sa plateforme omnicanale Spark et l'harmonisation des outils et systèmes, le tout afin de renforcer l'efficacité et la performance des collaborateurs et du Groupe (voir aussi chapitres 3.3.3.5. et 3.3.3.8, *infra*). Sonepar a également poursuivi ses actions pour renforcer la culture de conformité et de bonne conduite de ses collaborateurs (via la communication, la formation, la mise en œuvre de mesures disciplinaires, le cas échéant, des audits internes ou externes, etc.).

Le Groupe conduit régulièrement une analyse des performances de la concurrence et assure le suivi des changements organisationnels et des opérations de fusions-acquisitions intervenant dans son secteur d'activité, réévaluant ainsi le périmètre de ses concurrents et des acteurs clés de son environnement.

En 2021, Sonepar a renforcé son portefeuille d'offres par des acquisitions, dont Factory Systèmes Groupe, acteur majeur dans le secteur de la distribution de solutions logicielles, d'*edge computing* et d'IoT industriel, et par le renforcement de ses marques propres, TRADEFORCE et LIT by Cardi.

Par ailleurs, afin d'anticiper les évolutions du paysage concurrentiel et de répondre aux attentes de ses parties prenantes, le Groupe communique plus largement sur ses valeurs et son positionnement concernant le changement climatique et le Développement Durable, notamment avec la création d'une Offre Verte.

#### FOCUS

L'écosystème de l'énergie et de la construction, dans lequel le Groupe évolue, connaît des transformations majeures et continues dues aux tendances vers un monde :

- à zéro émission nette : les pressions liées au changement climatique et au Développement Durable appellent un changement des pratiques ;
- tout-électrique : les grandes compagnies pétrolières et gazières sont encouragées à réduire leurs émissions de carbone, de même que les secteurs des transports et du bâtiment et, plus largement, tout un chacun ;
- tout-digital : augmentation de l'influence des géants du numérique et des acteurs du logiciel et digitalisation croissante des acteurs.

### 3.3.3.2.3 RISQUE LIÉ AU PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES, PRINCIPALEMENT DU CUIVRE – IMPACT : ÉLEVÉ

#### Identification

Le Groupe est exposé à l'évolution des cours des matières premières, tout particulièrement du fait de l'évolution du prix du cuivre qui entre dans la composition de nombreux équipements électriques.

#### Effets potentiels sur le Groupe

Les fluctuations du prix du cuivre ou d'autres commodités pourraient entraîner une pénurie de matières premières et, pour le Groupe, une difficulté à servir rapidement les clients, voire des pertes en cas d'impossibilité de répercuter les hausses dans les prix de vente. La volatilité des cours du cuivre est historiquement importante et pourrait avoir un impact négatif ou positif significatif sur les résultats du Groupe.

#### Gestion

Sonepar gère principalement ce risque par :

- une forte réactivité dans l'ajustement de sa politique commerciale pour prendre en compte les variations des prix des matières premières, dont le cuivre ;
- une approche commerciale de négociation permanente avec ses fournisseurs et ses clients ;
- une gestion rigoureuse de ses inventaires.

Dans le cadre de la crise de COVID-19, des actions spécifiques ont été mises en œuvre, notamment en matière de *sourcing* et de renforcement des stocks de sécurité.

Une couverture de ce risque par le recours à des instruments dérivés pourrait être envisagée, mais n'est pas pratiquée par le Groupe à ce jour, car jugée non pertinente au regard de l'exposition.

#### FOCUS

En 2021, dans un contexte de forte inflation (+ 46 % par rapport à 2020) et volatilité du prix du cuivre, Sonepar a montré sa capacité à répercuter l'augmentation du cours du cuivre sur les prix des produits, limitant ainsi l'impact sur le Groupe.

Une recrudescence des vols et tentatives des vols de câbles, produits à forte composante de cuivre a été constatée, sans toutefois d'effet significatif sur le Groupe. Ceci conduit ce dernier à renforcer le niveau de sécurité de ses entrepôts.

### 3.3.3.3 RISQUE ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ

#### 3.3.3.3.1 RISQUE DE NON-CONFORMITÉ – IMPACT : MODÉRÉ – RISQUE AYANT UN IMPACT RSE

#### Identification

Le Groupe est décentralisé et implanté dans une quarantaine de pays qui disposent de législations en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence, de droit de la concurrence ou de sanctions internationales, parfois susceptibles d'avoir une portée extraterritoriale. Le Groupe travaille en outre avec un nombre important de partenaires commerciaux (fournisseurs, prestataires, clients, etc.).

Des risques d'actes isolés de collaborateurs, préposés, clients, fournisseurs ou partenaires du Groupe en contradiction avec les lois, les règlements, les engagements contractuels ou le Programme de Conformité de Sonepar, afin de s'enrichir à titre personnel, de sécuriser des relations commerciales, de régler des litiges ou d'accélérer des décisions administratives, ne peuvent être exclus (actes de corruption, fraudes, situations de conflits d'intérêts, pratiques anticoncurrentielles, violation des régimes de sanctions économiques internationales, etc.).

### Effets potentiels sur le Groupe

La survenance de faits et agissements prohibés pourrait engager la responsabilité de Sonepar et donner lieu, dans le cadre d'une procédure administrative ou judiciaire, à de lourdes sanctions, notamment financières. Ces événements auraient ainsi un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, l'image, les résultats ou les perspectives du Groupe. Des poursuites engageant la responsabilité de Sonepar et de ses dirigeants pourraient être initiées.

### Gestion

Grâce à un engagement fort et visible de la Présidence et de la Direction Générale, le Groupe déploie un Programme de Conformité qui comprend notamment :

- un Code de Conduite assorti d'un Manuel de Procédures et Politiques Conformité, applicables à tous les collaborateurs ;
- une organisation conformité déployée à l'échelle du Groupe ;
- des formations et sensibilisations dédiées ;
- une cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence ;
- des outils d'évaluation des partenaires commerciaux ; et
- des dispositifs d'évaluation et de contrôle.

Le Groupe a refondu son Programme de Conformité en 2020 afin de l'enrichir et d'en assurer un meilleur niveau d'effectivité. Le Code de Conduite constitue le document de référence couvrant toutes les questions de conformité et d'intégrité au sein du Groupe. Chaque collaborateur a accès à la version numérique du Code de Conduite et en reçoit un exemplaire à son arrivée dans l'entreprise. Pour garantir une compréhension et une conformité maximales, le Code de Conduite est disponible en 20 langues sur le site internet du Groupe.

Sonepar exige de ses partenaires qu'ils respectent des principes éthiques similaires. Aussi le Groupe a-t-il défini des standards spécifiques à leur intention dans un Code de Conduite Fournisseurs, et déployé des procédures et outils visant à évaluer leur intégrité. Le Code de Conduite Fournisseurs est public et accessible sur le site internet de Sonepar (<https://www.sonepar.com/about/compliance-and-integrity.html>).

Un Manuel de Politiques et Procédures de Conformité concrétise les principes énoncés dans le Code de Conduite. À usage interne, il est disponible dans 15 langues sur les sites intranets du Groupe et détaille les politiques et procédures applicables en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence, de concurrence, de respect des sanctions internationales, de gestion des conflits d'intérêts et de protection des données personnelles.

Ces documents et outils ont été élaborés par un groupe de travail piloté par le Secrétaire général du Groupe. Ils couvrent l'ensemble

des risques de conformité identifiés par les différentes cartographies des risques réalisées par le Groupe, y compris la cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence. Ils ont été validés par le Comité exécutif, la Direction Générale et le Comité d'Audit.

#### FOCUS

Le Groupe a poursuivi ses actions dans le cadre du Programme de Conformité.

### 3.3.3.4 RISQUES LIÉS À LA PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE

#### 3.3.3.4.1 RISQUE LIÉ À LA CONDUITE DU CHANGEMENT – IMPACT : ÉLEVÉ

##### Identification

Le Groupe pourrait être inefficace dans la prise en compte et la gestion des changements et de la transformation, notamment dans le cadre de grands projets internes (changements organisationnels, améliorations des processus, déploiement d'outils, etc.).

##### Effets potentiels sur le Groupe

Une conduite inefficace du changement pourrait entraîner une perte d'efficacité, un dérapage des coûts, de la qualité ou des délais de projets clés pour le Groupe, et partant affecter son positionnement sur les marchés, sa compétitivité ou ses perspectives.

##### Gestion

Conscient de ce risque, le Groupe intègre la gestion du changement dans les projets ainsi que dans les initiatives de transformation dans le cadre de son plan stratégique « Impact ». Cela lui permet de renforcer ses compétences internes en gestion du changement et de conduite de projet, que ce soit par le recrutement d'experts ou le déploiement de formations adaptées.

Sonepar prévoit d'investir plus d'un milliard d'euros sur la période 2020-2025 dans la construction, l'extension et l'automatisation de ses réseaux de distribution et de transport afin de livrer des commandes parfaites à ses clients et d'atteindre ses objectifs de limitation des émissions de CO<sub>2</sub>.

#### FOCUS

Le Groupe a initié en 2021 une refonte de son organisation logistique avec la création d'une équipe dédiée à la *Global Supply Chain*, le renforcement des équipes logistiques locales et le lancement de plusieurs grands projets.

Avec ses centres de compétence logistiques, le Groupe s'est focalisé sur la standardisation de ses différents systèmes (notamment solutions de gestion de stocks et des entrepôts) et sur l'automatisation de ses centres logistiques à travers le monde afin de réduire les risques et d'accélérer le rythme de transformation du Groupe.

### 3.3.3.5 RISQUES LIÉS À LA RÉSILIENCE DE L'ACTIVITÉ ET AU NIVEAU DE SERVICE

#### 3.3.3.5.1 RISQUE LIÉ À L'INTERRUPTION DES ACTIVITÉS ET À LA GESTION DE CRISE – IMPACT : ÉLEVÉ

##### Identification

Des actifs essentiels du Groupe (systèmes d'information, centres de distribution (CDC), bureaux y compris ses sièges), pourraient être indisponibles en raison de circonstances internes ou externes, ce qui nécessiterait alors le déploiement du plan de continuité des activités (PCA) et/ou du plan de reprise des activités (PRA) du ou des sites concernés. Une telle situation pourrait notamment résulter d'une épidémie/pandémie, d'attaques cyber, d'une défaillance des systèmes informatiques, de phénomènes climatiques ou d'évènements exceptionnels (incendie, explosion, blocage des chaînes d'approvisionnement, etc.), de mouvements ou conflits sociaux. La situation pourrait être aggravée par l'indisponibilité de personnes clés (notamment, par suite d'accident ou de maladie) et par l'absence ou l'inadéquation des plans de continuité d'activité.

Le Groupe étant très décentralisé, la gestion de crise repose principalement sur des actions locales, complétées, selon les sujets, d'actions et de soutien à l'échelle du Groupe. De ce fait, le Groupe ne peut écarter une préparation inadéquate aux situations de crise.

##### Effets potentiels sur le Groupe

L'interruption ou la perturbation significative de l'activité d'une ou plusieurs filiales opérationnelles ou de fonctions supports critiques pourrait entraîner une dégradation du service rendu aux clients (incapacité de livrer ou avec du retard) et/ou une désorganisation des équipes. Elle affecterait la réputation de la filiale opérationnelle, voire du Groupe, sa rentabilité ou ses perspectives de développement.

L'absence de cadre formalisé lors de la survenance d'une crise majeure, le manque de préparation ou de coordination entre acteurs locaux, régionaux et Siège, selon le cas, pourrait entraîner des décisions ou réactions préjudiciables à la résolution rapide de la situation, nuisant à la bonne conduite et à la continuité des activités, ainsi qu'à l'image de l'entité concernée ou du Groupe.

##### Gestion

Les filiales opérationnelles ont, pour la plupart, déployé des PCA et PRA locaux couvrant leurs périmètres géographiques et d'activité. Ces dispositifs font régulièrement l'objet d'évaluations par l'Audit Interne.

##### FOCUS

Sonepar a initié depuis fin 2020 une revue générale des dispositifs de continuité d'activité et de gestion de crise en place dans ses filiales opérationnelles, Pays et Régions. Cette revue a, le cas échéant, conduit à un renforcement ou une refonte des dispositifs en place.

Ces actions se poursuivront en 2022 et seront complétées par :

- la création d'un Observatoire des risques ;
- l'élaboration de standards et outils Groupe sur la base de l'analyse des mesures recensées et des meilleures pratiques de place, en vue d'optimiser l'efficacité de ces dispositifs.

### 3.3.3.6 RISQUES LIÉS AUX RESSOURCES HUMAINES

#### 3.3.3.6.1 RISQUE LIÉ À L'ATTRACTION DES TALENTS – IMPACT : MODÉRÉ – RISQUE AYANT UN IMPACT RSE

##### Identification

Le Groupe pourrait perdre des opportunités de recrutement en raison d'un manque de visibilité et d'attractivité, par exemple sur des profils experts dans certains métiers (digital, *supply chain*, cybersécurité, etc.) et auprès des jeunes diplômés. Il risque ainsi de ne pas disposer des bonnes compétences au bon moment et/ou au bon endroit.

##### Effets potentiels sur le Groupe

La faiblesse de la marque employeur, de la visibilité du Groupe et de ses métiers, pourraient affecter son attractivité et sa capacité à attirer des talents, impactant ainsi la réalisation des objectifs définis dans son plan stratégique « Impact ».

Ces talents sont aujourd'hui souvent très recherchés sur le marché du travail, compte tenu des domaines professionnels et technologiques dans lesquels le Groupe opère, et de la forte demande pour des cadres de dimension internationale, dotés de compétences clés émergentes (notamment en matière de durabilité, de digital et de *supply chain*). La réussite future du Groupe dépend en partie de sa capacité à attirer, recruter, intégrer, développer et fidéliser les collaborateurs les plus qualifiés. Au-delà des compétences essentielles, la diversité du personnel, notamment en termes de sexe, de génération, de nationalité et d'origine, est une priorité.

##### Gestion

Le Groupe développe sa stratégie Ressources Humaines et focalise ses efforts sur l'attraction de nouveaux talents. Le renforcement de la marque employeur « Powered by Difference », qui s'inscrit dans le renouvellement de l'image de marque du Groupe, contribue à la gestion de ce risque.

##### Évolution du risque en 2021

En 2021, le Groupe a entrepris diverses actions contribuant à améliorer sa marque employeur « Powered by Difference » : lancement de sa nouvelle identité visuelle de marque et renforcement de la communication externe en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise (Développement Durable, diversité, responsabilité sociale, etc.). Dans le cadre du déploiement du SIRH *Sonepeople*, le module *Recruiting* permet d'améliorer l'expérience candidat via un site dédié aux offres d'emplois.

Le Groupe entend compléter ces mesures en 2022, notamment par une accentuation des actions sur la Diversité et l'Inclusion et la communication sur la mobilité interne.

#### 3.3.3.6.2 RISQUE LIÉ AU DÉPART DE COLLABORATEURS – IMPACT : MODÉRÉ – RISQUE AYANT UN IMPACT RSE

##### Identification

Le Groupe pourrait être déstabilisé par une mauvaise gestion des départs ou l'indisponibilité temporaire de certains de ses collaborateurs ou talents clés.

### Effets potentiels sur le Groupe

Un taux d'attrition élevé pourrait mettre en péril la qualité et la durabilité des services offerts par le Groupe, affecter sa capacité à répondre aux demandes des clients et influencer sur sa capacité à atteindre ses objectifs.

Un niveau d'engagement des collaborateurs insuffisant ou mal appréhendé pourrait empêcher Sonepar d'atteindre un niveau de productivité et de croissance satisfaisant et durable.

### Gestion

Le Groupe suit et agit sur l'attrition, tout particulièrement au travers du plan stratégique « Impact ». Le taux d'attrition global et le taux d'attrition des collaborateurs ayant moins de trois ans d'ancienneté sont remontés par l'ensemble des Régions et consolidés au niveau Groupe. Le taux d'attrition des collaborateurs ayant moins de trois ans d'ancienneté a été identifié comme indicateur prioritaire en 2021. Un taux cible est fixé pour chaque Pays ; il guide les actions nécessaires à l'atteinte de ses objectifs.

En complément, dans le cadre de l'enquête de satisfaction des collaborateurs *Open Voices*, les questions liées à l'engagement ont permis de mettre en lumière les Pays où le risque de départ de collaborateurs est élevé. Cela permet aux équipes managériales des Pays concernés de mettre en place des plans d'actions dédiés. Le taux d'engagement des collaborateurs en 2021 est de 86 %, dont 90 % pour les responsables d'équipe. Sonepar poursuit également le déploiement du *Sonepar Leadership Model*, qui définit et renforce la culture du Groupe.

Enfin, Sonepar déploie des efforts ciblés (*Sonepar Junior Committee*, *Sonepar Leadership Program*, etc.) pour identifier et accompagner le développement des collaborateurs pour des rôles clés dans le futur.

## 3.3.3.7 RISQUES LIÉS À LA STRATÉGIE

### 3.3.3.7.1 RISQUE LIÉ À L'INNOVATION – IMPACT : MODÉRÉ

#### Identification

Sonepar pourrait ne pas suffisamment prendre en compte les avancées technologiques, les nouveaux produits, services ou besoins (notamment les attentes en termes de biens et services durables et respectueux de l'environnement), et ne pas réussir à adapter sa stratégie de commerce électronique et/ou son expertise de la relation client en temps utile.

#### Effets potentiels sur le Groupe

Le Groupe pourrait déployer ou aborder avec retard des nouvelles technologies ou des nouveaux services cruciaux pour son développement et sa croissance (intelligence artificielle, robotique, énergies renouvelables...), menaçant à terme sa compétitivité et son positionnement de leader sur le marché.

#### Gestion

Le marché de la distribution électrique fait face à une double transformation : digitalisation de l'activité et attentes autour d'une offre plus « verte ».

Sonepar investit dans sa transformation numérique et augmente d'année en année la part de ses ventes digitales. Le Groupe investit dans le domaine des technologies et des données pour la transformation et la modernisation de sa chaîne logistique. Pour créer le meilleur écosystème de chaîne d'approvisionnement, ces actions se matérialisent, selon les pays, par des investissements dans la construction, la distribution et les réseaux de transport, les technologies de pointe, l'automatisation et la robotique. Il investit également dans la diversification de sa palette d'activités,

notamment par des acquisitions ciblées (ex. : acquisition de Factory Systèmes Groupe fin 2021). Enfin, il poursuit ses actions avec ses partenaires pour créer une Offre Verte.

#### FOCUS

Sonepar a mis en œuvre des dispositifs pour suivre l'innovation, grâce à :

- la remontée par les Pays d'informations sur les nouvelles technologies et entreprises disruptives ;
- Sonepar International Services (SIS), filiale opérationnelle qui échange en continu avec ses fournisseurs partenaires, moteurs de l'innovation sur le marché électrique. Les innovations sont identifiées par marché, par famille de produits puis échangées avec les équipes produits et responsables fournisseurs Pays afin d'en assurer la mise en place lorsqu'elles correspondent au contexte et besoins locaux.

Sonepar travaille sur la montée en expertise de ses équipes de vente, la formation et l'accompagnement, avec ses fournisseurs, pour accélérer l'adoption de ces innovations par ses clients.

### 3.3.3.7.2 RISQUE LIÉ À LA TARIFICATION DES PRODUITS/SERVICES – IMPACT : MODÉRÉ

#### Identification

Les prix pratiqués par le Groupe pourraient être plus élevés que ceux auxquels les clients s'attendent et/ou ne pas couvrir le coût du service. L'inflation des prix des matières premières (cf. chapitre 3.3.3.2.3, *supra*) et les fluctuations des taux de change peuvent influencer sur le coût des produits et, en conséquence, sur le prix de vente facturé au client. Le Groupe doit ainsi assurer une gestion de la tarification des produits et services réactive et répondant aux enjeux internes et de marché, tout en respectant les lois et réglementations concernées.

#### Effets potentiels sur le Groupe

Les filiales opérationnelles pourraient ne pas être en mesure d'ajuster rapidement leurs prix ou de répercuter le coût global des produits et services à leurs clients, ce qui aurait un impact sur leur rentabilité et leur compétitivité.

#### Gestion

Afin d'accélérer leur croissance organique, face aux menaces de la compétition (*pure player* digitaux ou concurrents traditionnels opérant une transformation digitale rapide) et pour tenir compte des besoins nouveaux des clients, Sonepar bâtit une plateforme omnicanale globale.

Cette plateforme, appelée Spark, est réalisée par la *Digital Factory* pilotée par le Groupe. Chaque filiale opérationnelle bénéficiera de cette plateforme et l'utilisera de manière indépendante pour accroître l'impact de son offre auprès de son marché local et optimiser sa politique tarifaire.

#### FOCUS

Les stratégies et politiques de prix sont déterminées au niveau local par les filiales opérationnelles, selon leur réglementation respective (environnement concurrentiel, *pricing power*, etc.).



### 3.3.3.8 RISQUES LIÉS AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le Groupe pourrait être confronté à des atteintes aux données qu'il détient et utilise, notamment confidentielles ou personnelles, et, plus généralement, à l'intégrité et à la disponibilité de ses systèmes d'information, notamment ceux contribuant aux processus métiers.

#### 3.3.3.8.1 RISQUE CYBERSÉCURITÉ – IMPACT : SIGNIFICATIF

##### Identification

Le Groupe pourrait être exposé à des problèmes affectant la sécurité de ses systèmes d'information ou de communication ou encore d'attaques malveillantes. La cybermenace évolue et s'accroît constamment. La transformation digitale en cours au sein du Groupe et, plus largement, au sein de son écosystème ainsi que la visibilité accrue du Groupe sur les réseaux sociaux tendent à l'exposer davantage, de même que le recours plus important au télétravail.

##### Effets potentiels sur le Groupe

Les impacts potentiels peuvent être multiples en fonction du type d'incident et combinés avec d'autres facteurs de risques décrits dans ce document (voir également chapitres 3.3.3.5.1, 3.3.3.8.2 et 3.3.3.8.3).

La matérialisation de ce risque pourrait avoir un ou plusieurs des effets suivants :

- opérationnel : désorganisation de l'approvisionnement et/ou des ventes ;
- financier : pertes de contrats clients, pertes d'exploitation, pénalités ;
- réputationnel : divulgation de données confidentielles, personnelles et/ou stratégiques, exposition dans les médias ;
- juridique : responsabilité vis-à-vis des personnes morales et physiques sur lesquelles le Groupe détient des informations, sanctions administratives ou pénales.

##### Gestion

Le Groupe a lancé en plan d'action tactique dédié à la Cybersécurité. Articulé autour de 13 actions de cyber-hygiène, il vise à réduire la probabilité qu'un incident de sécurité puisse affecter le Groupe, avec une priorité sur les principaux pays. Son déploiement s'est poursuivi en 2021 et est complété d'un plan stratégique sur trois ans visant à couvrir les risques suivants :

- *ransomware* ;
- impact opérationnel suite à la compromission d'un *webshop* ;
- vol de données.

Ce plan d'action stratégique repose sur les quatre piliers suivants :

- gouvernance : mettre en œuvre la gouvernance (organisation, politiques de sécurité, contrôle) permettant d'atteindre et de maintenir un niveau de sécurité satisfaisant ;
- protection : déployer un ensemble de projets techniques afin de renforcer la capacité du Groupe à éviter les attaques ;
- détection et réaction : mettre en œuvre un *Security Operation Center (SOC)* permettant, en cas de défaut des moyens de protection, de détecter le plus rapidement possible la survenance d'un incident et d'y répondre de la manière la plus efficace possible ;
- résilience : développer la capacité du Groupe à reprendre une activité normale le plus rapidement possible.

Cinq chantiers sont en cours :

- *Secure Digital Workplace* : il vise à augmenter les moyens de protection en place, notamment sur les postes de travail des collaborateurs et les outils de collaboration ;
- *Security Operation Center (SOC)* : cette cellule opérationnelle aura pour mission de surveiller les infrastructures Sonepar et d'orchestrer la réponse aux incidents ;
- *Critical Infrastructure* : elle a pour but d'augmenter le niveau de protection des infrastructures critiques, notamment la brique de base d'un réseau Windows (*Active Directory*), les aspects réseau et la bonne « étanchéité » entre les réseaux bureautiques et les réseaux des centres logistiques qui sont de plus en plus automatisés ;
- *Digital Factory* et omnicanal : ce chantier vise à déployer les moyens adéquats de protection de la plateforme qui remplacera progressivement les *webshops* des entités du Groupe, en adoptant une approche *Security by Design* (« DevSecOps ») ;
- *Data Protection* : il s'agit d'améliorer la protection des données (notamment sensibles et personnelles) contre le vol et les atteintes malveillantes et à faire en sorte que Sonepar reste en permanence maître de ses données.

La sensibilisation des collaborateurs doit également être renforcée. L'ensemble des filiales opérationnelles bénéficie d'une plateforme permettant, entre autres, de mener des actions de formation, de sensibilisation et de simulation d'hameçonnage (*phishing*) grâce à un catalogue de contenus disponibles dans la plupart des langues utilisées au sein du Groupe. La définition et le déploiement d'un programme de sensibilisation font partie des actions de cyber-hygiène susmentionnées.

Ces mesures, déployées en étroite coordination avec la Direction des Risques et Assurances du Secrétariat général, sont prises en compte dans la définition et l'adaptation des actions de prévention et sensibilisation auprès des collaborateurs, des processus de gestion de crise et de continuité d'activité, ainsi que dans la couverture d'assurance.

Du fait de sa nature, le risque cyber est l'un des principaux thèmes du plan d'audit et fait, depuis 2020, l'objet d'un suivi spécifique par le Comité d'Audit.

#### FOCUS

Sonepar continue à faire évoluer ses dispositifs de protection pour mieux se prémunir et s'adapter aux nouvelles formes d'attaques. Le risque zéro ne pouvant toutefois être garanti, le Groupe se prépare à être victime d'incidents et d'attaques. Il a notamment renforcé en 2021 sa préparation en matière de continuité d'activité et de gestion de crise (cf. chapitres 3.3.3.5.1, *supra*).

En outre, la pandémie de COVID-19 (cf. chapitre 3.3.3.1, *supra*) a entraîné une augmentation des activités criminelles liées au cyberspace, centrées sur les infrastructures clés et les services informatiques de base, ainsi qu'un recours accru au télétravail qui contribue à augmenter la criticité de ce risque.

### 3.3.3.8.2 RISQUE LIÉ À L'INTÉGRITÉ DES DONNÉES – IMPACT : SIGNIFICATIF

#### Identification

Les transactions commerciales pourraient être saisies, traitées ou sauvegardées de manière incomplète ou incorrecte. Les données financières et commerciales sur lesquelles le *management* se base pour établir sa stratégie et ses objectifs proviennent de différents systèmes et de filiales opérationnelles n'ayant pas toujours la même activité ou la même segmentation client. Il est primordial que ces données soient organisées et consolidées de manière fiable et homogène à travers le Groupe.

#### Effets potentiels sur le Groupe

Une défaillance dans la gestion de l'intégrité des données pourrait conduire le Groupe à revoir ses prévisions et sa stratégie ou engendrer une baisse de l'efficacité opérationnelle, voire dans certains cas l'exposer à des pénalités clients.

#### Gestion

Pour assurer l'intégrité des données, visant à maximiser leur exhaustivité, précision, exactitude et validité et, surtout, leur actionnabilité au niveau global, le Groupe a lancé diverses actions autour d'un *data lake*, et prépare la mise en place d'un processus de *Master Data Management* (MDM) et de *Product Information Management* (PIM). Cet objectif est également pris en compte dans le cadre de la *Digital Factory* (Spark) et de la démarche omnicanale du Groupe.

#### FOCUS

Au vu du renforcement constant de l'importance de la donnée, tant dans la conduite des affaires que dans le développement commercial, un chantier de revue de la gouvernance de la donnée sera initié en 2022.

### 3.3.3.8.3 RISQUE LIÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES – IMPACT : ÉLEVÉ – RISQUE AYANT UN IMPACT BLEU

#### Identification

Le Groupe pourrait ne pas mettre en œuvre les mesures spécifiques nécessaires pour protéger les données et informations confidentielles, notamment au regard des enjeux suivants :

- conservation des données dans les systèmes et bases de données sans fondement légal ou au-delà de la période nécessaire ;
- lois et réglementations limitant les transferts internationaux de données ;
- fuite ou perte de données sensibles ou confidentielles.

#### Effets potentiels sur le Groupe

Le non-respect de la réglementation en matière de protection des données exposerait le Groupe à des amendes significatives et à des poursuites judiciaires pouvant affecter sa réputation. Par ailleurs, la fuite de données confidentielles serait de nature à dégrader la compétitivité de l'entité opérationnelle concernée, voire du Groupe.

#### Gestion

À compter de 2022, chaque mission d'audit interne consacrée à la cybersécurité comportera systématiquement un volet protection des données.

Par ailleurs, une nomenclature de classification de l'information Groupe sera déployée à partir de 2022.

#### FOCUS

En dépit de ces efforts, le risque s'est matérialisé en 2021, le Groupe ayant déploré un incident de sécurité laissant penser à une possible compromission de données personnelles. Cette suspicion l'a conduit à procéder à des mesures de remédiation de l'incident ainsi qu'à une notification aux autorités locales de protection des données et personnes concernées.

La multiplication des régimes juridiques applicables à la protection et aux transferts des données a contribué, en 2021, à une meilleure prise de conscience du risque par les filiales opérationnelles.

### 3.3.3.8.4 RISQUE LIÉ À L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE – IMPACT : MODÉRÉ

#### Identification

L'infrastructure informatique pourrait ne pas répondre efficacement aux besoins de l'entreprise, notamment du fait de la lenteur ou l'obsolescence des systèmes informatiques ou encore du départ de personnes clés possédant des connaissances importantes, notamment en matière d'infrastructure informatique.

#### Effets potentiels sur le Groupe

Une infrastructure informatique défaillante, insuffisante ou obsolète pourrait engendrer des pertes de clients ou encore le départ de collaborateurs du fait de l'impossibilité de répondre à leurs attentes et besoins.

Une indisponibilité totale ou partielle de l'infrastructure informatique pourrait engendrer des répercussions sur la continuité d'activité (cf. chapitre 3.3.3.5.1, *supra*). Cependant, du fait de l'organisation décentralisée du Groupe, y compris en termes d'infrastructure informatique, les périmètres potentiellement touchés par de telles indisponibilités seraient limités.

#### Gestion

Dans le cadre de la transformation digitale entreprise par le Groupe, Sonepar déploie de nombreuses initiatives en matière d'infrastructure informatique afin de disposer de systèmes performants pour les collaborateurs et les clients. Les projets les plus impactants, hormis ceux déjà mentionnés dans les risques précédents (voir notamment les chapitres 3.3.3.8.1 à 3.3.3.8.3, *supra*), concernent le déploiement de *core models* au sein des différentes entités : le système d'information Ressources Humaines (SIRH) Sonepeople, la gestion des notes de frais via SAP Concur, une architecture *cloud* Groupe (Microsoft Azure) et le changement ou la montée de versions d'ERP et de solutions de gestion des entrepôts (WMS) dans de nombreuses filiales opérationnelles, toutes axées sur des solutions infonuagiques (*cloud*) en mode consommation (SaaS – *Software as a Service*).



Le Groupe a également déployé plusieurs instances de partage des informations et bonnes pratiques entre Pays, notamment le centre de compétences Office365 et l'*International Committee on Technology*, ainsi que la création de Conseils Technologies de l'Information qui ont pour mission de créer des standards technologiques Groupe pour l'ensemble des Pays.

Sonepar a aussi mis en œuvre le déploiement d'une plateforme commune de gestion des technologies de l'information (ServiceNow) qui aura pour objectifs d'orchestrer l'ensemble des activités globales et locales, ainsi que de consolider dans une instance unique toutes les informations reliées aux technologies de l'information, tels que les infrastructures, les projets, les contrats, les budgets, etc.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place un processus d'approbation préalable *Request for approval* (RFA) pour tout projet informatique ou d'infrastructure dépassant certains seuils afin de s'assurer que les technologies et méthodes employées sont conformes à sa stratégie et ses objectifs.

### FOCUS

Au cours de l'année 2021, les efforts du Groupe ont porté notamment sur :

- une refonte de l'organisation IT Groupe avec, notamment, la création d'un poste de responsable Infrastructure Groupe ;
- une augmentation du niveau de cyber protection du Groupe ;
- la poursuite du déploiement de SAP Concur, désormais effectif dans 46 filiales opérationnelles réparties dans 11 Pays ;
- la poursuite du déploiement des différents modules du SIRH Sonepeople au sein du Groupe ;
- l'élaboration de la stratégie de migration de l'infrastructure informatique vers le cloud Microsoft Azure ;
- le démarrage et le déploiement dans 13 Pays d'une plateforme commune de gestion des opérations ainsi que des informations liées aux technologies de l'information.

## 3.3.4 DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

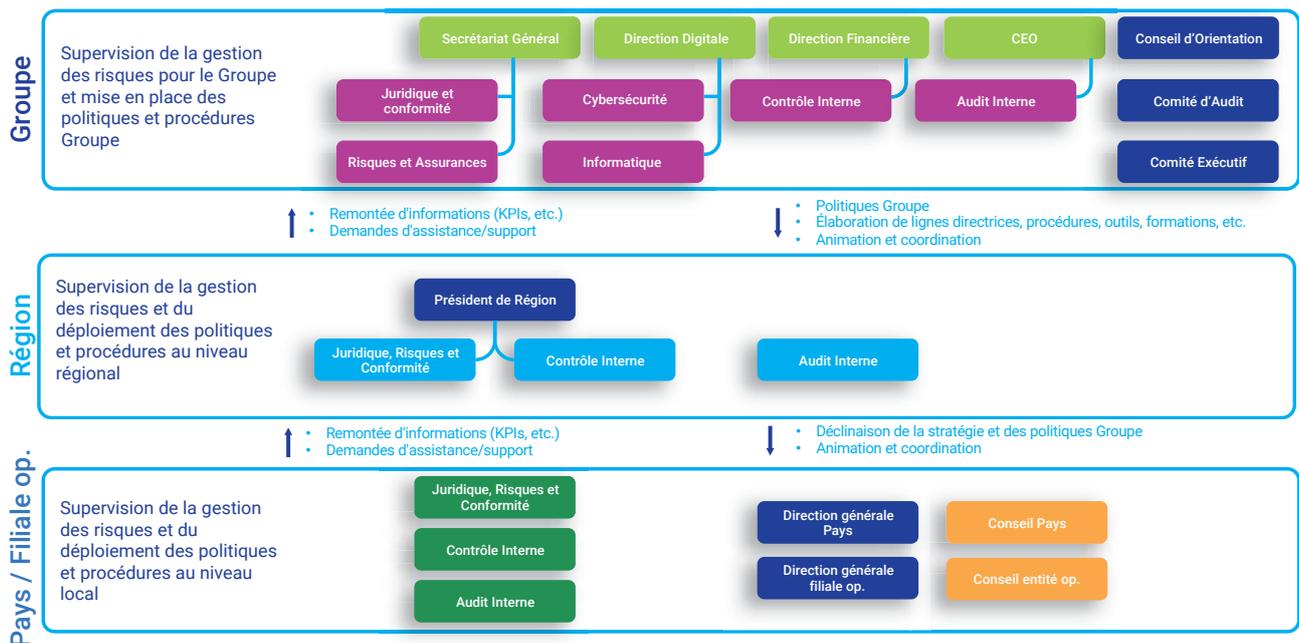
L'organisation, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention et réduction des risques est effectué, conformément au principe de décentralisation du Groupe, au niveau local le plus efficace. Il est complété par des actions au niveau et sous la responsabilité des directions fonctionnelles du Siège, notamment, la Direction du Contrôle interne, la Direction de la Communication et du

Développement Durable, la Direction des Ressources Humaines et le Secrétariat général.

Sonepar renforcera à partir de 2022 la formalisation de son dispositif de suivi et d'évaluation de l'efficacité des mesures de prévention et d'atténuation des risques RSE.

### 3.3.4.1 ORGANISATION

Le Groupe renforce et adapte de façon continue sa gouvernance des risques qui est décrite dans le graphique ci-dessous :



### 3.3.4.2 CONTRÔLE INTERNE

#### MISSION

Le Contrôle Interne est un processus encadré par le département Contrôle Interne Groupe et impliquant tous les acteurs de l'entreprise (Conseil d'Orientation, *top management*, collaborateurs des filiales opérationnelles). Il est appuyé par le Comité d'Audit.

Le Contrôle Interne doit fournir une assurance raisonnable en matière de réalisation des objectifs – et donc de maîtrise des risques – liés aux opérations ; de fiabilité du *reporting* financier ; de conformité au cadre législatif et réglementaire ; de déploiement et d'effectivité du Programme de Conformité du Groupe.

#### OUTILS

Le dispositif de Contrôle Interne de Sonepar repose notamment sur un référentiel commun applicable à l'ensemble des filiales opérationnelles du Groupe : le Manuel de Contrôle Interne. Ce référentiel s'articule autour des huit macro-processus suivants :

- ventes et marketing ;
- achats ;
- logistique ;
- fusions et acquisitions ;
- finance et comptabilité ;
- informatique ;
- Ressources Humaines ;
- gouvernance, risques et conformité (comprenant également le Développement Durable).

Chaque macro-processus est composé de processus qui se divisent eux-mêmes en activités. Pour chacune de ces activités, des contrôles sont définis en central puis mis en place par les différentes filiales opérationnelles afin d'assurer la maîtrise globale des risques.

Le Manuel de Contrôle Interne est mis à jour chaque année et complété par de nouveaux contrôles tenant compte des risques émergents, tels que les risques liés à la cybersécurité ou les risques de non-conformité aux nouvelles réglementations.

#### ACTIONS

##### Campagne annuelle d'autoévaluation

Le Contrôle Interne Groupe s'appuie sur un réseau de contrôleurs internes, coordinateurs locaux chargés de superviser la mise en place et l'application des règles de Contrôle Interne. Ils sensibilisent les filiales opérationnelles aux risques émergents globaux ainsi qu'aux risques locaux spécifiques. Les contrôleurs internes locaux s'assurent de la fiabilité des évaluations de la campagne de Contrôle Interne à travers des revues locales et effectuent des contrôles complémentaires sur la base de leurs analyses des risques.

La campagne annuelle d'autoévaluation du Contrôle Interne est réalisée par l'ensemble des filiales opérationnelles du Groupe dans l'outil de Gouvernance, Risque et Conformité du Groupe dénommé SPARC (*Sonepar Platform for Audit, Risks & Control*, outil intégré de suivi et de *reporting* entre le Contrôle Interne, l'Audit Interne et la fonction risques).

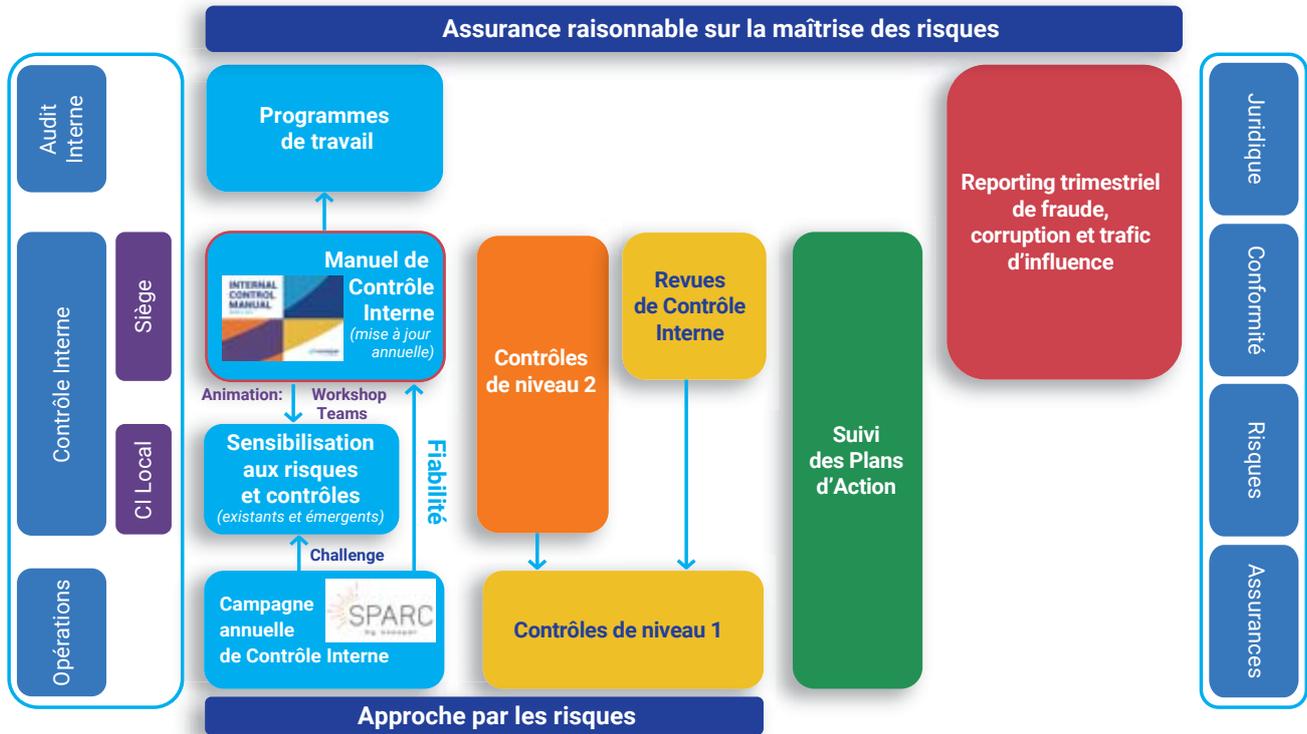
En 2021, la campagne annuelle d'autoévaluation portait sur 100 points de contrôles (sur les 373 points de contrôle que comporte la version 2021 du Manuel de Contrôle Interne) : 70 points de contrôles sélectionnés par le Contrôle Interne au niveau du Siège en tenant compte des principaux risques identifiés (Sapin 2, cybersécurité, fraude) et 30 points de contrôles sélectionnés par les Pays selon une approche par les risques locaux.

Chaque contrôle évalué comme partiellement ou non efficace fait obligatoirement l'objet d'un plan d'action dont la mise en place est suivie dans l'outil SPARC. Pour chaque plan d'action un responsable, un approuvateur et un valideur sont définis, relancés par mail à chaque étape de résolution via un *workflow* automatique. Les contrôleurs internes locaux sont chargés de s'assurer de la mise en place effective de ces actions et de la mise à jour des statuts d'avancement dans SPARC.

##### Reporting trimestriel

Chaque trimestre, une campagne de *reporting* fraude, corruption et trafic d'influence est organisée. Les cas de fraude, corruption et trafic d'influence remontés sont analysés et les dysfonctionnements éventuels sont identifiés et corrigés. Une synthèse des types de fraude et des faiblesses constatés est communiquée à l'ensemble de la communauté du Contrôle Interne afin d'atténuer globalement le risque de fraude, ainsi qu'au Comité d'Audit.

## ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE



## 3.3.4.3 AUDIT INTERNE

## MISSION

Rattaché au Directeur Général et rapportant également au Président du Conseil d'Orientation et au Comité d'Audit, l'Audit Interne est une fonction indépendante.

Sa mission consiste à aider le Groupe à atteindre ses objectifs (notamment ses objectifs stratégiques et opérationnels, ou encore ses objectifs en termes de sécurité, de protection des actifs, de conformité et d'intégrité) en évaluant, par une approche systématique et méthodique, les processus de *management* des risques, de *reporting*, de contrôle et de gouvernance, et à émettre des recommandations pour renforcer leur efficacité et améliorer la qualité de l'information financière et de gestion, dans le respect des valeurs du Groupe.

## EXPERTISES

Depuis 2020, l'Audit Interne a développé des centres de compétence déclinés en neuf domaines d'activité :

- gouvernance/risques/conformité ;
- achats ;
- ventes et marketing ;
- logistique ;
- finance/comptabilité/acquisitions ;
- Ressources Humaines ;
- systèmes d'information/digital/cybercriminalité ;
- analyse de données ;
- évaluation des risques.

Ce dispositif permet un meilleur ciblage des risques et un alignement accru avec le plan stratégique du Groupe. Il permet également une meilleure coordination de l'Audit Interne avec les différentes parties prenantes, telles que les Directions fonctionnelles, les comités internationaux et les autres fonctions dites d'« assurance » (Juridique et Conformité, Risques et Assurance, Contrôle Interne).

## ACTIONS

Les missions de l'Audit Interne s'inscrivent dans un plan d'audit élaboré sur une base annuelle. Ce plan d'audit est défini sous l'autorité de la Direction Générale et approuvé par le Comité d'Audit. Pour l'établir, l'Audit Interne se fonde sur une approche par les risques en prenant connaissance de la stratégie du Groupe, des principaux objectifs opérationnels, des risques associés ainsi que des processus de gestion des risques aux niveaux Groupe, Régions et Pays.

L'Audit Interne peut, par ailleurs, effectuer des revues d'opérations spécifiques à la demande du Comité d'Audit, du Conseil d'Orientation ou de la Direction Générale, ou bien participer à des investigations internes à la demande et sous la responsabilité du Directeur Juridique et Conformité du Groupe.

À l'issue de chaque mission et sur la base de recommandations proposées par les auditeurs internes, des plans d'action sont préparés par les entités concernées pour corriger les faiblesses éventuellement mises en évidence dans le rapport d'audit. La mise en œuvre des plans d'action fait l'objet d'un processus de suivi afin de s'assurer que les faiblesses identifiées sont bien corrigées. Les résultats sont présentés à intervalles réguliers aux Directions Générales des Régions/Pays et du Groupe, ainsi qu'au Comité d'Audit.

Malgré le contexte de crise sanitaire, l'Audit Interne a maintenu en 2021 un niveau d'activité soutenu avec les réalisations majeures suivantes :

- la réalisation de près de 90 missions, majoritairement à distance, ayant principalement ciblé les huit macro-processus critiques tels que définis dans le Manuel de Contrôle Interne ;
- le renforcement du processus de suivi des plans d'action avec :
  - d'une part, le remplacement, en tant qu'indicateur principal, du taux de mise en place des plans d'action par le nombre total de plans d'action ouverts, échus et non-échus, pour une vision rétrospective et prospective de ceux-ci, et

- d'autre part, la création et le partage avec les parties prenantes d'un tableau de bord digital dynamique et didactique relatif aux plans d'action ouverts et d'une vision d'ensemble jusqu'au niveau d'information le plus granulaire, pour un meilleur suivi.
- l'évolution de la méthodologie d'audit avec la décision d'introduire, à partir de janvier 2022, une quatrième opinion d'audit à l'échelle d'évaluation utilisée par l'Audit Interne afin de mettre en exergue une appréciation plus contrastée du niveau de risque résiduel ;
- l'intensification de l'approche d'audit par analyse de données grâce au recrutement d'un *Data Specialist* ayant également permis le renforcement des outils digitaux de suivi et de reporting.



### 3.3.5 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

#### MISSIONS

La Direction des Risques et Assurances, rattachée au Secrétariat général, exerce une fonction de conseil et de soutien. Elle a notamment pour missions de contribuer à l'identification des principaux risques liés aux activités du Groupe par la construction et la mise à jour de la cartographie des risques, générales ou spécifiques, et la diffusion de la politique de gestion des risques. En cela, elle contribue à la diffusion d'une culture du risque et au renforcement de la résilience du Groupe. Elle structure également la gestion de crise, la politique de sûreté, et formule et met en œuvre la stratégie d'assurance du Groupe en déployant les programmes d'assurance centralisés. Enfin, elle intervient dans la gestion des sinistres et le traitement des réclamations significatives.

#### FOCUS

L'équipe de la Direction des Risques et Assurances s'est vue attribuer le Trophée d'Or 2021 de la « Direction des assurances et du *risk management* » lors de la 6<sup>e</sup> édition du Sommet du Droit en Entreprise à Paris.

#### ACTIONS

##### PROGRAMME D'ASSURANCE GROUPE

Au terme de la revue du portefeuille des assurances du Groupe initiée en 2019, certains programmes ont été optimisés, en adaptant par exemple les couvertures ou franchises, et d'autres ont été mis en place.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la politique de centralisation et d'optimisation des programmes d'assurances du Groupe. Il s'agit d'assurer la cohérence des risques transférés et des couvertures achetées, et ainsi de maximiser les économies d'échelle, tout en tenant compte des contraintes juridiques et des spécificités locales.

Le Groupe a souscrit ou renouvelé différents programmes d'assurance mondiaux et centralisés, placés via des courtiers d'assurance spécialisés auprès d'assureurs de premier plan. Afin d'assurer la fiabilité et la robustesse de ses polices d'assurance, tous les assureurs sélectionnés par le Groupe ont un *rating* minimum par S&P de A-

Les principales polices d'assurance du Groupe figurent ci-dessous ; cette liste ne décrit pas toutes les restrictions, exclusions et limites applicables. Ces polices sont négociées pour des périodes allant de un à trois ans :

- le programme Responsabilité Civile couvre la responsabilité civile professionnelle, produits et exploitation pour toutes les activités du Groupe. Il intervient également en différence de conditions et/ou de limites des polices de Responsabilité Civile souscrites dans certains des pays où le Groupe est implanté ;
- le programme Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux couvre la responsabilité civile des mandataires sociaux de toutes les entités du Groupe ;
- le programme Cyber couvre entre autres les atteintes aux données et les cyber extorsions ;
- le programme Dommages aux Biens et Pertes Financières Consécutives couvre les bureaux, agences, centres logistiques, stocks et autres sites que le Groupe possède, loue ou opère à quelque titre que ce soit ;
- le programme relatif aux collaborateurs en missions professionnelles est composé d'un programme d'assistance médicale et sécuritaire et d'une couverture individuelle accident ;
- le programme d'assurance-crédit offre une garantie sur les créances commerciales contre les risques d'impayés.

Certains risques nécessitent une gestion assurantielle locale. Dans ce cas, la souscription de contrats d'assurance, tels que ceux relatifs aux flottes automobiles ou aux accidents du travail, est conduite sur une base nationale en respectant les pratiques et réglementations locales.

##### DISPOSITIF D'AUTO-ASSURANCE DU GROUPE

Dans le cadre de sa politique d'assurance, le Groupe a mis en place un dispositif d'auto-assurance. Ce dispositif repose principalement sur sa filiale de réassurance, dont l'implication dans certains programmes d'assurance Groupe permet de renforcer la maîtrise des risques et la gestion des sinistres et d'optimiser les couvertures et le coût de transfert des risques assurés. Elle intervient notamment dans les programmes Cyber et Dommages aux biens et pertes financières consécutives.

##### BILAN 2021

Le Groupe considère que les garanties et limites offertes par ses différents programmes d'assurance, centralisés ou locaux, sont généralement similaires, voire plus étendues, que celles souscrites par des entreprises mondiales de même taille actives dans le même secteur d'activité.

Dans un contexte de durcissement général du marché de l'assurance des entreprises, notamment en termes d'exclusions, de limites et de hausses tarifaires, le Groupe a été en mesure de

renouveler l'intégralité de ses programmes d'assurance avec des capacités inchangées, voire étendues.

L'année 2021 a été globalement clémente en termes de sinistres et contentieux pour le Groupe. Cette situation favorable lui a permis de tempérer les impacts du durcissement du marché de l'assurance lors des renouvellements survenus en cours d'exercice.

Le Groupe a par ailleurs intensifié ses exigences en matière d'assurance vis-à-vis de ses prestataires. Une assurance cyber est systématiquement demandée pour les contrats passés au niveau du Siège selon la nature et la sensibilité des prestations (contrats donnant accès aux systèmes d'information Sonepar, notamment). Une revue des couvertures des prestataires par la Direction des Risques et Assurances est réalisée pour tous les contrats majeurs conclus au niveau du Siège.

## PERSPECTIVES 2022

Le Groupe entend poursuivre sa politique consistant à souscrire, lorsque cela est possible, des polices d'assurance mondiales, en augmentant les garanties de ces polices dans les domaines qui l'exigent, et en réduisant les coûts par le biais de l'auto-assurance lorsque cela est opportun.

Le Groupe continuera de veiller à ce que ses principaux risques accidentels ou opérationnels soient transférés au marché de l'assurance, lorsque ce marché existe et que ce transfert est économiquement efficient.

Il fera évoluer sa politique d'assurance en fonction de l'évolution et de l'évaluation continue des risques (notamment au regard de sa cartographie des risques), des conditions de marché et de la capacité d'assurance disponible.

### 3.3.6 PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE (COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS)

Le Président de Sonepar SAS, société mère du Groupe, est responsable de la production finale de ses comptes sociaux. Les organes de direction des sociétés du Groupe sont responsables de la production de leurs comptes statutaires et de leurs systèmes d'information concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière.

La Direction Générale veille à la conformité du Groupe en matière comptable, financière et fiscale :

- elle est garante de la conformité des comptes du Groupe aux normes IFRS en vigueur. La Direction Financière de Sonepar a décliné ces normes dans un corps de principes comptables, dénommé Manuel Finance du Groupe, accessible via l'intranet à l'ensemble de la communauté financière du Groupe. Ce Manuel s'applique de façon obligatoire à toutes les entités du Groupe et fait l'objet d'un enrichissement continu ;
- elle coordonne l'arrêté des comptes du Groupe en s'appuyant sur les Directions Financières des Régions et Pays. Dans ce contexte, la Direction Financière de Sonepar :
  - transmet, préalablement à chaque phase de consolidation, les instructions de clôture à l'ensemble du Groupe ;
  - fournit une assistance sur les points d'attention relatifs à la clôture et les processus dédiés à des thèmes spécifiques, tels que les tests de dépréciation ou les variations de périmètre ;
  - valide la cohérence des liasses dans l'outil de consolidation des comptes lors des revues de gestion mensuelles.
- elle est responsable de la production finale des états financiers consolidés du Groupe. Les comptes sont analysés en détail pour vérifier la nature des opérations enregistrées et le bon classement comptable. L'établissement et la validation du tableau de variation des capitaux propres et du tableau des flux de trésorerie constituent des points de contrôle majeurs.
- elle est responsable de l'intégrité de la base de données du système de consolidation. Le Groupe utilise une application de consolidation standardisée permettant de sécuriser et d'homogénéiser les informations sur l'ensemble du cycle de gestion du Groupe : *reportings* mensuels, arrêté annuel et phases prévisionnelles.

Le cycle de gestion du Groupe comporte et s'appuie sur :

- un suivi hebdomadaire de l'activité commerciale des principaux Pays pour analyser la tendance des ventes. Cet outil de pilotage est transmis chaque semaine à la Direction Générale, afin de lui fournir une vision dynamique de l'activité. Les données hebdomadaires sont construites avec des hypothèses

simplificatrices et fournissent des données de tendance. Elles font l'objet d'un rapprochement en fin de mois avec les chiffres réels des revues de gestion mensuelles ;

- des revues de gestion mensuelles pour suivre de façon continue l'évolution des indicateurs de performance définis pour le Groupe. Ces indicateurs financiers et non financiers sont déclinés de manière homogène dans chacune des entités du Groupe. La Direction Financière produit, à destination de la Direction Générale et des Directions Financières des Régions, un tableau de bord mensuel rassemblant des éléments de pilotage et d'analyse ainsi qu'un document de synthèse trimestriel analysant les faits marquants de la période et les performances opérationnelles et financières de chacune des Régions du Groupe ;
- le plan stratégique « Impact », qui a pour objectif de fixer et de suivre les ambitions économiques et financières du Groupe à cinq ans. Chaque entité du Groupe décline ses propres objectifs, notamment en termes de rentabilité et d'investissements. Les orientations stratégiques sont approuvées par le Conseil d'Orientations de Sonepar ;
- un budget pour fixer le niveau d'ambition pour l'année suivante. Deux prévisions annuelles, au printemps et à l'automne, permettent d'actualiser les données de fin de période de l'année en cours.

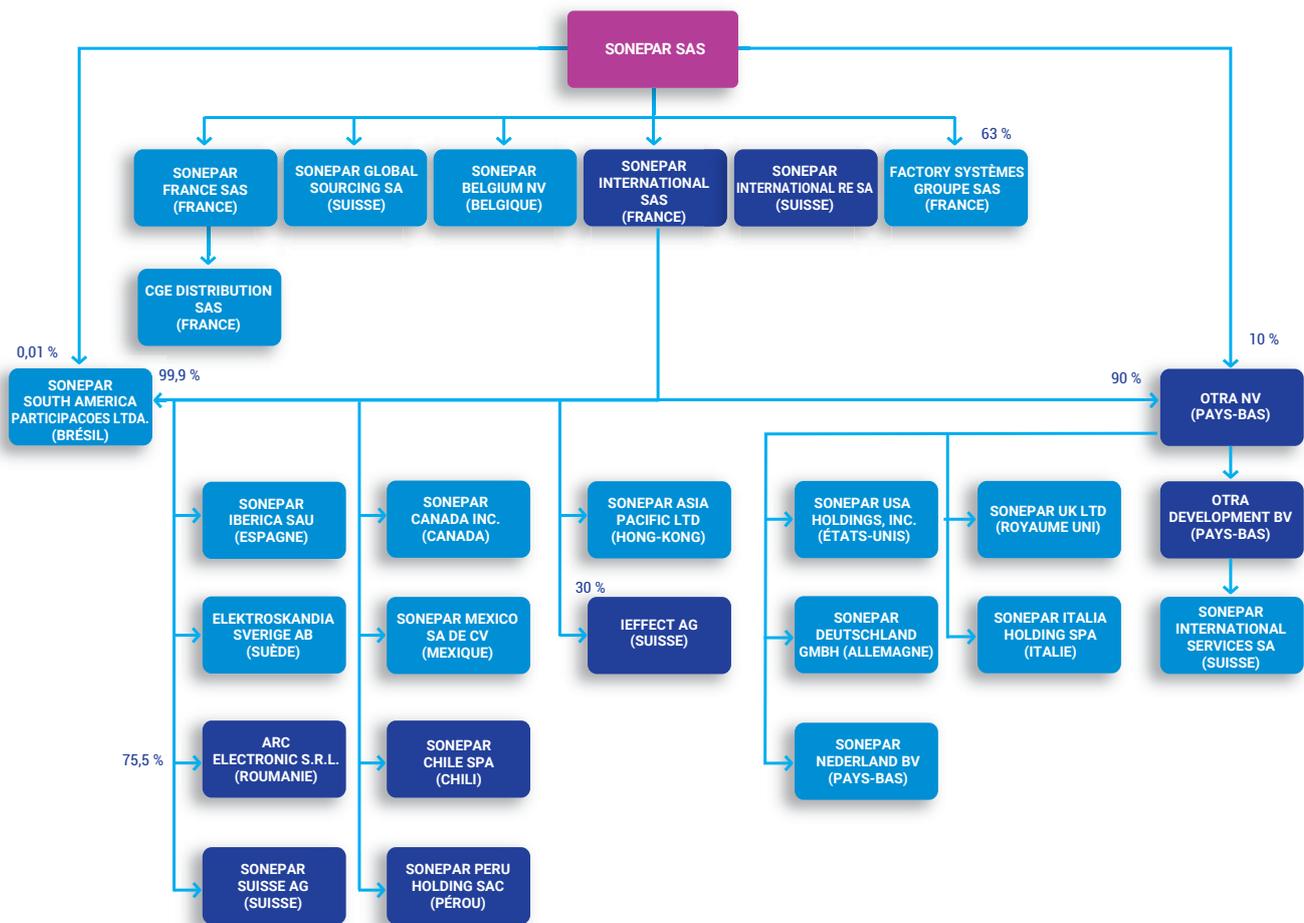
La qualité des comptes annuels est notamment confortée par :

- la mise en œuvre d'une préclôture au 30 novembre, au cours de laquelle l'ensemble des points comptables particuliers sont débattus avec les filiales opérationnelles puis validés ;
- les points de contrôle tels que définis dans le Manuel de Contrôle Interne. Ce Manuel s'applique de façon obligatoire à toutes les entités du Groupe et définit les contrôles à réaliser en matière comptable afin de garantir la fiabilité de l'information financière. Le respect des procédures de contrôle interne fait l'objet d'une campagne de revue annuelle ; par ailleurs, les sociétés sont régulièrement soumises à des audits internes (voir également chapitres 3.3.4.2 et 3.3.4.3, *supra*) ;
- les travaux d'audit et de revue de contrôle interne effectués par les Commissaires aux Comptes. Les recommandations émises et les points d'audit sont partagés avec les entités concernées et les Régions. Une synthèse Groupe est communiquée au niveau du Siège. Cette synthèse des recommandations sur le contrôle interne ainsi que les conclusions des travaux des Commissaires aux Comptes sont présentées chaque année au Comité d'Audit.

## 3.4 INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

### 3.4.1 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2021

L'organigramme simplifié ci-dessous contient les principales sociétés *holdings* et opérationnelles du Groupe. Il identifie, en bleu clair, les sociétés auxquelles sont adossés les Conseils Pays (voir également chapitre 2.3.4 *supra*).



L'absence de pourcentage dans les lignes de détention signifie une détention de 100 %.

## 3.4.2 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR SONEPAR

---

### DÉNOMINATION SOCIALE

SONEPAR

### SIÈGE SOCIAL

25, rue d'Astorg  
75008 Paris, France  
www.sonepar.com

Téléphone : 01 58 44 13 13

### LIEU ET NUMÉRO D'IMMATRICULATION

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris et porte le numéro unique d'identification 585 580 202. Son code APE est 6420Z (activité des sociétés *holding*).

Numéro LEI (*Legal Entity Identifier*) : 969500VEVOWR22R2YR86

### DATE DE CONSTITUTION

La société a été constituée le 1<sup>er</sup> janvier 1936 et a été immatriculée le 21 février 1955.

### DURÉE

99 ans.

### EXERCICE SOCIAL

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année civile

### FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION APPLICABLE

Sonepar est une société par actions simplifiée soumise au droit français.

## 3.4.3 CAPITAL SOCIAL

---

Au 31 décembre 2021, le capital social de Sonepar s'élevait à 107 936 507,94 euros, divisé en 68 000 000 actions, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Le capital social de Sonepar n'a connu aucune augmentation ou réduction depuis la dernière augmentation de capital social d'un montant de 7 936 507,94 euros intervenue le 1<sup>er</sup> septembre 2008.

La société n'a pas mis en place de programme de rachat d'actions ni procédé au rachat de ses propres actions.

### 3.4.4 FLUX ET CONTRATS INTRAGROUPE

Le Groupe comprend Sonepar ainsi que l'ensemble de ses filiales et succursales. Sonepar détient directement et indirectement des participations<sup>(1)</sup> dans diverses sociétés en France et à l'étranger.

Au 31 décembre 2021, Sonepar comptait 254 entités juridiques dans 42<sup>(2)</sup> pays (contre 276 au 31 décembre 2020). Sonepar a continué en 2021 ses efforts de rationalisation et de minimisation du nombre de ses entités juridiques et a ainsi réduit de 30 entités son portefeuille existant. Sonepar a, de par ses opérations d'acquisition, ajouté sept entités juridiques à son portefeuille et n'en a créé qu'une seule en 2021.

Les principaux flux entre Sonepar et ses filiales consolidées concernent :

- les contrats de *Franchise fees* : Colam Entreprendre licencie à Sonepar l'utilisation de la marque Sonepar, qui est sous-licenciée à ses filiales, avec d'autres éléments incorporels, via le contrat de *Franchise fees* ;
- les contrats de refacturation de services : le Groupe a notamment mis en place un contrat portant sur la fourniture par Sonepar de services techniques et administratifs à ses filiales (contrats dits

« *Corporate services Agreement* »). La rémunération de ces services comprend la masse salariale supportée par la société pour exécuter ces services, augmentée d'une marge de pleine concurrence, ainsi que les autres coûts directs et indirects supportés par Sonepar (dans ce dernier cas, sans appliquer de marge) ; et

- des prêts et emprunts intragroupe : la politique financière du Groupe consiste à centraliser les excédents de trésorerie et le financement des besoins de trésorerie. Les filiales opérationnelles placent ainsi leurs excédents auprès de Sonepar et empruntent auprès d'elle. Les prêts et emprunts entre Sonepar et les autres sociétés du Groupe sont régis par des conventions de gestion de trésorerie ou contrats de prêt. Sauf accord de Sonepar, les filiales opérationnelles ne peuvent ni placer leurs excédents de trésorerie ni emprunter auprès d'une autre entité.

Les conventions réglementées au sein de Sonepar figurent dans le rapport spécial sur les conventions réglementées de ses Commissaires aux Comptes.

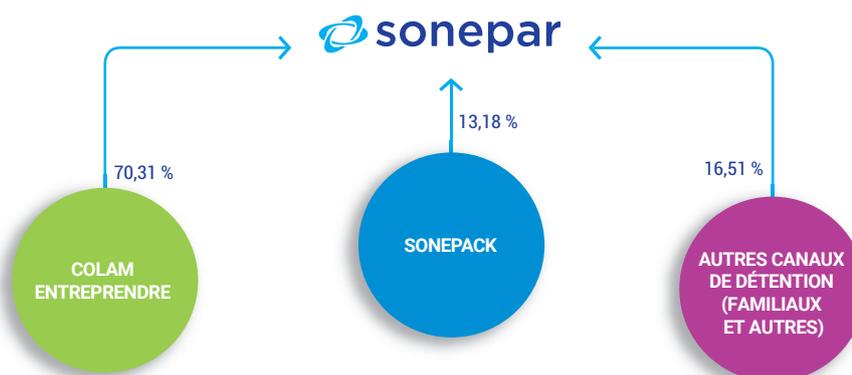


### 3.4.5 ACTIONNARIAT

#### 3.4.5.1 STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2021, le capital social de Sonepar était détenu majoritairement par Société de Négoce et de Participation (nom commercial : Colam Entreprendre), société par actions simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 602 047 045 qui est une *holding* familiale, et par diverses personnes physiques et morales membres ou représentantes des familles Coisne et Lambert.

À leurs côtés, Sonepar accueille quelques anciens dirigeants du Groupe détenant des participations minoritaires et organise un actionariat salarié au travers de la société Sonepack (cf. section 3.4.5.3 *infra*).



(1) Au sens de l'article L 233-2 du Code de Commerce.

(2) Les entités présentes à Hong Kong et Macao étant comptabilisées en tant qu'entités en Chine.

### 3.4.5.2 COLAM ENTREPRENDRE

Fruit de l'association des familles Coisne et Lambert en 1867 dans l'industrie textile, Colam Entreprendre a été créé par la quatrième génération des familles Coisne et Lambert en 1960, afin de développer de nouveaux métiers. C'est en 1969, sous la conduite d'Henri Coisne, qu'a commencé l'aventure dans la distribution de matériels électriques avec ce qui allait devenir Sonepar.

À ce jour, la *holding* animatrice et Associé majoritaire, Colam Entreprendre, réunit plus de 400 associés familiaux.

### 3.4.5.3 ACTIONNARIAT SALARIÉ

Le partage des fruits de la création de valeur avec les collaborateurs du Groupe fait partie intégrante de la philosophie de Sonepar depuis sa création.

#### ORGANISATION DE L'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Représenté par des participations directes au commencement, l'actionnariat salarié s'est organisé à compter de 1996 au travers de la société civile Sonedis, en offrant un accès aux dirigeants internationaux, puis, à partir de 2005, via la société Sonepack<sup>(1)</sup>. Cette dernière fut créée fin 2004 pour répondre à une volonté d'expansion de l'actionnariat salarié et pour étendre les plans au plus grand nombre.

Avec des actifs exclusivement composés de 8 965 020 actions de la société Sonepar, la valeur de l'action Sonepack, ainsi que le dividende qu'elle paie chaque année à ses associés, sont le miroir de la valeur de l'action et du dividende de Sonepar.

Sonepar a organisé au sein de Sonepack une liquidité des actions.

Les plans d'actionnariat sont décidés dans leur principe par le Conseil d'Orientation de Sonepar, sur proposition de la Présidence et de la Direction Générale et après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations. Leur mise en œuvre par Sonepack est le fruit d'une collaboration entre les équipes Ressources Humaines, Communication et Titres.

Le service Titres, qui dépend du Secrétariat général de Sonepar, gère les opérations sur titres, les relations avec les associés et bénéficiaires de plans d'actionnariat salarié, ainsi que leurs aspects juridiques et administratifs. Il s'appuie sur un partenaire bancaire ainsi que sur des relais internes dans les différents pays du Groupe.

#### HISTORIQUE DES PLANS D'OPTION D'ACHAT ET DES PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE

Depuis 2005, 7 plans d'options d'achat d'actions, 12 plans d'attribution gratuite d'actions, dont le dernier est le plan 2021 détaillé ci-dessous, et 3 plans d'options synthétiques pour les États-Unis ont été mis en place au bénéfice des collaborateurs du Groupe, soit au total 22 plans portant sur près de 7 218 500 d'actions Sonepack.

Depuis 2018, la politique actionnariale de Sonepar s'est orientée vers une mise en place annuelle de plans d'actions gratuites de performance, au bénéfice d'une population cible de plus de 500 collaborateurs du Groupe, contributeurs clés de la création de valeur. Dans le cadre de ces plans, le nombre final d'actions livrées aux bénéficiaires, au terme d'une période de trois ans, est fonction de l'atteinte d'objectifs d'évolution de la valeur de l'action.

Le 5 juin 2019, Sonepar a souhaité associer les collaborateurs du Groupe à la célébration de ses 50 ans en offrant cinq actions gratuites, à recevoir trois ans plus tard, à tous les salariés attestant d'au moins un an d'ancienneté au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ce plan anniversaire arrive à échéance le 5 juin 2022 et devrait permettre à près de 20 000 collaborateurs du Groupe de devenir actionnaires de Sonepack, sous réserve de l'activation de leur compte titres.

(1) Sonepack, société par actions simplifiée ayant son siège social au 25, rue d'Astorg, 75008 Paris, France, immatriculée au R.C.S. de Paris, portant numéro unique d'identification : 479 679 938.

**LE PLAN 2021**

Le plan 2021, mis en œuvre le 29 octobre 2021, a attribué un total de 127 960 actions de performance Sonepak à 542 collaborateurs du Groupe. Cette attribution fut plébiscitée par les bénéficiaires, avec un taux d'acceptation de 100 %.

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DE TOUS LES PLANS – NOMBRES À L'ATTRIBUTION**

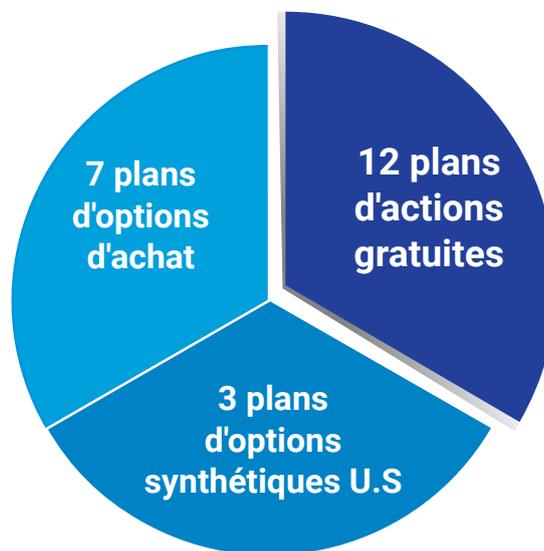
Attribution	Échéance	Nature des droits	Nombre de bénéficiaires	Actions Sonepak
2005	Échu	Options d'achat d'actions	2 163	2 612 670
2006	Échu	Options d'achat d'actions	467	410 550
2008	Échu	Options d'achat d'actions	671	414 600
2010	Échu	Options d'achat d'actions	196	542 000
2012	En cours	Options d'achat d'actions	98	423 500
2014	En cours	Options d'achat d'actions	242	622 000
2016	En cours	Options d'achat d'actions	265	603 500
<b>TOTAL</b>				<b>5 628 820</b>
2011	Échu	Actions gratuites	2 733	187 950
2012	Échu	Actions gratuites de performance	340	47 350
2015	Échu	Actions gratuites	3 164	221 200
VLTl 2015 & 2018	En attente	Actions gratuites de performance	3	220 000
2018	Échu	Actions gratuites de performance	543	142 760
2019 Anniversaire	En attente	Actions gratuites	35 383	176 915
2019	En attente	Actions gratuites de performance	587	143 645
2020	En attente	Actions gratuites de performance	496	122 530
VLTl 2021	En attente	Actions gratuites de performance	1	30 000
2021	En attente	Actions gratuites de performance	542	127 960
<b>TOTAL</b>				<b>1 420 310</b>
2012	Échu	Options synthétiques U.S.	109	73 254
2014	Échu	Options synthétiques U.S.	77	49 933
2016	En cours	Options synthétiques U.S.	87	47 301
<b>TOTAL</b>				<b>170 488</b>
				<b>7 219 618</b>

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PLANS EN COURS AU 31 DÉCEMBRE 2021**

Attribution	Nature des droits	Nombre de bénéficiaires	Actions Sonepak
2012	Options d'achat d'actions	10	25 114
2014	Options d'achat d'actions	62	110 289
2016	Options d'achat d'actions	103	182 346
<b>TOTAL</b>			<b>317 749</b>
VLTl 2015 & 2018	Actions gratuites de performance	3	220 000
2019 Anniversaire	Actions gratuites	22 844	114 220
2019	Actions gratuites de performance	513	134 975
2020	Actions gratuites de performance	476	120 125
VLTl 2021	Actions gratuites de performance	1	30 000
2021	Actions gratuites de performance	536	127 610
<b>TOTAL</b>			<b>746 930</b>
2016	Options synthétiques U.S.	48	8 262
<b>TOTAL</b>			<b>8 262</b>



## SONEPACK EN BREF



## 3.4.5.4 DIALOGUE ACTIONNARIAL

Les actionnaires, descendants des deux familles fondatrices, ainsi que leurs conjoints, sont réunis au sein de la structure Colam Entreprendre.

Colam Entreprendre conduit son activité de holding animatrice au service de la pérennité du Groupe familial, riche d'un nombre croissant de descendants.

Cet objectif fondamental s'articule autour de trois missions essentielles : le maintien d'une forte cohésion familiale, la gestion du patrimoine collectif et la participation active au développement prospère des entreprises qui composent son portefeuille.

En septembre 2020, les actionnaires de Colam Entreprendre ont adopté, dans un très large consensus, une nouvelle Charte familiale, qui précise la responsabilité du contrôle familial de Sonepar et ses valeurs.

Tous ont la possibilité d'être associés à la vie du Groupe et sont encouragés à connaître son métier, au travers d'un programme riche de rencontres, d'informations et de formations dédiées autour des activités de Sonepar et de ses enjeux de développement.

## 3.4.6 INFORMATIONS SUR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

---

### 3.4.6.1 CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

**KPMG AUDIT SA** représenté par Monsieur Michel Piette – Tour Eqho, 2, avenue Gambetta, 92066 Paris, La Défense Cedex, dont le mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale annuelle du 16 avril 2020 pour une durée de six exercices sociaux.

**MAZARS** représenté par Monsieur Jérôme de Pastors – Tour Exaltis, 61, rue Henri-Regnault, 92400 Courbevoie, dont le mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale annuelle du 16 avril 2020 pour une durée de six exercices sociaux.

### 3.4.6.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

L'Assemblée générale annuelle du 16 avril 2020 a décidé de ne plus nommer de Commissaire aux Comptes suppléants, l'obligation ne s'appliquant désormais plus qu'aux sociétés dont le Commissaire aux Comptes titulaire est une personne physique ou une société unipersonnelle. Les Statuts de Sonepar ont été modifiés en conséquence.

## 3.5 ANNEXE AU RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

### 3.5.1 RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Art. R. 225-102, al. 2 du Code de Commerce)

Nature des indications	2017	2018	2019	2020	2021
<b>1. Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social (en millions d'euros)	107,9	107,9	107,9	107,9	107,9
Nombre d'actions émises	68 000 000	68 000 000	68 000 000	68 000 000	68 000 000
<b>2. Résultat global des opérations effectives</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes (en millions d'euros)	1,0	3,5	4,2	24,3	33,5
Résultat avant impôt, amortissements et provisions (en millions d'euros)	20,1	12,0	55,4	13,8	(18,0)
Impôt sur les bénéfices (en millions d'euros)	24,2	15,6	14,5	7,4	19,2
Résultat après impôt, amortissements et provisions (en millions d'euros)	55,5	25,7	66,6	16,8	(16,4)
Montant des bénéfices distribués (en millions d'euros)	193,8	238,0	261,8	238,0	374,0 <sup>(1)</sup>
<b>3. Résultat des opérations réduit à une seule action<sup>(1)</sup></b>					
Résultat après impôt, en euros, mais avant amortissements et provisions	0,65	0,41	1,03	0,31	0,02
Résultat après impôt, en euros, amortissements et provisions	0,82	0,38	0,98	0,25	(0,24)
Dividende versé en euros à chaque action	2,85	3,50	3,85	3,50	5,50 <sup>(1)</sup>
<b>4. Personnel</b>					
Nombre de salariés	47	54	47	8	7
Montant de la masse salariale (en millions d'euros)	7,1	13,7	13,4	10,6	22,8
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en millions d'euros)	3,6	4,0	4,2	2,9	4,0

(1) Montant proposé.

### 3.5.2 DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

La société n'a pas vocation à avoir une activité commerciale. De ce fait, ses relations avec ses fournisseurs et clients sont très limitées. La décomposition du solde des dettes fournisseurs et des créances clients, par date d'échéance, est présentée ci-après.

#### DÉLAIS DE PAIEMENT DES FACTURES FOURNISSEURS ET CLIENTS À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

	Fournisseurs					TOTAL (1 jour et plus)
	Article L. 441.6 : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
(en millions d'euros)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	
<b>Tranche de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	359					64
Montant total des factures concernées TTC	13,0	0,7	0,1	0,1	-	-
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	17,8 %	1,0 %	0,1 %	0,1 %	-	-
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice						
<b>Factures exclues des lignes précédentes relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues	-	-	-	-	-	-
<b>Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours date de facture					



# Bilan – Compte de résultat de l'exercice 2021 et annexe

4

<b>4.1 BILAN</b>	<b>70</b>	<b>4.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX</b>	<b>88</b>
Actif	70	<b>COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX</b>	
Passif	70	<b>4.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX</b>	<b>92</b>
<b>4.2 COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>71</b>	<b>COMPTES SUR LES CONVENTIONS</b>	
		<b>RÈGLEMENTÉES</b>	
<b>4.3 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS</b>	<b>72</b>	<b>4.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX</b>	<b>95</b>
		<b>COMPTES SUR LES COMPTES</b>	
		<b>CONSOLIDÉS</b>	

*Les états financiers sont présentés en millions d'euros, avec arrondi au dixième de million d'euros près. Des écarts d'arrondi peuvent ainsi apparaître entre différents états.*

## 4.1 BILAN

### ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12	
		2020	2021
+ Immobilisations incorporelles brutes		7,5	12,9
- Amortissements		(3,8)	(5,0)
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<i>Note 1.1</i>	<b>3,7</b>	<b>7,9</b>
+ Immobilisations corporelles brutes		6,1	6,3
- Amortissements		(5,0)	(5,6)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<i>Note 1.2</i>	<b>1,1</b>	<b>0,7</b>
Participations nettes	<i>Note 1.3</i>	2 125,4	2 247,5
Autres immobilisations financières	<i>Note 1.4</i>	1 318,3	1 688,7
<b>Actif immobilisé</b>		<b>3 448,5</b>	<b>3 944,8</b>
Créances financières et autres créances	<i>Note 1.5</i>	1 445,3	1 193,3
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	<i>Note 1.6</i>	1 095,0	1 222,6
<b>Actif circulant</b>		<b>2 540,3</b>	<b>2 415,9</b>
<b>Charges Constatées d'Avance (CCA) et frais d'émission des emprunts</b>	<i>Note 1.7</i>	<b>10,3</b>	<b>13,6</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 999,1</b>	<b>6 374,3</b>

### PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12	
		2020	2021
Capital		107,9	107,9
Prime d'émission et réserve légale		65,9	65,9
Report à nouveau et autres réserves		1 481,6	1 260,3
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>16,8</b>	<b>(16,4)</b>
<b>Capitaux propres</b>	<i>Note 2.1</i>	<b>1 672,2</b>	<b>1 417,7</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<i>Note 2.2</i>	<b>14,8</b>	<b>30,4</b>
Dettes financières		4 257,9	4 854,8
Autres dettes		54,2	71,4
<b>Dettes</b>	<i>Note 2.3</i>	<b>4 312,1</b>	<b>4 926,2</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>5 999,1</b>	<b>6 374,3</b>

Les dettes financières, nettes des créances financières intragroupe, s'élèvent à 2 009,5 millions d'euros au 31 décembre 2021, soit 1,4 fois les capitaux propres de Sonepar SAS.

## 4.2 COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Prestations de service		24,3	33,5
Reprises sur provisions		1,0	1,7
Autres produits		48,5	45,4
<b>Total produits d'exploitation</b>	<i>Note 3.1</i>	<b>73,8</b>	<b>80,6</b>
Charges d'exploitation		(83,5)	(133,6)
Dotation aux amortissements et provisions		(2,3)	(3,0)
Autres charges		(10,3)	(9,8)
<b>Total charges d'exploitation</b>	<i>Note 3.1</i>	<b>(96,1)</b>	<b>(146,4)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(22,3)</b>	<b>(65,8)</b>
Produits financiers		347,5	228,8
Charges financières		(314,1)	(198,8)
<b>Résultat financier</b>	<i>Note 3.2</i>	<b>33,4</b>	<b>30,0</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>11,1</b>	<b>(35,8)</b>
Produits exceptionnels		3,3	0,3
Charges exceptionnelles		(5,0)	(0,1)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<i>Note 3.3</i>	<b>(1,7)</b>	<b>0,2</b>
Impôts	<i>Note 3.4</i>	7,4	19,2
<b>RÉSULTAT NET COMPTABLE</b>		<b>16,8</b>	<b>(16,4)</b>

## 4.3 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



### SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

NOTE 1	ACTIF	74	NOTE 6	ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES FINANCIERS	84
NOTE 2	PASSIF	78	NOTE 7	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	87
NOTE 3	COMPTE DE RÉSULTAT	81	NOTE 8	ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE	87
NOTE 4	VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN	83			
NOTE 5	PLANS DE STOCK-OPTIONS ET D' ACTIONS	83			

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

## FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Le 31 décembre 2021, après l'obtention de l'accord de l'autorité de la concurrence autrichienne, Sonepar a achevé l'acquisition d'une participation majoritaire (63,16 %) dans la société Factory Systèmes Groupe pour 109,9 millions d'euros, dont 0,7 million d'euros au titre des coûts d'acquisition. Cette entreprise est un acteur majeur dans le secteur de la distribution de solutions logicielles, d'*edge computing* et d'IoT industriel. Forte de 150 collaborateurs opérant en France, en Allemagne et en Suisse, Factory Systèmes Groupe propose à près de 10 000 usines de production et grandes infrastructures, un parcours accéléré vers la digitalisation visant à optimiser leurs opérations, à améliorer leur planification et à accélérer leur programme de réduction de l'empreinte carbone.

Sonepar a également acquis 100 % du capital de la captive de réassurance du Groupe Sonepar, Sonepar International RE, pour 8,5 millions d'euros.

Par ailleurs, la société a procédé à une augmentation de capital de 3,7 millions d'euros dans la société Sonepar Global Sourcing, qu'elle détient à 100 %.

En lien avec l'évolution stratégique du Groupe vers une plus grande mutualisation des compétences et des outils, tout particulièrement dans les domaines du digital, la société a continué à engager de

nouvelles dépenses en 2021 reflétées dans la croissance des charges d'exploitation. Ces dépenses qui bénéficient aux activités du Groupe ont fait l'objet d'une facturation partielle aux filiales, dans le cadre de contrats de prestations de services.

## MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement comptable ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général tel que modifié par les règlements publiés ultérieurement.

Les « Recommandations et observations relatives à la prise en compte des conséquences de l'évènement COVID-19 dans les comptes établis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 » publiées par l'ANC ont également été prises en considération.

Les principales méthodes comptables issues de ces règlements et appliquées par la société sont énumérées ci-dessous.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Les immobilisations ayant une durée d'utilité définie font l'objet d'amortissements selon le mode linéaire, sur leur durée estimée d'utilité. Selon la nature de l'immobilisation, les durées d'utilité sont les suivantes :

	Nombre d'années
Logiciels	1 à 5
Constructions	30
Installations générales, agencements, aménagements	3 à 10
Matériel de bureau et informatique	3 à 5
Mobilier	6 à 10

Les titres de participation sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition, celui-ci s'entendant du prix payé pour acquérir les titres, des sommes versées pour souscrire au capital des filiales ou participations et de tous les frais directement attribuables à ces opérations, tels que les frais d'avocats ou de conseils financiers.

Une dépréciation des titres de participation est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à leur valeur comptable. L'estimation de la valeur d'utilité repose notamment sur la rentabilité de l'entité, ses perspectives de rentabilité, ses capitaux propres, les projets de cession et les critères d'appréciation de valorisation retenus lors de la transaction d'origine.

Les créances et les dettes figurent au bilan pour les montants de liquidités qui seront reçus ou versés lors de leur règlement. En cas de créances et dettes à échéances déterminées, produisant un taux d'intérêt nul ou inférieur à un taux de marché, il n'est procédé à aucune actualisation.

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties en euros, au cours en vigueur à la clôture de l'exercice. Une provision pour risque de change est constituée, à concurrence du risque non couvert relatif à des éléments libellés dans la même devise.

Les valeurs mobilières sont constituées de la valeur brute des titres de créance liée à l'opération de titrisation européenne. Elles sont valorisées au coût d'acquisition, hors frais accessoires.

La réforme des taux interbancaires de référence n'a pas eu d'impact dans les comptes au 31 décembre 2021.

La société a appliqué pour la première fois la recommandation ANC 2013-02 sur les engagements de retraite. Les impacts s'élevaient à 17 milliers d'euros et ont été comptabilisés en compte de résultat car non significatifs sur le montant de la provision.

La société comptabilise des provisions pour faire face aux coûts facturés à la société lors de l'exercice des options ou l'acquisition des actions gratuites ou actions de performance (les « actions gratuites ») attribuées à ses salariés et mandataires sociaux au travers du dispositif Sonepack.

Les autres provisions au passif du bilan sont comptabilisées lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et s'il est probable ou certain qu'il en résultera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de ce dernier. L'obligation peut être d'origine légale ou réglementaire, résulter de dispositions contractuelles ou être implicite. La provision est inscrite au bilan pour la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Les produits d'exploitation se composent principalement des prestations de services réalisées au profit des filiales. Ces dernières sont comptabilisées au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

Les prestations en devises sont enregistrées au cours du jour de la facture.

Les charges d'exploitation sont reconnues à la date de la livraison du bien ou de la réalisation de la prestation.

L'impôt sur les bénéfices comptabilisé au compte de résultat correspond à une provision qui reflète le montant dû aux autorités fiscales au titre de l'exercice écoulé, déterminé compte tenu du régime d'intégration fiscale pour lequel la société a opté en tant que tête de Groupe. Les montants d'impôt, refacturés par la société aux filiales françaises ayant opté pour le régime d'intégration fiscale, sont déterminés conformément aux conventions de répartition de la charge d'impôt du Groupe et enregistrés en déduction de la charge d'impôt au compte de résultat.

Les frais et commissions encourus lors de la mise en place des lignes de financement sont comptabilisés à l'actif et repris au compte de résultat en charge financière à compter de la date de signature du contrat, sur la durée contractuelle des lignes de crédit.

Sonepar SAS, ayant pour numéro de SIRET 585 580 202 00083, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris, dont le siège social est au 25 rue d'Astorg, 75008 Paris, est la maison mère du Groupe Sonepar.

## NOTE 1 ACTIF

### 1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les variations au cours de l'exercice ont été les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	Amort.	Valeur nette
<b>01/01/2021</b>	<b>7,5</b>	<b>(3,8)</b>	<b>3,7</b>
Investissements	8,2	-	8,2
Désinvestissements	(0,2)	0,2	-
Virement de poste à poste	(2,6)	-	(2,6)
Dotation aux amortissements	-	(1,4)	(1,4)
<b>31/12/2021</b>	<b>12,9</b>	<b>(5,0)</b>	<b>7,9</b>

Les variations de l'exercice concernent les investissements en logiciels informatiques et des mises au rebut des logiciels qui ne sont plus utilisés.

### 1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2021			
		Valeur Nette Comptable	Valeur brute	Amort.	Valeur Nette Comptable
Terrains, bâtiments et agencements	0,6	3,3	(3,0)	0,3	(0,3)
Matériel de bureau et mobilier	0,5	3,0	(2,6)	0,4	(0,1)
<b>TOTAL</b>	<b>1,1</b>	<b>6,3</b>	<b>(5,6)</b>	<b>0,7</b>	<b>(0,4)</b>

La variation entre les valeurs nettes comptables au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021 s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Invest.	Amort.	Total
Terrains, bâtiments et agencements	0,1	(0,4)	(0,3)
Matériel de bureau et mobilier	0,2	(0,3)	(0,1)
<b>TOTAL</b>	<b>0,2</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(0,4)</b>

### 1.3 PARTICIPATIONS NETTES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2021
Coût d'acquisition	2 125,4	2 247,5
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>2 125,4</b>	<b>2 247,5</b>

Sonepar a acquis cette année 63,16 % de la société Factory Systèmes Groupe pour un montant de 109,9 millions d'euros.

Sonepar a également acquis 100% du capital de la captive de réassurance du Groupe, Sonepar International Re SA, auprès de

Sonepar International Services SA, filiale suisse, pour un montant de 8,5 millions d'euros.

Par ailleurs, la société a procédé à une augmentation de capital de 3,7 millions d'euros dans la société Sonepar Global Sourcing SA, qu'elle détient à 100 %.

**A) RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES DIRECTES DONT LA VALEUR DES TITRES DE PARTICIPATION EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ**

Renseignements sur chaque filiale et participation dont la valeur excède 1 % du capital de la société*	Nombre d'actions détenues	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus (en millions d'euros)		Prêts LT consentis par la société et non encore remboursés (en millions d'euros)	Prêts CT et avances consentis par la société et non encore remboursés (en millions d'euros)	Emprunts et avances reçus par la société et non encore remboursés (en millions d'euros)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en millions d'euros)
			Brute	Nette				
<b>OTRA NV</b>	<b>3 419 648</b>	<b>10,00 %</b>	<b>53,7</b>	<b>53,7</b>	-	-	<b>1 935,6</b>	-
Bovenkerkerweg 10-12 1185 XE AMSTELVEEN (Pays-Bas) NV au capital de 31 118 788 euros divisé en 34 196 470 actions de 0,91 euro								
<b>SONEPAR BELGIUM NV</b>	<b>50 009</b>	<b>99,99 %</b>	<b>182,4</b>	<b>182,4</b>	-	-	<b>49,0</b>	<b>20,0</b>
Eugène Bekaertlaan 63 8790 WAREGEM (Belgique) NV au capital de 12 400 000 euros divisé en 50 010 actions de 247,95 euros								
<b>SONEPAR FRANCE SAS</b>	<b>610 000</b>	<b>100,00 %</b>	<b>93,1</b>	<b>93,1</b>	-	<b>80,0</b>	-	-
18-20, quai du Point-du-Jour 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT (France) SAS au capital de 9 150 000 euros divisé en 610 000 actions de 15 euros								
<b>SONEPAR INTERNATIONAL SAS</b>	<b>4 875 929</b>	<b>100,00 %</b>	<b>1 795,2</b>	<b>1 795,2</b>	<b>800,0</b>	<b>477,3</b>	-	-
25, rue d'Astorg 75008 PARIS (France) SAS au capital de 487 592 900 euros divisé en 4 875 929 actions de 100 euros								
<b>SONEPAR GLOBAL SOURCING SA</b>	<b>50 000</b>	<b>100,00 %</b>	<b>4,5</b>	<b>4,5</b>	-	<b>0,2</b>	<b>0,5</b>	-
Avenue des Morgines 12 1213 PETIT LANCY (Suisse) SA au capital de 5 000 000 Francs suisses divisé en 50 000 actions de 100 Francs suisses								
<b>SONEPAR INTERNATIONAL RE SA</b>	<b>100 000</b>	<b>100,00 %</b>	<b>8,5</b>	<b>8,5</b>	-	-	-	-

Renseignements sur chaque filiale et participation dont la valeur excède 1 % du capital de la société*	Nombre d'actions détenues	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus (en millions d'euros)		Prêts LT consentis par la société et non encore remboursés (en millions d'euros)	Prêts CT et avances consentis par la société et non encore remboursés (en millions d'euros)	Emprunts et avances reçus par la société et non encore remboursés (en millions d'euros)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en millions d'euros)
			Brute	Nette				
Avenue des Morgines 12 1213 PETIT LANCY (Suisse) SA au capital de 10 000 000 Francs suisse divisé en 100 000 actions de 100 Francs suisses								
<b>FACTORY SYSTEMES GROUPE SAS</b>	<b>180 929</b>	<b>63,16 %</b>	<b>109,9</b>	<b>109,9</b>	-	-	-	-
17, Rue Albert-Einstein 77420 CHAMPS-SUR-MARNE (France) SAS au capital de 28 647 100 euros divisé en 286 471 actions de 100 euros								

\* Les informations dont la divulgation est de nature à porter préjudice à la société n'ont pas été mentionnées dans ce tableau.

## B) RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES DIRECTES DONT LA VALEUR DE PARTICIPATION N'EXCÈDE PAS 1 % DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Renseignements sur chaque filiale et participation dont la valeur n'excède pas 1 % du capital de la société* (en millions d'euros)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts CT et avances consentis par la société et non encore remboursés	Emprunts et avances reçus par la société et non encore remboursés	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
Filiales étrangères (ensemble)	-	-	32,9	-	-
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	-	-

\* Les informations dont la divulgation est de nature à porter préjudice à la société n'ont pas été mentionnées dans ce tableau.

## C) RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

Postes (en millions d'euros)	Entreprises liées <sup>(1)</sup>	Participations <sup>(2)</sup>
Prêts LT, CT et avances en comptes courants	2 823,3	22,1
Créances clients et comptes rattachés	1,8	-
Avances reçues en compte courant	3 193,9	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28,5	-
Produits de participations	20,0	-
Autres produits financiers	57,4	-
Charges financières	4,1	-

(1) Sociétés consolidées, périmètre de consolidation par intégration globale.

(2) Sociétés mises en équivalence ou non consolidées.

### 1.4 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2021
Créances rattachées à des participations	1 312,7	1 678,2
Créances hors Groupe	5,4	1,5
Dépôts et divers	0,2	9,0

Les créances rattachées à des participations correspondent à des prêts à long terme accordés à des filiales du Groupe.

En 2020, les filiales opérationnelles UAB SLO en Lituanie et SLO Latvia SIA en Lettonie ont été cédées par le Groupe. La société a accordé deux prêts long terme aux acquéreurs de ces deux sociétés

pour des montants respectifs de 1,5 million d'euros et 3,9 millions d'euros.

En mai 2021, le prêt de 3,9 millions a été cédé à la Finlande. Le prêt de 1,5 million d'euros commencera à être remboursé en 2022 à raison de 300 000 euros par an.

### 1.5 CRÉANCES FINANCIÈRES ET AUTRES CRÉANCES

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2021		
	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Sociétés apparentées financier	1 401,2	1 167,1	-	1 167,1
Instruments de trésorerie	3,1	1,6	-	1,6
<b>Sous-total créances financières</b>	<b>1 404,3</b>	<b>1 168,7</b>	<b>-</b>	<b>1 168,7</b>
Clients et comptes rattachés	-	0,5	-	0,5
Avoirs à recevoir	-	0,5	-	0,5
Impôts et taxes	24,7	20,7	-	20,7
Créances sociales	-	-	-	-
Sociétés apparentées non financier	16,0	2,2	-	2,2
Produits à recevoir	0,3	0,7	-	0,7
<b>Sous-total autres créances</b>	<b>41,0</b>	<b>24,6</b>	<b>-</b>	<b>24,6</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 445,3</b>	<b>1 193,3</b>	<b>-</b>	<b>1 193,3</b>

Les créances financières sont constituées pour l'essentiel de prêts intragroupe (« sociétés apparentées »). Leur diminution en 2021 est la conséquence de moindres besoins exprimés par les filiales opérationnelles du Groupe en raison du *cash flow* libre généré par ces dernières, proportionnellement plus élevé que par le passé, du

fait notamment d'acquisitions plus réduites par rapport aux exercices précédents.

Les créances ont des échéances qui ne vont pas au-delà d'un an.

## 1.6 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2021		
	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Valeurs mobilières	359,0	402,7	-	402,7
Disponibilités	736,0	819,9	-	819,9
<b>TOTAL</b>	<b>1 095,0</b>	<b>1 222,6</b>	<b>-</b>	<b>1 222,6</b>

Les valeurs mobilières correspondent à la souscription de titres de créances liés à l'opération de titrisation européenne. Dans cette opération, des filiales du Groupe cèdent leurs créances clients à un véhicule dédié. Ce dernier, en contrepartie, émet des titres de créance souscrits, pour partie, par des investisseurs extérieurs au Groupe et, pour le reste, par la société.

L'augmentation des disponibilités est due à la génération de *cash flow* libre des entités du Groupe, ce *cash flow* remontant dans les comptes de la société au travers de la centralisation de trésorerie.

## 1.7 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE ET FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2021
Charges constatées d'avance	10,2	13,6
Écart de conversion actif	0,1	-
<b>TOTAL</b>	<b>10,3</b>	<b>13,6</b>

Les charges constatées d'avance sont constituées par l'amortissement des frais de mise en place des outils de financement du Groupe et par les charges de licences *Software as a Service* et d'assurances.

Ces frais sont amortis comme indiqué dans le paragraphe sur les méthodes comptables.

## NOTE 2 PASSIF

### 2.1 CAPITAUX PROPRES (AVANT AFFECTATION)

Au 31 décembre 2021, le capital social est composé de 68 000 000 actions d'une valeur nominale de 1,587 euros. Le montant du capital est de 107,9 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2021
Capital	107,9	107,9
Prime d'émission	55,1	55,1
Réserve légale	10,8	10,8
Autres réserves	106,4	106,4
Report à nouveau	1 375,2	1 153,9
Résultat de l'exercice	16,8	(16,4)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>1 672,2</b>	<b>1 417,7</b>

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2021 a été la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2021
Total au 01/01/2021	1 672,2
Résultat de l'exercice 2021	(16,4)
Distribution de dividendes (3,50 euros par action)	(238,0)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>1 417,7</b>

Après affectation du résultat 2020 et distribution du dividende, le report à nouveau fin 2021 s'élève à 1 153,9 millions d'euros.

## 2.2 PROVISIONS

Les provisions au passif ont varié comme suit au cours de l'exercice 2021 :

(en millions d'euros)	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Provision pour litiges	-	0,1	-	0,1
Provision au titre des plans de stock-options et actions gratuites	13,9	15,5	-	29,4
Provision pour indemnités de départ à la retraite	0,9	0,9	(0,9)	0,9
<b>TOTAL</b>	<b>14,8</b>	<b>16,5</b>	<b>(0,9)</b>	<b>30,4</b>

La provision pour charges, au titre de l'exercice des *stock-options* et actions gratuites par les salariés et mandataires sociaux du Groupe, représente le coût estimé de la remise des actions aux bénéficiaires des options et actions gratuites lors de l'exercice de celles-ci. Ce coût est égal à la différence entre le coût d'achat des actions Sonepack et le prix d'exercice. Il est refacturé par Sonepack à la société. La provision est estimée sur la base de l'évolution prévue de la valeur de l'action Sonepar. Les données relatives aux options et actions gratuites attribuées sont fournies en Note 5, conformément à l'annexe 5 du Plan Comptable Général (règlement du Comité de la Réglementation Comptable N° 2008-15 du 4 décembre 2008).

En 2021, Sonepar a également comptabilisé une provision de 3,5 millions d'euros correspondant à la contribution patronale à payer lors de l'acquisition des actions gratuites ou de la transformation de l'option en action.

La société comptabilise une provision au titre des indemnités de départ à la retraite, à verser à l'âge du départ à la retraite de ses salariés si ceux-ci font encore partie de l'effectif à cette date.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- taux de provisionnement de charges sociales de 41 % ;
- taux de rotation annuel des salariés de 5 % jusqu'à 60 ans puis 0 % ;
- âge du départ en retraite à 65 ans ;
- départ à l'initiative du salarié ;
- table de mortalité (TF00-02 pour les femmes, TH00-02 pour les hommes) ;
- évolution de la masse salariale de 2,8 % ; et
- taux d'actualisation de 0,90 %.

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite s'élèvent à 0,9 million d'euros au 31 décembre 2021, comme au 31 décembre 2020. Le calcul au 31 décembre 2021 prend en compte la position de l'IFRIC d'avril 2021. L'impact de cette position est non significatif sur le montant de la provision.

Des perquisitions ont été menées dans les locaux de Sonepar en septembre 2018 dans le cadre d'une information judiciaire ouverte par le parquet près le Tribunal judiciaire de Paris. Cette information porte principalement sur les mécanismes de formation des prix sur le marché de la distribution de matériel électrique. De plus, l'Autorité de la concurrence a fait savoir à Sonepar qu'elle s'était saisie d'office d'un dossier relatif à des pratiques mises en œuvre dans le secteur du matériel électrique basse tension. Sonepar collabore avec les autorités compétentes.

À la date des présentes, Sonepar n'est pas partie à la procédure pénale et aucune notification de griefs ne lui a été adressée par l'Autorité de la concurrence. Il n'est dès lors pas possible d'évaluer le degré de probabilité d'une éventuelle mise en cause de Sonepar, et donc d'évaluer le risque financier auquel Sonepar pourrait le cas échéant être exposée.



## 2.3 DETTES

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2021
Autres emprunts obligataires	1 385,9	1 397,6
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	62,5	29,8
Autres emprunts et dettes financières	323,2	232,3
Sociétés apparentées	2 484,3	3 194,3
Instruments de trésorerie	2,0	0,8
<b>Sous-total dettes financières</b>	<b>4 257,9</b>	<b>4 854,8</b>
Fournisseurs hors Groupe et sociétés apparentées	35,3	47,9
Dettes fiscales et sociales	5,9	6,8
Dettes sur immobilisations	0,1	-
Filiales intégrées fiscalement	10,9	10,1
Charges à payer et autres comptes créditeurs	2,0	6,6
<b>Sous-total autres dettes</b>	<b>54,2</b>	<b>71,4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 312,1</b>	<b>4 926,2</b>

### 2.3.1 DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières s'élevaient à 4 854,8 millions d'euros au 31 décembre 2021 et comprennent les dettes financières intragroupe qui, en raison de la centralisation de la trésorerie, s'apprécient nettes des créances financières intragroupe, enregistrées à l'actif.

Les dettes financières, nettes des créances financières intragroupe, s'élevaient à 2 009,5 millions d'euros, soit 1,4 fois les capitaux propres de Sonepar SAS.

Les dettes financières hors Groupe, après déduction des disponibilités, ont baissé de 195,8 millions d'euros.

Avec la crise liée à la COVID-19, le ralentissement de l'activité en 2020 s'était traduit par une baisse significative du besoin en fonds de roulement. En 2021, le Groupe est parvenu à contenir l'augmentation de son besoin en fonds de roulement malgré la reprise soutenue de l'activité. La hausse de la profitabilité a par ailleurs permis aux filiales opérationnelles de dégager un *cash flow* libre significatif malgré la hausse des investissements et la reprise progressive des acquisitions et de continuer à diminuer leur dette vis-à-vis de la société au travers de la centralisation de trésorerie.

Dans ce contexte, et avec très peu d'échéances de remboursement, la société n'a pas eu besoin de mettre en place de nouveaux financements en sus du renouvellement des lignes arrivant à échéance.

Les programmes de titrisation européen et américain sont toujours utilisés en 2021. Le montant des créances clients cédées par les filiales participantes est de 685,2 millions d'euros ; ce montant est prêté par celles-ci à la société. Si l'on déduit de ce montant les titres de créances souscrits par la société pour 402,7 millions d'euros, le

montant de financement net pour la société s'élève à 282,5 millions d'euros fin 2021 contre 272,5 millions d'euros fin 2020, en augmentation en raison de la hausse du dollar US contre l'euro.

Les créances clients cédées par les filiales participant au programme d'affacturage représentent un montant de 150 millions d'euros prêté à la société fin 2021 et identique à 2020.

La faiblesse relative des montants financés par les programmes de titrisation et d'affacturage de créances client est liée à la possibilité contractuelle, mise en place lors du renouvellement des contrats début 2018, de ne pas utiliser la totalité des financements disponibles, mais de les adapter aux besoins de la société.

La dette financière auprès d'établissements bancaires ou d'investisseurs non bancaires est constituée, hors intérêts courus :

- pour 1 390,9 millions d'euros d'obligations privées françaises et américaines souscrites auprès d'investisseurs non bancaires ;
- pour 7,0 millions d'euros de crédits à moyen et long terme bancaires confirmés ;
- pour 22,7 millions d'euros de crédits bancaires à court terme ;
- pour 161,8 millions d'euros d'émissions sur le programme de NEU CP ; et
- pour 70,0 millions d'euros de crédits à moyen et long terme auprès d'investisseurs non bancaires.

Les échéances de la dette financière de la société, hors sociétés apparentées, telle que tirée au 31 décembre 2021, se répartissent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Moins d'1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires privés	100,9	295,0	80,9	427,2	95,0	391,9	1 390,9
Lignes de crédit bancaires à long terme	7,0	-	-	-	-	-	7,0
Emprunts bancaires court terme	22,7	-	-	-	-	-	22,7
Émissions NEU CP court terme	161,8	-	-	-	-	-	161,8
Lignes de crédit non bancaires long terme	-	-	-	-	-	70,0	70,0
Intérêts courus	7,3	-	-	-	-	-	7,3
<b>TOTAL</b>	<b>299,6</b>	<b>295,0</b>	<b>80,9</b>	<b>427,2</b>	<b>95,0</b>	<b>461,9</b>	<b>1 659,7</b>

Les lignes de crédit confirmées bancaires à long terme sont des engagements fermes ayant des durées de deux à cinq ans.

Les lignes de crédit confirmées non bancaires à long terme sont des engagements fermes ayant une durée de six ans.

Les émissions de NEU CP ont des durées de un à douze mois.

Les obligations privées françaises et américaines ont des durées de un à huit ans.

### 2.3.2 AUTRES DETTES

La variation du poste « Dettes fiscales » est due au régime fiscal des groupes de sociétés.

La provision pour prime est calculée sur la base du salaire mensuel x l'enjeu variable, ce dernier étant calculé sur la base du maximum des objectifs personnels et de la dernière projection connue des résultats du Groupe pour les objectifs collectifs.

Les charges à payer et autres comptes créditeurs ont augmenté de 4,6 millions d'euros, dont 3 millions correspondant au prix restant à verser en 2022 pour l'acquisition des titres Factory Systèmes Groupe. Ces 3 millions ont été ajoutés à la valeur brute d'acquisition de ces mêmes titres.

Par ailleurs, en 2021, Sonepar a bénéficié d'une franchise de loyer de 11 mois pour les locaux qu'elle occupe rue d'Astorg à Paris. Cette franchise de loyer de 2,7 millions d'euros fait l'objet d'un étalement sur la durée du bail.

### 2.4 PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Sonepar n'a pas comptabilisé de produits constatés d'avance en 2021.

## NOTE 3 COMPTE DE RÉSULTAT

4

### 3.1 PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	2020	2021
Prestations France	2,4	3,2
Prestations étranger	21,5	29,9
Locations	0,4	0,4
Reprises de provisions	1,0	1,7
Franchise facturée aux filiales	47,7	44,9
Autres produits	0,8	0,5
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>73,8</b>	<b>80,6</b>

Les produits de la société sont constitués principalement :

→ des prestations de service rendues par la société à ses filiales et facturées sur la base du chiffre d'affaires de l'année précédente pour la facturation de l'année en cours ;

→ de la franchise facturée aux filiales, calculée sur la base du chiffre d'affaires de l'année précédente pour la facturation de l'année en cours.

(en millions d'euros)	2020	2021
Autres achats et charges externes	(66,1)	(103,2)
Impôts et taxes	(3,9)	(3,6)
Frais de personnel	(13,5)	(26,8)
Dotations aux amortissements et provisions	(2,3)	(3,0)
Autres charges	(10,3)	(9,8)
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>(96,1)</b>	<b>(146,4)</b>

L'augmentation des autres achats et charges externes est liée au développement de l'activité digitale du Groupe.

La variation des frais de personnel est due principalement à l'augmentation de la provision pour moins-value des options et actions gratuites Sonepack.

Les autres charges correspondent principalement à la facturation de la franchise par la société mère, calculée sur le chiffre d'affaires de l'année précédente du Groupe. Cette année, la franchise est de 9,1 millions d'euros ; elle était de 9,6 millions d'euros en 2020.

### 3.2 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(en millions d'euros)	2020	2021
Produits de participations	20,0	20,0
Intérêts d'emprunts versés par les filiales	65,5	56,9
Différences positives de change	262,0	151,9
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>347,5</b>	<b>228,8</b>

En 2021, comme en 2020, les produits de participations sont constitués du dividende versé à la société par sa filiale Sonepar Belgium. Les autres filiales n'ont pas versé de dividendes sur l'exercice.

(en millions d'euros)	2020	2021
Intérêts et charges assimilées	(47,2)	(45,3)
Différences négatives de change	(266,9)	(153,5)
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>(314,1)</b>	<b>(198,8)</b>

Les intérêts et charges assimilées sont constitués :

- des intérêts versés aux établissements financiers, pour 40,2 millions d'euros ;
- des intérêts versés aux filiales du Groupe dans le cadre de la titrisation et de l'affacturage, pour 2,6 millions d'euros ; et
- des intérêts versés aux filiales du Groupe au travers de la centralisation de trésorerie, pour 2,5 millions d'euros.

Les différences de changes positives et négatives sont dues aux opérations de financement intragroupe libellées en devises qui sont couvertes par des opérations de financement externes dans les mêmes devises ou par des opérations de couverture de change.

L'écart de 1,5 million d'euros qui subsiste entre les gains de change de 152,0 millions d'euros et les pertes de change de 153,5 millions d'euros en 2021 résulte essentiellement du différentiel de taux d'intérêt généré par les *swaps* de devises.

### 3.3 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

(en millions d'euros)	2020	2021
Sur opérations de gestion	3,3	0,3
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>3,3</b>	<b>0,3</b>

En 2021, les opérations de gestion pour 0,3 million d'euros correspondent à des dégrèvements d'impôts.

(en millions d'euros)	2020	2021
Sur opérations de gestion	-	(0,1)
Sur opérations en capital	(5,0)	-
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>(5,0)</b>	<b>(0,1)</b>

### 3.4 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

L'option pour le régime fiscal des groupes de sociétés concerne, en 2021, la société et 22 filiales (contre 24 sociétés en 2020).

La variation entre 2020 et 2021 s'explique par la fusion de Elec'Opro dans Sonepar France Grand Public (SFGP).

Les conventions d'intégration fiscale s'appliquent tant que l'accord donné par la filiale pour l'intégration fiscale exerce ses effets. Grâce à la convention de répartition de l'impôt au sein du Groupe, chaque filiale comptabilise l'impôt qu'elle supporterait si elle était imposée séparément. La différence entre l'impôt comptabilisé par chacune des sociétés et l'impôt résultant de la détermination du résultat imposable de l'ensemble intégré, est enregistrée dans les comptes de la société.

Dès qu'une filiale redevient bénéficiaire, elle récupère l'économie d'impôt liée aux déficits.

En cas de non-renouvellement de l'option en faveur du régime d'intégration fiscale ou de sortie de filiales du groupe d'intégration fiscale avant l'expiration de la période de cinq ans, la société s'est engagée à indemniser les sociétés filiales du surcoût fiscal résultant de la perte du droit au report des déficits subis pendant l'intégration et non utilisés par les filiales pendant cette période.

Au 31 décembre 2021, les impôts liés aux déficits de filiales susceptibles d'être reversés aux filiales n'ont pas été provisionnés car le Groupe ne prévoit pas la sortie de ces filiales du périmètre d'intégration fiscale.

(en millions d'euros)

	2020	2021
<b>PRODUIT D'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>7,4</b>	<b>19,2</b>

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le gain d'intégration fiscale correspond à la différence entre l'impôt estimé des filiales et l'impôt estimé par le groupe fiscal.

Comme pour l'exercice précédent, les filiales remontent un estimé d'impôt au moment de la clôture. De même, le résultat d'ensemble du Groupe est un estimé. Les écarts avec le montant définitif calculé du gain d'intégration fiscale seront comptabilisés au cours de l'exercice 2022.

Le résultat d'ensemble du groupe fiscal pour 2021 tient compte également des effets des mesures fiscales. Le montant des charges financières nettes reste stable en comparaison avec les exercices précédents, toutefois, le mécanisme de réintégration n'a fait peser qu'une réintégration limitée de ces charges sur le résultat fiscal pour un montant estimé de 13 000 euros.

Les crédits d'impôts étrangers (retenues à la source sur intérêts et redevances) sont imputables uniquement au titre de l'exercice de perception des intérêts et redevances. En 2021, ils pourront être imputés en totalité.

Le gain d'intégration fiscale estimé sur l'exercice 2021 s'élève à 18,9 millions d'euros auquel s'ajoute la différence entre la provision d'impôt 2020 et le montant définitif. Le produit total comptabilisé en 2021 s'élève donc à 19,2 millions d'euros.

Une partie des déficits Groupe ont été imputés sur cet exercice, faisant passer les déficits de 142,6 millions d'euros à 130,8 millions d'euros.

## NOTE 4 VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

	2020	2021
Cadres et assimilés	8	7
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>7</b>

## NOTE 5 PLANS DE STOCK-OPTIONS ET D'ACTIONS

Au travers de Sonepack, société dédiée à l'actionariat salarié du Groupe, Sonepar incite au développement de la capacité de ses équipes dirigeantes à en devenir actionnaires. C'est ainsi que depuis 16 ans, 22 plans d'options d'achat d'actions, d'attributions d'actions gratuites et d'options synthétiques US se sont succédé au bénéfice, selon les cas, d'un cercle étroit ou large de bénéficiaires. L'acquisition définitive des actions ou la levée des options des plans échus par leurs bénéficiaires ont permis à Sonepack de compter 2 058 actionnaires pour 1 064 544 actions au 31 décembre 2021.

Les actions de la société Sonepack ont été structurées de manière à représenter une valeur patrimoniale identique à celle de Sonepar.

### 5.1 PLANS D'OPTIONS

Le Conseil d'Administration de Sonepack attribue des options aux salariés du Groupe donnant droit à acquérir des actions de Sonepack (une option donne droit à une action Sonepack). Le prix d'exercice des options a été fixé à la valeur de l'action Sonepack de l'année d'attribution des options. La valeur de l'action Sonepack est déterminée chaque année en mai, à dire d'experts indépendants.

Les plans 2012, 2014 et 2016 étaient exerçables à la fin de l'exercice 2021.

Au 31 décembre 2021, il existe, pour l'ensemble du Groupe, 317 749 options en circulation.

	2020	2021
	Nombre d'options	Nombre d'options
<b>Évolution du nombre d'options en circulation au niveau du Groupe</b>		
<b>Options en circulation au 01/01</b>	<b>727 163</b>	<b>462 630</b>
Options attribuées au cours de la période	-	-
Options annulées au cours de la période	(13 500)	(2 000)
Options exercées au cours de la période	(251 033)	(142 881)
<b>Options en circulation au 31/12</b>	<b>462 630</b>	<b>317 749</b>

Au niveau de la société, il existe 30 062 options en circulation au 31 décembre 2021, contre 39 321 au 31 décembre 2020, la variation correspondant à 9 071 options exercées et 188 options liées à la mobilité interne, calculées *pro rata temporis*.

## 5.2 PLANS D' ACTIONS GRATUITES ET D' ACTIONS DE PERFORMANCE

Le plan d'actions de performance 2018 est arrivé à échéance en 2021.

Les plans d'actions de performance 2019 et 2020, ainsi que le plan 50<sup>ème</sup> anniversaire 2019, sont toujours en cours d'acquisition au 31 décembre 2021.

Un plan VLTi nominatif a été attribué en avril 2021 à un membre de la Direction Générale du Groupe.

Un nouveau plan d'actions de performance collectif a été mis en œuvre le 29 octobre 2021.

Les provisions liées aux actions gratuites et de performance sont également calculées *pro rata temporis* dans les cas de mobilité interne.

Au 31 décembre 2021, il existe, pour l'ensemble du Groupe 746 930 actions gratuites en circulation.

	2020	2021
<b>Évolution du nombre estimé d'actions gratuites et de performance non encore acquises par les bénéficiaires (au niveau du Groupe)</b>	<b>Nombre d'actions gratuites</b>	<b>Nombre d'actions gratuites</b>
<b>Actions gratuites et de performance attribuées non encore acquises au 01/01</b>	<b>634 515</b>	<b>737 285</b>
Actions gratuites et de performance attribuées au cours de la période	122 530	157 960
Actions gratuites et de performance annulées au cours de la période	(19 640)	(22 022)
Actions gratuites et de performance acquises au cours de la période	(120)	(126 293)
<b>Actions gratuites et de performance attribuées non encore acquises au 31/12</b>	<b>737 285</b>	<b>746 930</b>

Au niveau de la société, il existe, au 31 décembre 2021, un total de 291 715 actions gratuites et de performance attribuées mais non encore acquises par les bénéficiaires, contre 261 795 au 31 décembre 2020. La variation correspond à 50 900 actions attribuées, 20 849 actions acquises, 27 annulées pour cause de

non-respect de la condition de présence, et 104 actions transférées pour cause de mobilité interne.

De manière générale, en cas de mobilité interne, les provisions liées aux droits des salariés des filiales sont calculées *pro rata temporis*.

## NOTE 6 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES FINANCIERS

### 6.1 ENGAGEMENTS REÇUS

Les filiales américaines ont apporté leurs actifs circulants en garantie des prêts qui leur sont consentis par la société. D'autres filiales se sont engagées à céder à la société leurs créances clients à première demande, à concurrence du montant de leur dette financée par la société.

Au 31 décembre 2021, la totalité de ces engagements en faveur de la société s'élevait à 1 134 milliards d'euros.

Dans le cadre de l'opération de titrisation de créances clients américaines, la société garantit, en qualité de garant à première demande, toutes les obligations de paiement des cédants, dans la limite d'un montant maximum de 300 millions de dollars (265 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Dans le cadre du financement par affacturage de créances clients, la société garantit, en qualité de caution solidaire, le remboursement de tout montant encaissé par elle pour le compte de la société d'affacturage dans le cadre de ses opérations de *cash-pooling*, dans la limite d'un montant maximum de 300 millions d'euros.

### 6.2 ENGAGEMENTS DONNÉS

La société garantit certains engagements des filiales rachetées, soit en direct, soit par contre-garantie de lettres de crédit bancaires. Les garanties directes ont été apportées à la filiale suédoise Elektroskandia Sverige pour un encours de 30,3 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les contre-garanties de lettres de crédit s'élèvent à 20,3 millions d'euros au 31 décembre 2021 et couvrent des engagements des filiales américaines et australiennes.

Dans le cadre de l'opération de titrisation de créances clients européennes, la société garantit, en qualité de caution solidaire, toutes les obligations de paiement des cédants, dans la limite d'un montant maximum de 300 millions d'euros.

La société a émis en 2021 une garantie maison mère d'un montant de 2,8 millions d'euros (4,0 millions de dollars canadiens) en faveur de l'État canadien, venant garantir les obligations de sa filiale Sonepar Canada dans le cadre d'un prêt octroyé à celle-ci par l'État canadien.

La société est locataire de son siège social et dans ce cadre a mis en place auprès d'un établissement financier une garantie bancaire à première demande en faveur de son bailleur. La garantie s'élève à 0,8 million d'euros au 31 décembre 2021.

Enfin, la société s'est engagée sur une option de *put*, détenues par les minoritaires de la société Factory Systèmes Groupe, sur la base de la formule de liquidité définie dans le pacte d'actionnaires. L'estimation du *put* est de 110,3 millions d'euros au 31 décembre 2021.

### 6.3 RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le Groupe dispose d'une organisation dédiée, s'appuyant sur une politique de gestion des risques financiers approuvée par le Conseil d'Orientation, qui lui permet de gérer de façon centralisée les risques de change, taux et liquidité auxquels il peut être exposé.

Méthodes comptables :

- couvertures de change :
  - le résultat des dérivés externes adossés aux dérivés internes accordés aux filiales pour leurs besoins commerciaux est comptabilisé en résultat de change de manière concomitante au résultat des dérivés internes, en application du principe de symétrie,
  - les dérivés souscrits par la société pour couvrir son propre risque de bilan sont revalorisés au bilan à la clôture. Les gains et pertes provenant de cette revalorisation compensent ainsi les gains et pertes sur les éléments couverts du bilan,
  - le report/déport est étalé *prorata temporis* en résultat de change. Les primes d'option de change sont enregistrées en résultat de change en même temps que les expositions couvertes affectent le compte de résultat ;
- couvertures de taux : les intérêts liés aux couvertures de taux sont reconnus au fur et à mesure, de manière symétrique aux intérêts sur les dettes couvertes sous-jacentes. Les primes de cap sont comptabilisées à l'origine en charges constatées d'avance, puis enregistrées en charges financières *prorata temporis* sur la durée de la couverture ;
- la société ne souscrit pas de dérivés à des fins spéculatives et n'a pas d'instrument en position ouverte isolée.

#### A) RISQUE DE CHANGE

Dans le cadre d'un financement centralisé, la société peut être exposée au risque de fluctuation des devises si les prêts ou emprunts accordés aux filiales par la trésorerie centrale ne sont pas adossés à des prêts ou emprunts externes libellés dans la même devise ; c'est alors un risque de bilan.

La société effectue des avances à ses filiales, libellées dans la devise de celles-ci. Afin d'assurer la couverture du risque de change qui en résulte, ces avances sont en principe financées par un emprunt bancaire, libellé dans la même devise et de même montant, ou adossées à un *swap* dans la devise de l'avance. Au 31 décembre 2021, l'encours de ces *swaps* vendeurs de devises était de 551,1 millions d'euros contre 273,7 millions d'euros en 2020. Ces instruments sont tous à échéance 2022 et leur juste valeur est de + 0,2 million d'euros.

Lorsque la société est emprunteuse auprès de ses filiales étrangères dans la devise des filiales, elle est, de la même manière, en risque sur le remboursement de sa dette en devises. Ce risque est couvert grâce à des *swaps* en devises. Au 31 décembre 2021, l'encours de ces *swaps* acheteurs de devises était de 69,9 millions d'euros contre 330,5 millions d'euros en 2020. Ces instruments sont tous à échéance 2022 et leur juste valeur est de + 0,2 million d'euros.

Par ailleurs, certaines filiales effectuent des dépenses ou des encaissements dans une devise autre que leur devise locale. La fluctuation de cette devise par rapport à leur devise locale peut avoir un impact sur leur résultat d'exploitation. Ces dépenses ou ces encaissements peuvent être couverts par des couvertures à terme, fermes ou optionnelles, de la devise de transaction.

En 2021, la société a mis en place auprès d'établissements financiers des couvertures de devises à terme fermes ou optionnelles pour le compte de certaines de ses filiales. Ces couvertures à terme sont adossées à des opérations de terme en faveur des filiales concernées, à des conditions identiques à celles obtenues auprès des établissements financiers.

L'encours de ces couvertures à terme, fermes ou optionnelles, est de 52,6 millions d'euros en position acheteuse à terme et 3,0 millions d'euros en position vendeuse à terme au 31 décembre 2021. Elles sont adossées aux couvertures internes en faveur des filiales.

La juste valeur à la clôture du portefeuille des dérivés externes et internes destinés à couvrir les besoins commerciaux des filiales est de + 0,8 million d'euros.

#### B) RISQUE DE TAUX

Le risque de taux est entièrement géré par la Direction Financière Groupe, qui centralise l'essentiel des besoins ou excédents de trésorerie courants et stables des filiales et met en place de façon centralisée les financements externes appropriés.

La société est endettée pour partie à taux fixe, pour partie à taux variable. Pour couvrir son exposition à la variabilité des taux d'intérêt sur son endettement, la société utilise des *swaps* de taux d'intérêt et/ou des options visant à convertir en taux fixe les échéances d'intérêts à taux variable ou à plafonner les effets de la variabilité des taux.

La juste valeur des instruments dérivés de taux, telle que présentée ci-après, est calculée par actualisation des flux futurs, au taux d'intérêt en vigueur à la clôture.

Il n'y avait pas de *swaps* de taux au 31 décembre 2020 ni au 31 décembre 2021.

Les options de taux en portefeuille au 31 décembre 2020 sont arrivées à échéance en 2021. Les encours respectifs au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021 sont les suivants :

Options au 31/12/2020	Nominal (en millions d'euros ou équivalents euros)	Référence de taux	Terme de l'instrument
	100	EURIBOR 1 Mois	2021



Options au 31/12/2021	Nominal (en millions d'euros ou équivalents euros)	Référence de taux	Taux d'exercice	Terme de l'instrument	Juste valeur (en millions d'euros)
	-	-	-	-	-

La valeur de marché des instruments dérivés de taux d'intérêt est nulle fin 2021 comme en 2020.

### C) RISQUE DE CONTREPARTIE

Sonepar utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques de change et de taux. En outre, la société doit placer les excédents de trésorerie du Groupe. Ces transactions l'exposent au risque de crédit. Afin de minimiser ce risque, la société traite avec des contreparties diversifiées de premier plan, qui sont ses établissements financiers historiques.

### D) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité du Groupe est géré par la société, qui met en place les concours externes nécessaires à ses filiales en optimisant les coûts.

En juin 2021, la société a refinancé par anticipation la ligne de crédit syndiquée de 620 millions d'euros arrivant à échéance en décembre 2021 ainsi qu'une ligne bilatérale de 60 millions d'euros arrivant à échéance en 2022. Ce refinancement a été réalisé grâce à la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit syndiquée d'un montant de 1 milliard d'euros avec une échéance en 2026. Cette opération a permis de proroger la maturité moyenne de ses lignes de crédit confirmées, de profiter des conditions de marché attractives et d'accueillir de nouvelles banques relationnelles dans son *pool* bancaire.

Par ailleurs la maturité de la ligne de titrisation européenne a été prorogée jusqu'en 2024. Les maturités du programme d'affacturage et de la ligne de titrisation américaine sont restées inchangées, respectivement en 2023 et 2024.

En 2020, afin de garantir un meilleur accès à la liquidité pour ses besoins de financement court terme, la société avait revu à la hausse la taille de son programme NEU CP (*Negotiable European Commercial Paper*) de 500 millions d'euros à 1,5 milliard d'euros. Le programme, mis en place en 2018, est noté A2 par la société *Standard & Poor's* et SR1 par la société Qivalio.

En 2022, le montant des amortissements des lignes de crédit à moyen et long terme s'élèvera à 108 millions d'euros contre 136 millions d'euros en 2021.

Compte tenu des lignes de crédit confirmées et non confirmées disponibles et des positions placeuses sur ses comptes bancaires, la société n'a pas eu besoin de mettre en place de nouveau financements en sus du renouvellement des lignes arrivant à échéance.

Au total, la société dispose d'un encours de lignes de financement disponibles au 31 décembre 2021 de 4 871,4 millions d'euros, dont 4 282,8 millions d'euros sont confirmés, avec les maturités suivantes :

(en millions d'euros)	Moins d'1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Lignes de crédit bancaires confirmées	7,0	718,2	-	-	1 000,0	-	1 725,2
Lignes de crédit non bancaires	-	-	-	-	-	70,0	70,0
Emprunts obligataires privés	100,9	295,0	80,9	427,2	95,0	391,9	1 390,9
Affacturage/Titrisation	-	370,0	564,9	-	-	-	934,9
NEU CP	161,8	-	-	-	-	-	161,8
Lignes de crédit bancaires non confirmées	588,6	-	-	-	-	-	588,6
<b>TOTAL</b>	<b>858,3</b>	<b>1 383,2</b>	<b>645,8</b>	<b>427,2</b>	<b>1 095,0</b>	<b>461,9</b>	<b>4 871,4</b>
Dont tiré au 31/12/2021	299,6	295,0	80,9	427,2	95,0	461,9	1 659,7
Affacturage/Titrisation tiré au 31/12/2021	-	150,0	282,4	-	-	-	432,4
<b>TOTAL DISPONIBLE</b>	<b>558,7</b>	<b>938,2</b>	<b>282,4</b>	<b>-</b>	<b>1 000,0</b>	<b>-</b>	<b>2 779,3</b>

La société n'a consenti qu'un seul engagement à titre de *covenant* financier à respecter, à savoir le ratio d'endettement (hors dette IFRS 16) sur fonds propres consolidés. Ce ratio, qui doit être

inférieur à 1,5, est respecté au 31 décembre 2021 : il s'élève à 0,08. S'il ne l'était pas, l'ensemble des crédits deviendrait exigible.

**NOTE 7 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Les honoraires dus aux Commissaires aux Comptes, au titre du contrôle légal des comptes annuels de la société, s'élèvent à 63 630 euros.

**NOTE 8 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE**

Néant.

## 4.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX



**KPMG SA**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex



**MAZARS**  
Tour EXALTIS  
61 rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense

### Sonepar S.A.S.

25, rue d'Astorg - 75008 Paris

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société Sonepar S.A.S.,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sonepar S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG SA  
société française membre du réseau  
KPMG constitué de cabinets  
indépendants adhérents de KPMG  
International Limited, une société de droit  
anglais, ("private company limited by  
guarantee").

SA  
Société de commissariat aux comptes  
Siège social : Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
775726417 RCS NANTERRE

MAZARS SA  
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à  
Directoire et Conseil de Surveillance  
Siège social : Tour Exaltis  
61 rue Henri Regnault - La Défense  
92400 Courbevoie  
SIRET 784 824 153 00232 RCS Nanterre 784 824 153



**Sonepar S.A.S.**

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels*

*31 décembre 2021*

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit à 2 247,5 millions d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition. Les dépréciations des titres sont estimées sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans le paragraphe « Méthodes comptables » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.



**Sonepar S.A.S.**

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels  
31 décembre 2021*

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



**Sonepar S.A.S.**

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels  
31 décembre 2021*

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

4

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 15 mars 2022

KPMG SA

Michel Piette  
Associé

Paris La Défense, le 15 mars 2022

Mazars

Jérôme de Pastors  
Associé

## 4.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES



**KPMG SA**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex



**MAZARS**  
Tour EXALTIS  
61 rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense

### Sonepar S.A.S.

25, rue d'Astorg - 75008 Paris

### Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société Sonepar S.A.S.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article 16.3 des statuts, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

KPMG SA  
société française membre du réseau  
KPMG constitué de cabinets  
indépendants adhérents de KPMG  
International Limited, une société de droit  
anglais, (" private company limited by  
guarantee ").

SA  
Société de commissariat aux comptes  
Siège social : Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
775726417 RCS NANTERRE

MAZARS SA  
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à  
Directoire et Conseil de Surveillance  
Siège social : Tour Exaltis  
61 rue Henri Regnault - La Défense  
92400 Courbevoie  
SIRET 784 824 153 00232 RCS Nanterre 784 824 153



**Sonepar S.A.S.**

*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées*

### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

#### **Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé**

Conformément aux dispositions statutaires de votre société, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 227-10 du code de commerce, qui sont intervenues sur l'exercice écoulé.

#### *Conventions de détachement et de refacturation du personnel*

Personne concernée : Madame Marie-Christine Coisne-Roquette, Président de Sonepar S.A.S. et de Colam Entreprendre S.A.S.

Les conventions suivantes ont été approuvées par le Conseil d'Orientation de Sonepar S.A.S. du 23 juillet 2021.

Dans le cadre d'une convention du 13 septembre 2013, la société Colam Entreprendre S.A.S. refacture à la société Sonepar S.A.S. la moitié de la rémunération du Président, et les frais engagés en tant que Président dans l'exercice de sa mission, lorsqu'ils n'ont pas été directement pris en charge par Sonepar S.A.S. Par avenant en date du 26 juillet 2021, les modalités de refacturation ont été modifiées rétroactivement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 janvier 2021. Cette convention a été résiliée avec effet rétroactif au 28 janvier 2021.

Par ailleurs, dans le cadre d'une convention du 27 juillet 2021, Colam Entreprendre S.A.S. a refacturé à Sonepar S.A.S. la rémunération versée à Madame Marie-Christine Coisne-Roquette en sa qualité de Président de Sonepar S.A.S. pendant la période comprise entre le 29 janvier et le 30 juin 2021.

### CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément aux dispositions statutaires de votre société, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### *Conventions de prise en charge par Sonepar S.A.S. des frais de défense de Madame Marie-Christine Coisne-Roquette, Monsieur Philippe Delpech et Monsieur François Poncet*

Dans le cadre de trois conventions en date du 18 février 2019, la société Sonepar S.A.S. s'est engagée à prendre en charge les frais engagés par Madame Marie-Christine Coisne-Roquette, Monsieur Philippe Delpech et Monsieur François Poncet pour la défense de leurs droits en raison de leurs fonctions dans le cadre de l'information judiciaire, tant que ces frais ne sont pas pris en charge par l'assurance Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux.

**Sonepar S.A.S.***Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**Convention cadre relative à la liquidité des actions de la société Sonepack S.A.S.*

Dans le cadre d'une convention du 2 juin 2006, la société Sonepack S.A.S. s'est engagée à ne pas exiger de la société Sonepar S.A.S. ou de ses filiales l'achat d'actions de la société Sonepack S.A.S., obtenues par les salariés du groupe Sonepar à la suite de l'exercice de leurs options d'achat.

Par avenant en date du 1er avril 2011, le champ d'application de cette convention a été étendu aux plans d'actions gratuites attribués par le conseil d'administration aux salariés du groupe Sonepar.

*Convention de prestations de services avec Sonepack S.A.S.*

Dans le cadre d'une convention du 2 juin 2006, la société Sonepar S.A.S. fournit à la société Sonepack S.A.S. à titre gratuit des prestations de service (prestations de siège, d'administration et de gestion, y compris le service titres) et prend en charge, pour le compte de la société Sonepack S.A.S., des charges limitativement énumérées, y compris l'impôt sur les sociétés.

Par avenant en date du 17 décembre 2021, le champ d'application de cette convention a été étendu à l'ensemble des coûts supportés par Sonepack pour le service titres afférents à l'actionnariat salarié du groupe Sonepar.

Le montant comptabilisé en charges par Sonepar en 2021 au titre de cette convention s'élève à 1 480 473 €.

## Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 15 mars 2022

KPMG SA

Michel Piette  
Associé

Paris La Défense, le 15 mars 2022

Mazars

Jérôme de Pastors  
Associé

## 4.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS



**KPMG SA**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92086 Paris La Défense Cedex



**MAZARS**  
Tour EXALTIS  
61 rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense

4

### Sonepar S.A.S.

25, rue d'Astorg - 75008 Paris

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société Sonepar S.A.S.,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Sonepar S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG SA  
société française membre du réseau  
KPMG constitué de cabinets  
indépendants adhérents de KPMG  
International Limited, une société de droit  
anglais, ("private company limited by  
guarantee").

SA  
Société de commissariat aux comptes  
Siège social : Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92086 Paris La Défense Cedex  
775726417 RCS NANTERRE

MAZARS SA  
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à  
Directoire et Conseil de Surveillance  
Siège social : Tour Exaltis  
61 rue Henri Regnault - La Défense  
92400 Courbevoie  
SIRET 784 824 153 00232 RCS Nanterre 784 824 153



**Sonepar S.A.S.**

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés  
31 décembre 2021*

### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Les notes 1.1.6 et 1.1.7 de l'annexe aux comptes consolidés mentionnent les estimations et les jugements significatifs retenus par la direction. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses, les options et les évaluations retenues par la société.
- Les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles rattachées à ces écarts d'acquisition, dont les montants nets figurant sur l'état de situation financière au 31 décembre 2021 s'établissent à 2 659 millions d'euros et 531 millions d'euros, dont 499 millions d'euros pour les réseaux de distribution et 32 millions d'euros pour les relations clientèles, ont fait l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 1.8 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que la note 6 donne une information appropriée.
- Comme décrit en notes 2.7 et 23 de l'annexe, le processus de cession des activités non stratégiques de services associés principalement aux États-Unis, au Canada et au Mexique, engagé au 31 décembre 2021 a conduit le Groupe à classer celles-ci en activités destinées à être cédées sur une ligne spécifique de l'état de situation financière à la clôture de l'exercice 2021, et à constater un impairment de 248 millions d'euros à cette date. Nos travaux ont en particulier consisté à examiner la présentation retenue au regard des dispositions de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées et les modalités de détermination de la juste valeur utilisée pour le test de dépréciation. Nous avons aussi vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

**Sonepar S.A.S.***Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés  
31 décembre 2021***Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

**Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;



**Sonepar S.A.S.**

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés  
31 décembre 2021*

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 15 mars 2022

Paris La Défense, le 15 mars 2022

KPMG SA

Mazars

Michel Piette  
Associé

Jérôme de Pastors  
Associé





# Commentaires et texte des résolutions

5

<b>COMPTES SOCIAUX ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>102</b>	<b>CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES</b>	<b>105</b>
Première résolution	102	Septième résolution	105
<b>COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>102</b>	<b>MODIFICATION DES STATUTS</b>	<b>105</b>
Deuxième résolution	102	Huitième résolution	105
<b>QUITUS AU PRÉSIDENT, AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ</b>	<b>103</b>	<b>COMPOSITION DU CONSEIL D'ORIENTATION</b>	<b>107</b>
Troisième résolution	103	Neuvième résolution	107
Quatrième résolution	103	Dixième résolution	107
Cinquième résolution	103	Onzième résolution	107
<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT</b>	<b>104</b>	Douzième Résolution	108
Sixième résolution	104	<b>POUVOIR POUR LES FORMALITÉS</b>	<b>108</b>
		Treizième résolution	108

Les comptes annuels de la Société et les comptes consolidés ont été préparés par la Direction Financière de la Société, soumis à l'examen du Comité d'Audit et à l'avis du Conseil d'Orientation, puis arrêtés par le Président, avant d'être audités et certifiés par les Commissaires aux Comptes.

## COMPTES SOCIAUX ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Après avoir présenté les comptes de la Société et donné lecture du rapport de gestion du Président de la Société et du rapport des Commissaires aux Comptes, il est proposé aux associés, dans le cadre de la **première résolution**, d'approuver les comptes de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Ces comptes font apparaître un résultat net déficitaire de 16 417 913,20 euros, en contraste avec la hausse remarquable du résultat net consolidé du Groupe. Les activités de la holding, qui ont sensiblement évolué en 2021, expliquent ce résultat déficitaire, avec des charges liées aux développements engagés notamment en matière de digital, de cybersécurité et de gestion des risques.

Les dépenses effectuées au cours de l'année 2021, ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, s'élèvent à un montant global de 82 608,00 euros.

Il est demandé aux associés de bien vouloir approuver ces montants.

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

#### APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts, après avoir entendu lecture du rapport du Président de la Société et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes annuels de la Société, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés et se soldant par un résultat net déficitaire de 16 417 913,20 euros, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

L'Assemblée générale, en application des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve également le montant des dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les Sociétés intervenues au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, s'élevant à un montant de 82 608,00 euros.

## COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Les comptes consolidés reportés 2021, qui sont conformes aux normes IFRS, ont été certifiés par les Commissaires aux Comptes, et une analyse complémentaire des retraitements opérés sur les opérations à caractère non récurrent et les performances liées au seul périmètre Electrique a été réalisée.

Il est demandé aux associés de les approuver dans le cadre de la **deuxième résolution** soumise au vote de cette Assemblée générale.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

#### APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts, après avoir entendu lecture du rapport du Président de la Société et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes consolidés de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

# QUITUS AU PRÉSIDENT, AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Il est ensuite proposé aux associés de donner quitus au Président, au Directeur Général et au Directeur Général Délégué pour la gestion de la Société au titre de l'exercice 2021 au titre des **troisième, quatrième et cinquième résolutions**.

## TROISIÈME RÉSOLUTION

---

### QUITUS AU PRÉSIDENT

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts, après avoir entendu lecture du rapport du Président de la Société et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021, donne quitus entier et définitif au Président de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

## QUATRIÈME RÉSOLUTION

---

### QUITUS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts, après avoir entendu lecture du rapport du Président de la Société et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021, donne quitus entier et définitif au Directeur Général de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

## CINQUIÈME RÉSOLUTION

---

### QUITUS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts, après avoir entendu lecture du rapport du Président de la Société et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021, donne quitus entier et définitif au Directeur Général Délégué de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.



## AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les associés sont familiers de la pratique de la Société visant une politique de distribution de 30% à 33% du résultat consolidé, le plus souvent retraité, de l'exercice écoulé, et dans la mesure du free cash-flow généré.

Au titre de l'exercice 2021, l'assiette du résultat pris en compte pour arrêter le niveau du dividende privilégie le résultat retraité de l'exercice, c'est-à-dire le résultat consolidé hors dépréciations de goodwill et corrigé, le cas échéant, des éléments exogènes à caractère non récurrent. Il en résulte une hausse substantielle du dividende de 57 % par rapport à l'année antérieure, qui reflète la qualité des résultats enregistrés en 2021.

Il est ainsi proposé aux associés, au titre de la **sixième résolution**, d'approuver l'affectation du résultat qui est visée et de fixer le dividende relatif à l'exercice 2021 au montant brut fixe de 5,50 euros par action, soit pour les 68 000 000 d'actions composant le capital social, un dividende global brut de 374 millions d'euros, dont le montant sera prélevé sur le report à nouveau.

Il est rappelé que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la fiscalité applicable aux dividendes distribués aux personnes physiques a été modifiée. Ces dividendes sont dorénavant soumis à un prélèvement forfaitaire unique de 30 % incluant (i) l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8 % et (ii) les prélèvements sociaux au taux de 17,2 % lorsqu'ils sont versés à des personnes fiscalement domiciliées en France.

### SIXIÈME RÉSOLUTION

#### AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts, décide, sur proposition du Président de la Société, d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 comme suit, en euros :

Résultat de l'exercice	(16 417 913,20)
Report à nouveau antérieur	1 153 976 289,25
Solde	1 137 558 376,05
• Dotation à la réserve légale	00,00
<b>Résultat distribuable</b>	<b>1 137 558 376,05</b>
• Dividendes	374 000 000,00
• Report à nouveau	763 558 376,05

Il sera donc attribué à chacune des 68 000 000 d'actions un dividende brut de 5,50 euros.

Lorsqu'il est versé à des associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, le dividende est soumis en principe à un Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) au taux global de 30 % incluant (i) l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8 % et (ii) les prélèvements sociaux (en ce inclus la CSG, la CRDS, le prélèvement de solidarité) au taux de 17,2 %.

Les associés, personnes physiques fiscalement domiciliées en France, pourront toutefois opter pour l'assujettissement de ce dividende au barème progressif de l'impôt sur le revenu lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration. En cas d'option, ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

L'option pour l'application du barème progressif de l'impôt sur le revenu est annuelle, expresse, irrévocable et globale. Elle s'applique de ce fait à l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du PFU au titre d'une année donnée (c'est-à-dire, essentiellement aux intérêts, dividendes et plus-values de cession de valeurs mobilières).

Le paiement du dividende est fixé au 19 avril 2022.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée générale précise que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants, étant entendu que tous ces dividendes étaient éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts :

Exercice 2020	3,50 euros/action
Exercice 2019	3,85 euros/action
Exercice 2018	3,50 euros/action

## CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

*Il est demandé aux associés de bien vouloir approuver, au titre de la septième résolution, les conclusions du rapport spécial préparé par les Commissaires aux Comptes portant sur les conventions réglementées.*

*Il convient de noter qu'au titre de l'exercice 2021, deux nouvelles conventions réglementées ont été conclues tandis que deux autres conventions ont été résiliées.*

*Quatre autres conventions mentionnées dans ce rapport concernent des conventions et engagements réglementés ayant été autorisés et conclus antérieurement à l'exercice 2021 et se poursuivant en 2021.*

### SEPTIÈME RÉSOLUTION

#### RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, approuve ledit rapport qui mentionne (i) deux conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et non encore approuvées par l'Assemblée générale et (ii) deux conventions résiliées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

5

## MODIFICATION DES STATUTS

*Plusieurs réflexions conduisent à proposer aux associés un amendement de certaines dispositions statutaires, liées aux limites d'âge, à la flexibilité de recourir le cas échéant au versement de certaines indemnités pour les mandataires sociaux sous le contrôle du Conseil d'Orientation, ainsi qu'à l'assouplissement de la mise en œuvre pratique de la clause d'agrément.*

Il est ainsi demandé aux associés de bien vouloir approuver, au titre de la huitième résolution la modification des Statuts portant sur :

- (i) les articles 13.1.1 « Président de la Société », 13.1.2 « Directeurs Généraux », 13.1.3 « Directeurs Généraux Délégués », 13.1.4 « Dispositions communes » et 14.1 « Composition du Conseil d'Orientation » afin d'insérer la possibilité d'attribution d'une indemnité de cessation de mandat aux dirigeants mandataires sociaux de la Société selon des modalités qui seraient déterminées par le Conseil d'Orientation, de modifier la limite d'âge du Directeur Général de la Société, d'adapter les règles relatives à la limite d'âge des dirigeants mandataires sociaux de la Société et de modifier celles applicables aux membres du Conseil d'Orientation ; ainsi que
- (ii) l'article 12.2 « Procédure d'agrément » afin de prolonger le délai dans lequel les transferts de titres agréés par le Conseil d'Orientation de la Société doivent être réalisés.

### HUITIÈME RÉSOLUTION

#### MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ (ARTICLES 12.2, 13.1.1 À 13.1.4 ET 14.1)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts, sur la base des délibérations du Conseil d'Orientation de la Société du 16 décembre 2021 et du 11 mars 2022 prises sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations de la Société, décide de modifier :

- (i) les articles 13.1.1 « Président de la Société », 13.1.2 « Directeurs Généraux », 13.1.3 « Directeurs Généraux Délégués », 13.1.4 « Dispositions communes » et 14.1 « Composition du Conseil d'Orientation » des Statuts de la Société afin d'insérer la possibilité d'attribution d'une indemnité de cessation de mandat aux dirigeants mandataires sociaux de la Société selon des modalités qui seraient déterminées par le Conseil d'Orientation, de modifier la limite d'âge du Directeur Général de la Société, d'adapter les règles relatives à la limite d'âge des dirigeants mandataires sociaux de la Société et de modifier celles applicables aux membres du Conseil d'Orientation ; ainsi que
- (ii) l'article 12.2 « Procédure d'agrément » afin de prolonger le délai dans lequel les transferts de titres agréés par le Conseil d'Orientation de la Société doivent être réalisés.

L'Article 13.1.1 « Président de la Société » est remplacé dans son intégralité par ce qui suit :

**« 13.1.1 Président de la Société »**

Le Président, au sens de l'article L. 227-6 du Code de Commerce, est une personne physique ou morale nommée par le Conseil d'Orientation sur proposition de l'Associé majoritaire (le « Président de la Société »).

Si le Président de la Société est une personne morale, elle est représentée par son représentant légal personne physique ou par toute autre personne physique désignée par cette personne morale.

Le Président de la Société peut à tout moment être révoqué par une décision du Conseil d'Orientation après avis conforme de l'Associé majoritaire, sans qu'il soit nécessaire de justifier d'un quelconque motif et sans préavis.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président de la Société est fixée à soixante-dix (70) ans.

En cas de vacance, il peut être nommé au sein du Conseil d'Orientation un Président de la Société par intérim jusqu'à ce que le poste soit pourvu selon les modalités des présents Statuts. »

L'Article 13.1.2 « Directeurs Généraux » est remplacé dans son intégralité par ce qui suit :

**« 13.1.2 Directeurs Généraux »**

Le Président de la Société peut, après avis du Conseil d'Orientation, nommer une ou plusieurs personnes physiques en qualité de Directeurs Généraux.

Le ou les Directeurs Généraux peuvent à tout moment être révoqués par une décision du Président de la Société, après avis du Conseil d'Orientation, sans qu'il soit nécessaire de justifier d'un quelconque motif et sans préavis.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur Général est fixée à soixante-dix (70) ans.

En cas de décès, démission, empêchement ou révocation du Président de la Société, le ou les Directeurs Généraux conserveront leurs fonctions et attributions, y compris en cas de Présidence par intérim, jusqu'à la nomination du nouveau Président de la Société, sauf décision contraire du Conseil d'Orientation au cours de cette période. »

L'Article 13.1.3 « Directeurs Généraux Délégués » est remplacé dans son intégralité par ce qui suit :

**« 13.1.3 Directeurs Généraux Délégués »**

En accord avec le Président de la Société, le ou les Directeurs Généraux peuvent, après en avoir informé le Conseil d'Orientation, nommer une ou plusieurs personnes physiques en qualité de Directeurs Généraux Délégués.

Le ou les Directeurs Généraux Délégués peuvent à tout moment être révoqués par une décision du Président de la Société et, s'il a été nommé un ou plusieurs Directeurs Généraux, conjointement avec ces derniers, après en avoir informé le Conseil d'Orientation, sans qu'il soit nécessaire de justifier d'un quelconque motif et sans préavis.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur Général Délégué est fixée à soixante-cinq (65) ans.

En cas de décès, démission, empêchement ou révocation du Directeur Général, le ou les Directeurs Généraux Délégués conserveront leurs fonctions et attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général, sauf décision contraire du Président de la Société au cours de cette période. »

L'Article 13.1.4 « Dispositions communes » est remplacé dans son intégralité par ce qui suit :

**« 13.1.4 Dispositions communes »**

Le Président de la Société, le ou les Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Délégués exercent leurs fonctions pour la durée fixée dans leur décision de nomination. Leur mandat peut être renouvelé dans les conditions de leur nomination initiale.

Les fonctions de Président de la Société, Directeur Général ou Directeur Général Délégué prennent fin à l'échéance du terme de leur mandat, et par décès, empêchement (toute incapacité physique ou psychique avérée et durable d'assurer pleinement le mandat social concerné), démission, révocation dans les conditions prévues ci-avant, ou par l'ouverture à l'encontre de celui-ci d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire s'il s'agit d'une personne morale.

Lorsque la limite d'âge est atteinte en cours de mandat, le Président de la Société, le Directeur Général ou le Directeur Général Délégué concerné sera réputé démissionnaire d'office à l'issue de la prochaine réunion de l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel la limite d'âge a été atteinte. À l'issue de ladite Assemblée générale, le Conseil d'Orientation se réunira pour nommer un nouveau Président et, selon le cas, le Président ou le Directeur Général pourra nommer, respectivement, un nouveau Directeur Général ou un nouveau Directeur Général Délégué.

La rémunération éventuelle du Président de la Société et de chacun des Directeurs Généraux est fixée par le Conseil d'Orientation, en ce compris celle résultant du contrat de travail dont ces derniers pourraient bénéficier, le cas échéant.

La rémunération éventuelle du ou des Directeurs Généraux Délégués est fixée par le Directeur Général après avis du Président de la Société.

Le cas échéant, les conditions de versement d'une indemnité de cessation de mandat du Président de la Société, du ou des Directeurs Généraux et du ou des Directeurs Généraux Délégués sont déterminées par le Conseil d'Orientation. »

Le sixième paragraphe de l'Article 14.1 « Composition du Conseil d'Orientation » est remplacé dans son intégralité par ce qui suit, le reste de l'Article demeure inchangé :

**« 14.1 Composition du Conseil d'Orientation »**

[...]

Le nombre des membres du Conseil d'Orientation ayant atteint l'âge de soixante-dix (70) ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Orientation. Lorsque cette proportion du tiers est dépassée, le membre du Conseil d'Orientation le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel ladite proportion a été atteinte.

[...] »

Le dernier paragraphe de l'Article 12.2 « Procédure d'agrément » est remplacé dans son intégralité par ce qui suit, le reste de l'Article demeure inchangé :

**« 12.2 Procédure d'agrément »**

[...]

Si le ou les bénéficiaire(s) proposé(s) sont agréés, le transfert des Titres doit intervenir au plus tard dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date de notification de l'agrément. À défaut de régularisation dans ce délai, l'associé cédant devra suivre la procédure d'agrément du présent article 12.2 avant toute Transmission. »

Les autres dispositions des Statuts demeurent inchangées.

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ORIENTATION

Il est proposé aux associés, au titre des **résolutions neuf à onze**, de renouveler le mandat de membre du Conseil d'Orientation de Madame Nathalie COISNE et de Monsieur Jean-François CIRELLI pour une durée de quatre (4) ans, ainsi que le mandat de Monsieur Christian MAURIN, pour une durée de un (1) an dans tous les cas avec effet à compter de la date de la présente Assemblée générale.

Il est également proposé aux associés, au titre de la **douzième résolution**, d'approuver, sur proposition de l'Associé majoritaire, la nomination de Monsieur Stéphane COISNE en qualité de membre du Conseil d'Orientation, pour une durée de deux (2) ans, avec effet à compter de la date de la présente Assemblée générale.

Enfin, les associés sont informés de l'évolution de la présidence de la Société qui interviendra dans le prolongement de la présente Assemblée générale, dans la mesure où Madame Marie-Christine COISNE-ROQUETTE poursuivra désormais son rôle en tant que représentant permanent de Colam Entreprendre, qui sera amené à lui succéder. Cette décision s'inscrit dans l'organisation de la continuité du rôle de l'Associé majoritaire et de la pérennité de la gouvernance du Groupe.

Dans cette optique, Madame Marie-Christine COISNE-ROQUETTE mettra à disposition son mandat de membre du Conseil d'Orientation par voie de démission, avec effet à l'issue de la réunion du Conseil d'Orientation qui se tiendra dans le prolongement de la présente l'Assemblée générale, Colam Entreprendre, dont elle sera le représentant permanent, étant amené à lui succéder.

Ainsi, à la suite des renouvellements et nominations et à l'issue de la réunion du Conseil d'Orientation qui se tiendra dans le prolongement de l'Assemblée générale, le Conseil d'Orientation serait composé de 10 membres dont 4 femmes.

### NEUVIÈME RÉSOLUTION



#### RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MADAME NATHALIE COISNE AU SEIN DU CONSEIL D'ORIENTATION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts, après avoir entendu lecture du rapport du Président de la Société et pris acte de l'arrivée à échéance du mandat de membre du Conseil d'Orientation de Madame Nathalie COISNE, décide, sur proposition de l'Associé majoritaire conformément à l'article 14 des Statuts, et conformément à l'article 19 des Statuts, de renouveler son mandat, en sa qualité de membre du Conseil d'Orientation, avec effet à compter de ce jour et pour une durée de quatre (4) ans expirant lors de l'Assemblée générale annuelle statuant en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### DIXIÈME RÉSOLUTION

#### RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS CIRELLI AU SEIN DU CONSEIL D'ORIENTATION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts, après avoir entendu lecture du rapport du Président de la Société et pris acte de l'arrivée à échéance du mandat de membre du Conseil d'Orientation de Monsieur Jean-François CIRELLI, décide, sur proposition de l'Associé majoritaire conformément à l'article 14 des Statuts, et conformément à l'article 19 des Statuts, de renouveler son mandat, en sa qualité de membre du Conseil d'Orientation, avec effet à compter de ce jour et pour une durée de quatre (4) ans expirant lors de l'Assemblée générale annuelle statuant en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### ONZIÈME RÉSOLUTION

#### RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR CHRISTIAN MAURIN AU SEIN DU CONSEIL D'ORIENTATION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts, après avoir entendu lecture du rapport du Président de la Société et pris acte de l'arrivée à échéance du mandat de membre du Conseil d'Orientation de Monsieur Christian MAURIN, décide, sur proposition de l'Associé majoritaire conformément à l'article 14 des Statuts, sur proposition par le Conseil d'Orientation d'un renouvellement échelonné des mandats des membres du Conseil d'Orientation conformément à l'article 14 des Statuts et conformément à l'article 19 des Statuts, de renouveler son mandat, en sa qualité de membre du Conseil d'Orientation, avec effet à compter de ce jour et pour une durée de un (1) an expirant lors de l'Assemblée générale annuelle statuant en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

## DOUZIÈME RÉSOLUTION

---

### NOMINATION DE MONSIEUR STÉPHANE COISNE, EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL D'ORIENTATION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts, après avoir entendu lecture du rapport du Président de la Société, décide, sur proposition de l'Associé majoritaire conformément à l'article 14 des Statuts, sur proposition par le Conseil d'Orientation d'un renouvellement échelonné des mandats des membres du Conseil d'Orientation conformément à l'article 14 des Statuts et conformément à l'article 19 des Statuts, de nommer à compter de ce jour :

Monsieur Stéphane COISNE, préalablement présenté, né le 8 mai 1963 à Armentières (59), demeurant 1820, rue Marsy, 62136 Vieille-Chapelle, France, en qualité de membre du Conseil d'Orientation pour une durée de deux (2) ans, expirant lors de l'Assemblée générale annuelle statuant en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Monsieur Stéphane COISNE, préalablement présenté, a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de membre du Conseil d'Orientation de la Société, si celles-ci venaient à lui être confiées.

## POUVOIR POUR LES FORMALITÉS

*Cette treizième résolution a pour objet de permettre la réalisation des dépôts et formalités requis par la loi.*

## TREIZIÈME RÉSOLUTION

---

### POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'extraits ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.



SONEPAR SAS  
25, rue d'Astorg  
75008 Paris - France  
Tél. : +33 (0)1 58 44 13 13  
sonepar.com

Tous droits réservés - Avril 2022 - CONFIDENTIEL